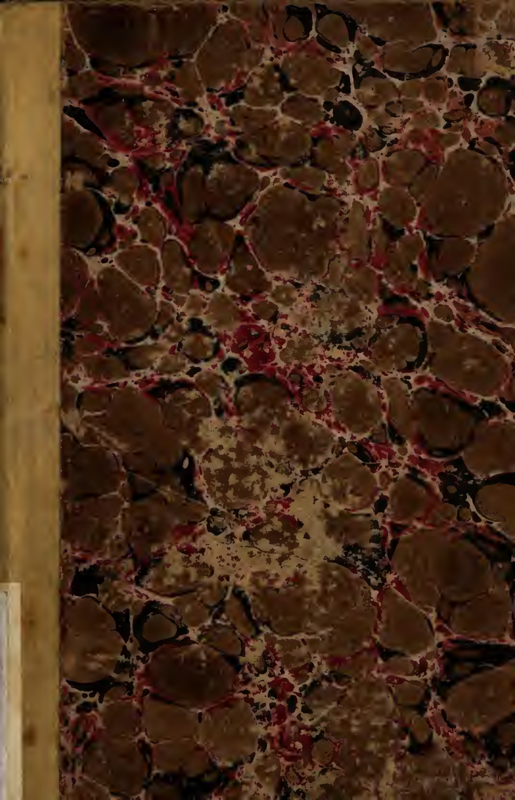
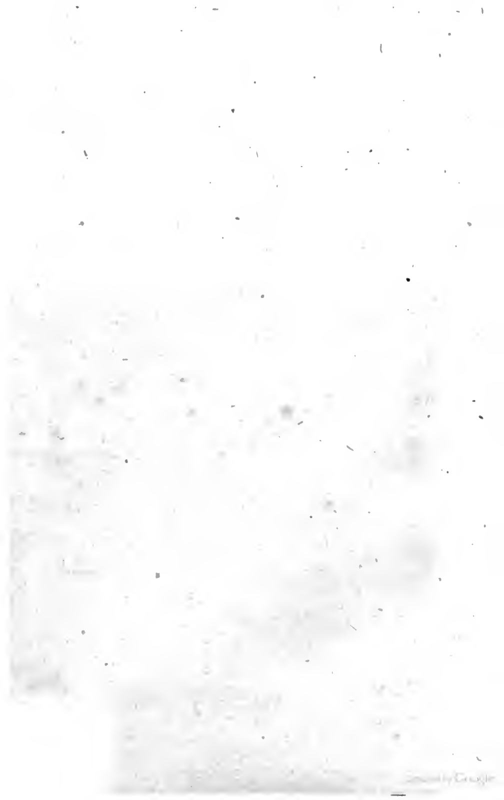




L'ANGLETERRE

POLITIQUE ET SOCIALE

OUVRAGE DU MÊME AUTEUR

LES ÉTATS-UNIS

PENDANT LA GUERRE DE 1861-1865

Un Volume in-18. — 1866.

PARIS. — J. CLAYE, IMPRIMEUR, 7, RUE SAINT-BENOIT. — [132]

L'ANGLETERRE

POLITIQUE ET SOCIALE

PAR

AUGUSTE LAUGEL







PARIS

HACHETTE ET Cie, ÉDITEURS

79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79

1873



L'ANGLETERRE

POLITIQUE ET SOCIALE



CHAPITRE I.

DES CARACTÈRES DE LA RACE ANGLAISE.

Les grandes nations naissent du mariage de plusieurs races, elles sont comme ces beaux bronzes où entrent beaucoup de métaux. L'Angleterre ne fut jamais pour Rome qu'une conquête précaire et méprisée : elle ne fut point latinisée, comme la Gaule. Les pirates scandinaves, venus par petites bandes, s'y établirent plus solidement. Saxons, Jutes, Angles, eurent grand'peine pourtant à trouver de la place. Pendant quatre siècles, les deux races celtique et teutonique, les aborigènes et les conquérants, se pressent, se poussent, se font une guerre opiniâtre. L'histoire a laissé dans la nuit ces luttes féroces. L'invasion suivait l'invasion ; après les Saxons, les Normands ou Danes. Entre eux, la fusion était facile ; l'origine était presque

commune, la langue analogue, la barbarie égale. Dans ces perpétuels combats grandissait la race qui devait devenir la race anglaise ; le sang des Celtes se mêlait à celui des Teutons : la poétique figure d'Arthur représente le vieux passé celtique. Sa gloire et son nom finissent par émigrer dans la Bretagne française ; car les conquérants avaient réussi à les étouffer, et son souvenir ne revint en Angleterre qu'avec les Normands de la conquête. La férocité teutonique et scandinave était venue à bout de la douceur et de la légèreté celtiques. Elle avait effacé les dernières traces de Rome ; le latin avait été relégué dans les cloîtres ; la langue qui se formait repoussait les racines latines ; les noms de villes, de villages sont presque tous encore saxons. Après bien des siècles, l'Angleterre triomphe toujours secrètement d'une victoire de l'esprit germanique sur l'esprit celtique ou sur l'esprit latin.

Le fond de son caractère est resté germanique ; de la matrice teutonique sortent sa lenteur, sa patience, sa froideur, son courage entêté; cette origine explique la résignation de tant de vies sans émotions, ternes, banales, privées d'essor et d'espérance, cet acharnement pénible non vers ce qui est parfait, mais vers ce qui est meilleur, cet esprit d'observation dans les sciences ou physiques ou sociales, cette religion raisonnante, mécontente, mais toujours captive des formes, du

passé. Pour le courage, il a une double source, car sur ce point Celtes et Germains se valent; mais il semble qu'il ait plus gardé de la brutalité germanique que de la folle témérité des Bretons. Il y reste pourtant je ne sais quel mépris joyeux de la mort et quel enivrement devant le danger qui sont bien bretons. Voilà ce qu'en disait Commines :

« Il eût été besoin que pour toute une saison il ne les eût perdus de vue, pour les aider à dresser et à logier et à conduire ès choses nécessaires selon nos guerres de deça ; car il n'est rien plus sot, plus maladroit, que quant ils passent premièrement; mais en bien peu d'espace, ils sont très-bonnes gens de guerre, saiges et hardis »; et Froissart : « C'est le plus périlleux peuple qui soit au monde, le plus outrageux et périlleux. »

Le courage et la férocité de la race éclatent assez dans les guerres si inutiles des deux Roses. Benvenuto Cellini parle des « bêtes sauvages anglaises. » Chaque homme, au moyen âge, est soldat; le grand Statut de Winchester (Edouard I[er]) contraint tout Anglais à s'équiper militairement. L'exercice de l'arc est obligatoire ; on donne des arcs et des flèches aux enfants de sept ans; chaque village est tenu d'avoir une paire de cibles. Il est défendu de tirer à une distance moindre que 200 yards. Sous un ciel pluvieux, dans une atmosphère toujours saturée d'humidité, les exercices

violents deviennent un besoin physique ; les muscles endormis, alourdis se réveillent par la lutte et le danger. Les chirurgiens reconnaissent que les opérations sont bien moins dangereuses sur les Anglais que sur les Français ; le système nerveux est dominé par le système vasculaire. Ces corps puissants, de fibre blanche et molle, sont des réservoirs de force cachée. « Le courage indomptable des Bretons, dit Macaulay, n'est jamais plus posé ni plus têtu qu'à la fin d'une journée douteuse ou meurtrière. » Ils aiment le combat, la violence, la force ; il y a une sorte de férocité scandinave dans ces invectives des ministres puritains : « Changez vos charrues en épées pour combattre le combat du Seigneur. Maudit soit celui qui détourne son glaive ! Il vaut mieux voir un peuple se vautrer dans le sang qu'embrasser l'idolâtrie et la superstition ». (Southey, *The book of the Church.*)

La qualité qu'on prise le plus chez l'homme, c'est une virilité presque brutale. La jeunesse cherche la force et dédaigne la grâce. L'Anglais des écoles et des universités est un athlète; il rame, lutte, s'*entraîne* de mille façons. Il cherche la pluie, le froid, la mer, le vent, toutes les fatigues, tous les dangers. Les femmes sont viriles ; elles rament, suivent les hommes à la chasse, par les champs labourés, par-dessus les grandes haies, les murs, les fossés. La beauté la plus par-

faite garde quelque chose de sauvage, d'un peu gauche et farouche. Elle fait penser à Diane plutôt qu'à Vénus.

Le père de Robert Walpole disait à son fils, à Norfolk Manor, en buvant après dîner : « Viens, Robert, tu boiras deux fois pour moi une ; car il ne faut pas qu'un fils sobre soit témoin de l'ivresse de son père. » On a longtemps admiré les hommes (*five bottle men*) qui pouvaient sans perdre toute leur raison avaler cinq bouteilles de vin. Fox perdait deux milles guinées au club, allait se laver la figure, courir au Parlement et faire un discours sur les trente-neuf articles. (*Recollections of the life of Fox.*)

La conquête saxonne n'écrasa pas tous les germes perpétués dans la race dont les restes se retrouvent en Irlande, dans le pays de Galles, dans la haute Écosse : race étrange, rêveuse, impressionnable, capable d'élan et incapable de suite, sentimentale et religieuse, sans mesure. Survivant aux siècles, l'élément celtique perce toujours à travers le lourd germanisme saxon ; il semble qu'on en voie quelque chose dans l'*humour* anglais, dans le goût universel du jeu et des paris, dans ce grain de folie mêlé à tant de sagesse. Le génie antique est comme un remords ou une moquerie ; il soulève par instants l'Anglais au-dessus de l'horizon uni de sa vie ; lui fait honte de ce dont il est le plus fier ; donne à l'assurance

l'enveloppe de la gaucherie, à l'orgueil le masque de la timidité. La religion qui essaye de se dégager des superstitions et des enfantillages, s'y trouve toujours secrètement ramenée.

Que n'a-t-on écrit sur Shakspeare! Les professeurs allemands le revendiquent volontiers comme un Germain et ses drames se jouent sur toutes les scènes d'Allemagne. On irait presque jusqu'à dire, de l'autre côté du Rhin, que Shakspeare est mieux compris à Munich, à Dresde et à Berlin qu'à Londres. Mais ne peut-on reconnaître le génie celtique dans l'imagination effrénée de Shakspeare, dans son étrangeté, dans sa fantaisie en même temps que dans une acuité, une clarté, une agilité qui n'ont rien de germanique? L'atavisme ramène sans cesse des caractères antiques dans les familles humaines. On retrouve le filon celtique dans la poésie de Shelley, issu d'une vieille famille anglaise; de nature rebelle, presque perverse, raidi contre les lois sociales, contre les réalités, Shelley vivait comme dans un rêve, ignorant et dédaignant l'homme, composant une nature nouvelle avec les traits accumulés, grandis, démesurés, de la nature véritable. N'y a-t-il pas une folie semblable dans le paysage outré de Turner, qui joue avec la mer, les montagnes, les plaines, avec les nuées, avec la lumière, comme un créateur nouveau? Quelles vies étranges et troubles, que celles de ces poëtes, Savage, Collins, Chatter-

ton! Cet amour de l'inconnu, de l'impossible, cette secrète déraison qui fait les poëtes se retrouvent chez l'homme privé : les plus sages, les plus graves ont un goût secret pour l'extraordinaire, le monstrueux; ils ne goûtent pas volontiers du fruit défendu, mais ils aiment à le voir, à le toucher, à en respirer l'odeur. Ils ont besoin d'être excités; il faut une proie à leur imagination. Ces esprits si pondérés, si froids en apparence, si réglés, sont presque toujours travaillés par une inquiétude secrète; sous la pesanteur germanique, coule et remue comme une lave impatiente. Les labeurs quotidiens, le respect des bienséances, la loi tyrannique du monde, enveloppent et souvent étouffent cette âme, pour ainsi dire intérieure; mais on la devine souvent sous le calme mesuré des discours et la menteuse froideur des actions. Parfois elle fait saillie, s'échappe comme un feu follet. Des jeunes gens, repus de plaisirs, de richesse, de grandeur factice, perdent volontairement leur nom, se rejettent dans le gouffre de l'humanité active et souffrante, se font ouvriers, matelots. Des nobles rechercheront la canaille, des riches la misère. La vertu se sentira attirée par le vice, par l'impudicité. Les privilégiés, les dieux de l'Olympe aristocratique hanteront les rôdeurs de révolution, les aventuriers, les bandits politiques. Une curiosité morbide poussera ce qu'il y a de plus grand, dirai-je de

plus pur? dans les prisons, dans les hôpitaux fétides, sous les échafauds, au pied des potences, partout où il y a des larmes, des soupirs, du sang, des grincements de dents, sur les marchés d'esclaves, dans les harems, chez les Mormons, dans les petites sectes ténébreuses de tout pays.

Ce déréglement de l'esprit s'allie souvent à la régularité, à l'austérité de la conduite : l'ennui, l'excès de la richesse, la torpeur d'une société réglée, la langueur du climat, ne suffisent pas à rendre raison de ce je ne sais quoi d'inassouvi, d'excentrique (le mot est, je crois, d'origine anglaise), de morbide qu'on retrouve sous les surfaces unies des caractères. L'histoire nationale, prise en bloc, est une sorte de défi hautain à l'humanité entière, à la nature, à toutes les forces terrestres.

La trace normande est plus visible, mais bien moins profonde. Quand les Normands conquirent l'Angleterre, ils n'étaient plus les pirates du Nord; ils avaient déjà reçu la forte empreinte de la civilisation latine; ils apportèrent dans la Grande-Bretagne l'orgueil patricien, l'esprit politique, le goût de la domination et de l'ostentation, leur esprit avide et positif, le génie oratoire, bien différent du génie poétique. Ils lui donnèrent aussi sa grande architecture; mais en Angleterre, comme en Sicile, l'art normand, grandi un moment par l'orgueil de la conquête, s'épuisa

vite, comme une plante exotique, qui meurt après avoir donné des fleurs magnifiques.

Les Normands étaient les moins nombreux, mais ils étaient et ils restèrent les maîtres : aussi la marque normande s'aperçoit-elle mieux dans la politique que dans les mœurs, dans la littérature, dans le caractère national. L'aristocratie a eu longtemps d'autres instincts que le peuple ; le sang normand n'a subi que lentement et par minces filets le mélange du sang celtique et du sang des Saxons : la race dominante, âpre au gain, prosaïque, méfiante, querelleuse, amoureuse de la force, habile sans être rusée, sans finesse mais non sans clairvoyance, a conduit, pour ainsi dire, la fortune du pays ; elle a regardé l'Angleterre comme sa proie et le monde entier comme la proie de l'Angleterre ; elle n'a jamais connu la politique de sentiment ; elle s'est battue pour des intérêts, et non pour des idées. Animée d'une foi robuste dans sa propre excellence, elle n'a jamais vu dans ses alliés que des instruments, elle a méprisé ses amis autant que ses ennemis. Son égoïsme tantôt hardi, tantôt patient, sans distraction, sans faiblesse, sans remords, lui a tenu lieu de vertu. La brutalité des pirates est devenue à travers les siècles la sagesse des hommes d'État.

On se sent touché malgré soi par cette foi robuste d'une race patricienne dans sa propre grandeur et dans ses destinées. « Qui osera dire,

dit Cobbett en Amérique, et soupirant après son pays, qu'un Anglais ne doive pas mépriser toutes les nations de la terre? Pour ma part, je le fais et de tout mon cœur. » Quelle intensité d'orgueil dans les paroles que prononçait Canning, quand il annonça au Parlement qu'il avait reconnu les colonies espagnoles: « La France occupe l'Espagne, je cherche les matériaux de l'occupation dans un autre hémisphère. Regardant l'Espagne, telle que l'ont connue nos ancêtres, je résolus que si la France tenait l'Espagne, ce ne serait pas l'Espagne avec les Indes. J'ai appelé le nouveau monde à l'existence pour redresser la balance de l'ancien. » Quelle dureté romaine dans le châtiment que l'Angleterre infligea à l'Afghanistan, après la désastreuse retraite de son armée en 1842! Istalif, une ville de 15,000 âmes, dans le Kohistan, fut prise d'assaut, pillée, brûlée. Pas un homme n'y fut épargné. Caboul devint un monceau de ruines. Tous les forts des montagnes furent rasés. Cela fait, l'armée anglaise se retira, se croyant à peine vengée.

L'Angleterre a toujours regardé de très-haut les politiques, les souverains, les princes du continent. Un jour, une flotte anglaise arrive dans la baie de Naples. Un capitaine débarque, va au palais du roi (qui devint Charles III d'Espagne), met une montre sur la table et annonce que si dans une heure un traité de neutralité n'est pas

signé le bombardement commencera. Le traité fut signé et l'escadre sortit du port vingt-quatre heures après y être entrée. L'Espagne, le Portugal, la Grèce, Naples, le Danemark ont appris tour à tour à connaître le poids de l'amitié anglaise.

Le bombardement de Copenhague, en pleine paix, apprit au gouvernement danois, en 1807, que l'Angleterre ne recule devant aucune extrémité quand elle se sent menacée. Voici comme un poëte anglais, Campbell, célèbre cet exploit :

« Ainsi parla le vainqueur, en appelant les Danois par-dessus la vague : « Vous êtes des frères, vous êtes des hommes et nous ne triomphons que pour sauver. Mais, fier ennemi, mets ta flotte et ses équipages aux pieds de l'Angleterre et fais ta soumission à notre Roi. »

Quelle étrange naïveté dans l'orgueil! le Danois doit être fier de livrer ses vaisseaux à l'Angleterre; dès qu'on les a pris, on lui tend la main : cela doit suffire pour le consoler.

Le mariage de tant de races a produit, en somme, un génie des plus complexes; ce n'est plus le génie germanique, en sa pureté barbare; on y trouve mêlé je ne sais quoi de vague et de tranchant : le goût des affaires s'y confond avec celui de la rêverie, la dextérité avec l'embarras, l'amour de la responsabilité avec de perpétuels scrupules, l'obéissance avec l'indépendance, la profondeur avec la platitude, la vanité avec la gaucherie. La

vie, bien qu'elle soit surtout intérieure et en esprit, s'encombre d'ostentation, d'un luxe lourd, d'un formalisme ruineux.

La classe aristocratique doit ses qualités à son origine autant qu'à ses privilèges : elle a plus de souplesse, de fertilité d'esprit que les classes laborieuses, courbées sur un étroit sillon. On y trouve plus de simplicité, d'assurance, de bonhomie; et l'on n'y sent pas je ne sais quelle tension perpétuelle qui tient les esprits bourgeois à la gêne. L'insouciance celtique se retrouve surtout parmi les classes les plus humbles ; elle se voit aux gaîtés champêtres et grossières qui ont fait donner à l'Angleterre le nom de « Merry England » (la joyeuse Angleterre). Vrai Saxon aux heures de travail, lent, patient, fort, l'ouvrier redevient celte aux heures bruyantes ou mélancoliques de ses loisirs, dans ses amours demi-animales, demi-poétiques, dans son ivresse traversée de visions. Le sang des derniers conquérants n'est pas descendu dans ses veines, il ne connaît pas l'ambition. Ses fortes épaules soutiennent tout l'édifice de la richesse et de la gloire britanniques ; n'ayant pas de longs désirs, il n'a pas de haines. Il assiste à la politique comme à une sorte de drame. Il est brutal ; il aime la lutte sans aimer le sang.

La race anglaise ne s'est point rajeunie depuis la conquête normande : la sélection naturelle, opérant comme dans une enceinte fermée, a créé

une sorte de variété humaine dont les traits particuliers se sont de plus en plus accentués. Mais l'atavisme tend incessamment à la ramener à ses traits primitifs. Comme tout ce qui est très-artificiel, elle dégénère très-vite. Il faut que l'éducation, la loi, la religion, l'opinion, la redressent sans cesse. On retrouve aisément les racines des sentiments et des passions barbares, rudesse brutale, cupidité, naïve adoration de la grandeur, de l'éclat, de l'argent, de la puissance : l'esprit empirique, emprisonné de mille liens, illogique, rejette les abstractions, les idées générales ; il admire, il aime la médiocrité laborieuse. Dans quel autre pays un lord Liverpool aurait-il gardé le pouvoir pendant une guerre terrible et pendant douze années d'une paix sans cesse troublée? Homme d'État sans vues, sans idées, il distança Grenville, Wellesley, Canning, parce qu'il leur était inférieur.

Au dernier siècle, sous un mince voile français, les mœurs de l'Angleterre conservent une extrême grossièreté; la cour de George Ier, celle de George II ont une brutalité germanique. Charles II couvrait ses vices d'élégance, George II les étale cyniquement. Lisez les lettres de lady Mary Montagu. Le nom de *rake* (débauché) est porté aussi élégamment par les dames que par les hommes de qualité. La princesse douairière (1754[1]) parle de « l'universelle

1. Dod's Diary, p. 326.

dépravation des jeunes gens distingués, des femmes, qui se donnent à bon marché. Les duchesses se mêlaient aux mascarades des filles publiques, en habits d'hommes. » Les hommes de qualité se moquaient des lois. « Vous *me* menacez de la loi ! » dit avec mépris Lovelace à Clarisse. Les membres du Parlement vendaient leurs votes, les directeurs et inspecteurs des institutions charitables volaient les pauvres. En France, quand on racontait au XVIIIe siècle quelque trait dur, bas et féroce, « cela est bien anglais ! » disait-on. (Lettres de madame du Deffand.)

I.

Sous l'humus épais de la barbarie teutonique, qui n'est pas encore épuisé, courent des sources profondes, inconnues, invisibles. La raison est partout mariée à la fiction, dans la politique, dans la religion, dans les lois, dans les mœurs : la superstition, le formalisme, se mêlent à l'esprit pratique ; quelque chose d'inquiet, d'inassouvi traverse ces vies en apparence satisfaites, placides et si bien réglées. L'âme, sans cesse retenue comme par un ressort, a comme une double vie, celle qui se trahit par des volontés, des méthodes, des actes, la vie logique et une

seconde vie illogique, capricieuse, faite de rêves, de stériles contemplations, de chimères.

La littérature est l'expression fidèle de ces tendances : elle se complaît à une sorte de naturalisme qui jette l'homme hors de lui-même ou à un lyrisme qui se perd dans les abîmes de la vie cachée. Les littératures antiques, la littérature allemande, la française, égalent ou dépassent la littérature anglaise sur certains points; elle ne le cède à aucune en puissance d'imagination et en clairvoyance morale. L'imagination de Shakspeare a créé tout un monde aussi vrai que le monde véritable. Quoi de pareil à celle de Coleridge, folle, âpre, téméraire ? Quelle grandeur sauvage et presque surhumaine dans Byron ! Comme il a peint les troubles, les ardeurs, les dédains, les colères d'une âme à la fois avide et lasse ! Son orgueil a réussi à dépasser celui de la plus fière aristocratie du monde ; elle a saigné longtemps des flèches de ce demi dieu, de cet Apollon moderne.

La conscience, plus nerveuse, si l'on peut le dire, que dans les autres races, est toujours excitée : le silence, la froideur des corps cachent des orages terribles. Ces machinistes sont sans cesse occupés à démontrer le mécanisme intérieur des passions. Si timides qu'ils soient dans la vie réelle, ils sont hardis et téméraires dans la vie cachée. Leurs poëtes sont des Narcisse qui se con-

templent, mais sans amour, avec frayeur, émoi, quelquefois avec horreur, une horreur puritaine et farouche. Leurs amours ne sont point les joies sensuelles et faciles du Midi, ce sont des troubles d'esprit, des ardeurs aussi mystiques que charnelles, mêlées de tristesses sans raison; ils aiment les tempêtes morales, comme leurs marins les mers soulevées et périlleuses. Ces âmes inquiètes ne veulent pas être apaisées : elles font sans cesse effort vers l'inconnu, l'invisible. Quelle douleur amère et quelle inconsolable langueur dans les chants de leur Shelley! Quel sens intime de l'infini, de la force éternelle et sans merci qui vit dans le monde : « Soulève-moi, dit-il au vent, comme une vague, une feuille, un nuage. Je tombe sur les épines de la vie : je saigne! Le lourd poids des heures m'enchaîne et me plie, moi qui jadis te ressemblais et étais, comme toi, rapide et fier. »

La mort revient sans cesse en leurs rêveries, jusque dans leurs chants d'amour : elle est une de leurs muses. Shakspeare la salue familièrement, il remue volontiers les ossements, raille la vie, la beauté : « gars et filles, vêtus d'or, deviennent poussière, comme les ramoneurs. » (*Cymbeline.*)

La plaisanterie de Lamb, esprit si charmant, délié, délicat, plein de tendresse féminine, devient souvent funèbre. Il trouve des titres tels que ceux-ci : « Du caractère du croquemort. » « Des inconvénients qui résultent de la pendaison. »

Une certaine crudité ne déplaît pas. La verve d'Hogarth va jusqu'à la férocité. Ses dessins font trembler plutôt que rire. Le vice, dans de Foe, a je ne sais quoi de raisonné, de posé, je dirais presque de domestique, plus effrayant que le vice léger des Latins.

Comparez à la Manon Lescaut française, encore poétique et touchante dans le vice même, cette Manon anglaise, Moll Flanders, dont de Foe a raconté la vie : cette femme qui, comme l'apprend le titre, « née à Newgate, fut douze ans prostituée, se maria cinq fois (une fois à son propre frère), fut douze ans voleuse, huit ans transportée en Virginie, devint enfin riche, vécut honnête et mourut pénitente ».

La mélancolie, comme une fleur naturelle, s'attache à ces âmes sérieuses. « Ah ! combien, s'écrie Shakspeare, sont fatigants, plats, usés et sans profit, tous les emplois que nous faisons de ce monde ! » (*Hamlet.*) Thomas Warton, à l'âge de dix-sept ans, écrit un poëme sur « les plaisirs de la mélancolie ». Fletcher la chante aussi, la peint, les bras croisés, les yeux fixes, les regards fichés en terre, la langue enchaînée. Milton, dans son *Penseroso*, adore la vierge chaste et pensive, dévote et pure, vêtue de noir. Mais écoutez ces stances que Shelley trouvait sous le beau ciel de Naples : « Pour moi, le désespoir est doux comme ces vents et ces eaux. Je pourrais me coucher comme

un enfant fatigué et user en pleurs la vie soucieuse que j'ai soufferte et qu'il me faudra souffrir jusqu'à ce que la mort vienne glisser sur moi comme le sommeil et que dans cet air chaud je sente ma joue devenir froide et que j'entende la mer souffler sur mon cerveau mourant sa dernière monotonie. »

Ces cœurs tristes, méfiants, mécontents, ont besoin d'un ami, d'un confident muet ; la nature leur en tient lieu. Aussi l'aiment-ils d'un amour plus tendre qu'aucun autre peuple ; ils la cherchent, la contemplent partout. Mais rien ne remplace pour eux les paysages familiers de l'Angleterre. « Une demeure anglaise, — le crépuscule gris versé sur d'humides pâturages, des arbres humides, plus doux que le sommeil, — toutes choses arrangées en ordre, — un séjour antique de paix. » (Tennyson, *Palace of Art.*)

Telle est bien l'impression du paysage anglais; les teintes tendres et amollies, la verdure sombre, les maisons qui posent sur les lourds tapis de gazon, un repos semblable à celui des nénuphars appuyés sur une eau dormante. Nulle sauvagerie. La verdure est épaisse sans être en désordre, les lignes des sillons sont bien parallèles, les haies bien dressées ; la nature est asservie depuis des siècles. Mais la lumière toujours changeante, les vents toujours en mouvement, lui donnent une sorte d'âme et de vie.

Les yeux, sous ce ciel doux favorable aux longues contemplations, savent chercher tous les détails, les plus humbles, les plus familiers. Crabbe peint jusqu'aux mauvaises herbes et aux ronces : c'est le Théocrite d'une misérable paroisse, du *workhouse*. Ses paysages, comme les miniatures de Gray, rappellent ceux de l'école hollandaise. Qui mieux que Goldsmith a raconté la vie rurale, le bonheur humble et près de terre? Wordsworth aime la nature comme un sauvage, comme le forestier aime sa forêt. Il cherche une âme à toutes les choses visibles. L'amour de la nature vit jusque dans la rhétorique artificielle et pompeuse des *Saisons* de Thomson, ainsi qu'une fleur des champs égarée dans un parterre bien tracé.

La race est à la fois trop contemplative et trop active pour exceller dans les arts. Veut-elle traduire ses pensées, elle préfère la langue souple et vivante de la poésie à l'expression immobile des formes ou des couleurs. Son génie tendu, violent, ne connaît point la mesure qui est l'essence de l'art. Sa peinture cherche les tons irisés, criards, heurtés, et semble comme un défi à la nature. Elle se fait un soleil artificiel, une lumière outrée. Les femmes aiment les étoffes éclatantes; leur beauté pâle et blonde, idéale, si douce et rêveuse, semble chercher toujours ce qui lui sied le moins. L'art anglais ne connaît point cette suprême

indifférence, ce contentement qui respire dans la nature heureuse et sans conscience. On y sent toujours la volonté, l'effort. Dans tout écrivain, il y a un moraliste. Le pédant Johnson n'admirait que les poëmes où il trouvait quelque leçon de morale. Les ingénieurs construisent des ouvrages admirables, rien n'arrête leur audace; mais ils travaillent moins en artistes qu'en mercenaires. Une chose faite, vite ils en font une autre. Ils cherchent l'utile, non le beau.

Ainsi cette race, singulière entre toutes, a comme deux âmes, l'une mâle et l'autre femelle; par instinct mécontente et rebelle, elle se contente par raison de choses communes, vulgaires, médiocres; portée au rêve, à la contemplation, elle étonne le monde par son activité; passionnée pour l'indépendance, elle est sans cesse occupée à chercher des devoirs nouveaux, à se créer des obligations; elle est à la fois banale et originale; elle n'a jamais su se passer de liberté ni de victimes. Elle adore la richesse, mais elle est aussi généreuse qu'avide. Elle a le culte du hasard et le goût de la règle.

II.

Depuis la conquête normande, le sang anglais n'a subi aucune infusion étrangère; la sélection naturelle, opérant dans un espace étroit, a mêlé

les races barbares et produit une race nouvelle; pendant cette lente genèse, il se formait une société, dont rien n'arrêtait le développement naturel et pour ainsi dire organique.

L'empirisme politique trouvait en Angleterre les conditions les plus simples; car la Grande-Bretagne a toujours été la Grande-Bretagne, la nature y fixe les frontières. Dans toute l'Europe, les peuples ont passé des siècles à chercher, quelques-uns cherchent encore leurs limites; la guerre a cent fois déplacé leurs frontières; elle a séparé, rapproché, séparé de nouveau les provinces, les races, les idiomes. Partout où l'unité nationale n'est point achevée, la nation reste forcément militaire. Le peuple anglais a toujours été belliqueux, il n'a jamais été militaire; et n'étant pas militaire, il est devenu libre.

Il l'a été avant tous les autres peuples : la liberté barbare a, dans cette terre isolée, groupé non plus seulement des peuplades, mais un peuple; servi d'égide non plus à des provinces, mais à un État. La petitesse du territoire a fait la grandeur de la nation; pour que l'idée de patrie domine les individus, plie toutes les résistances et anime tous les cœurs, il faut que la patrie ait une figure visible; et quoi de plus propre qu'une île à lui donner cette figure? L'Océan l'enveloppe, la borne, en sculpte l'image.

La liberté anglaise n'est point une conquête de

la raison, de la philosophie, c'est le vieux patrimoine des races barbares; unies en nation, elles n'ont trouvé rien de plus naturel pour protéger leur indépendance, que de la confier à des mains libres. Cette liberté ne connaît point les violences serviles de la révolte, les arguties juridiques, les théories philosophiques; elle est vivante, congénitale, inconsciente comme l'instinct, semblable aux forces naturelles.

Nos esprits, habitués à regarder la liberté ou comme un don ou comme une conquête, comme un octroi ou comme un droit, ne connaissent pas ce désintéressement singulier qui a toujours incliné l'égalité devant la liberté; l'idéal barbare qui soufflait à tout homme le sentiment de l'indépendance en même temps que le besoin de se choisir librement un maître; cet idéal qui fut l'âme de la chevalerie, qui exige le renoncement et le sacrifice, nous est depuis longtemps incompréhensible. Nous consentons encore à donner à la patrie notre sang, nous ne voulons plus lui sacrifier une parcelle de ce que nous regardons comme nos droits : les races latines n'aperçoivent la liberté qu'à travers l'égalité; la race anglo-saxonne n'a vu l'égalité qu'à travers la liberté.

Dans une île étroite, toujours menacée, jalouse de toute puissance qui devenait prépondérante en Europe, l'instinct de conservation devait tout dominer. Les forces féodales se serrèrent

promptement en faisceau. Chez un peuple animé de patriotisme, l'individu songe moins à lui-même qu'à la nation. La patrie est une sorte de dieu vivant, visible, remuant, qui a besoin, comme le corps humain, d'organes divers pour des fonctions diverses. Les hommes n'aspirent qu'à travailler à la santé et à la beauté de ce corps immortel. Toutes les tâches sont bonnes; on ne s'étonne pas que les pieds ne ressemblent pas à la tête; les uns vivent d'une vie extérieure, épidermique, en pleine lumière; d'autres roulent invisibles dans les artères du grand corps, ou se fixent à l'ossature lourde et solide qui donne la force et la résistance. Les membres d'une telle société ignorent l'envie; l'inégalité leur semble même nécessaire. Ils pensent bien moins à leurs droits qu'à leurs devoirs. Ils trouvent la grandeur dans la petitesse; ils s'oublient, se font volontairement grains de sable; tant qu'ils ressentent le vague contre-coup de toutes les émotions du corps, les atomes sont contents.

La nature physique elle-même a contribué à étouffer dans les âmes anglaises la passion de l'égalité : dans les pays froids, de climat rude, elle met plus de distance entre les hommes. Il n'y a pas si loin du riche au pauvre, du travailleur à l'oisif, aux pays heureux de paresse et d'insouciance. Le soleil y dore et chauffe les haillons; les sens sont facilement satisfaits; l'esprit s'affine

et trouve partout des joies continuelles. L'égalité devait naître en Grèce, en Italie; un homme vaut un homme aux lieux où l'air, les belles eaux, le ciel bleu sont les principales richesses. On n'éprouve pas le besoin de s'enfermer dans des demeures closes, asiles fermés aux vents, au froid, à la pluie, à la maladie. L'art se livre, s'expose, élève de beaux monuments qui n'ont point de maîtres et qui n'appartiennent qu'aux dieux.

Mais dans une île du Nord assiégée de vents furieux, sur laquelle pleurent les pluies continuelles et traînent les brumes, l'homme est plus loin de l'homme. Il se cache, s'enferme. Quelle distance entre le paysan et le citadin, entre le pauvre et le riche, entre des vies humbles, souffrantes, qui ne sont qu'une longue lutte et une longue douleur, et ces vies qui sont un triomphe de l'art, de la richesse, de l'ingéniosité humaines! Ce contraste finit par sembler nécessaire et fatal, comme celui de la laideur et de la beauté. On n'en est point étonné; chose étrange! l'envie est moins grande là où on a plus à envier. D'une autre part, la lutte virile contre les forces aveugles et écrasantes de la nature rend l'homme plus doux à l'homme, plus indulgent au bonheur d'autrui. Le matelot, en tout pays est bon; il n'a qu'un seul ennemi, la mer.

L'inégalité naturelle, héréditaire et consentie, loin d'affaiblir le patriotisme, le soutient et l'af-

fermit. L'envie ne court pas, comme un poison caché, dans les veines de la nation. En France, il y a des gens pour qui l'histoire de leur pays finit, d'autres pour qui elle commence, en 89; personne assurément n'y songe plus à chercher l'alliance de l'étranger comme jadis les princes, les partis, la royauté trouvaient naturel de le faire; mais il y a toujours plusieurs nations dans la nation, et elles ne se réunissent volontiers que sur les champs de bataille. En Angleterre, la grandeur nationale, l'ambition britannique remuent les mêmes fibres chez le patricien et chez le vilain, chez le bourgeois et chez l'ouvrier, chez le soldat et chez le citadin. L'esprit saxon ne se méfie pas, ne se moque pas de ses propres émotions; je ne trouve pas, dans la langue anglaise, de mot qui puisse traduire ce sentiment que nous appelons le *chauvinisme;* le patriotisme anglais est naïf, comme l'égoïsme; il ne connaît ni le doute, ni la critique, ni l'hésitation, ni le remords; il n'abaisse jamais ceux qu'il a élevés. L'Angleterre a le culte de ses héros; envers ceux qui l'ont servie, qui ont ajouté quelque chose à sa puissance, à sa renommée, sa reconnaissance plus que royale ne connaît point de bornes. Elle se garde de l'ostracisme jaloux des démocraties, moins par calcul que par une disposition naturelle à grandir tout ce qu'elle touche. Ce que nous donnons a le prix que nous semblons y attacher nous-mêmes; aussi

ne ravale-t-elle jamais le prix de ses faveurs. Chez des gens si fiers, la gloire, la simple estime, semblent des biens inestimables. Des voyageurs vont au centre de l'Afrique, dans les glaces du Nord, souffrent la faim, la soif, endurent mille périls et se croient assez récompensés par un compliment de la Société géographique, ou un serrement de mains de leur souverain. A quoi pensent ces Anglais dans l'Inde, plus puissants que des rois, entourés du faste et de la pompe asiatiques? Au jour où ils pourront vivre dans quelque rue morne de *May Fair*. Si l'on pouvait embrasser toutes les mers d'un coup d'œil, on y verrait des petits points se mouvoir de toutes parts vers le même centre; ce sont les vaisseaux qui de tous les coins du globe se dirigent vers les ports de la Grande-Bretagne. Les pensées volent aussi de toutes parts vers ce pôle unique. L'idéal anglais suit l'Anglais en tout pays, l'enveloppe comme une armure ou comme un nuage; la mollesse asiatique, la légèreté latine, la gaieté des races enfantines, n'ont point de prises sur ces natures solides, sérieuses, hautaines. Le commerce, la guerre, la richesse, les arts, le labeur matériel, ne leur ôtent jamais la vision de la patrie.

III.

L'idéal de l'Angleterre est d'un autre ordre que n'était celui de Rome et de la Grèce : Rome croyait surtout à sa puissance, la Grèce à son génie. L'Angleterre croit surtout à son excellence morale. Elle y croit avec une foi pleine, sincère, absolue, que rien ne peut troubler; elle se répète sans cesse ce que lui disait Cowper :

« Coin de terre où je suis né, ton climat est rude, chargé de vapeurs; il dispose les cœurs à la tristesse, et nul cœur plus que le mien. Tes manières incultes sont moins douces, moins faciles qu'il ne convient au monde; tu as besoin de discipline et d'art pour gagner ce que la France polie reçoit en don de la nature : — l'urbanité, la douceur sans laquelle la conversation est sans charme et languit dans une froide réserve, ou se tourne en chaude et âpre dispute, en rixe dénuée de sens. — Mais je t'aime parce que tu es libre! » (*The Task* — la Tâche, livre v). Nelson connaissait bien les hommes à qui il disait, à Trafalgar, ces simples mots : « L'Angleterre attend de chaque homme qu'il fasse son devoir. »

Je tire à dessein les lignes suivantes de Robert-

son[1], un ministre anglican ; elles peignent le sentiment commun :

« Le devoir, le sacrifice, voilà ce que l'Angleterre honore. Elle s'extasie de temps à autre, comme un gauche paysan, devant d'autres choses ; mais rien ne remue son cœur en son centre et ses profondeurs que le droit. Elle met mal son châle, fait mauvaise figure dans une salle de concert, sait à peine distinguer un rossignol suédois d'une pie — mais, bénie soit-elle ! elle apprend à ses enfants à sombrer comme des hommes sur un écueil, sans parade, sans phrases, comme si le devoir était la chose du monde la plus naturelle ; elle ne prend jamais longtemps un acteur pour un héros ni un héros pour un acteur. Elle reconnaît à la longue des hommes comme Arnold et Wordsworth, immédiatement des hommes comme Wellington, et elle leur reste inaltérablement fidèle. »

Un certain héroïsme froid, une énergie intérieure et toujours tendue, une force qui se contient, une vertu qui dédaigne les apparences et garde quelque chose de farouche, voilà les caractères où l'Angleterre se reconnaît avec complaisance. La note profonde du devoir vibre toujours en ses paroles. Elle se croit meilleure, supérieure. Elle voit toutes les nations de l'Europe lutter vai-

1. *Life and letters of Robertson,* tome II, p. 157.

nement et misérablement pour conquérir des biens dont elle jouit depuis longtemps. Ses institutions et ses destinées politiques ont séduit tous les peuples; elle les vante à tout le monde, mais ne les croit vraiment bonnes que pour elle. Elle a lutté victorieusement contre les plus grandes nations du monde, contre l'Espagne à l'époque de sa plus grande puissance, contre la France. Son empire est si vaste, qu'elle se sent plus disposée à abandonner des provinces qu'à en conquérir de nouvelles; sa main puissante ne peut plus embrasser tout ce qu'elle tient. Elle redoute de ne pouvoir comme Rome se conserver qu'en s'agrandissant. Elle contemple avec une fierté inquiète cette Bretagne, bien autrement grande que la Grande-Bretagne, qui pousse ses frontières en tous les sens, dans toutes les latitudes, dans les deux hémisphères.

Il est surprenant que de tels triomphes, qu'une fortune si constante, si soutenue, n'aient pas enlevé au patriotisme anglais un peu de son âpreté barbare. Il y a toujours une pointe d'aigreur, de dureté, de ressentiment et de mépris dans l'opinion qu'il se forme des autres pays. A beaucoup d'égards, l'Angleterre est aujourd'hui plus insulaire qu'au siècle dernier. Pendant les quatorze années de paix, de 1762 à 1776, il y eut entre elle et la France des rapports constants. C'est l'époque où Walpole correspondait avec

Mme du Deffand. Nos livres, nos philosophes étaient à la mode. La disgrâce du duc de Choiseul, la destruction de nos parlements étaient un événement en Angleterre. La littérature anglaise avait dévié : le drame s'inspirait de la tragédie, acceptait notre discipline. L'aristocratie anglaise subissait l'ascendant de l'aristocratie française, de notre société polie; elle demandait des leçons à Grammont, à Saint-Évremond, à Voltaire. La révolution et l'empire brouillèrent l'Angleterre avec le continent; menacée dans sa fortune et jusque dans sa vie, l'Angleterre, furieuse, sentit renaître ses haines et ses méfiances séculaires. Le drame confus de nos révolutions l'étonne et l'irrite : nos réveils, nos retours soudains confondent sa sagesse. Après Louis XIV, après tant de guerres et la banqueroute, elle croyait que rien ne restait de la France. Après Waterloo, ce fut bien autre chose. Notre grandeur et notre prospérité toujours renaissantes la déconcertent, l'effrayent. Mais notre mobilité la tient immobile : notre légèreté la rend plus têtue. L'imitation, d'ailleurs, ne sied qu'à la médiocrité. L'Angleterre nous juge mieux, mais ne songe point à nous copier. Hogarth, s'il vivait encore, ne mettrait plus chaque jour en contraste l'Anglais vigoureux, bien nourri, robuste, avec le Français malingre, cuisinier, maître de danse. Nos modes, notre littérature, nos mœurs font des adeptes de l'autre côté du détroit; mais nous

n'avons peut-être pas trop à nous en glorifier. Les gallomanes n'aiment guère que nos défauts et nos vices; ils croient nous prouver leur sympathie en raillant ce qui honore le plus leur pays, en flattant ce que la France libérale déteste et redoute.

Il faut se garder de confondre cette minorité, faite de libertins et de désœuvrés, avec la nation. Celle-ci est toujours insulaire et garde sa foi robuste en elle-même. Si quelque chose pouvait vraiment la troubler, ce serait le spectacle des transformations que l'idéal politique anglo-saxon a forcément subies en émigrant dans des pays nouveaux, où il ne trouvait ni royauté ni aristocratie. Mais, tant que durera sa prospérité, tant que nul revers n'atteindra sa puissance, il n'est point probable qu'elle se dégoûte de ce qui en a été l'instrument. Comme un navire à l'ancre, elle tient à son passé. Les contrats qui servent de base à ses libertés n'ouvrent point, comme tant de constitutions qu'elle a vues périr, des échappées sur l'avenir, ils sortent des ténèbres mêmes de l'histoire. Ils ne créent point des droits nouveaux, ils confirment des droits anciens. Leur autorité s'enveloppe du nuage de la tradition. La grande charte ne fonda point la liberté, elle en formula les garanties; elle fut un effet, non une cause; un fruit, non une racine.

Les gens qui firent la révolution de 1688, une des plus audacieuses de l'histoire, se préoccupèrent du grand sceau que le roi, dans sa fuite,

avait jeté dans la Tamise. On a, pour les vieux parchemins, les formules, les monuments, les symboles, le respect philistin de la Germanie. Le droit n'est point philosophique, comme le droit des Latins, il est organique, semblable à un corps qui sans cesse se détruit et se renouvelle. Ceux qui firent la réforme religieuse conservèrent le plus qu'ils purent de la vieille foi. On ne démolit jamais que ce qu'il est devenu impossible d'étayer. L'Angleterre est comme ces antiques forêts où l'on ne fait point de coupes, et où les arbres morts tombent sur les arbres vivants. La routine sert de terre végétale au progrès. Le croirait-on? il y eut des esclaves en Écosse jusqu'en 1799. Les mineurs se vendaient avec les mines. Les enfants qui n'avaient jamais travaillé dans la mine étaient seuls réputés libres; mais les parents ne pouvaient se priver de leur travail. Le statut de 1701, qu'on a vanté comme l'*habeas corpus* écossais, et qui garantit, en effet, la liberté individuelle, contient ces mots : « Il est bien entendu que le présent acte ne s'étend pas aux ouvriers mineurs ni à ceux des salines (*salters*). » Sous George III seulement, en 1799, un acte proclama que « les mineurs seront délivrés de leur servitude [1] ».

Ce respect supertitieux du passé n'est encore qu'une forme du patriotisme : l'Angleterre est

1. *Memorials of his time, by Henry Cockburn*, p. 79.

le Narcisse de l'histoire ; elle s'aime, elle s'admire, elle porte en tous lieux ses mœurs, ses coutumes, son idéal politique. A la Jamaïque, elle s'est donné deux chambres, une cour du banc du roi, une cour des plaids communs, une cour de l'Échiquier, une cour de chancellerie, une cour de l'Amirauté, de grands, de petits jurys, des juges de paix, des cours de session trimestrielles, des coroners, des constables. Elle ne fait plus de révolutions, parce qu'elle est toujours en révolution ; le mot est trop fort; elle subit plutôt une perpétuelle métamorphose, trop lente suivant les uns, trop rapide suivant les autres. Très-lente, si l'on regarde à tout ce qui reste d'institutions gothiques, de priviléges, d'exceptions, d'anomalies, de formes et de symboles, dont le sens même est aujourd'hui perdu. Cette lenteur fait l'étonnement de l'historien ; le désordre, la complexité qui en résultent mettent souvent au défi la sagesse des législateurs et des juges.

Il ne faut pas qu'on s'y trompe pourtant; si la race anglaise respecte, si elle aime la fiction dont s'enveloppent ses vieilles institutions, elle veut que cette fiction serve en quelque sorte de décor à la grandeur nationale. Le jour où quelque chose met en danger l'honneur, les libertés du pays, l'instinct barbare se réveille. Le Saxon farouche secoue les vaines entraves dont l'ont enveloppé la subtilité normande, l'astuce romaine; il

regarde en face la royauté, il se joue des tribunaux, des chambres étoilées, des armées mercenaires, des lords, des communes bavardes ; il condamne Strafford, il tranche la tête du roi, il met la clef sur la porte du parlement.

L'histoire n'est pas une suite de tableaux sans lien ; ne croyons point qu'il n'y ait aucune parenté entre l'Angleterre actuelle et celle de Cromwell. Les passions qui se tournèrent si furieusement, sous Cromwell, contre ce qui les gênait, sont comme les eaux qui courent aux profondeurs du sol avant de s'amasser en torrents.

Chose étrange ! après avoir montré sa force, frappé quelques coups terribles, comme pour s'assurer que sa vigueur est intacte, le Saxon volontiers rentre dans son repos. Le gouvernement des Têtes-Rondes fut comme un de ces courts orages qui purifient l'air. La royauté revint, mais les fêtes et les folies de la restauration firent-elles jamais oublier la fin terrible de Charles ? Il avait tenté de représenter sur le trône d'Angleterre une idée *étrangère,* celle que le grand roi devait asseoir sur le trône de France. Sur ses portraits, à Hampton-Court, au Louvre, on cherche en vain quelque chose d'Anglais sur cette tête si fine, si noble, qui tient du rêve et du fantôme.

III.

Une grande calamité nationale, quelque coup terrible porté à ce prestige qu'on soutient avec tant d'art, de constance, de fermeté dans toutes les parties du monde, serait une épreuve redoutable pour l'Angleterre, car aucun peuple n'aime, n'admire plus naïvement le succès. La vieille constitution qui domine tous les partis en serait elle-même ébranlée. Pour ceux dont la fortune est le dieu, un revers est chose terrible; car ils n'ont rien qui les puisse consoler, ils se sentent véritablement avilis par la défaite. Le culte du succès n'est qu'une transformation de l'amour de la force, si naturel et si nécessaire aux barbares. On comprend que les Saxons aient eu quelque peine à se convertir à la religion d'un crucifié. L'esprit anglais n'a peut-être jamais tout à fait compris la sublime folie de la croix. Sa foi n'est point mystique, c'est une arme pour le combat de la vie, une puissance, un instrument.

L'esprit latin s'éprend des vaincus, des faibles, par générosité, aussi par vanité; nous pensons naïvement que notre amitié, nos sympathies peuvent consoler de la défaite. A la fin de toutes leurs guerres, les Français détestent leurs alliés, aiment leurs ennemis, d'autant plus qu'ils les ont plus

battus. Mais la haine anglaise frémit encore après la victoire. La faiblesse semble, à l'esprit anglo-saxon, chose honteuse, mauvaise, coupable. Tout empirique, il croit que ce qui dure a des raisons de durée; ce qui triomphe, des raisons de vaincre; ce qui succombe, des raisons de succomber. « La force, bien comprise, dit Carlyle, est la mesure de toute excellence. Étant donnée une certaine chose, si elle peut réussir, c'est une bonne chose. » (*The Hero as priest.*) Milton l'avait dit il y a longtemps : « Être faible, est la vraie misère. »

Tout imbu encore de la foi barbare au destin, nourri et pénétré du fatalisme calviniste, l'esprit anglo-saxon arme les volontés contre les résistances, mais il les incline devant les faits. L'imagination celtique est toujours insurgée contre le dieu inconnu, contre la force irrésistible des choses. La raison germanique est mieux réglée : c'est au lendemain de la bataille de Tolbiac que Clovis n'hésite plus, qu'il adore ce qu'il a brûlé et brûle ce qu'il a adoré. La richesse, la fortune, le pouvoir, la possession des biens terrestres, y a-t-il quelque chose de plus *vrai?* Il n'y a pas d'aristocratie qui accueille de meilleure foi que l'aristocratie anglaise les parvenus : c'est très-honnêtement qu'elle les adule, les flatte, les attire. Elle absorbe aussi naturellement la puissance, le talent, la richesse, que l'éponge absorbe l'eau. Elle n'éprouve point ces méfiances natives qui raidis-

sent les aristocraties du continent; celles-ci sont toujours, en dépit d'elles-mêmes, des pôles répulsifs; elle est naturellement un pôle attractif.

L'organe le plus important de la presse anglaise, le *Times*, a mis en théorie l'empirisme politique; on le trouve toujours dans le parti des dieux, jamais dans celui de Caton. Il part avec l'un, il arrive avec l'autre. Ses opinions sont le miroir fidèle des événements. Autrichien avant la guerre d'Italie, il est devenu Italien après Magenta et Solferino. Ses anciens mépris pour la Prusse se sont convertis, au lendemain de Sadowa, en admiration sans réserve.

Le marbre des statues qu'on préparait à Jefferson Davis, à Jackson, a pris la forme de Lincoln et de Grant. Il y a peut-être plus de sincérité que de calcul, plus de naïveté que de cynisme, dans cette obéissance facile aux décrets de la force. Entre Napoléon Ier et l'Angleterre, il n'y eut au fond qu'un terrible malentendu. Qu'est-ce que le droit et la justice, s'ils ne peuvent triompher? Pendant les alternatives d'une longue lutte, le doute est permis, l'erreur excusable. Mais quand l'arrêt définitif est prononcé, à quoi sert de protester? Qui peut avoir raison de l'histoire?

Est-ce parce que tout a réussi à l'Angleterre qu'elle a une foi si pleine et si entière dans sa propre excellence, ou parce qu'elle croit à cette excellence que tout lui a réussi? Il serait difficile

de le dire. Sa vertu est intimement liée et entrelacée à sa prospérité. Si elle admire le succès, quand il s'agit des autres, avec quelle passion ne doit-elle pas le rechercher pour elle-même! Elle cesserait de croire à sa primauté morale, si elle n'en obtenait plus le prix. Aussi cette primauté est-elle son bien le plus précieux, la source d'où découlent et sa puissance, et sa richesse et sa liberté. C'est pour la conserver que travaillent hommes d'État, prêtres, savants, femmes, artisans, écrivains, tout ce qui a un bras, tout ce qui a une âme. Tant de forces toujours actives, toujours tendues par la conscience, ne sont pas seulement occupées à soutenir un équilibre et des institutions politiques. La politique n'est que l'instrument de la volonté et de l'ambition nationales. On veut que l'Angleterre soit libre, c'est parce qu'on veut que nulle grandeur ne lui manque. L'intérêt de la patrie est la loi suprême. Nul peuple n'est plus épris de vérité; mais jamais il n'a su distinguer son intérêt de la justice. Ce qui peut lui nuire pourrait-il être bon? Dès que les yeux se tournent vers l'étranger, ils sont comme couverts d'un voile. Ces jugements si droits se faussent, ces consciences si timorées se durcissent dès qu'il s'agit d'un ennemi ou même d'un voisin. La force irrésistible de l'instinct, sitôt que le patriotisme s'alarme, entraîne toutes les âmes. Sous la pression muette d'une passion victorieuse, elles se plient et

se tournent vers le même pôle. Pas de mot d'ordre, pas de consigne; il semble qu'une volonté traverse du même coup toute la nation. La presse, la tribune la subissent, ne l'imposent pas. Tous les partis ne tiennent pas le même langage, mais ils restent toujours secrètement solidaires; leurs disputes mêmes servent alors d'instrument à des passions communes.

On n'aurait pourtant pas encore le secret de cette foi robuste, intolérante, souvent même injuste et cruelle, si on cherchait à l'expliquer seulement par l'égoïsme naturel à toutes les races, à tous les peuples, par l'isolement séculaire, par ce grand vide qui enveloppe les îles et fait de chacune un petit univers. La nature a fait l'Angleterre insulaire; mais sa véritable originalité n'a commencé qu'avec la Réforme. Depuis ce moment, le peuple anglais s'est cru le peuple d'*élection*; le peuple choisi.

CHAPITRE II.

DES CARACTÈRES DU PROTESTANTISME ANGLAIS.

I.

Avant la réforme, l'Angleterre n'était qu'un morceau de la mosaïque féodale. Rien ne la distinguait encore. Les protestants aiment à dire que si elle est devenue libre, c'est qu'elle s'est faite protestante. Mais d'où vient qu'elle se soit faite protestante?

A tous les traits par où j'ai cherché à caractériser la race anglo-saxonne, il en faut joindre un. Cette race est éminemment théologique; la religion est nécessaire à des âmes qui vivent d'une vie ténébreuse, qui sont moins éprises de la nature pour les spectacles qu'elle donne aux yeux que pour ses mystères et ses forces muettes, qui sont incapables de repos, de joie et de béatitude. Et quelle religion peut leur convenir le mieux? C'est la religion de l'effort. Les luttes de la conscience, les souffrances mêmes du doute lui

sont chères : elle ne s'attache pas à la foi pour le contentement qu'en donne la pleine possession, mais pour les peines qu'en exige la conquête. C'est pour cela que sa foi n'a pas pu rester catholique. On ne connaît pas l'Angleterre quand on ne voit que la constitution anglaise. La constitution est le voile visible, usé par les siècles, le vieux lambeau qui recouvre une âme. Et quelle est cette âme ? la liberté : non point la liberté philosophique, fondée sur la raison, mais la liberté chrétienne, celle des enfants de Dieu, héritiers des mêmes promesses.

La Révolution française a été faite par des philosophes, la Révolution anglaise par des protestants. Nos théoriciens regardaient la liberté politique comme la mère de toutes les autres. En Angleterre, c'est la liberté religieuse qui les a toutes enfantées. La Bible a affranchi et du même coup asservi le génie anglais. La conscience barbare n'a pas voulu d'un homme pour maître, et cet homme éloigné, étranger, d'une autre race ; elle ne reconnaît d'autre maître que Dieu ; c'est une parole divine qu'elle écoute et cherche à comprendre. L'Ancien Testament est lu autant que le Nouveau [1]. Dans les tribunaux, les témoins

1. Jusqu'à George III, on punissait ceux qui refusaient de croire que la Bible fût un livre inspiré : la première fois, en les déclarant incapables de remplir aucune fonction publique ; la seconde fois, par un emprisonnement de trois ans et par l'inter-

baisent la Bible. Les juges de circuit assistent au service divin. La chambre des communes a un chapelain et chaque séance s'ouvre (comme au congrès de Washington) par une prière. La politique et la religion n'ont jamais divorcé. Wilberforce dut surtout son influence parlementaire à son caractère religieux. L'émancipation des esclaves aux colonies, où il eut une si grande part, fut l'œuvre du parti évangélique. Canning, commençant un discours sur l'esclavage, parle vingt minutes du « divin auteur de notre foi ». Que M. Bright fasse un jour à la tribune anglaise allusion à la grotte d'Adullam, d'un bout à l'autre de l'Angleterre il n'est personne qui ne sache ce qu'il veut dire.

La littérature anglaise abonde en écrits théologiques, en traités religieux. Cette source ne tarit jamais. Chaque génération de docteurs laisse un témoignage de sa foi, de ses recherches, de ses efforts. On ne lit plus les écrits de Butler, de Warburton, de tant d'autres, de Lowth, de Middleton, de Law, de Watts, de Whitefield, de Wesley, de Lardner, les sermons de Blair; mais tous ces livres ont eu leurs lecteurs, et chaque jour en produit d'autres qui vont tomber dans le gouffre toujours béant de la théologie.

diction des fonctions d'exécuteur testamentaire, tuteur, par la défense de faire ou de recevoir un legs.

La religion est partout, entre partout, envahit tout. Les *infidèles*, c'est le nom qu'on donne à ceux qui osent rejeter toute autorité religieuse, même celle de l'Écriture, sont une petite troupe éparse, timide, sans contact avec le peuple. Quand on parle de Gibbon, l'auteur illustre de l'*Histoire de la décadence de l'empire romain*, un infidèle, un voltairien, on cherche pour lui des excuses.

En 1791, la populace se jeta, à Birmingham, sur la maison de Priestley, chimiste et philosophe ; on brûla sa bibliothèque, ses instruments. On le força d'émigrer en Amérique. Il y a toujours eu des philosophes en Angleterre, mais il n'y a jamais eu, il n'y a pas encore aujourd'hui de parti philosophique. On ne dit point « hors de l'Église point de salut » ; mais « hors d'une Église, point de salut ».

L'ironie n'est point permise contre les choses saintes ; elles sont protégées par une union tacite de toutes les croyances. On ne peut pas donner le nom d'hypocrisie à cette religiosité, quand même elle n'a pas ses racines aux profondeurs de la foi, car ceux qui s'en couvrent se trompent eux-mêmes autant qu'ils trompent les autres. Il est plus vrai de dire que sur le pays entier règne une épaisse atmosphère religieuse, qui couvre tout, enveloppe la politique, la législation, la littérature, la philanthropie, l'éducation, les mœurs. C'est le protestantisme et non pas la science ou

la philosophie qui retouche et perfectionne sans cesse l'idéal moral de la nation. C'est lui qui trempe son courage, lui inspire la notion du devoir, la soutient dans son continuel effort.

L'Angleterre a eu cette singulière fortune qu'en combattant pour sa propre indépendance, elle combattait aussi pour la Réforme ; elle en a été le bras armé ; c'est dans les longues et terribles luttes qu'elle livrait en même temps pour la liberté civile et pour la liberté religieuse, qu'elle s'est sentie grandir et devenir plus puissante, plus riche, plus libre, plus redoutée, plus glorieuse. Toute son histoire est comme suspendue à une seule idée. Elle a pu sincèrement se croire le peuple de Dieu, le continuateur des Hébreux, le peuple choisi, confident de la Providence, instrument de ses desseins cachés, son soldat contre l'imposture, l'idolâtrie, la vanité des nouveaux Gentils. Ces barbares relégués dans un coin de l'Europe, presque hors de l'Europe, ont pris en pitié et en mépris les vieilles nations sorties du monde romain, avec leurs rois, leurs empereurs, leurs pontifes ; leur liberté est devenue comme un phare sur lequel toutes les nations ont tourné les yeux ; leur île est un pôle du monde moral.

II.

Rome était trop éloignée de l'Angleterre pour y être bien visible. L'esprit barbare y garda une indépendance plus farouche que dans les pays soumis pendant tant de siècles à la discipline latine. Les Saxons ne voulaient plus payer le denier de saint Pierre, quand Guillaume de Normandie alla combattre Harold et conquérir l'Angleterre. On sait que le pape Hildebrand lui avait envoyé une bannière bénite et une bulle où sans doute il excommuniait Harold et ses partisans. Le conquérant rétablit le denier de saint Pierre et envoya à Rome la bannière de Harold : la haine de la papauté entra au cœur des vaincus. Les prélats saxons furent remplacés par des Italiens, par des Normands; le peuple commença à considérer les évêques comme des ennemis.

Guillaume, toutefois, se débarrassa bien vite lui-même des liens de la papauté ; il refusa de rendre hommage à Hildebrand et sépara la juridiction des comtes de celle des évêques. Si le juge ecclésiastique gardait un grand pouvoir et si Rome restait en certaines matières la cour suprême d'appel, le juge civil devenait indépendant.

La folie des croisades n'enivra point l'Angle-

terre ; elle ne s'arma que pour la seconde ; encore les aventures de Richard Cœur de Lion sont-elles un épisode de l'histoire de la chevalerie plutôt que de l'histoire d'Angleterre. Henri II avait déjà commencé la guerre à l'Église. Les *constitutions de Clarendon* avaient soumis les clercs au droit commun. La protection du pape fut fatale à Thomas, à Becket. Les foudres de l'excommunication arrivaient déjà sans force, lancées de Rome à Canterbury. La soumission d'Henri II, après le meurtre de Becket, lâchement égorgé sur les marches de l'autel, ne fut qu'un mensonge hypocrite.

Le roi Jean dut payer sa lâche condescendance envers le pape de l'octroi de la grande charte ; il s'était mis à genoux devant le légat du saint-siége, il dut plier devant ses barons. Le guide moral de l'aristocratie révoltée était un évêque anglais, Langton. La grande charte fut le traité d'alliance entre les prélats et les barons. De catholique, l'Église se faisait déjà nationale.

Pendant un siècle, les mêmes forces continuent d'agir : la jalousie royale, l'orgueil des prélats, l'isolement, la haine croissante de la France. Peu à peu, sous les trois Édouards, l'Angleterre, emportée par l'instinct plus que par la volonté, délie les liens qui la rattachent à l'unité catholique. Après la conquête, pendant cent cinquante ans, les rois avaient eux-mêmes nommé les arche-

vêques, les évêques, les abbés mitrés. Après la grande charte, les chapitres, devenus indépendants, nomment leurs évêques, et ne demandent plus au roi qu'un « congé d'élire. » Mais le pape doit approuver l'élection avant que l'évêque soit consacré et reçoive sa bulle d'investiture. La même chose se faisait pour les abbés mitrés : les supérieurs de tous les ordres restaient en communication avec le saint-siége. Pour les petits bénéfices, les petits monastères, ils avaient des patrons locaux, laïques ou clercs; mais à chaque institution nouvelle on en réfère, pour la forme, à Rome.

Mais, dès 1306, un acte parlementaire défend aux supérieurs des ordres résidant hors d'Angleterre de lever des taxes dans les maisons anglaises (Cisterciens, Prémontrais, ordres de Saint-Augustin, de Saint-Benoît). On n'ose pourtant pas encore attaquer le pape. Le statut de 1351 (Edouard III) le vise; pour la première fois, le parlement insurgé ose refuser au chef de la chrétienté le patronage ecclésiastique en Angleterre. La lutte fut longue : les communes se placent entre la couronne et les foudres papales. Elles défendent la souveraineté nationale, la terre anglaise contre des maîtres étrangers. Les lords spirituels ne se séparent pas des temporels. Les trois États se serrent autour du roi : « Toutes personnes qui intentent une action à la cour de

Rome et qui y obtiennent des bulles, instruments, sentences d'excommunication qui touchent le roi ou sont dirigées contre lui, sa royauté, son royaume, et qui apportent lesdits documents dans le royaume, ou qui les reçoivent, ou les notifient, ou travaillent à leur exécution, seront, ainsi que leurs notaires, procureurs, défenseurs, fauteurs et conseillers, privées de la protection du roi, et leurs terres et maisons, meubles et immeubles, tomberont en forfaiture. » (Acte de 1392.)

La Réforme est préparée premièrement par la résistance parlementaire, deuxièmement par les révoltes de la conscience et de la morale contre les abus de l'Église. Chaucer flétrit dans ses vers les moines, les fausses reliques, les vendeurs d'indulgences. Les serfs émancipés ne savent pas ce qu'est hérésie, orthodoxie. Ils écoutent les « pauvres prêtres » qui colportent dans toute l'Angleterre les enseignements de John Wycliffe : on ne les étonne pas quand on leur dit qu'un évêque, un prêtre en état de péché mortel n'a plus d'autorité sur les fidèles ; que l'Écriture défend aux ministres du Seigneur d'avoir des possessions temporelles ; que la confession n'est pas aussi nécessaire que la contrition. Dès le premier jour, les deux réformes sont en face, rivales et jalouses : la réforme épiscopale et la réforme populaire, celle des grands et celle des petits.

Wycliffe se laisse lui-même égarer par son rêve

de christianisme primitif; il attaque le droit de propriété, frappe de forfaiture les biens du pécheur. Le peuple le prend au mot; Londres est mis à sac par la canaille qui suit Wat Tyler. Les lords effrayés veulent persécuter les « pauvres prêtres », les apôtres vagabonds; mais Wycliffe a encore assez de pouvoir pour les protéger. Lui mort, les Lollards perdent leur guide, leur lumière; bientôt ils ne sont plus regardés que comme de vils fanatiques, des rebelles; on les persécute sans pitié. C'est contre eux qu'est proclamé l'acte *de heretico comburendo* (1400).

Oldcastle essaye de remuer les cendres de l'hérésie : il soulève les derniers Lollards et paye sa folle tentative de la vie. Rien ne reste plus en apparence de l'œuvre de Wycliffe; le nom d'Oldcastle est devenu ridicule, Shakspeare en fait son Falstaff. Quelque chose est resté pourtant, la Bible de Wycliffe. Ce que les hommes n'ont pu faire, un livre le fera. Les copies manuscrites circulent de main en main, se cachent, car un statut féroce a mis l'interdit sur l'œuvre du réformateur d'Oxford. L'hérésie vit dans l'ombre, dans la peur des bûchers; l'esprit tend sa toile invisible pendant cent ans, comme l'araignée qui travaille aux hautes voûtes des cathédrales.

Pourquoi le cri terrible de Luther trouva-t-il tout de suite un écho en Angleterre? Les Saxons reconnurent un frère dans le hardi moine saxon.

Les doctrines nouvelles, si vite maîtresses des ports de la mer du Nord, de la Suède, du Danemark, furent connues des matelots, des marchands anglais et portées par eux sur une terre toute prête à les recevoir. Les premiers livres protestants, imprimés dans les Flandres, se cachèrent parmi les lourds ballots. Dans les villes libres, tout pouvait s'imprimer (sir Thomas More y envoya le manuscrit de son *Utopie*). Les pulsations du cœur germanique étaient ressenties de suite en Angleterre. Tyndale va voir Luther à Wittenberg (1525), traduit les Évangiles, les Épitres, établit à Anvers une librairie protestante.

Les premiers protestants anglais sont des gens de rien : en 1526, quelques tisserands, charpentiers, savetiers, organisent la « fraternité chrétienne » ; ils ont un comité à Londres, achètent des Bibles; ils ont des agents, commis voyageurs de la parole divine. Les mœurs du clergé, impuni et couvert du bénéfice ecclésiastique, révoltent le peuple bien plus que les grands; ces chrétiens croient naïvement que la religion n'est pas toute dans les pompes, les cérémonies, les formules; ils se figurent que le vrai temple de Dieu, c'est l'âme devenue pure, sainte et chaste; ils adorent en esprit. Que peut la persécution contre ces âmes qui vivent hors des choses visibles? A quoi sert-il de brûler des Bibles devant Saint-Paul? Le mal secret gagne déjà la ville des

clercs, Oxford; il se glisse dans Christ-Church, le magnifique collége fondé par Wolsey. En vain Wolsey se fait persécuteur, en vain More. On brûle (1531) Bainham, qui a osé nier la transsubstantiation, et dire « qu'un Turc, un Juif, un Sarrasin qui croit en Dieu et en suit la loi est un bon chrétien ».

D'autres forces agissaient dans le parlement : celui de 1529, à peine réuni, fait une pétition au roi, qui est un long réquisitoire contre les cours ecclésiastiques, contre la rapacité, le népotisme clérical. La réforme parlementaire fut une révolte du droit séculier contre le droit canon, des gentilshommes contre les évêques. Ceux-ci n'osent-ils pas demander à Henri VIII que les lois ordinaires soient changées quand elles sont en désaccord avec le droit canonique, et ne refusent-ils pas de soumettre les lois canoniques à la sanction royale? Ainsi tout allait, tout tendait à la réforme. A qui fera-t-on croire aujourd'hui que ce grand événement ne soit né que d'une passion d'un roi bellâtre? Ses volontés flottent de l'obéissance à la révolte; il commence par défendre le pape contre Luther, il finit par se faire pape. Il fait et défait sa théologie comme son lit nuptial. Tous les crimes furent pourtant pardonnés à un roi qui repoussait la tyrannie romaine. Il brûle comme hérétiques ceux qui tenaient pour la réforme, mais il pend ceux qui reconnaissaient l'autorité de Rome; il

confisque les biens des couvents, devenus maîtres du quart du sol anglais. On rejette les vieux rites, on brise les vieux autels, on déchire les étoles; on fut sur le point d'abolir l'épiscopat. La royauté s'y attache d'instinct, tenant non pour Rome, mais pour ce qui avait fait la grandeur visible de Rome. Le servile Cranmer se tient à égale distance de Rome et de Genève; il fait du roi le souverain temporel et spirituel du pays, lui confie le droit de lier et de délier, le droit d'ordonner un prêtre. Un code sanguinaire étouffe toutes les résistances.

Aujourd'hui encore, l'Angleterre regarde sans trop d'horreur la figure de ce roi magnifique et terrible, pontife et dictateur, dont la faveur était aussi redoutable que la colère, dont l'amour était un arrêt de mort. Ce mariage qu'il avait tenté entre les doctrines catholiques et l'indépendance anglicane finit mal, comme tous ses mariages; lui mort, la réforme était maîtresse de l'Angleterre. Le règne de Marie ne fut qu'un interrègne. Ses persécutions terribles, le supplice de Cranmer, rendirent le nom de Rome un objet d'horreur pour la nation. L'Angleterre eut ses bûchers comme l'Espagne; la figure de Philippe, l'époux de Marie, traversa un instant l'histoire de l'Angleterre, comme le spectre de l'inquisition. (Sous ce règne si court, deux cent quatre-vingts personnes furent brûlées.) Celle-ci allait établir ses tribunaux dans la Grande-Bretagne et tenir ainsi les deux

bouts de l'Europe, lorsque mourut Marie. Avec Élisabeth, le protestantisme montait sur le trône; la passion qu'elle inspira à son peuple fut surtout une passion religieuse, un fanatisme. Avec elle triomphait enfin l'idée, si chère au peuple anglais, d'une Église anglaise nationale.

Ce mot « d'Église nationale », qui fait sourire le philosophe autant que ferait celui de « Dieu national », n'étonne pas le politique, car la foi religieuse est une force politique. Il y a toujours une communauté visible ou secrète entre tous les peuples catholiques, ou protestants, ou musulmans.

La grandeur historique d'Élisabeth vient de ce qu'elle eut dès le premier jour conscience de sa mission. La femme servit la reine. Si elle n'était protestante, elle devenait usurpatrice, bâtarde. Elle se hâte de repousser la suprématie romaine; elle remplace les évêques récalcitrants par des théologiens proscrits. Le flot de la réforme, quelque temps retenu, entraîne tout. Sur neuf mille quatre cents prêtres à qui on demanda de se conformer au rite nouveau, il n'y en eut que deux cents qui restèrent fidèles à la vieille foi et quittèrent leurs bénéfices. Dans les rangs inférieurs du clergé, il n'y eut point de sécession.

III.

Élisabeth avait pour elle les protestants d'Angleterre et d'Écosse, les états généraux, le roi de Navarre; mais Marie Stuart avait Rome, la France, l'Espagne. La guerre de deux religions devint le duel de deux femmes. Élisabeth, si humaine au début et presque tolérante, devint terrible quand Pie V excommunia la *prétendue* reine d'Angleterre. Le trône était son honneur; l'hérésie son salut. Les passions de la fille, de la femme, de la rivale, expliquent toute sa conduite.

Sans l'Écosse, il est douteux qu'elle eût triomphé. On peut s'étonner, tout d'abord, que la réforme ait pénétré chez un peuple si endurci, si attaché à ses traditions. Au commencement du XVIe siècle, l'Écosse était encore féodale. Point de grandes villes, de bourgeoisie indépendante. Ce pauvre pays infertile n'est qu'un champ de bataille perpétuel. Le peuple est misérable, superstitieux les barons, avides, jaloux, pillards, sont toujours en querelle. La guerre avec l'Angleterre a duré mille ans. Les Celtes de la montagne, les fils des Scandinaves établis dans les vallées usent leur courage et leur férocité héréditaire dans des luttes stériles. La royauté est vassale des grandes maisons.

L'Église tient la moitié de la terre. On ne peut douter que cette richesse ait incliné les barons vers la réforme. La nouvelle religion leur promettait le ciel, tout comme l'ancienne, sans leur refuser sur la terre l'objet de leurs convoitises.

La réforme ne séduisit pourtant pas d'abord les grands; elle fit son chemin dans les champs, les chaumières, parmi les petits. Elle donna une âme à ce peuple qui n'en avait point, parla d'une voix rude à ces fils des pirates; à ces brigands, elle séduisit ces cœurs farouches par les angoisses mêmes, les terreurs, les combats de la vie spirituelle; à la mansuétude infinie du Nouveau Testament ils préféraient la rigidité mosaïque; aux pompes symboliques, la parole inspirée, les exhortations comminatoires, les reproches, les objurgations des pasteurs. L'esprit de clan trouva son expression dans les congrégations, les presbytères; la grande hiérarchie catholique ou anglicane, ne pouvait convenir aussi bien à une nation d'humeur rebelle. Si l'esprit anglais fait penser à une plaine unie aux grands horizons, l'esprit écossais rappelle plutôt ces petites vallées hautes des montagnes étroites, fermées par une ceinture de rochers et de forêts. Les grands souffles des siècles entrent à peine dans ces petites associations où les consciences distillent lentement l'intolérance; là se forma le caractère écossais, marqué par l'amour de la règle volontaire, par un

bon sens ferme et dur, par l'honnêteté calculatrice, la taciturnité sardonique et la bonhomie rusée. Par la rudesse, les saillies et l'âpreté que ce caractère conserve encore de nos jours, on peut deviner ce qu'était l'Écosse au temps de Knox et des lords de la congrégation. Des gens qui ne songeaient jamais à reculer devant la mort devaient l'infliger avec une effrayante sérénité. Les combats, les dangers, les longues haines leur étaient nécessaires.

La passion religieuse sombre et cruelle était encore enflammée par la passion nationale. Une reine française, instrument de ses frères de Lorraine, entourée de soldats, de gentilshommes papistes, pouvait-elle être autre chose qu'une ennemie? A peine Jacques a-t-il rendu l'âme, les lords de la congrégation déclarent la guerre à sa veuve, Knox les excite, les soutient, relève leurs courages abattus par le malheureux siége de Leith. Élisabeth, devenue l'âme de la ligue protestante, envoie aux Écossais des subsides.

Dès que le parlement écossais eut les coudées franches, tout l'édifice de la hiérarchie catholique fut abattu en un jour. Jamais pareille chose ne s'était vue, l'Église était perdue par l'excès même de sa puissance; elle s'était lentement emparée de plus de la moitié de la terre écossaise et de la partie la plus fertile. Les évêques, les abbés se firent les complices de la spoliation. Pas une résistance,

pas un martyr. Les biens du clergé furent livrés par le clergé même aux nobles avides[1]. On ne réserva qu'une mince fraction du revenu pour le clergé nouveau. Knox avait demandé qu'on le partageât par tiers : un tiers pour le clergé, un autre tiers pour les écoles, le dernier pour les pauvres. Au lieu de cela, les nobles s'arrangèrent avec les évêques pour avoir tout; ils laissèrent à peine un sixième aux presbytériens. « Deux parts, dit Knox, allèrent au diable, et la troisième fut partagée entre le diable et entre Dieu. » L'Église d'Écosse devint la plus pauvre, la plus misérable du monde entier; une multitude de ministres durent se contenter de 100 marcs d'Écosse par an, un peu moins de six livres sterling.

Le marché de Knox avec les lords s'explique pourtant : ceux-ci voulaient la terre, lui ne voulait point de la prélature. L'institution épiscopale lui faisait horreur, presque autant que la papauté.

En Angleterre, la réforme s'était, par le hasard des événements, faite avec le roi ; en Écosse, elle fut faite sans la royauté, contre la royauté. Aussi put-elle suivre une pente différente. Cependant les deux réformes se sentent solidaires; Élisabeth qui hait Knox est obligée de soutenir sa cause. Des deux parts, on poursuit aussi le même idéal chimérique, l'unité doctrinale; la foi doit être

1. Que devait être l'ancien clergé catholique en Écosse?

librement cherchée, dans les livres saints, mais il faut que toutes les âmes y trouvent la même foi. La tolérance pour l'erreur semble presque un crime; l'hérésie est poursuivie avec rigueur. Knox vit, sous ses propres yeux, brûler une sorcière. Élisabeth persécute les anabaptistes, les puritains. Melvine l'aîné, prêchant devant Jacques VI, lui dit : « Il y a deux rois et deux royaumes. Il y a Christ et son royaume, l'Église, dont le roi Jacques est le sujet, et du royaume duquel il n'est ni le roi, ni la tête, ni le lord, mais un simple membre ! » En Angleterre, l'Église et l'État ne sont qu'un; en Écosse, la société civile n'est que la servante d'une société plus grande dont Christ est le roi. Les ministres se croient les guides naturels de l'État, ils morigènent le souverain, Knox fait trembler Marie Stuart; les chapelains du faible Jacques comparent ses favoris à Haman, lui-même à Hérode, à Jéroboam. La distinction du spirituel et du temporel était bien subtile pour des barons qui voulaient arrondir leurs terres en gagnant le ciel, pour une royauté qui voulait rester maîtresse des âmes comme des corps. L'Église du Christ devait être une église visible, plus forte que ses voisines, plus puissante, plus tenace. La liberté engendrait l'esprit de secte, et l'esprit de secte la tyrannie.

Le débile enfant de Marie Stuart eut un moment dans les mains le sort de deux pays ; il ne

pouvait aimer la réforme d'un amour sincère; il contestait aux pasteurs le droit de convertir toutes les chaires en tribunes et recommandait à ses fils en mourant de se fier plutôt à un sauvage highlander, à un féroce borderer (un habitant du *border*, de la frontière toujours disputée de l'Écosse et de l'Angleterre) qu'à un puritain. Pouvait-il regarder cette Élisabeth dont il subissait l'alliance et les dons dégradants autrement qu'avec une horreur secrète? Il caressait dans son esprit la chimère du droit divin de la royauté et essaya timidement de rétablir l'épiscopat en Écosse, mais il se trouva sans cesse entraîné par le caractère de son titre royal, par ses dangers, peut-être par ses scrupules mêmes et ses remords.

Devenu roi d'Angleterre, il trouva dans son nouveau pays la moitié de la population encore catholique : le tiers des pairs, la moitié des gentilshommes campagnards, les deux tiers des paysans étaient restés fidèles à l'antique foi.

La pensée véritable du roi se trahit dans ces paroles, dites à l'ambassadeur la Boderie (20 juin 1606) : « Si le pape voulait consentir d'être le chef et le premier des évêques, il ne ferait point de difficulté de le reconnaître pour tel ; mais que de se vouloir faire par-dessus les rois, il n'y en avait un seul qui le dût souffrir. » Puisieux, le secrétaire français, écrit le 22 juillet 1608 à Rome : « Jacques consent à reconnaître le pape pour le premier des

évêques, s'il pouvait renoncer à son prétendu pouvoir d'interdire les rois. »

D'humeur discuteuse et théologique, Jacques raisonnait avec les puritains. Son aphorisme était : « Pas d'évêque, pas de roi. » Il aurait voulu pour toute l'Angleterre « une doctrine, une discipline, une religion en substance et en cérémonie ». Il voulait garder la croix, les surplis.

La tolérance de Jacques exaspéra les puritains plus que n'avaient fait les persécutions d'Élisabeth. Celle-ci tourmentait leur foi sans inquiéter leurs haines, car Rome était toujours la commune ennemie. Dès que les yeux de la royauté se retournèrent vers l'antique religion, le roi, ses évêques serviles, son Église officielle devinrent suspects. Les puritains se croient dès lors les vrais représentants de la réforme ; leur Église devient l'Église militante, leurs ministres sont les lieutenants d'une armée sainte, les soldats de ce Jésus qui était venu apporter le glaive et non la paix. Le rite nouveau leur rappelle trop le rite romain. Ils ne veulent plus d'ornements sacerdotaux, plus d'hosties, de génuflexions. L'esprit sombre des Lollards se réveille en eux. Il y a des ministres qui refusent de baptiser les enfants sous d'autres noms que sous ceux de l'Écriture. Les nouveaux saints prennent des noms symboliques, tels que ceux-ci : Délivrance, Discipline, Terre, Poussière, Combats le bon combat, etc. — C'est

ainsi que les républicains français prenaient plus tard les noms de Brutus, de Démosthène.

Le caractère propre de ce nouveau protestantisme c'est qu'il substitue à la prière, à la parole écrite, devenue une vaine formule, la parole vivante, l'inspiration, le sermon. Quelle puissance ne devait pas lui donner cette révolution ! Rien ne trouble ni ne remue l'homme autant que la parole humaine. Il semble qu'il assiste alors à une sorte de création et qu'il y participe. L'improvisation déréglée va où l'esprit la mène, touche à tout, ne recule devant rien. Le ministre puritain est un tribun d'autant plus audacieux qu'il semble que Dieu parle par sa bouche. Il enveloppe la politique des noms, des comparaisons familières, des locutions de l'Écriture sainte. Son éloquence conserve quelque chose d'impersonnel ; elle s'entoure d'une terreur mystique, des éclairs et du tonnerre du Sinaï, tout en parlant aux intérêts les plus terrestres, les plus immédiats, les plus grossiers ; elle mêle le vulgaire et le divin, la passion et la foi.

IV.

Le développement de l'esprit puritain marque un moment nouveau dans l'histoire religieuse. Par certains côtés, les nouveaux sectaires ressem-

blent à ces ordres fameux qui propageaient la foi catholique et qui s'étaient faits les apôtres de l'idéal chrétien. Mais tandis que ceux-ci montrent au peuple le ciel, les puritains lui montrent la terre. L'esprit barbare des Anglo-Saxons ne peut se contenter d'un royaume qui ne soit pas de ce monde: c'est ici-bas qu'il faut fonder l'Église du Christ; il faut que la terre commence le ciel. Point de merci pour tous ceux qui troubleraient cette prise de possession des saints. Le noble idéal catholique, en consolant le chrétien de la pauvreté, de l'oppression, de ses propres faiblesses, le désarme contre les autres et contre lui-même. L'idéal puritain lui souffle une énergie indomptable.

Sera-t-on sauvé? sera-t-on damné? Voilà la question terrible, celle que nul ne peut résoudre avec assurance; mais, puisque la foi seule justifie le pécheur, elle seule peut le rassurer contre l'inexorable avenir, et lui donner un frêle espoir. Il s'attache donc à la foi comme à son unique chance de salut, il la cherche, il voudrait la sentir, comme la mère sent les mouvements de l'enfant qu'elle a conçu. A quoi peut-il mieux la reconnaître qu'aux élans de colère et d'horreur qu'il éprouve contre l'impiété? Comment trouver l'or pur dans un sédiment, si l'on ne rejette les sables, la boue? Tout ce qui est vain, lui fait donc pitié et doit être retranché: les cloches, les statues, les tableaux, les plaisirs frivoles, jus-

qu'aux danses, aux jeux populaires, aux gaietés païennes de Noël. Les puritains veulent forcer l'Angleterre à s'habiller de noir ; ils prennent un air sombre, portent les cheveux droits et longs, parlent un jargon biblique. La perpétuelle tension de la volonté se reconnaît jusqu'aux intonations plus nasales de la voix.

La conspiration des poudres poussa jusqu'au délire la haine contre Rome, contre les jésuites. L'imagination populaire ne rêve plus que des crimes. A la mort de Jacques I, l'Église établie était à demi hérétique : en apparence, l'édifice de la foi royale et épiscopale était pourtant très-solide ; une cour de haute commission punissait toutes les attaques contre sa liturgie et ses doctrines ; mais le dernier primat, Abbot, avait ouvert doucement les portes de l'Église aux doctrines puritaines.

Laud tenta de réparer le mal : il proclama dans ses *canons* le droit divin de la royauté. Les non-conformistes émigrèrent en Hollande, dans la Nouvelle-Angleterre ; Charles, soutenu par ses évêques dociles, crut le moment venu de donner à l'Écosse des évêques : les propriétaires des anciens biens d'Église, les presbytériens, les puritains se coalisent contre lui. La lutte commence. Le roi et son primat poursuivent ce rêve : réunir l'Église d'Angleterre à l'Église romaine, en sauvegardant les principes et l'indépendance de l'Église d'Angleterre. Ils connaissent

l'amour du pays pour les vieilles traditions. Les évêques anglicans n'ont jamais voulu perdre le privilége sacré de la transmission apostolique; ils sont, ils veulent être des successeurs des apôtres. L'imposition des mains n'est-elle pas le signe visible d'une sorte d'hérédité religieuse, pareille à l'hérédité monarchique? Élisabeth et ses conseillers n'avaient pas voulu renoncer à ce prestige; les érudits d'Oxford, parmi lesquels étaient choisis les évêques, étaient moins anglais, si on peut le dire, que le reste de la nation ; les belles-lettres, la chaîne de la scolastique, les rattachaient à l'Europe. Ils formaient une sorte d'aristocratie intellectuelle, assez raffinée dans un temps des plus grossiers : le bas clergé, assez misérable, devenu plus plébéien depuis que la réforme d'Henri VIII avait appauvri l'Église, était soumis dans les maisons nobles à une véritable domesticité. Une fille de bonne maison ne pouvait épouser un prêtre. Les chapelains demandaient la main des femmes de chambre. Les prêtres des campagnes étaient ignorants, brutaux et serviles. Les prélats, petite caste de clercs, se souvenaient des splendeurs de Wolsey; sans partager toutes les passions des Stuarts, ils s'en firent les complaisants serviteurs. L'Église anglicane devint monarchique ; elle se sépare de Calvin, du presbytère, de toutes les doctrines républicaines, et se rapproche d'Arminius.

Le danger était grand pour la réforme : l'Écosse répondit aux injonctions de Laud par le *covenant*. Nobles, ministres, gens de toute classe jurèrent de résister à toute innovation religieuse, de travailler à restaurer la pureté de la foi, à extirper l'hérésie et à devenir des exemples vivants des vertus chrétiennes. En Angleterre les deux partis en présence étaient à peu près égaux: d'un côté le roi, les évêques, tout ce qui dans la nation leur restait fidèle, tout ce qui aimait la splendeur visible de la monarchie et de l'épiscopat, de l'autre les puritains, les bourgeois, les marchands de la Cité qui faisaient le commerce avec les Pays-Bas, qui admiraient la prospérité des villes libres et avaient applaudi à l'héroïque lutte d'une république contre les Espagnols. L'argent est déjà une puissance nouvelle, le parlement s'en fait le ministre et défend contre le roi la richesse des particuliers.

La réforme royale allait trahir la cause protestante : la deuxième réforme fut parlementaire. Les communes se changent en vrai concile. On veut extirper tout ce qui reste de Rome, couper « les racines et les branches ». La liberté politique est l'arme de la foi. Les fondateurs du gouvernement parlementaire sont moins des hommes d'État que des docteurs, des casuistes, des théologiens, Quand l'Écosse envoie son armée au secours du parlement, voici de quelle proclamation elle se

fait précéder : « Notre conscience et Dieu, qui est au-dessus de notre conscience, nous est témoin que nous ne voulons que la gloire de Dieu, la paix des deux nations et l'honneur du roi, en supprimant et en punissant légalement ceux qui troublent Israël, les torches de l'enfer, les Corahs, les Baalams, les Doegs, les Rabshakehs, les Amans, les Tobies, les Sanballats de notre temps; cela fait, nous serons satisfaits. » Les évêques sont les « prêtres de Baal. » La liturgie est ironiquement appelée la « léthargie ».

Le parlement devient une arène de docteurs; s'inclinera-t-on, ne s'inclinera-t-on pas au nom de Jésus? Y aura-t-il des grilles devant l'autel? le chœur sera-t-il plus haut que la nef? Voilà les questions qu'on y discute. On chasse les évêques de la chambre des lords. Le parlement proclame la souveraineté du peuple : il ose dire que le gouvernement appartient aux citoyens, qu'on peut déposer les rois. Les soldats parlementaires boivent sur l'autel de Westminster et bivouaquent dans la vieille abbaye. On démolit les églises, on brise les statues, en haine de Laud ; on baptise dans les chapelles des chevaux, des cochons. On profane les tombes et l'on jette au vent la poussière des morts. Les chambres imposent à tous les membres du clergé le serment au *covenant :* on demande à ces prêtres, qui ont été ordonnés par des évêques, de travailler à la

destruction du régime épiscopal. Sept mille refusent le serment : chiffre énorme et qui montre combien la religion établie avait encore de racines et d'autorité morale. Cette hostilité profonde, cachée aux champs, menaçante dans les châteaux, poussa jusqu'au délire la passion des puritains. On vit alors en Angleterre quelque chose de pareil à ce qui se vit en France à la fin du siècle dernier.

La royauté est désarmée, prisonnière.. Les presbytériens voudraient la sauver, ils l'ont abattue les premiers, mais ils redoutent de voir tomber cette institution qui sert comme de pilier à l'histoire et à la constitution anglaise. Esclaves des formes, ils ont toujours prétendu, même en se battant contre le roi, se battre pour la royauté. En face d'eux sont les indépendants à qui les formes, les fictions importent peu : ils se sont battus, la Bible d'une main, leur épée de l'autre. Leur seule constitution, c'est l'Écriture. Ils sont bientôt les maîtres.

Pourquoi traiter humblement à Hampton-Court avec cet homme qui n'est plus roi que parce que l'on parle encore de Sa Majesté? Ce qu'il promet des lèvres, son cœur peut-il le promettre? « Pour toutes nos batailles, dit Cromwell, nous n'aurions qu'un bout de papier? »

Cromwell, à cette heure terrible, représente la force brutale : cette Angleterre qui, traînant les

longues draperies du passé, peut à certains moments, quand sa marche s'embarrasse et qu'elle a besoin de toute sa vigueur, rejeter, déchirer ces vêtements inutiles et se montrer nue, comme un gladiateur barbare. *Luxurialque toris animosum pectus.*

Le vain bruit des disputes parlementaires fatigue bientôt ce soldat silencieux : l'Angleterre, l'Écosse, l'Irlande sont vaincues : que va devenir le parlement ? il n'a plus de pôle, plus d'équilibre. Il cherche un nouveau souverain ; pourquoi ne serait-ce pas la nation ? On parle de districts électoraux égaux, de suffrage libre, d'une sorte d'Assemblée constituante. Cromwell interrompt ce rêve, il reste seul, dictateur, protecteur, il puise son droit dans sa force ; il sait que la moitié au moins de l'Angleterre est vaincue, non convaincue. Il se croit le Moïse du nouveau peuple choisi ; c'est un maître humble, sérieux, sombre, accablé par instant du poids dont la Providence l'a chargé. Il connait sa nation, voudrait lui rendre une chambre ; mais ses parlements à peine réunis l'interrogent lui-même et lui demandent où sont ses titres.

Quelle question s'agite en réalité parmi tant de désordres, de douleurs, sous ce jargon ridicule des sectes et dans ce désordre des esprits ? Sur un point, tous se rencontrent. L'État doit être religieux : il ne faut point qu'il soit athée, indifférent, sceptique. Mais l'État sera-t-il soumis à

l'Église, ou l'Église sera-t-elle soumise à l'État? Les intérêts temporels le céderont-ils aux spirituels, ou ceux-ci aux temporels? Sera-ce la loi qui décidera de la foi ou la foi de la loi? On avait mis un culte nouveau à la place de l'ancien. Le psaume, le sermon avaient été substitués aux cérémonies. Plus de symbole de foi, de commandements de l'Église ; l'oraison dominicale même avait été proscrite, comme tout ce qui pouvait rappeler une doctrine traditionnelle, réglée, obéissante. L'âme humaine devait s'exprimer librement dans des discours et des chants. Cromwell essaya de réprimer les plus violents excès de cette licence, d'étouffer la végétation malsaine des sectes; sa dictature terrible ne réussit point à détruire les forces invisibles qui rattachaient l'Angleterre à son passé, à l'institution monarchique et épiscopale, mais elle les tint assez longtemps impuissantes pour rendre désormais possible l'existence, à côté de l'Église d'État, des Églises dissidentes.

V.

On le vit bien à ce qui suivit. La réforme avait traversé trois phases : elle avait été d'abord royale, puis parlementaire, en dernier lieu théocratique. Toutes les grandes révolutions morales finissent

par des compromis, car il y a presque toujours quelque chose de nécessaire et de légitime dans chacun des intérêts qui se disputent la victoire. La cause puritaine put sembler un moment complétement vaincue. L'Angleterre, lasse, stérile, épuisée comme par un long jeûne, se rejeta dans les bras de la royauté et de l'épiscopat. La Restauration fut une orgie : la sévère et chaste muse de Milton fut chassée par des muses impudiques et courtisanes. C'est le châtiment de toutes les tyrannies d'user jusqu'aux ressorts les plus profonds de l'âme humaine et d'en faire une chose sans vertu, sans force et sans nom. Comme on vit en France le Directoire licencieux succéder à la Terreur, le règne des puritains fut suivi du règne du plaisir.

Charles II avait l'âme moins tolérante qu'indifférente et paresseuse; dès qu'il mit le pied sur le sol de l'Angleterre, les anciens évêques se montrèrent. Les presbytériens, qui avaient la majorité dans les communes, espérèrent un moment qu'ils pourraient établir leur liturgie; mais le roi était d'avis « que le presbytère n'était pas une religion bonne pour un gentilhomme ». Il essaya d'abord de la tolérance, pour habituer de nouveau la nation aux cérémonies proscrites par les puritains. Puis il publia un acte d'uniformité, qui excluait de l'Église établie les ministres qui n'avaient pas reçu l'ordination épiscopale. On exigea en même temps

de tous les ministres, de souscrire à une déclaration qui stigmatisait, comme illégale, toute résistance au roi, sous quelque prétexte que ce fût.

On vit bientôt combien les esprits avaient été usés et courbés par les guerres civiles. On se rappelle que plus de sept mille ministres avaient quitté leurs bénéfices pour ne pas souscrire au *covenant.* Le nouvel acte d'uniformité ne souleva que deux mille protestations. Il fut interdit à tous les ministres non conformistes de s'établir ou de revenir à moins de cinq milles du lieu où était leur ancienne Église (*five miles act*). Les sectes dissidentes et les catholiques se trouvèrent enveloppés dans la même disgrâce, mais le roi s'arrogea le droit de suspendre les lois pénales, et les catholiques en auraient seuls profité. Cette prétention souleva à la fois les anglicans et les ennemis de la prérogative royale, et les communes déjouèrent les desseins du roi, par le *Test act,* qui resta en vigueur jusque sous George IV. Cet acte obligeait tout fonctionnaire, civil ou militaire, à prêter le serment de suprématie, à souscrire à une déclaration contraire à la transsubstantiation et à recevoir publiquement le sacrement, suivant le rite de l'Église d'Angleterre.

Il y eut dès lors comme deux nations dans la nation ; l'Église anglicane, redevenue épiscopale, dessina les frontières d'une sorte de pays religieux légal : en dehors de ces frontières, tout ce qui

restait des sectes puritaines continua à végéter, mais forma, avec les catholiques, une caste sans droits politiques, frappée des incapacités civiles les plus révoltantes.

L'esprit de secte avait tué la liberté politique; la liberté politique se tourna contre l'esprit de secte; elle resta fidèle au protestantisme, mais en le réglant, en l'organisant en quelque sorte; le parlement ne pouvait avoir pour ennemi une Église qu'il protégeait de ses lois, une armée religieuse dont il avait refait les cadres et affaibli les ennemis; l'Église devint la créature de l'État, au lieu d'en être le dominateur ou le rival.

L'hostilité secrète de la royauté contre le protestantisme durait toujours. Le roi, et son frère catholique, le duc d'York, appartiennent moins à l'Angleterre qu'à Louis XIV. Charles II en signant le honteux traité de Douvres (1670) devenait un vassal de la France. Dès que la nation soupçonna le souverain, la passion protestante redevint une sorte de folie. Les imaginations épouvantées virent partout des complots. On crut aux contes de Titus Oates. L'alliance entre le parlement et l'Église établie se resserra. Les communes voulurent exclure du trône le duc d'York et les regards du peuple se portèrent sur Monmouth, un bâtard du roi. L'éloquence d'Halifax réussit pourtant à faire rejeter le bill d'exclusion par les lords; le roi triompha et la réaction des tories contre leurs

adversaires fut terrible. Monmouth fut exilé, Russell, Sidney périrent sur l'échafaud. Le duc d'York, bien qu'exclu par le *Test act,* de tout emploi, rentra dans le conseil. A son lit de mort, Charles II reçut les derniers sacrements des mains d'un prêtre catholique. Avec son successeur, Jacques II, le catholicisme montait sur le trône; après cent vingt-sept ans d'exil, il rentrait à Westminster.

Tolérant, Jacques aurait pu peut-être établir la tolérance, obtenir le retrait des lois pénales qui frappaient les catholiques et les dissidents. Mais son intolérance et sa mauvaise foi perdirent tout. Il avait l'âme d'un persécuteur : il demanda au parlement écossais des lois encore plus féroces contre les presbytériens insoumis : la mort et la confiscation furent prononcées contre ceux qui prêchaient dans les conventicules couverts ou qui assistaient aux conventicules en plein vent. Jacques ne voulait pas seulement rendre l'égalité civile et politique aux catholiques, il aspirait à refaire du catholicisme la religion de l'État et à supprimer toutes les autres, comme son voisin de France. Il tenta d'asservir entièrement le parlement qu'il avait trouvé composé presque entièrement de tories dévoués à la cause royale : il laissa exécuter son neveu Monmouth, parce que le peuple aimait dans ce jeune rebelle un prince protestant : après les *assises sanglantes,* il nomme

Jeffreys son chancelier. Il tente de convertir la nation en publiant les papiers secrets de Charles Ier, du roi martyr. Il se fait décerner par les juges le droit de *dispenser* individuellement les catholiques de l'effet des lois portées contre eux. Il en profite pour remplir l'armée de catholiques, il leur donne des bénéfices, des places dans les universités; il veut user de sa suprématie ecclésiastique pour créer une cour de haute commission, destinée à opprimer l'Église, il donne à cinq commissaires une autorité absolue sur les évêques, et parmi ces commissaires il place Jeffreys. L'évêque de Londres est suspendu de ses fonctions spirituelles. En Écosse, le roi s'arme également de sa suprématie ; il admet les catholiques aux plus hauts emplois, tout en continuant à persécuter les presbytériens; il annonce qu'il fera ouvrir une chapelle catholique dans le palais d'Holyrood. Chef spirituel de deux Églises, il use de son autorité pour les combattre toutes deux.

Quand il comprit qu'il ne pourrait convertir les anglicans, il essaya de s'allier avec les dissidents. Il fit une proclamation d'*indulgence*, permit l'exercice public de tous les cultes; il ne suspendit pas seulement les lois pénales, mais les incompatibilités politiques fondées sur la religion. Les dissidents furent un moment ébranlés; mais la passion anglaise l'emporta. Ils devinrent les alliés de l'Église anglicane contre l'Église romaine, du parlement contre le

roi. Celui-ci tint bon, fit une deuxième proclamation d'indulgence et en ordonna la lecture dans toutes les Églises; sept évêques désobéirent. Le jour où ils furent conduits à la Tour, Jacques II cessa d'être roi. La nation entière comparut avec les évêques devant le tribunal du banc du roi. Leur acquittement fut la délivrance de la nation. Le dernier Stuart avait tout uni contre lui, le protestantisme aristocratique, hiérarchique, épiscopal et le protestantisme niveleur et populaire, l'esprit de Laud et l'esprit de Cromwell. Le clergé qui avait laissé couler tant de sang innocent, qui avait tout livré à la royauté, fit cause commune avec les sectaires. Ce que n'avaient pu faire les meurtres d'Élisabeth Gaunt, d'Alice Lisle, de Monmouth, d'Argyle, les infamies de Jeffreys, l'arrestation des évêques le fit. Les fils des Cavaliers et les fils des puritains se retrouvèrent dans les mêmes rangs. La révolution étouffa un moment le misérable esprit de secte et unit tous les protestants.

La révolution de 1688 fut une révolution religieuse plutôt que politique. La haine du papisme y eut plus de part que l'amour de la loi. Dès qu'il apprit la fuite de Jacques II, le peuple tourna sa rage contre les églises, les couvents, les chapelles catholiques, contre l'imprimerie, d'où étaient sortis les pamphlets royaux, contre les ambassadeurs des puissances catholiques; l'Écosse se souleva tout entière et désarma les catholiques.

Guillaume, bon protestant, n'était point sectaire. Il accueillit avec faveur tous les réformés ; sa femme osait dire qu'elle ne voyait point de différence entre les Églises protestantes. Mais la royauté nouvelle devait tout à une coalition du haut clergé anglican et des grandes familles aristocratiques. Étrangère, n'ayant pour l'Angleterre qu'un regard distrait et l'œil toujours porté vers l'Europe, elle accepta naturellement ce rôle d'arbitre, que l'aristocratie anglaise allait désormais donner à ses souverains. Celle-ci, déjà maîtresse du parlement, avait besoin d'une Église aristocratique. L'Église devint l'associée de sa puissance, l'instrument de sa politique, son avocat auprès de la nation, l'un des soutiens de ce pouvoir qui a pour ainsi dire la nature et la terre anglaise pour complices.

On revit quelque chose de pareil au partage de la conquête féodale entre le roi, l'Église et les barons. Mais cette fois, ces derniers se firent la part du lion. Le clergé n'était plus protégé contre les grands par le célibat, par la confession, par le prestige d'une vie mystique, étrange, et comme surnaturelle. Les prêtres devinrent les clients de l'aristocratie territoriale : l'Église se fit la servante du château. L'autorité doctrinale elle-même fut soumise aux métamorphoses et aux caprices de l'autorité politique. La pompe épiscopale ne peut cacher la dépendance de l'Église. En vain elle se

drape dans son origine apostolique ; on sait quelle est l'origine de son symbole de foi et que le parlement pourrait, s'il lui plaisait, toucher à l'acte d'uniformité, aux trente-neuf articles. Quand les deux pouvoirs spirituel et temporel sont confondus, il faut, ou que le prêtre absorbe le laïque, ou le laïque le prêtre. En Angleterre, le souverain religieux est resté subordonné au souverain séculier. L'Église anglicane travaille à soutenir un édifice politique dont elle n'est qu'un fragment; elle obéit à des lois discutées et votées par des laïques dont un certain nombre ne reconnaissent pas même son autorité doctrinale; c'est une Église propriétaire, qui tire son indépendance de ses richesses, une Église politique qui a toujours défendu le privilége aristocratique et vanté la vieille constitution, en un mot, une Église terrestre. C'était bien celle qui convenait à une société amoureuse de force, de puissance, de grandeur visible, incapable de séparer longtemps le rêve et la réalité, accoutumée à mesurer le mérite par le bonheur, et si naïvement éprise d'elle-même qu'elle accepte les faveurs de la fortune comme la récompense naturelle de ses vertus.

Nul disparate entre la vie pratique et l'idéal : le devoir social et le devoir religieux se fondent l'un dans l'autre, se pénètrent si complétement qu'ils sont devenus comme inséparables. Les sollicitations de la pensée ne mettent point l'esprit hors d'équi-

libre : elle conserve assez de liberté dans les limites de la doctrine nationale pour être rarement tentée d'en échapper. Les trente-neuf articles abritent aussi bien les fois paresseuses, qui ne cherchent que le repos, qui aiment à se sentir portées par la multitude et par la tradition, que des fois plus mobiles, pareilles à ces plantes légères qui jettent leurs bras grimpants en tous sens, sans cependant se détacher d'un tronc d'arbre. L'aristocratie a trouvé une alliée naturelle dans une Église riche, bien dotée, assez indépendante pour ne jamais sembler esclave, qui porte l'esprit politique dans la religion et sert de lien vivant entre les grands et le peuple.

A côté de la religion heureuse, puissante, sorte de compromis entre le catholicisme et le protestantisme, comme la monarchie constitutionnelle est un compromis entre l'idéal monarchique et l'idéal républicain, une place obscure resta au protestantisme puritain, à la foi douloureuse, malheureuse. Autour de la société politique, compacte et serrée, qui embrassait comme dans une apothéose la royauté, les lords, les communes et un petit corps électoral obéissant, il y avait un grand peuple muet, sans droits, une sorte de résidu social et d'humus sur lequel croissait l'arbre aristocratique ; là se cachaient les petites Églises protestantes. La richesse territoriale, héréditaire, aisée, s'abritait sous l'Église officielle ; la

richesse laborieuse des marchands, des négociants en voulait une autre; la foi restait plus inquiète et plus vivante chez les gens occupés de négoce, d'industrie, gens de peu, gens de rien. Elle était la seule flamme de ces vies ternes et méthodiques, elle leur tenait lieu de fierté, elle les consolait de leur injuste néant. Le commerce et l'industrie créaient à côté de l'Angleterre qui se mesure en acres une seconde Angleterre. Les ouvriers agricoles appartenaient à la première; ceux des villes à la seconde. Dans leurs petites Églises méprisées revivait la tradition des Lollards, de ces prêcheurs puritains, capables de faire une chaire à coups de hache avant d'y parler, de ces théologiens qui ne savaient point lire, de ces ministres qui considéraient toute lecture autre que celle de la Bible comme un péché. Là se perpétuait la haine et l'invincible méfiance du catholicisme. C'est là qu'on répétait au peuple que la théologie catholique autorise tous les moyens, tous les crimes commis en vue du triomphe de l'Église. La haute Église, instrument de l'aristocratie, ne songeait qu'à augmenter ses richesses. Burnet se plaignait que le clergé anglican fût le plus méprisé de l'Europe; ses mœurs étaient relâchées, son avidité sans égale, son indifférence au bonheur du peuple complète. Une nouvelle réforme devint nécessaire pour le ramener au sentiment de ses devoirs. Wesley l'accomplit; il

modifia l'esprit de l'Église et sans guerre civile fit une révolution religieuse.

VI.

Cet homme singulier fut une sorte d'apôtre, de moine protestant. Tourné à l'ascétisme, il va fort jeune en Amérique vivre quelque temps avec des moraves. Il a des extases, et fait des miracles comme un saint, par la puissance de sa foi. Il rompt les filets, les barrières de l'Église anglicane, et prétend sauver tous les hommes. Son amour catholique embrasse tous les pécheurs, les petits comme les grands; il leur donne ses larmes, sa prédication mystique, ardente, éloquente; il remue surtout les esprits malades, les imaginations en désordre des pauvres gens; sa foi est comme ces épidémies qui ravagent les parties les plus malsaines des villes.

Il prêche en plein vent dans les carrefours de Bristol, et pourtant il n'a rien d'un vulgaire tribun; élevé à Oxford dans la foi anglicane, il aime l'ordre, la décence, mais il se sent poussé partout où il y a des âmes à sauver. On comprendrait mal combien cette nouvelle réforme remua l'Angleterre, si l'on ne savait combien l'âme anglaise est toujours ouverte aux pensées religieuses. Ces sujets que l'esprit latin repousse avec mépris, la

prédestination, la doctrine de l'élection, la justification par la foi, elle y retourne sans cesse, invisiblement attirée par leur obscurité même, par les terreurs qui les enveloppent. L'âme populaire surtout se jette dans le fatalisme calviniste comme dans un gouffre avec une sorte de sombre abandon. Les esprits aiment cette redoutable oscillation entre la réprobation et le salut, entre la nécessité et la grâce; ils sont pareils à des rameurs qui luttent courageusement contre un courant qui les emporte à l'abîme.

Le méthodisme ne renversa pas l'Église anglicane, mais il en provoqua la réforme morale. Ce fut la dernière explosion du véritable esprit protestant. Elle ne produisit point de conséquences politiques, parce qu'elle demeura exclusivement dans le domaine idéal. D'ailleurs l'État, en laissant les sectes libres, les avait désarmées. On peut s'étonner pourtant que les lois faites contre les dissidents et les catholiques soient restées si longtemps en vigueur; que les protestants, appartenant aux sectes libres, aient courbé la tête pendant deux siècles sous des édits barbares, qui les excluaient de toutes les corporations, des honneurs de la cité, de l'armée, de la magistrature, des universités. C'est qu'ils aimaient encore mieux rester dans la poussière que de voir le catholicisme en sortir. Il semble, hélas! que l'intolérance seule puisse triompher de l'intolérance, et que, pour

emprunter le jargon biblique des sectaires, il n'y ait que Belzébuth, le prince des démons, qui puisse vaincre les démons. La crainte perpétuelle des dissidents, c'était de voir la prélature anglaise et la monarchie se réconcilier avec Rome; ils livraient à l'Église officielle leurs humbles personnes, comme on jette une proie à un animal affamé. Leur désintéressement et leur patience venaient de leur haine. La terreur de Rome dominait tout. Le peuple s'était fait comme une légende noire avec la Saint-Barthélemy, l'assassinat d'Henri IV, la conspiration des poudres, les maximes des casuistes. La loyauté protestante ne croyait point à la loyauté catholique. Tillotson, en 1678, prêchant devant les communes, met la nation en garde contre une religion plus dangereuse que l'irréligion. Locke, dans sa première lettre sur la tolérance, dit qu'une religion qui apprend à ne point tenir des promesses faites aux hérétiques, ne mérite aucune tolérance. Ces idées, qui ont pris racine depuis des siècles dans l'âme anglaise, firent bien longtemps obstacle à l'émancipation des dissidents. Ceux-ci n'ont été délivrés de leurs dernières chaînes qu'en 1828, un an avant les catholiques. Pour que l'égalité civile fût fondée en Angleterre, il fallut que le catholicisme fût impuissant, réduit à l'état d'une ombre, presque d'un souvenir.

VII.

Les passions religieuses sont, en apparence du moins, très-calmées en Angleterre. L'esprit de secte paraît s'affaiblir, et l'on ne voit pas naître de nouvelles Églises. Il y a toujours deux grands courants religieux : des dispositions ou conservatrices ou libérales se mêlent à la foi et la colorent de façon diverse; mais l'on ne se complaît pas autant qu'autrefois aux discussions théologiques; l'esprit raisonneur de la nation ne s'y exerce plus avec une passion aussi acharnée. Les vieilles dénominations subsistent toujours, mais plutôt comme les trophées des anciennes batailles que comme des drapeaux.

L'Église officielle embrasse encore plus de la moitié de la nation ; son privilége politique, son immense richesse, sa puissante hiérarchie, lui assurent la primauté. Plus artificielle, moins démocratique et, si l'on me permet le mot, moins humaine que l'Église catholique, si dédaigneuse de toute inégalité terrestre, l'Église anglicane dispute à peine aux sectes les fidèles dont la présence souillerait ses temples décents. L'évêque disert, le vicaire rustique, client et satellite des gentilshommes, ne ressemblent guère à des

apôtres. Ils savent que tout ce qui s'élève vient à eux, comme par une attraction naturelle. Il ne leur déplaît pas de faire partie du grand système aristocratique, et de même que les arbres généalogiques laissent tomber à chaque génération quelques branches, qui se détachent sans bruit, la religion officielle ne retient que faiblement ceux-là mêmes qui ont le plus besoin des secours spirituels. L'esprit du monde la pénètre, lui apprend la tolérance, lui donne l'intelligence des besoins du siècle, lui communique une sorte de charité plutôt civique que religieuse; la politique et la foi se trouvent ainsi rapprochées, elles vivent en meilleure intelligence qu'en aucun autre pays et se soutiennent mutuellement au lieu de se combattre.

Rien n'est simple en Angleterre, et les principes les plus contraires y travaillent moins à se détruire qu'à achever séparément leur ouvrage. L'Église anglicane représente l'union de l'Église et de l'État; les Églises dissidentes représentent leur séparation. Les méthodistes, les indépendants ou congrégationalistes, les baptistes, les unitairiens, avec toutes les familles religieuses qui s'attachent à ces grands ordres, représentent l'Église démocratique, en face de l'Église aristocratique, qui a ses splendides cathédrales, ses lords spirituels, ses archevêques, ses évêques, ses chapitres, ses chanoines, ses prébendaires, ses

colléges, ses bénéfices[1], ses dîmes[2], sa richesse terrestre, plus grande que celle de toutes les Églises

1. Il y a 13,000 bénéfices; plus de la moitié appartient à des lords ou des particuliers; la Couronne n'en a que 1,144, les évêques que 1,853; le reste appartient à des universités ou des corporations. — Le recteur jouit, sa vie durant, du franc-alleu du presbytère, de la glèbe et de la dîme. Quand les rentes sont appropriées à une corporation, celle-ci délègue un vicaire. — Les laïques qui instituent un bénéfice se réservent la faculté de choisir le bénéficiaire; le choix est toutefois soumis au veto épiscopal, mais il est rare que l'évêque l'exerce. Il n'est pas permis à un prêtre d'acheter le droit de désignation (*advowson*). Mais le plus vil publicain peut obtenir à prix d'argent le droit de désigner un ministre.

Ce privilége se vend aux enchères. Le commissaire-priseur vante sa marchandise : bénéficiaire très-âgé, nombre des fidèles petit, joli pays de chasse, nombreuse compagnie dans les châteaux voisins, etc.

2. Les revenus de l'Église ne sont pas très-exactement connus; le chiffre des dîmes s'élevait en gros à 125 millions environ : cette dîme a pris presque partout la forme d'une prestation monétaire (*tithe rent charge*) légèrement variable suivant le prix du blé. En 1866, la prestation monétaire, réglée par les commissaires de la dîme, était de 100 millions. Sur ce chiffre, près de 25 millions allaient à des propriétaires laïques, substitués aux droits de l'Église et seulement tenus de subvenir aux frais du culte dans leur paroisse, à des écoles et des colléges; 16 millions environ étaient dus à des propriétaires clercs (*clerical appropriators*), à leurs locataires; — il ne restait que 62 milllons environ pour le clergé des paroisses.

On a estimé le revenu total de l'Église à 250 millions par an (y compris les glèbes, les places à l'Église, les droits de surplis). Les biens de l'Église sont administrés par une commission ecclésiastique qui paye des appointements fixes aux prélats.

d'Europe. Les Églises dissidentes se contentent de la liberté.

L'Église anglicane, liée pour ainsi dire au sol anglais, intimement soudée à ses institutions, n'a jamais pu s'étendre ni pousser des racines lointaines. On la conçoit à peine hors d'Angleterre; en Irlande, si près de son berceau, elle ne put s'établir et se maintenir que par la tyrannie. Ses honteuses richesses n'y firent que rendre sa faiblesse plus visible; enfin un parlement anglais trancha lui-même le lien qui attachait à l'Église nationale une Église conquérante, odieuse à la race vaincue.

Que pouvait devenir l'Église anglicane aux colonies américaines, quand elles eurent proclamé leur indépendance? Les épiscopaliens s'y gouvernent aujourd'hui librement; ils ont encore des évêques, mais le souverain de l'Angleterre a cessé depuis longtemps d'être le protecteur de leur foi. — Il y a des évêchés anglicans au Canada, dans l'Inde, aux Antilles, en Australie, dans la Nouvelle-Zélande, dans le sud de l'Afrique, mais si ces diocèses lointains sont immenses, le nombre des fidèles y est petit. Sur ces terres vierges, sans souvenirs, où tout est le prix de l'effort, les sectes libres font les conquêtes les plus faciles. La race anglaise, en s'y transportant, s'y débarrasse, comme d'un fardeau inutile, de toutes les chaînes du passé et n'y con-

serve que son double amour pour la liberté civile et la liberté religieuse. C'est à la fois et la force et la faiblesse des Églises nationales d'être liées à la terre, à ce qui est le berceau et le tombeau des nations; en enlaçant les âmes par les liens physiques autant que par ceux de l'esprit, elles se soudent elles-mêmes à la nature et à l'histoire. L'esprit seul trace les frontières idéales des Églises libres; la même passion remue les cœurs catholiques à tous les bouts de la terre. La Bible est toujours la Bible, à Sydney, à la Jamaïque, à Boston. L'esprit de secte peut rapprocher les hommes autant qu'il les divise. Dans sa lutte armée contre l'esclavage, l'Amérique n'a eu pour alliés en Angleterre que des dissidents, animés de la même passion que les abolitionnistes.

Le protestantisme est comme un cercle toujours grandissant, au centre duquel la petite Église anglicane semble chaque jour devenir plus petite. Ses rayons s'affaiblissent de plus en plus, en traversant les mers, les océans, les continents immenses. Ils s'éteignent enfin partout où la suprématie anglaise cesse d'être reconnue. L'esprit protestant ne retrouve toute sa force d'expansion que dans les sectes dissidentes, dégagées de toutes les entraves temporelles. Il renaît, revit partout où l'on peut apporter la Bible et où la loi civile n'oppose pas d'entraves à la liberté des cultes. Il cherche, il suscite partout des

alliés de l'Angleterre, mais non pas, il faut bien y prendre garde, de l'Angleterre ancienne, d'une Angleterre nouvelle aussi démocratique que libre.

CHAPITRE III.

L'ARISTOCRATIE ANGLAISE, SON ORIGINE ET SON CARACTÈRE,

Le gouvernement d'une aristocratie territoriale assurée de la possession du sol, armée du pouvoir législatif et ayant réduit l'exécutif à n'être que le docile représentant de ses volontés, ayant enfin réussi à grouper autour d'elle, sans aucune violence, par une attraction continue et invincible, tous les instincts d'une race énergique et patiente, a été comme un moment unique dans l'histoire du monde. La force de l'Angleterre est comparable à celle d'un arc toujours tendu : point de chocs ni de heurts, nulle tyrannie, mais une tension terrible qui plie tout, la politique et les mœurs, la religion et les lois; une sorte de volonté diffuse, à qui tous les instruments sont bons, qui se transmet de génération en génération, sans distraction, sans remords et sans faiblesse.

Il n'est pas possible de nier que la grandeur de l'Angleterre n'ait été l'œuvre d'une oligarchie assez patricienne pour que l'hérédité y maintînt les habitudes du commandement, rajeunie assez

souvent par les croisements et les additions pour ne point s'abâtardir. Quels sont les caractères particuliers de cette oligarchie, qui a su se faire respecter et redouter de toute l'Europe? On peut, ce semble, les résumer ainsi : 1° elle a voulu être une aristocratie, non une noblesse; 2° elle a été moins militaire que politique; 3° elle a créé et modelé l'idéal de la nation, et conservé de tout temps la primauté intellectuelle et morale, ce qui fait que son prestige social est encore plus grand que son pouvoir, et qu'à la rigueur il pourrait survivre à toutes les lois qui détruiraient ce dernier.

I.

La création d'une semblable aristocratie n'a pas été le résultat d'un dessein; pour en chercher les causes secrètes, il faut remonter à la nature elle-même. La mer n'a jamais empêché l'Angleterre de se mêler aux affaires du continent; mais, depuis la conquête normande, la Grande-Bretagne n'a pas été envahie : elle a porté la guerre au dehors; elle a frappé l'Europe, cherché le défaut de la cuirasse tantôt chez la France, tantôt chez l'Espagne, tantôt chez la Hollande. Ses coups irréguliers, inattendus, ont plus d'une fois fait pencher la balance. Ses grands hommes de

guerre, Marlborough, Clive, Wellington, sont toujours, pour ainsi dire, venus à point. L'Angleterre est comme un témoin attentif qui sait se faire combattant à propos; toutefois, sa noblesse et son peuple n'ont pas été condamnés à la guerre perpétuelle. Elle tire une sorte de gloire à être toujours prise au dépourvu et à tout obtenir, après le premier péril, de sa ténacité farouche et de sa froide audace. Elle n'a pas conquis lambeau par lambeau toutes ses provinces. Son unité nationale a été de tout temps assurée; elle n'a jamais eu besoin de se chercher elle-même : combien d'autres nations ont dû, au contraire, lutter pendant des siècles, non pas même pour vivre, mais seulement pour naître et pour obtenir un nom! Aussi le métier des armes n'a jamais été considéré en Angleterre comme le seul qui pût convenir à un gentilhomme. L'armée n'a été longtemps qu'une sorte de garde royale, aujourd'hui encore elle est l'armée du roi; le souverain, quand il lui plaît, peut déposer un officier général[1]. Cependant la jalousie des parlements a empêché l'armée de devenir un instrument de servitude. Le corps d'officiers, principalement formé de cadets de

1. C'est en vertu d'un *warrant* royal que la vénalité des brevets a été abolie dans l'armée le 26 juillet 1871, sous le ministère Gladstone. La chambre des lords avait tenté d'ajourner cette réforme, et, ne pouvant l'accomplir parlementairement, le ministère Gladstone la fit en usant de la prérogative royale.

famille, est tout imbu de l'esprit des classes gouvernantes. L'aristocratie a rempli l'armée de son esprit; elle en est restée maîtresse, loin que celle-ci pût l'asservir. La marine est bien la marine de la nation, elle s'appelle la « marine britannique »; c'est la vraie défense d'une terre isolée, l'instrument le plus hardi, le plus terrible de sa puissance. Mais quelle a toujours été la plus haute récompense des marins comme des hommes de guerre? Ç'a été d'être admis dans les rangs des législateurs héréditaires.

Le génie des derniers conquérants explique bien pourquoi l'Angleterre est toujours restée belliqueuse, sans être vraiment militaire; si les Normands aimaient la bataille, ils aimaient aussi le butin. En Normandie, en Italie, en Sicile, en Angleterre, on les voit toujours les mêmes, jaloux de « gaigner », amoureux de la terre. Pendant les croisades, ils oublient volontiers la terre sainte et le tombeau du Christ; la folie celtique et latine n'emporte point ces froides raisons aux pays des chimères et de l'imagination. Cette race du nord, trempée dans le froid, matérielle, avide, de fibre un peu grossière, ne lâche pas volontiers la proie pour l'ombre. Les conquérants chrétiens de la Sicile n'ont point de fanatisme, ils ne persécutent point les musulmans, ils trouvent bons les harems des émirs; ils mêlent l'architecture arabe à l'architecture gothique à Monreale, dans la chapelle

Palatine. Jamais l'Angleterre n'eut besoin d'un Cervantes : dès le xve siècle, la chevalerie y tombait sous le ridicule. Les guerres féodales ne se faisaient pas pour des idées, c'étaient des guerres agraires. La mort ne punissait pas assez la révolte, on y ajoutait la confiscation des biens. A qui donnait-on sa foi? A celui-là seulement qui vous avait donné ou laissé une part du sol. On ne se battait point pour des intérêts lointains, des symboles, des mots; on se battait pour des choses concrètes, des champs, des bois, pour la dépouille des vaincus.

Les compagnons normands, aventuriers heureux, amoureux de grand air et de chasse, eurent l'Angleterre entière pour parc. Les liens féodaux rattachèrent longtemps les conquérantsà la France: il y avait là toujours ouvert un domaine admirable et presque sans bornes; l'Angleterre ne fut pendant quelque temps qu'une province. Quand la France se leva contre ceux qu'elle appela des étrangers, quand elle sentit s'éveiller en elle la conscience obscure d'une nation, il fallut renoncer à cet héritage. C'est alors que la bataille en Angleterre devint plus terrible. La guerre des Deux Roses vint après la guerre de Cent ans. Ce fut en réalité une longue lutte pour la possession du sol anglais; conquérants et vaincus mêlèrent leurs rangs, se confondirent dans les luttes civiles. Ces âpres querelles attachèrent l'aristocratie normande, et

la fixèrent définitivement à cette île, qui restait sa seule dépouille et sa richesse. Saxons et Normands n'eurent plus qu'un même destin, que des ambitions communes. Si l'Angleterre fit encore la guerre en Europe, ce fut moins pour faire des conquêtes que pour assurer son indépendance. Elle chercha longtemps encore à garder des positions, quelques têtes de pont en quelque sorte, sur le continent; mais, désormais isolée, rivée à son île, l'aristocratie des conquérants devient de plus en plus étrangère à l'Europe, et dans cette terre lointaine le système féodal, mieux soustrait aux influences de l'empire, de l'Italie, du droit écrit, s'épanouit, se développe, se transforme en toute liberté, sous les seules influences du temps et des sourds instincts qui composent ce qu'on appelle la volonté chez les nations.

La souveraineté véritable appartient en tout pays à ceux qui possèdent la richesse, le capital, et aux temps barbares il n'y a guère d'autre capital que la terre. La conquête de Guillaume fut la dépossession de tout un peuple. Tant qu'il n'y eut en Angleterre d'autre source de richesse que la terre, l'aristocratie territoriale fut la seule souveraine du pays. L'esprit barbare ne se contente point d'un empire d'imagination, d'une royauté idéale et nuageuse; il aime les signes et les fruits de la puissance. Et quelle souveraineté terrestre peut être plus pleine que celle qui consiste dans la

possession même du sol? Reconnaissez partout aux maîtres de la terre les maîtres d'un pays. Dans les temps modernes, le commerce, l'industrie, la mécanique, ont créé des richesses nouvelles. L'immense capital ainsi accumulé, servi par les intelligences les plus subtiles, les plus ardentes, par tout un peuple d'ouvriers vivants et d'esclaves de fer, a demandé sa part légitime dans le gouvernement; mais la richesse territoriale reste toujours la richesse par excellence. Le gentilhomme libre, qui vit sur ses champs héréditaires, entouré de clients, de serviteurs dociles, est le véritable roi; il est juge, il est arbitre, il est maître. Tout lui appartient, les bêtes de la forêt, les oiseaux, l'air, l'eau, les vents, les pluies; c'est pour lui que la séve monte au printemps. Il sort du passé, de l'histoire. Il ne promène pas de tous côtés une vie inquiète. Le doux mouvement des choses sans commencement ni fin l'emporte. Il vit lentement, sans fatigue, sans crainte. Il est moins un individu que le représentant d'une race; on salue en lui une royauté plutôt qu'un roi. On ne se figure pas une possession plus pleine, plus complète, garantie telle qu'elle est par les lois, par le respect, par le consentement universel. Peut-on imaginer, quand on ne les a point éprouvées, les jouissances d'une telle possession qui n'a rien de précaire, cet état particulier d'une âme qui se sent à l'unisson avec les lois éternelles de la nature? Pour l'homme, trois

générations qui se suivent ne sont-elles pas presque l'infini du temps? Ici, les trois âges peuvent se toucher au même point. Les berceaux sont voisins des tombeaux. Le rêve de la vie s'écoule sur la même scène, les acteurs entrent et sortent, jouant tous le même rôle.

Pourquoi fuirait-on ce rêve, le plus réel de tous les rêves humains? Qu'y a-t-il de préférable? Y a-t-il quelque part une richesse qui puisse mieux parler aux yeux? Celle-ci entre dans l'âme elle-même par la muette beauté des arbres, des fleurs, par les lignes familières des horizons, des ondulations dont tous les plis sont connus et éveillent un souvenir. L'homme possède-t-il véritablement quelque chose, s'il n'a quelques pieds de terre qu'il puisse appeler siens? Cette terre privilégiée, devenue comme l'épouse d'une famille, on lui donne tout; on la peigne, on l'orne de mille façons, on la draine, on ne se lasse pas de l'embellir, de la rendre plus féconde. Toute richesse en sort et toute richesse y retourne. Avec les moissons y germe aussi l'indépendance, ce bien le plus cher aux âmes fières, une indépendance robuste et paisible, qui ignore le doute et la crainte. Sous ce ciel doux, devant ces horizons toujours couverts d'une gaze légère, l'esprit endormi ne cherche point de sensations ardentes; il n'a pas besoin des élancements de l'ambition, il dédaigne les élégances serviles et honteuses des cours, il conserve

une sorte de virginité farouche. La chasse, les pesantes vapeurs des repas copieux et d'une demi-ivresse pleine de rêves vagues, des amours presque animales, les soins de l'administration à moitié patriarcale, les devoirs d'une hospitalité à la fois simple et fastueuse, suffisent à remplir des vies qui se resserrent et s'enferment volontiers dans un horizon borné.

La terre manquait à Venise; son aristocratie a été marchande, elle a dépensé sa richesse en fêtes, en palais, en tableaux, en statues. Les marchands anglais, plus riches mille fois que les Vénitiens, n'ont jamais tenté d'opposer une aristocratie nouvelle à l'aristocratie territoriale. La richesse bourgeoise, emprisonnée dans des maisons de pierre, s'ingénie en vain à créer des enchantements nouveaux. Elle orne ses demeures, rend la vie commode, facile, trop facile peut-être et trop unie. Les tapis étouffent le bruit des pas; mille riens, superflus d'abord, deviennent nécessaires; mais rarement le grand art jette son rayon dans ces vies artificielles, sur cette pompe intérieure, ce luxe banal et cette ostentation timide qui sont comme l'atmosphère de la richesse citadine. Aussi toute grande fortune fuit les villes et ne se croit bien assurée que si elle se consolide en un vaste domaine. La richesse mobilière se sent toujours pauvre à côté de la richesse immobilière : elle regarde avec jalousie les vieux châteaux défendus

par les siècles et par les lois, les donjons que parent des lierres centenaires. Toute l'histoire d'Angleterre peut s'y lire. Pevensey, qui fut occupé par Guillaume après le débarquement de son armée, est encore debout et appartient aux Cavendish. Les compagnons de Guillaume couvrirent le pays de châteaux-forts; un siècle après l'invasion, il y en avait plus de mille. Monuments de servitude, ils sont devenus depuis des asiles de liberté. L'aristocratie anglaise a donc ce caractère de n'être pas une noblesse militaire ou marchande; elle est territoriale. Elle a administré le pays comme on administre une grande propriété. Les rois, les ministres, et je parle des plus grands, ont été ses agents, les fonctionnaires ses métayers, les armées ses chiens de garde et ses bergers.

Il faut montrer cependant comment elle a réussi à conserver la puissance territoriale et à la préserver de toutes les atteintes. La terre anglaise appartient à l'Angleterre, à une sorte d'être moral immortel, dont le roi est le représentant vivant et changeant. Celui-ci est nominalement le lord suprême, ce qui veut dire que la nation anglaise n'a jamais renoncé à une sorte de droit à la propriété absolue, à la souveraineté indivise du territoire de la Grande-Bretagne. L'étranger peut jouir des libertés anglaises, la terre anglaise lui est refusée[1]; mais

1. Elle l'a été du moins jusqu'en 1871.

l'Anglais lui-même ne connaît guère ce droit de propriété personnelle, indivise, absolue, tel que le définissait le droit romain. La vieille loi saxonne, coutumière et barbare, lutta toujours contre le droit de l'Italie, apporté par les abbés normands à Oxford. Les clercs, instruments de Rome, tenaient pour le droit romain; les propriétaires saxons épargnés par la conquête, les nobles normands, maîtres du sol, pour la vieille coutume, qui attachait les terres à une race et ne reconnaissait point la propriété individuelle.

Pour comprendre la législation anglaise, il faut se débarrasser l'esprit de toutes les notions latines; la conception d'une chose qu'on possède seul, en plein, dont on puisse user, abuser, ne s'applique point à la terre anglaise. Aucun homme n'a sur la terre une puissance absolue. La terre la plus libre est un fief du souverain; tous les chaînons féodaux sont détruits, mais le dernier anneau, le roi, est resté. Cette servitude générale du sol, toute nominale il est vrai, exprime pourtant que l'individualisme doit toujours quelque chose à la communauté, le citoyen à la patrie, que la terre n'appartient pas tout entière à ceux qui en font sortir les moissons, et que la communauté garde sur elle une sorte de droit indéfinissable et inaliénable. Ce que l'on appellerait aujourd'hui l'État possède une façon de souveraineté non pas seulement idéale, mais matérielle et tangible; les bois,

les champs, les blés, lui rendent hommage.

Si la terre n'est pas absolument libre, on peut en dire autant de la possession. Quand on essaye d'analyser la loi, on reconnaît qu'il y a non-seulement des qualités diverses inhérentes à la terre, mais des manières particulières de la posséder, et comme des degrés différents de propriété. Il faut distinguer : 1° les états de la terre; 2° les états de la possession, qui sont des formes plus ou moins limitées de la propriété absolue. Pour comprendre le premier point, il est impossible de ne pas remonter jusqu'à la conquête même. Le conquérant avait récompensé ses compagnons en leur cédant des parties de son immense domaine royal. Il créa des sortes de bénéfices militaires, qui peu à peu devinrent héréditaires. Les grands vassaux imitèrent le souverain et subinféodèrent des parties de leurs vastes territoires. Les propriétaires allodiaux, c'est-à-dire les Saxons qui n'avaient pas été dépouillés, cherchèrent des suzerains pour être mieux protégés. Le système féodal asservit donc bientôt toute l'Angleterre. Il s'établit quatre tenures différentes, et les terres se classèrent ainsi en quatre catégories, suivant la nature des services rendus par l'occupant à celui dont il dépendait : 1° si ce service était noble, militaire (*servitium militare*), le fief équivalait à notre *fief d'haubert;* 2° il y eut des terres de *franc-socage,* où l'occupant était encore libre, mais devait des services

non militaires; au-dessous étaient les deux degrés de *villenage;* 3° le *villenage pur* et 4° le *villenage privilégié.* Ces quatre tenures se réduisirent peu à peu à trois : 1° la *tenure militaire* ou de chevalerie; 2° le *franc-socage;* 3° le villenage se transforma dans la tenure qui a pris le nom de *copyhold.*

Jusqu'à la fin du XVII[e] siècle, la plus grande partie des terres anglaises fut occupée par des tenanciers de la première espèce. Au début, le possesseur du fief devait au moins quarante jours de guerre par an; sa terre n'était point libre, elle passait de droit à l'héritier, qui était le fils aîné, s'il y avait plusieurs enfants. Pendant la minorité, le lord suzerain était le tuteur légal, il gardait la terre et disposait des revenus sans avoir à rendre de compte; il pouvait marier le vassal ou se faire payer le consentement à son mariage; il percevait le droit de rançon, s'il était prisonnier, un droit pour la prise d'éperons de son aîné, un autre pour le mariage de sa fille aînée, les aides, les reliefs, des droits de mutation, de succession, d'entrée en possession, etc. Arrivé à sa majorité, le tenancier pouvait aliéner la terre, mais le lord conservait tous ses privilèges vis-à-vis du nouveau possesseur. Les services militaires se changèrent peu à peu en impôts; dès Henry II, on commençait à s'abonner, à payer l'*escuage.* Quand le roi faisait la guerre, il levait l'impôt de guerre sur tous les propriétaires. Le roi Jean s'engagea pourtant dans la grande

charte à ne pas demander d'escuage sans le consentement du parlement. Tous les droits féodaux, si oppressifs, si nombreux, qui s'étaient attachés comme une lèpre à la tenure chevaleresque, ne furent définitivement abolis qu'à la restauration, quand Charles II chercha une récompense pour les cavaliers restés fidèles à la cause royale. L'acte qui détruisit la tenure militaire et ses conséquences mérite certes une place aussi importante que la grande Charte dans l'histoire d'Angleterre.

Il ne resta donc plus que le franc-socage et le villenage. La terre de franc-socage est devenue aujourd'hui le *freehold* (terre tenue librement). Les services de la tenure militaire étaient, par la nature même du contrat chevaleresque, indéterminés; la tenure de franc-socage, moins noble, fut en réalité la plus heureuse, la plus rapprochée de la vraie propriété : elle n'était grevée que de servitudes déterminées, jours de labour dus au seigneur, rente en nature ou en argent, etc. Pendant les minorités, la tutelle appartenait non pas au lord, mais aux parents; les mariages étaient aussi plus affranchis. Aujourd'hui presque toute la terre anglaise est tenue en *freehold;* les servitudes du temps passé sont abolies. La terre dite libre conserve encore un lien idéal avec le suzerain par excellence, le souverain ; cependant elle n'est plus soumise qu'à l'impôt, elle ne doit plus rien à aucun suzerain intermédiaire.

A côté des terres tenues librement (*freehold*), il y a des terres de villenage (*copyhold*). Pour bien comprendre cette tenure, il faut se représenter ce qu'on nommait un manoir (*manorium*). Un grand baron, lord de manoir, gardait pour lui-même des terres dominicales, une sorte de domaine privé, et distribuait le reste à des vassaux, tenanciers libres; mais le domaine privé était trop grand pour que le lord fît valoir lui-même : il n'en gardait qu'une partie, livrait une deuxième partie à des vilains, enfin une troisième part, non cultivée, servait aux routes, aux pâturages du lord et des tenanciers. Les vilains, habitants des villages, tenaient leurs terres de la volonté, du bon plaisir du lord. On pouvait au début les déposséder; ils rendaient les plus bas services, ils appartenaient à la terre, et la terre ne leur appartenait pas. Leur tenure peu à peu se consolida, dépendit moins du caprice; la prescription lui donna une sorte de fixité. Chaque baron ou lord de manoir avait sa cour; la coutume de cette cour fut la sauvegarde des vilains, ils devinrent tenanciers en vertu du rôle de la cour (par copie du rôle, d'où vient *copyholders*). Le villenage dura jusqu'au règne du roi Jacques I[er]. Les personnes devinrent libres, mais le statut de Charles II qui délivra les propriétaires libres des servitudes féodales réserva l'existence de la tenure de *copyhold*; les descendants des vilains, quoique devenus propriétaires de fait, n'occu-

pèrent les anciennes terres du maître qu'en restant soumis à la coutume particulière du manoir.

Aujourd'hui les obligations de cette basse tenure sont réduites à assez peu de chose; cependant il en reste encore quelques-unes. Le plus souvent les règles de transmission sont les mêmes que pour les terres libres, mais il y a çà et là des exceptions. Le lord du manoir conserve toujours un droit de propriété supérieur et antérieur. Ce droit par exemple s'étend aux mines, au sous-sol, aux arbres mêmes plantés par le tenancier. Celui-ci ne peut faire des baux que d'un an sans la permission du lord. Le tenancier n'a en réalité qu'un droit d'occupation fondé par la coutume. Chaque nouveau tenancier, héritier ou acheteur, paye au lord un droit de mutation ou de succession. Chaque manoir a sa coutume en ce qui concerne les rentes, les reliefs, etc. Il y a des manoirs où le lord, à la mort du tenancier, a le droit de saisir son meilleur animal (*heriot*).

Le parlement a permis de nos jours et rendu aussi facile que possible l'affranchissement complet des anciennes terres de villenage. Les droits du lord peuvent être rachetés à la volonté soit du lord, soit du tenancier. La proportion des *copyholds* par rapport aux terres libres ne peut donc qu'aller constamment en diminuant, car on ne saurait en faire de nouveaux, attendu que l'essence même de cette tenure est la coutume, et qu'elle n'est qu'un

des restes de l'antique servitude. On peut donc prévoir le moment où toutes les terres anglaises auront la même qualité légale, si l'on peut s'exprimer ainsi. Toutefois, après les divers états de la terre, il faut parler de ceux de la possession, car il n'y a pas seulement aujourd'hui des terres de deux classes, il y a diverses façons de posséder une même terre.

La propriété féodale n'était en réalité qu'un usufruit, elle ne conférait qu'un droit d'usage; la noblesse ne se contenta pourtant pas longtemps d'une tenure aussi précaire, qui grandissait trop le suzerain aux dépens du père de famille. Ses efforts instinctifs tendirent à constituer la propriété héréditaire, à remplacer le lien féodal par les liens de la famille. Le *fief taillé (feudum talliatum)* fut fondé dans cette intention, il créa une sorte de propriété qui appartînt à la race; des possesseurs successifs, fermiers d'un grand nom, la conservèrent comme un dépôt, et la loi, qui l'entoura de sauvegardes et de chaînes, la protégea contre le caprice et la fantaisie individuelle. La volonté de chaque génération se trouva comme emprisonnée entre les volontés des générations antérieures et les droits des générations à venir. De semblables domaines furent placés sous la garde et la tutelle des morts. L'*act* fameux qui porte le nom *de donis conditionalibus,* rendu sous le règne d'Édourd Ier, fut un triomphe de l'aristocratie sur la royauté; il

consolida la tenure des grandes familles en donnant une autorité prédominante à la volonté et aux intentions des donateurs qui constituaient un domaine. Cette volonté dut être obéie *secundum formam in carta doni expressam ;* en dépit de toute aliénation, les biens immeubles devaient retourner de droit aux héritiers de celui qui avait reçu le don, ou, à défaut d'héritiers *de son corps* ou directs, à ceux du donateur. Le droit de succession des héritiers, les droits de réversion des héritiers du donateur, étaient absolus, indépendants de toute aliénation, de tout bail, de tout arrangement conclu par le possesseur du fief. Cette loi assit la famille, la lia à la terre, ancra l'aristocratie au sol. Les inconvénients ne tardèrent pas toutefois à se manifester : les fermiers furent renvoyés de leurs fermes parce que les baux faits avec les tenanciers *in tail* ne furent pas considérés comme valides au delà de la vie du bailleur ; s'il en eût été autrement, on aurait pu, au moyen de longs baux, frustrer les héritiers. Les créanciers n'eurent plus de gage pour le recouvrement des dettes. Le statut *de donis* rendit la rébellion plus facile, car le fief taillé ne put être confisqué, et fut seulement mis sous séquestre pendant la vie du propriétaire condamné pour haute trahison.

Un roi politique éluda une loi qui avait donné à la noblesse territoriale un pouvoir exorbitant. Il permit d'instituer des procédures factices entre des

représentants du donataire et les propriétaires, au moyen desquelles on put convertir un fief taillé en fief libre. Cette opération se nomme barrer la taille (*to bar the entail*); elle met à néant toutes les servitudes, tous les droits de succession ou de réversion. L'immunité des fiefs taillés contre la confiscation prit fin aussi sous le roi Édouard IV; il l'enleva à la noblesse, et rendit ainsi les révoltes moins faciles. Sous le règne d'Henry VIII, on inventa un deuxième mode de procédure factice qui facilita encore l'aliénation des propriétés en permettant dans certains cas au possesseur de dépouiller ses successeurs ou les héritiers du donateur des priviléges que leur accordait le statut *de donis*. Plus tard, la couronne put mettre la main sur les fiefs entaillés pour le recouvrement de ses propres créances; enfin aujourd'hui la loi permet à tous les créanciers de mettre en vente les biens d'un banqueroutier.

Les anciennes procédures fictives ne sont plus employées pour affranchir les fiefs taillés; le tenancier peut rentrer dans la pleine propriété, s'affranchir entièrement par un simple acte enregistré en bonne forme. Cette faculté est rarement absolue, et voici de quelle façon la famille se protége contre l'individu. L'enrichi qui veut fixer son nom à une terre, ou le père qui marie son fils, ne laisse d'ordinaire la propriété dont il dispose qu'en usufruit : on fait ce qu'on nomme un *settlement;* par cet

acte, la terre est laissée au fils en usufruit, au petit-fils à l'état de propriété non point absolue, mais entaillée. Le fils jouit de l'usufruit; quand le petit-fils arrive à la majorité, il peut, avec le consentement de son père (ou de toute personne que le premier donateur a constituée *protecteur* de la terre), rompre la chaîne, et entrer dans la pleine possession avec tous les droits qui s'y attachent. Ordinairement on n'use de cette liberté que pour faire un nouveau *settlement;* le propriétaire libre redevient donateur, laisse à son fils un usufruit, à son petit-fils une propriété entaillée qu'il peut affranchir à son tour avec le consentement du protecteur. Il y a ainsi comme une succession périodique d'états dans la possession. La chaîne qui noue les générations n'est pas absolument rigide, mais elle les lie cependant assez fortement pour que la terre ne puisse sortir trop vite ni trop aisément d'une seule main.

J'ai décrit la coutume ; elle sort d'anciens droits. L'union de la famille et de la terre est encore si intime, qu'aussitôt affranchie la terre volontairement cherche de nouvelles servitudes. L'affranchissement périodique ne se ferait peut-être même pas, si la terre ne portait de très-lourdes charges, les pensions des veuves, les sommes à payer aux cadets, aux filles; une aliénation partielle devient de temps à autre nécessaire, mais elle ne peut se faire que quand la terre est redevenue un moment

tout à fait libre. On estime même que les charges de toute nature dévorent entièrement une propriété en trois générations, lorsqu'elle ne fait aucune recette extraordinaire, c'est-à-dire quand les mariages, les places, les profits du commerce, de la spéculation, ne ramènent point des capitaux à la famille.

La loi est aujourd'hui moins conservatrice que ne le sont les mœurs : elle favorise les aliénations de la terre; il n'y a aucun moyen légal de fixer, de consolider une propriété pour un temps qui embrasserait au delà de l'existence d'une personne actuellement vivante et d'un laps supplémentaire de vingt et un ans. On ne peut rien donner aux enfants d'un être qui n'est pas né; on ne peut donner qu'à des vivants et aux enfants des vivants. Nulle générosité, nulle prévoyance ne peut traverser deux générations qui n'ont pas encore vie. La liberté de tester est complète dès qu'on possède une propriété affranchie de l'entaille. Toutefois, nous avons vu comment la coutume ne rend la liberté absolue à la terre que pour la lui reprendre sans cesse; si une volonté unique ne lie plus toutes les générations à travers les siècles, cette volonté descend pour ainsi dire de génération en génération, se renouvelle, se rajeunit et lie les générations successives. Le droit d'aînesse, que les Normands portèrent en Angleterre, est entré si profondément dans les mœurs que la liberté de tester le contredit rare-

ment. La loi, quand un propriétaire meurt intestat, laisse la terre tout entière à l'aîné, mais ce cas est très-rare; l'habitude des testaments est universelle : c'est la volonté paternelle, bien plus que la loi, qui consacre le privilége des aînés. La propriété territoriale est le signe visible de la puissance, la richesse la plus stable, la plus enviée, la plus enveloppée de respects, de souvenirs, de prestige. La famille s'y attache comme le lierre à un mur; les cadets, lésés dans leurs intérêts matériels, trouvent des plaisirs d'imagination dans la grandeur croissante de leur nom et dans le sacrifice qu'ils font à leur race. On ne les entend jamais se plaindre; jeunes, ils sont trop généreux, et vieux trop fiers. Une sorte d'égalité avec ce qu'il y a de plus grand les console de l'inégalité des fortunes. La nation voit aussi dans le droit d'aînesse la force qui arrache les jeunes gens aux loisirs trop faciles, les chasse du pays, les envoie aux colonies lointaines, les oblige à l'action. Le travail reste ainsi chose noble : il n'est pas tout à fait nécessaire, comme en d'autres pays, pour être un homme du monde, de n'être rien. C'est une des surprises de l'étranger, que le droit d'aînesse, qui autrefois a eu des ennemis en Angleterre, n'en ait plus, au moins d'avoués. Sous l'empire des lois et des mœurs, la propriété foncière a conquis en Angleterre une solidité qu'elle n'a peut-être en aucune autre partie du monde civilisé. Loin de se diviser,

elle se concentre dans un nombre de mains qui décroît toujours.

Les lois d'Henry VIII s'élevaient contre ceux qui inventaient de diminuer la part du peuple; elles défendaient le pauvre. Elles limitaient jusqu'au nombre des moutons sur certaines terres, pour ne point laisser multiplier les pâturages; elles luttaient contre l'esprit mercantile qui voulait traiter la terre anglaise comme une proie ordinaire et en tirer les plus gros revenus. Le parlement, voyant se dépeupler l'île de Wight, si exposée aux attaques de la France, y défendit les grandes fermes (sous Henry VII); il étendit plus tard cette défense à toute l'Angleterre. « Personne ne peut prendre plus d'une ferme quand le revenu dépasse dix marcs. » On rebâtit les petites fermes, on remit la charrue dans les terres livrées aux troupeaux. « Les moutons, écrivait sir Thomas More dans son *Utopie,* dévorent les hommes et dépeuplent non-seulement les villages, mais encore les villes, car partout où on trouve que les moutons donnent une laine plus douce et plus riche que d'habitude, les nobles et les gentilshommes, et même ces saints personnages, les abbés, ne se contentent plus des anciens revenus que leurs donnaient leurs fermes, et, ne songeant pas assez que, vivant eux-mêmes à l'aise, ils ne font aucun bien au public, ils arrêtent la marche de l'agriculture. »

L'Angleterre n'était pas encore la terre de l'éco-

nomie politique, et la division du travail n'était pas comprise. Aujourd'hui le *yeoman*, l'homme libre, cultivant sa propre terre, a presque disparu. Ce sont pourtant ces francs-tenanciers qui ont été les soldats de la révolution anglaise. L'*ironsides*, le régiment de Cromwell, était composé de gens de campagne, petits propriétaires, montés sur leurs propres chevaux. La pétition en faveur de Hampden fut portée au parlement par une troupe de cavaliers gentilshommes et francs-tenanciers du comté de Buckinghamshire, au nombre de deux mille suivant les uns, de six mille suivant les autres. Au xvii[e] siècle, l'Angleterre avait encore une foule de petits propriétaires vivant sur leurs terres, gens libres, prêts à défendre leur liberté les armes à la main. Ces laboureurs étaient les muscles et les nerfs de l'école libérale et protestante. Aujourd'hui les grands propriétaires les ont dépossédés : rien ne gêne cette continuelle absorption. Les grandes fortunes de la banque, du négoce, se consolident toujours dans le sol. Est-ce demander à la terre un trop petit intérêt que de se contenter de 2 1/2, de 2 pour 100 ? La terre n'est point si avare, elle ajoute à cela des biens inestimables, la considération, la parité avec ce qu'il y a de plus respecté, l'autorité, l'influence locale, des fonctions judiciaires, la puissance politique. Les noirs comptoirs de la Cité, les mines creusées aux profondeurs des montagnes, les docks où s'accumulent

les produits du monde entier, les fumantes usines, ces milliers de navires qui sillonnent les mers, tout paye tribut au vieux sol anglais. Quels prodiges d'activité n'a-t-il point fallu pour achever tant de nobles demeures où, dans le calme des grands parcs, toute activité semble éteinte! Ces oasis de paix, ces épais gazons qui amortissent le bruit des pas de l'homme, ces arbres solennels qui ne craignent rien que du temps, sont la dernière métamorphose des énergies humaines. Dans le silence de Blenheim, j'entends les cris d'un champ de bataille; l'immobile et mélancolique douceur de tant de beaux lieux est un voile à travers lequel la pensée peut rechercher les fantômes remuants du passé, les luttes de l'éloquence, les angoisses de la spéculation, les efforts du travail, les souffrances de générations entières.

Le prix de la terre va toujours en grandissant, et la demande est toujours supérieure à l'offre en dépit d'une continuelle émigration dans le monde entier. La richesse essaye toujours d'arrondir ses domaines, et l'agriculture intensive, devenue une pure industrie, tend à étendre les fermes pour diminuer les frais généraux. Il en résulte que le nombre des fermiers diminue aussi bien que celui des propriétaires.

La population rurale se divise en trois classes : propriétaires, fermiers, ouvriers agricoles vivant de salaires. En aucun pays, cette division d'attri-

butions ne se trouve aussi complète, aussi exclusive; bon ou mauvais, le système a droit au nom d'anglais. A première vue, il frappe par quelque chose d'artificiel; il sépare trois choses, la terre, les instruments du labour, les bras, qui se lient cependant et se complètent. Le système sert pourtant d'idéal aux économistes, et ils l'offrent sans hésitation comme modèle; ils le croient plus favorable qu'aucun autre à une production abondante: il met l'agriculture au niveau de la grande industrie.

Les charges de la terre sont légères; la loi, faite jusqu'ici par des propriétaires, l'a toujours ménagée. Jusque dans les temps modernes, elle avait des préférences marquées pour la grande propriété. Au delà d'une valeur de 100,000 livres sterling, le droit de mutation était fixe et non proportionnel à la valeur. Depuis 1850, il est devenu proportionnel; le parlement l'a fixé à 10 shillings pour 100 livres ou 1/2 pour 100; la propriété ne perd donc presque rien à changer de mains. Les droits de succession sont les suivants :

Pour le fils, la fille ou le successeur en droite ligne..........	1 pour 100	sur la valeur.
Pour le frère, la sœur ou leurs descendants.................	3 pour 100	—
Pour frère ou sœur de père ou de mère et leurs descendants....	5 pour 100	—
Pour frère ou sœur de grand'père et grand'mère...............	6 pour 100	—
Autres degrés ou pour étrangers.	10 pour 100	—

II.

L'aristocratie anglaise a son fondement sur la richesse; sa puissance n'est pas seulement, comme celle des noblesses proprement dites, une puissance d'imagination. Ce qui donne le pouvoir, c'est la propriété, et de toutes les propriétés la plus robuste, la plus inébranlable, — ce ne sont pas des noms vains, des fictions, des symboles; sous les apparences idéales, il y a une trame ferme et résistante. L'esprit barbare a toujours respecté la force, la possession, le succès; il a vu dans la propriété la vraie garantie de la liberté. Est-on libre quand il faut tendre la main? D'où vient que l'église anglicane se sent indépendante des particuliers, des administrations locales, des représentants de l'État? C'est qu'elle est propriétaire. Ses biens sont sous la sauvegarde de l'État (l'on peut même ajouter à sa discrétion), mais elle ne reçoit pas, à proprement parler, de salaire. Pourquoi les églises dissidentes sont-elles indépendantes? C'est parce qu'elles possèdent des maisons, des églises, des revenus. On peut en dire autant des universités, des écoles, des corporations, des sociétés de tout genre. La chambre des pairs peut être considérée comme propriétaire, car l'ensemble des

domaines attachés aux pairies est une sorte de trésor qui lui appartient. Sans le droit de propriété, il n'y pas d'indépendance durable.

Le protestantisme a encore concouru à rattacher la race anglaise à la possession des biens terrestres. Avant toute autre nation d'Europe, l'Angleterre a connu le pouvoir de l'argent : la première, elle a eu de bonnes finances. L'économie politique, la science des richesses, a trouvé là sa terre bénie. Le catholicisme avait fait de la pauvreté une vertu et montrait dans le ciel la seule conquête digne de l'ambition humaine; il livrait la terre aux ordres religieux, qui la laissaient stérile. La misère aux pays latins est encore presque un signe de sainteté, une grâce terrestre. La route étroite du ciel ne doit avoir que des ronces, des pierres et des épines. Que sont les joies si courtes de la vie, ses triomphes si éphémères, auprès des bonheurs infinis, des consolations sans bornes de la foi qui s'oublie dans l'obéissance, et se laisse choir en quelque sorte dans les abîmes de l'espérance, du pardon, des richesses célestes? La foi écrase, brise les ressorts de l'ambition vulgaire, efface les pointes de l'envie, refroidit les instincts de l'animal humain. Quand un pays catholique adore la richesse, c'est le signe qu'il approche de la décadence.

Tout autre fut l'esprit de la réforme : le protestantisme est la religion de l'essor, et qui est capable

de l'essor de la pensée le devient aisément de tous les efforts matériels. En rendant à la conscience toute liberté, le protestantisme lui donna le goût de la lutte; il dit à l'homme : Pense, agis. Ennemi de la mollesse, de la paresse, de l'effacement volontaire, il pousse l'homme dans la vie, non comme une victime, mais comme un combattant. Le royaume du Christ doit être fondé ici-bas; c'est tout de suite qu'une doctrine doit porter ses fruits. Les meilleurs, ceux qui possèdent la vérité, les saints, doivent être aussi les plus forts, les plus habiles, les plus heureux, disons crûment le mot, les plus riches. La pauvreté n'est que le signe de l'incurie. La conquête de la richesse indique un effort, une victoire de l'homme sur ses passions; elle suit l'économie, l'ordre, la règle. Les sociétés religieuses qui sont nées de la liberté ont une soif d'ordre qui va jusqu'à la tyrannie, et qui épouvante l'insouciance latine. Cette contradiction, qui n'est qu'apparente, a éclaté à Genève, en Écosse, en Angleterre, dans l'Allemagne du nord, aux États-Unis. Sitôt que l'homme construit lui-même sa foi, il devient plus âpre en toutes ses entreprises; la volonté suit toujours la puissance et la puissance la volonté.

De bonne heure, on cessa donc en Angleterre de mépriser la richesse; on y vit non pas un danger, mais une protection; on se persuada que la liberté ne peut aller sans la richesse. Ce n'est

point par un profond calcul politique que l'aristocratie anglaise s'assimile toutes les grandes richesses et s'attire toutes les supériorités. Elle ne fait que suivre l'instinct barbare, toujours vierge et ingénu; en face d'une force nouvelle, elle songe moins à la détruire qu'à s'en emparer. Elle aime naïvement le succès. L'esprit anglo-saxon est un aimant qui tourne toujours son pôle attractif vers la puissance, la fortune, le bonheur, le hasard même. Il élève tout ce qui s'élève, il fortifie tout ce qui est fort; il ne donne pas au destin d'inutiles démentis. Il entoure ses favoris d'admirations sans réserve, déifie ses héros, ne voit jamais de taches dans son soleil. Il a moins d'envie à la fois et moins de générosité que l'esprit latin; celui-ci console la faiblesse par la pitié et meurtrit la grandeur par l'ironie. Sa vanité dément les faits, les annule, les insulte; une certaine finesse perverse l'éloigne des causes trop victorieuses et des triomphes trop pleins. Une certaine noblesse l'attache aux grandeurs d'illusion, d'imagination, aux chimères dont le temps inflexible emporte les lambeaux. L'Angleterre n'aime point à renverser ses idoles, elle les hisse devant l'humanité et cherche à les faire paraître plus grandes; elle prend tout au sérieux et n'a pas besoin du moindre effort pour admirer tout ce qui est heureux, tout ce qui est fort. En France, on ne courtise que ce qu'il y a de plus puissant; en Angleterre, on cour-

tise tout ce qui est puissant. Tout ce qui surgit des classes moyennes est immédiatement absorbé par l'aristocratie. Celle-ci se rajeunit ainsi sans cesse, un peu de sang saxon vient constamment se mêler au vieux sang normand. L'aristocratie est comme une forêt dont les troncs laissent tomber les branches mortes et portent chaque année de nouveaux rameaux. Les filles nobles ne dérogent pas en épousant des hommes sans titre. Dans la même famille, les uns ont un titre qui confère un privilége politique, les autres des titres de simple courtoisie, les autres n'ont aucun titre, aucune particule. Des hommes nouveaux portent des titres anciens; des familles très-anciennes n'ont aucun titre. Le rang est recherché, mais la fortune l'est encore plus; on ne comprend pas la noblesse dans la gueuserie. Les jouissances d'imagination ont peu de prix, séparées des plaisirs et des avantages que donne la richesse. Il y a des patriciens, il n'y a point de race patricienne. Le grand seigneur anglais ne ressemble pas plus au grand d'Espagne, dans les veines duquel ne coule plus qu'un mince filet de « sang bleu », qu'aux valets anoblis des gouvernements absolus, généraux d'antichambre, favoris de boudoir, gent sordide, mendiante et vénale.

Tout le monde ne peut pas devenir noble en Angleterre : cela n'est vrai que des riches, mais tout le monde peut espérer de devenir riche. Si la

richesse ne mène pas toujours aux honneurs, elle en est le chemin le plus sûr. La possession d'un certain nombre d'hectares francs d'hypothèques semble à tout Anglais le titre le plus naturel à la pairie. Les pairs nommés par lord Palmerston, lord Derby ou M. Gladstone sont, comme ceux de M. Pitt, de grands propriétaires. Le mariage entre l'aristocratie et la richesse est devenu même plus intime de nos jours. Si noble qu'on soit, il faut être riche. Les chemins de fer, le grand commerce, l'industrie, font trop de parvenus heureux : il faut lutter avec eux. Aurait-on vu, il y a cinquante ans, dans un journal le paragraphe que je relève : « Le comte de L..., ayant été nommé pair représentatif d'Écosse, se retire de la banque de M. M...; il est remplacé par son fils, lord K... (1866). » Aujourd'hui des fils de duc se font banquiers, ingénieurs, négociants.

L'aristocratie ne se trouve plus assez riche : le népotisme n'est plus aussi éhonté, aussi scandaleux que par le passé, bien que la naissance soit encore le meilleur titre pour l'armée, pour la marine, pour l'église, pour toutes les fonctions dont dispose le gouvernement. La richesse est la seule voie qui conduise à la puissance. Le commerçant enrichi va de son comptoir au parlement. Quand sa fortune est faite, il peut ambitionner l'honneur de représenter son pays. Il va aux agents parlementaires. — Qu'êtes-vous prêt à

payer? — lui dit-on tout de suite. La main ouverte, il arrive dans quelque bourg ou comté où il sème l'argent. De mille façons on le lui extorque, souscriptions, charités, réparations d'églises, etc. Il y a des députés qui dépensent plusieurs milliers de livres à se faire élire, et continuent à payer une sorte d'impôt annuel de 1,000, 2,000 livres. Est-ce trop, s'ils arrivent à se hisser dans la pénombre aristocratique, à se mêler avec leur famille aux vieilles familles des comtés et au tourbillon mondain de la capitale?

Il ne faut pas longtemps pour découvrir que le manteau de la vieille aristocratie couvre aujourd'hui une ploutocratie. Sans fortune, on ne peut prétendre à rien, ni à la considération sociale, ni aux honneurs. On refuse de croire au mérite qui ne sait rien obtenir pour lui-même. Sans fortune, Robert Peel, Gladstone, Disraeli, Bright, auraient toute leur vie erré autour du parlement. Autrefois les bourgs-pourris étaient comme des canonicats politiques qu'un grand seigneur pouvait donner à un parent pauvre, qu'un riche achetait. La réforme les a supprimés. Robert Peel était fils d'un filateur qui mourut en 1860, laissant 60 millions de fortune. Cette fortune le mit de pair avec l'aristocratie. A vingt et un ans, en 1809, il acheta un bourg-pourri qui avait douze électeurs. La société anglaise est hermétiquement fermée à la pauvreté. Est-il étonnant que la poursuite de la richesse soit

si ardente, que la vie soit, pour presque tous, comme une lutte et une bataille? On sent partout l'effort, la tension. Étrange spectacle pour un témoin désintéressé! Tant d'efforts pour arriver souvent à de si petites fins, le sentiment du devoir transporté dans des choses artificielles et qui semblent superflues, des vies qui s'usent à soutenir de simples dehors, la vertu, le talent, le génie même, asservis à une inexorable tyrannie sociale! Mais, d'une autre part, une activité que rien ne lasse ni n'arrête et qui remue incessamment les choses matérielles comme les idées, une force qui cherche plutôt qu'elle n'évite les obstacles, tous ces beaux ouvrages enfin dont la grandeur fait oublier les misères et les souffrances de l'ouvrier!

Plus s'effacent les frontières vagues qui séparent l'aristocratie de la bourgeoisie opulente, plus la convoitise sociale devient ardente. L'être et le paraître se cherchent, se rapprochent, s'épousent. Dans un pays de privilèges, ce qui étonne, ce n'est point l'admiration que les enrichis éprouvent pour l'aristocratie, c'est plutôt le respect naïf que l'aristocratie ressent pour la richesse, et qu'elle ne cherche nullement à dissimuler. Ce sentiment vient du grossier bon sens de la race; elle respecte l'argent, elle sait que l'argent est une force, une réalité. Qui osera dire qu'un million soit une chimère, une valeur de caprice, une chose méprisable? L'imagination voit du premier coup ce

qu'il y a dans ce mot, des maisons, des champs, le luxe, l'autorité, la pairie peut-être, c'est-à-dire le droit héréditaire à gouverner les hommes.

Le capital, qui sert de lien entre l'aristocratie et la bourgeoisie, grossit chaque jour avec une surprenante rapidité. En 1842, le revenu qui payait l'impôt à l'État (provenant de terres, maisons, chemins de fer, mines, commerce, actions industrielles, professions, corporations et établissements privés) était de 3 milliards 900 millions. En 1862, l'impôt du revenu était payé par un revenu de 5 milliards 1/2 provenant des mêmes sources. De 1842 à 1852, en dix ans, le revenu taxé augmentait de 6 p. 100; de 1852 à 1861, dans les dix années suivantes, il augmente de 20 p. 100, du quart. En 1868, le revenu imposé dépasse 10 milliards. Quelle expansion du capital! La classe qui en est dépositaire devient chaque jour plus nombreuse, plus ambitieuse. Tout remue, enfle, se transforme. La marée des classes moyennes monte toujours. Oter à ces âmes tendues vers la richesse la vue de grandeurs tangibles, éclatantes, serait leur ôter leur idéal.

L'Angleterre, la première, a connu la puissance des capitaux; elle a pu dès 1750 réduire l'intérêt à 3 p. 100. Elle n'a point tenu le capital d'une main avare enfoui dans les choses immobiles, elle lui a donné des ailes, cherché les aventures, les hasards; ses calculs ont rêvé la conquête de l'uni-

vers. A côté de l'aristocratie rayonnante, visible, maîtresse du sol, de la popularité, une autre s'est élevée lentement, d'abord humble et ignorée, cachée dans les comptoirs, derrière les gros livres au large dos de cuir, les murs de briques des usines. Dans l'horizon triste et fermé de la vie bourgeoise, pendant les journées sombres et taciturnes, les âmes sont illuminées par les visions de la noblesse, du luxe, de la puissance. La bourgeoisie tient les yeux fixés sur l'aristocratie, l'aristocratie cherche la richesse. Elle lui sert de patron, d'appui; elle la protége. « D'autres nations ont fait céder des intérêts de commerce à des intérêts politiques, celle-ci a toujours fait céder ses intérêts politiques aux intérêts de son commerce [1]. » Comme une ventouse, il faut que le commerce tire au cœur anglais le sang du monde entier.

Au xviie siècle, on était extrêmement riche avec 20,000 liv. st. par an. C'était le revenu des trois ducs les plus opulents, Ormond, Buckingham, Albemarle. Le chiffre moyen du revenu pour un pair était de 3,000 livres, pour un membre des communes de 800 livres. Les ministres ne reculaient devant aucun moyen pour enfler leurs appointements. La corruption parlementaire était sans vergogne. Les chanceliers, les lords de la trésorerie, les lords lieutenants d'Irlande faisaient

1. Montesquieu, *Esprit des Lois*, livre XX, chap. vii.

des fortunes rapides. Titres, places, commissions, tout se vendait. Sous Jacques II, Sunderland, le président du conseil, recevait de Louis XIV une pension de 8,000 livres; d'Irlande, Tyrconnel lui envoyait des sommes énormes, le roi l'accablait de ses dons. Aujourd'hui, il y a des bourgeois presque inconnus, dont le nom n'est jamais prononcé hors de la Cité, des grands ports, des districts manufacturiers, qui sont aussi riches, plus riches que les descendants des vieilles familles. Cependant il n'y a aucune hostilité entre la richesse héréditaire et la richesse des parvenus. La classe nobiliaire s'étend à mesure que grandit la fortune publique. Pitt à lui seul fit cent quarante pairs; il dédaignait trop les honneurs pour n'en être pas prodigue. La pairie, à son avis, convenait naturellement à la grande fortune : c'était une vanité ajoutée à d'autres vanités. Il n'y a pas aujourd'hui moins de quatre cent soixante-deux pairs qui ont droit de siéger à la chambre des lords; il n'y a pas de limite constitutionnelle à ce chiffre. Par les mariages, les alliances, l'aristocratie résorbe continuellement la richesse produite par le travail. Le tiers-état, qui ne se sent pas séparé de la noblesse par une insurmontable barrière, n'éprouve pour elle aucune haine : il y a une noblesse non qualifiée qui est toujours mêlée au tiers. Le parlement dès longtemps a été l'assemblée d'un ordre mixte formé de nobles et de marchands. Les

gens de finance, de loi, de commerce, s'y trouvaient mêlés aux porteurs des noms les plus antiques. Le tiers ne devint point, comme en France, ennemi de l'aristocratie, car, celle-ci étant plus démocratique que dans notre pays, la démocratie y est devenue plus aristocratique.

Il n'y a pas encore en Angleterre de lutte ouverte entre l'aristocratie et la démocratie ; l'histoire du pays est remplie des luttes entre l'aristocratie et la royauté. Le triomphe de l'aristocratie n'a éte si durable et si glorieux que parce qu'il était une victoire contre la tyrannie. Sous les deux premiers George, les whigs défendent les droits de la maison de Hanovre; ces défenseurs sont en réalité des maîtres. Sous George III, les tories reprennent quelque influence, mais ce n'est qu'au prix de l'abandon de leur fidélité à une cause détestée par le peuple. Le souvenir des grandes luttes contre le despotisme religieux et politique sert d'auréole à la classe aristocratique, et la nation assiste comme de loin à ce duel des partis qui se disputent le pouvoir, les places, les dignités, le patronage. Il lui suffit de voir la royauté séparée de Rome et docile aux parlements. Peu lui importe que les uns réclament tous ces biens comme un droit, que les autres les achètent par un peu plus de complaisance envers la royauté. Cette complaisance n'est déjà plus que de la courtoisie. Les grandes familles whigs, nées dans la pourpre, se trans-

mettent la puissance politique comme un héritage. Elles imposent au roi des ministres qu'il déteste.

Il y a déjà un peuple anglais, mais ce peuple n'a que des passions simples, élémentaires, la haine du pouvoir absolu, l'horreur de Rome, un patriotisme jaloux. Tant que ces passions sont satisfaites, il ne demande rien de plus. Il ne se mêle point au drame politique. Les whigs deviennent les ennemis de la royauté roidie contre leurs prétentions, ils sont les champions de la suprématie parlementaire; cependant leurs ministères sont, comme ceux des tories, des ministères de patriciens. Dans celui de lord North (de 1770 à 1782), il n'y a que des pairs et des fils aînés de pairs; North, fils aîné d'un comte, reste presque seul aux communes. M. Pitt, qui succéda au ministère de coalition, fut seul aussi dans la chambre basse; tous ses collègues étaient des pairs. Le ministère d'Addington, qui le remplace, renferme cinq pairs et quatre aînés. Dans le deuxième ministère de Pitt (1804), il n'y a avec lui à la chambre des communes que Castlereagh. La puissance politique était un monopole, un patrimoine. Elle ajoutait quelques émotions de plus aux plaisirs et aux enivrements de la jeunesse. A vingt-neuf ans, lord Shelburne est secrétaire d'État, Pitt à vingt-cinq ans premier ministre. Chesterfield n'avait pas atteint sa majorité quand il entrait à la chambre des communes, ni Fox, ni lord Liverpool : celui-ci, à

trente ans, négociait, comme ministre des affaires étrangères, la paix d'Amiens.

La guerre avec la révolution française et avec l'empire servit les intérêts de l'aristocratie. Elle la grandit outre mesure; elle hissa Liverpool, Castlereagh, des hommes médiocres, à la hauteur de la gloire impériale, et, quand Napoléon tomba de ce sommet où l'avait porté son funeste génie, ils y demeurèrent dans les rayons de Trafalgar, de Waterloo, admirés, redoutés, pareils à des dieux. Si l'Europe vit avec un étonnement et un respect nouveaux les représentants d'une politique si heureuse, si ses souverains mêmes se firent les courtisans des hommes d'État de la Grande-Bretagne, le peuple anglais pouvait-il rester insensible à ces triomphes? La royauté n'y avait eu aucune part : l'Angleterre avait été sauvée par son parlement aristocratique, et non-seulement sauvée, mais portée à travers mille hasards et mille périls, par une volonté tenace et romaine, à un degré de puissance qui confond l'imagination et qui étonnera l'histoire, quand elle ne regardera qu'à l'étendue et à la population des Iles-Britanniques.

Si la politique extérieure de l'aristocratie anglaise fut aussi heureuse que hardie, sa politique intérieure sut éviter les fautes qui ont ruiné la plupart des aristocraties. Elle ne contraignit jamais la nation à la regarder comme une ennemie; elle ne sépara jamais ouvertement, insolemment, ses

intérêts des intérêts du peuple, son honneur de l'honneur anglais. Elle sut toujours plier pour ne jamais rompre. On ne la vit jamais se porter tout entière du même côté dans les grandes luttes de l'opinion : elle sut donner des soldats et des chefs à toutes les causes; on trouve quelque grand nom aristocratique mêlé à tous les mouvements, à toutes les réformes, à toutes les luttes politiques, religieuses et sociales. Elle ne cherche jamais la gloire de se perdre, les plaisirs féminins de la vanité qui défie la nécessité, les joies amères de la défaite. Elle a des instincts plutôt que des principes, des préférences plutôt que des doctrines; elle obéit à des traditions plutôt qu'à des règles immuables.

Après la révolution, les deux partis dont l'un avait vaincu la royauté, dont l'autre avait été vaincu avec elle, se transformèrent graduellement. Les jacobites devinrent les tories : l'attachement ardent, personnel, chevaleresque pour la royauté se transforma en fidélité raisonnée et attiédie pour des principes et des théories de gouvernement; quant aux whigs, défenseurs naturels de la dynastie étrangère, ils avaient eux-mêmes affaibli et comme neutralisé la royauté, ils lui accordaient une fidélité despotique, elle était leur ouvrage et leur créature pour ainsi dire. Entre ces triomphateurs jaloux, hautains et une royauté douteuse, de fraîche date, que pouvaient faire les tories? Ils résistèrent à la centralisation, défendirent les

petits propriétaires, les paysans, contre les grandes familles opulentes et avides. L'insolence, le népotisme des vainqueurs, la corruption qui suit toujours les grandes révolutions politiques et qui atteignit moins les vaincus, les froideurs de la royauté, tout contribuait à rapprocher du peuple le parti dont les principes étaient pourtant le moins populaires. Ainsi se perpétua dans tous les rangs de l'aristocratie un sentiment de solidarité avec la nation, ici entretenu par les souvenirs de la révolution, ailleurs par une nécessité politique en même temps que par une plus grande rusticité, partout par la diffusion continuelle des idées et des intérêts. Un esprit commun pénétrait ces factions qui se disputaient le pouvoir : ne jamais changer que ce qu'il était impossible de conserver, conserver tout ce qui ne menaçait pas immédiatement ruine, réparer plutôt que renverser, céder toujours assez vite pour ne jamais paraître contraint, — opposer au spectacle des libertés anglaises les stériles agitations et les chutes lamentables des nations tourmentées du rêve de l'égalité, — maintenir enfin et exalter par tous les moyens le patriotisme de la nation, et lui faire voir dans son antique constitution la sauvegarde de sa grandeur et l'instrument de son ambition.

Ces sentiments, que personne ne discute, qui sont devenus comme des formes congénitales de la pensée, trop profondes pour être des calculs,

ont acquis la puissance des instincts. Ils font de l'aristocratie anglaise la plus souple à la fois et la plus tenace, la plus fière et la moins entêtée, la plus solide et la moins immobile. Une double clientèle attache de toutes parts l'aristocratie à la nation, celle de la vanité et celle du besoin. Tous les fleuves de la richesse descendent vers la mer aristocratique, et les patriciens n'ont pas besoin, comme les sénateurs de Rome, de se faire un cortége de parasites. D'un autre côté, le droit d'aînesse tient autour des chefs de maison les cadets et leurs familles comme autant de satellites qui gravitent autour d'une pesante planète. Ces cercles concentriques de la richesse et de la pauvreté noble se mêlent, se traversent en tout sens comme des ondes, et vont expirer bien loin du centre. Aussi l'aristocratie se laisse toujours pénétrer à la longue par les idées nouvelles; elle n'oppose jamais au progrès ces barrières d'imagination que nul raisonnement, nul traité ne peut faire céder. En livrant, en détachant une à une les pièces de son armure féodale, elle n'a rien perdu de sa puissance morale; elle a toujours fait plus de cas de son autorité politique que de son prestige social; sa grande affaire a moins été le gouvernement que la jouissance de la terre anglaise. Le vieil esprit normand l'emporte encore sur l'ambition romaine. Jamais possession ne fut plus pleine, moins précaire, moins contrariée par les caprices et les hauteurs

de ce qu'ailleurs on nomme l'État. On cherche partout l'État dans les provinces anglaises, on ne le trouve nulle part. Police locale, justice, routes, prisons, asiles, écoles, tout relève des propriétaires. On ne croit pas aux autorités déléguées et de seconde main. Ce n'est point parce qu'un grand seigneur est lord lieutenant d'un comté qu'on le respecte : il est lieutenant du comté parce qu'il est un grand seigneur, parce qu'il a de grands domaines, un grand nom.

III.

Les parlements ont été les serviteurs de cette puissance, appuyée au sol et seule visible pour le peuple ; les splendeurs d'une cour comme celle de Versailles n'en ont jamais détourné les yeux. Que de châteaux plus beaux que les palais royaux, environnés de plus de majesté et d'autant de souvenirs ! Les ministres restent de simples citoyens, ils vont à leur ministère comme à un bureau : ce sont des intendants, des hommes d'affaires ; le pouvoir ne met pas en un jour tout à leurs pieds, rang, fortune, talent, beauté. Ils n'ont pas les enivrements d'un pouvoir qui reste absolu, quoiqu'il s'exerce au nom d'un maître. Pitt a eu des visées personnelles, il était consumé par une volonté so-

litaire, et sans confidents : seul, il a fait par exemple l'union de l'Irlande et de l'Angleterre ; mais la plupart des ministres, et je parle des plus illustres, se sont moins regardés comme les maîtres que comme les serviteurs d'un parti, d'une classe. Walpole, Liverpool, Palmerston, n'ont jamais rien inventé. Walpole demeura vingt ans au pouvoir sans rien perdre de la rudesse joviale du gentilhomme campagnard, d'humeur facile, infatigable, toujours prêt ; esprit délié d'ailleurs et plein de ressources, quoique sans nulle hauteur, il voulait surtout rester en place, et fit l'Angleterre plus grande, presque sans le savoir, presque sans le vouloir. Dans tous les cabinets, il y a les orateurs, les hommes d'affaires hissés au pouvoir et à côté d'eux des hommes que leur simple nom y porte naturellement, plus oisifs et aussi indispensables, d'ambition plus muette et cependant aussi impérieuse. Les batailles politiques de l'Angleterre font penser aux combats d'Homère, où il y a toujours deux sortes de combattants, les hommes et les dieux. Les passions sont presque les mêmes, les dieux sont quelquefois vulnérables; mais Troyens et Grecs se donnent des coups mortels, et quand leurs favoris ont mordu la poussière, les dieux remontent à l'Olympe. Dans les ministères de ce siècle, les Atrides ont été Fox, Perceval, Canning, Peel, Disraeli, Gladstone. On a vu des ministres assez hardis pour faire à leur parti une sorte de vio-

lence : avant les deux réformes parlementaires, il s'en est trouvé qui ont songé à ce grand peuple sans voix et véritablement sans représentants. Tout en servant leur parti, les meilleurs ont cherché à servir la nation; mais ils n'ont jamais prétendu le faire autrement qu'en convertissant leur propre parti à leurs idées, ils n'ont jamais montré au peuple un ennemi dans le parlement ni dans l'aristocratie.

« Vous autres, écrivait Burke au duc de Richmond en 1772, gens de grande maison et de grande fortune héréditaire, vous ne ressemblez pas à des hommes nouveaux comme moi. Quelque forts que nous puissions devenir, quelles que soient la dimension et l'exquise saveur de nos fruits, nous n'en sommes pas moins des plantes annuelles, nous naissons et nous mourons dans la même saison; mais en vous, si vous êtes ce que vous devez être, mon regard se plaît à reconnaître ces grands chênes qui ombragent toute une contrée et qui perpétuent ces ombrages de génération en génération. » C'est ce même Burke qui appelait l'aristocratie « le chapiteau corinthien de la société anglaise ». Si, pour juger un pays, on examine l'idéal social qu'il s'est donné, et c'est le seul moyen de le bien juger, il faut voir ce qu'a produit dans l'ordre moral la primauté incontestée et séculaire de l'aristocratie. L'idéal social de l'Angleterre se résume dans le type du *gentleman*, figure

unique et presque indéfinissable, qui est comme le dernier fruit du système aristocratique : que de temps, de luttes et d'efforts, que de sang, de combats n'a-t-il point fallu pour composer cet exemplaire idéal de la virilité anglaise! Comme un métal en fusion suinte à travers des monceaux de scories, ce type s'est lentement dégagé de la grossièreté, de l'avarice, de l'orgueil vulgaire des temps passés.

Paley ne pourrait plus définir aujourd'hui le point d'honneur « un système de règles établies par les gens du monde pour faciliter leurs rapports mutuels et non pour un autre objet »; il n'affirmerait plus que ce code n'est point blessé par « la cruauté envers les domestiques, la rigueur envers les dépendants, les fermiers, par le manque de charité vis-à-vis des pauvres, par les injustices que fait aux marchands l'insolvabilité ou le refus de payement ». Ces paroles étaient peu injustes, adressées à la génération qui demandait la mode aux fils dissolus de George III, mais le triomphe des idées libérales a été aussi le triomphe des idées morales. Le mot de *gentleman* est pourtant bien ancien ; il paraît déjà sous le règne d'Henry VI, seulement il s'applique moins pendant les siècles suivants à un caractère qu'à une condition sociale ; il n'a encore qu'une partie de son sens moderne, et désigne ceux qui, sans avoir de titre, ne sont pas des plébéiens. Au XVII[e] et au

XVIII[e] siècle, les mœurs des gentilshommes campagnards étaient encore très-grossières. Ils étaient élevés par des valets, des gardes-chasse, des chapelains réduits au rang de domestiques. Ils voyageaient peu, sortaient rarement de leur terre. La chasse et ses hasards, la guerre d'occasion, l'esprit de famille et de race, l'autorité du magistrat et la vanité du commandement militaire, entretenaient l'esprit d'indépendance. La hauteur patricienne se couvrait d'une rude étoffe plébéienne, les idées nouvelles avaient peine à pénétrer ces intelligences alourdies, ces vies matérielles, ces fidélités héréditaires et presque canines aux dogmes politiques et religieux les plus étroits; mais le temps, la culture, l'impérieuse histoire, ont graduellement transformé ce caractère : en gardant ses vertus et sa vigueur native, il s'est dépouillé de son âpreté. Le *gentleman* anglais n'est point le gentilhomme français : il a des qualités plus froides, plus sérieuses. Son courage n'est pas bouillant, téméraire et chevaleresque; il est toujours calme, et il ne cherche et n'aime les extrémités du péril que pour faire briller son indifférence. Ce n'est pas non plus l'honnête homme du temps de Louis XIV; il est moins courtisan, moins poli, moins facile. Il ne s'efface jamais complétement, se respecte trop lui-même pour prendre les airs de néant ou les aimer chez les autres. Ce qui chez le baron féodal était l'indomptable fierté barbare est devenu, en

traversant les siècles, une assurance tranquille; par un retour naturel, l'égotisme, ce sentiment qui fait que chacun ose être soi, s'accompagne d'un respect scrupuleux du droit d'autrui, d'une réserve délicate qui va parfois jusqu'à la timidité.

Mais il n'y a pas dans ce caractère de plus beau trait que le viril amour de la vérité; l'âme s'y est attachée d'une force si invincible qu'elle s'en est pénétrée, et que tout mensonge y devient impossible. L'aristocratie anglaise est la plus authentique, la plus vraie qu'il y ait au monde. Un *gentleman* rougirait de changer de nom, d'usurper un titre. Il ne trouverait pas de dupes volontaires d'une si basse supercherie. Nulle part on n'a mieux calculé ni pesé ce que vaut la parole humaine. Il faut venir étudier dans les tribunaux anglais l'art de témoigner, de comprendre, d'interpréter les témoignages. Le mensonge anglo-saxon n'est point le mensonge naïf et fanfaron des peuples du Midi, qui n'a pas de but et s'enivre de lui-même; il paraît, même à ceux qui s'en rendent coupables, une horrible extrémité. L'œil ne perd jamais la faculté de séparer l'ombre et la lumière, de distinguer le vrai du faux. L'âme va au vrai comme un trait bien lancé et ne s'en détourne qu'avec un grand effort. Tant de conventions, de préjugés, de fictions, sont comme des voiles dont l'esprit s'enveloppe pour ne pas trop apercevoir le vrai. Si l'on procède avec tant de lenteur, c'est qu'on n'aime

point à se démentir. « Si un enfant, dit Johnson, déclare qu'il a regardé par cette fenêtre, et qu'il ait regardé par la fenêtre d'à côté, fouettez-le. » L'air de la liberté est mortel à la fraude : dire d'un homme qu'il est *sûr* (*safe*) est le plus bel éloge qu'on en puisse faire. Le *gentleman* anglais n'a aucune peine à porter un secret : il est le secret vivant. Sa vie est tissée de prudence, de réserves ; il a peu de confidents, n'aime point à faire voir à des yeux étrangers les faiblesses, les contradictions, les incohérences de la vie cachée. Il ne s'abandonne point aux plaintes vaines, aux indiscrètes imprécations des peuples du Midi. On sent, on devine en tout homme une vie cachée; les cœurs ne sont point des portes dont les gonds sont usés. Les amours, les haines sont silencieuses. La conscience, enfermée sous des enveloppes plus épaisses, est plus délicate, plus tendre, plus morbide. Les mots sont mesurés, parce que les mots sont des actes. L'Anglais remplit les devoirs de l'amitié avec un soin scrupuleux qui fait penser au devoir, pas assez au plaisir. Il en est ainsi pour son hospitalité ; il se doit à lui-même de bien traiter son hôte : il lui montre fleurs, tableaux, chevaux, tout ce qu'il possède, — de lui-même, peu de chose. Dans un pays d'aristocratie, le type du *gentleman* représente le principe d'égalité ; la moindre nuance de servilité, de flatterie, l'émotion instinctive devant le titre ou la richesse,

l'imitation, l'affectation, sont des dissonances. Toute imitation est vulgaire, toute affectation blesse la sincérité. Tout au plus peut-on admettre un certain genre de gaucherie qui ressemble à de la pudeur; mais l'idéal est dans le parfait équilibre entre l'être et le paraître, entre la pensée et l'action, dans une sécurité paisible qui ignore plus encore qu'elle ne dédaigne tous les faux-semblants, les hommages injurieux, le luxe inutile des vanités. C'est ainsi que la vertu, l'honneur, la culture de l'esprit, ont fait naître une certaine égalité au sein même des priviléges. De même que dans l'ancienne noblesse militaire française tout gentilhomme valait un gentilhomme, dans la société anglaise un *gentleman* vaut un *gentleman*.

Vous trouverez le *gentleman* aux États-Unis comme en Angleterre ; toutefois il reste à la civilisation anglaise la gloire d'avoir produit l'idéal moral d'où ce type devait sortir. Il n'est pas vrai que l'aristocratie soit ouverte à tous : elle n'est ouverte qu'à la richesse. Il y a un certain degré de pauvreté, — qui ailleurs ne s'appellerait pas la pauvreté, — qui déclasse, qui rejette l'homme dans une espèce de gouffre où il s'enfonce, inconnu, non pas méprisé, mais oublié, pareil à une chose sans nom, épave humaine qui flotte quelque temps sur la misère ; au-dessus, malgré la diversité des conditions, une sorte d'égalité peut naître, fondée sur quelque chose de presque

indéfinissable, sur la culture de l'esprit, sur le raffinement des sentiments, sur une certaine vision morale qui se mêle aux visions grossières des sens. Je ne sais pas si l'on ne trouverait point dans la haute bourgeoisie anglaise les représentants les plus parfaits de l'idéal, bien qu'il ait été créé au sein de la société aristocratique. Comme une tache d'huile qui s'étend, l'idéal a depuis longtemps débordé l'aristocratie, il a gagné la bourgeoisie riche, puis la petite bourgeoisie elle-même. Les classes moyennes ont cherché à racheter ce qui leur manquait par des vertus plus achevées, par une culture plus intensive, si je puis me servir de ce mot; elles ont perdu à cet effort un peu de grâce, elles y ont gagné plus de finesse. Le type, au reste, est aujourd'hui indépendant ; il ne tire plus rien de son origine, semblable à ces oliviers aux larges rameaux dont le tronc est réduit à une mince écorce.

Le propre d'un idéal, c'est de dominer la réalité, de servir aux faits de contraste en même temps que de modèle. Si l'on doit accorder à l'aristocratie anglaise le mérite de s'être tenue aux plus hauts étages et d'avoir en tout temps offert au pays des modèles dignes d'être suivis, il est juste aussi de la rendre responsable des maux qui sont toujours attachés aux priviléges. Si ces maux ne sont pas plus apparents, c'est qu'ils ne frappent directement que la partie la plus

intelligente et la plus cultivée de la nation; encore celle-ci en a-t-elle à peine conscience. L'idée pure du droit et de l'égalité ne peut traverser les mailles serrées des notions artificielles ; elle est sans cesse voilée par le respect, la fiction, par un certain genre de patriotisme superstitieux. On est tout surpris en Angleterre de n'entendre jamais attaquer le droit d'aînesse, qui chasse chaque année hors de leur pays tant d'hommes obligés de chercher fortune. Celui que le hasard de la naissance n'a point favorisé, le bâtard de la fortune, va sans se plaindre au-devant des combats et des aventures de la vie. L'effort perpétuel cesse d'être pour beaucoup une douleur et devient presque un besoin. Le marchand, le négociant, ne s'arrêtent pas volontiers sur le chemin de la richesse, ils veulent toujours monter plus haut; ils ne savent pas, ne veulent pas se reposer. A vingt ans, on est trop confiant et trop généreux pour accuser le droit d'aînesse ; à cinquante ans, on n'attaque pas ce qu'on a toute sa vie, de la bouche au moins, défendu. Le plaisir qu'on éprouve à défendre le droit est plus difficile à goûter que le plaisir de se sentir supérieur à l'injustice, joie négative, muette et hautaine, qui convient bien à des natures discrètes. Ainsi toutes les passions humaines, les meilleures comme les plus mauvaises, sont liguées pour soutenir le privilége, — la fierté, la générosité, l'esprit de famille et

de caste, le besoin d'agrandir sans cesse ce prestige qui sert à la gloire et à la richesse de la vieille Angleterre, l'ardeur au travail, le besoin de se repaître au moins par la vue, si on ne peut le faire par la possession, de splendeurs matérielles éclatantes et de richesses qui nulle part n'ont d'égales.

Au-dessous du souverain, les lords sont ce qu'il y a de plus élevé dans la nation. Pour la multitude, pour le paysan, pour le boutiquier, pour le radical même, le lord n'est pas un homme comme un autre. On n'a pas d'autre nom à donner à Dieu. Le respect que les barons imposaient jadis par la force est offert aujourd'hui comme un tribut volontaire. Il n'y a pas d'égalité, même dans l'enfance. A Oxford, les étudiants nobles se reconnaissent à un détail de costume. A Eton, quand un écolier va faire ses adieux au maître, il trouve dans l'antichambre un plat couvert de billets de banque. Il y dépose de 10 à 15 livres sterling, s'il est roturier; s'il est titré, il va jusqu'à 50. Les nobles payent tous les ans 12 guinées au *head-master,* le double de la rétribution ordinaire [1], traduction un peu plate du fameux adage « noblesse oblige ». Ces respects d'exception qui déforment la droiture naturelle de

1. *Papers on public school education in England in 1860,* by M. J. Higgins.

l'enfance, tant de détails vulgaires de préséance, de pantomime servile, sont devenus naturels. Les âmes sont pliées à l'admiration volontaire et à l'adoration naïve. Le spectacle de tant de vies qui sont des combats et ne se hissent au pouvoir et à la fortune qu'à travers les souffrances, les hasards, a moins de charme pour des imaginations naturellement sombres que celui d'existences pleines, faciles, heureuses, sans doutes et sans craintes. Les yeux se tournent volontiers vers les lampes dont la flamme égale ne vacille jamais.

On trouve le même sentiment mêlé aux instincts les plus bas dans cette très-nombreuse partie de la petite bourgeoisie qui se plaît aux courses, aux paris, aux jeux de toute sorte. Elle voit, elle cherche dans le lord non pas l'homme politique, le législateur, mais l'homme de plaisir ; elle l'aime prodigue, dissipé, beau joueur, un peu vicieux, d'allure insolemment familière. Les nouveaux riches envoient leurs enfants dans les grandes écoles, à Oxford, chercher la familiarité des enfants de l'aristocratie ; ils encouragent bien plus qu'ils ne blâment toutes les extravagances que se permettent leurs aînés en bonne compagnie. Que leurs fils obtiennent des honneurs universitaires, ce n'est pas ce qui les touche le plus ; ce qu'on leur demande, c'est de rapporter dans le cercle bourgeois des noms, des souvenirs. Les fils des nouveaux riches remplissent les universités ; ils y

donnent le ton autant qu'ils le reçoivent; c'est là qu'on peut étudier à sa source le principe fondamental de la société anglaise, qui est le mariage de l'aristocratie et de la richesse.

Et pourtant, si la noblesse a quelques ennemis, c'est dans la bourgeoisie qu'il faut les chercher; mais ce n'est pas dans la bourgeoisie à peine parvenue, c'est plutôt dans celle qui a elle-même déjà une sorte d'assiette et de tradition, dans les rangs de ceux qui reçoivent en plein visage les rayons du soleil aristocratique, qui connaissent le mieux la noblesse, ses défauts, qui sont le plus souvent contrariés par ses priviléges. Deux hommes ont été élevés ensemble, à la même école, à la même université; pour l'un des deux, un titre, un mot remplace trente années de luttes, de tourments. Que de labeurs, d'humiliations, de dégoûts, avant d'obtenir une baronnie ecclésiastique ou temporelle! Et, pour un heureux qui monte à l'Olympe, combien d'autres restent parmi les *dii inferiores* de la finance, de la chicane, de l'administration! Les affaires, la politique, les laborieux plaisirs de Londres, confondent souvent les pairs, les gens de loi, les gens de finance. A la longue, l'homme actif, tenace, intelligent, honnête, est sûr de conquérir ce qu'on pourrait nommer la pairie morale; toutefois la patience a de sourdes colères, la générosité se lasse, et par moments glisse dans l'envie. Tous ces sentiments confus,

qui peuvent naître de la lutte de l'ambition et de la faiblesse, qui se redressent contre des fortunes doucement insolentes et naïvement cruelles, sont des forces invisibles et muettes. On n'y saurait voir un danger réel pour l'institution aristocratique; la bourgeoisie, qui cache sous ses admirations et ses hommages des instincts vaguement hostiles, ne cherche point à lutter contre elle, ne l'attaque pas. Le peuple, au contraire, qui ne la hait point, la détruira peut-être quelque jour. Il l'aperçoit de loin, ses admirations contiennent moins d'envie et plus de tolérance; il a moins de souci du prestige social de la noblesse que de sa puissance politique : aussi ce prestige pourra-t-il survivre à la perte de tous les privilèges. L'aristocratie gardera bien longtemps les immenses avantages que lui confèrent sa richesse territoriale,sa haute culture, ses traditions. Les puissances d'imagination sont les plus tenaces, les seules invincibles; mais l'autorité politique de l'aristocratie est sans doute destinée, en revanche, à s'affaiblir de jour en jour. Les pairs ne jouent déjà plus ce rôle idéal qui dans la théorie constitutionnelle est assigné à une chambre haute. Le vice de leur situation tient à ce qu'ils semblent toujours moins défendre la justice et la vérité que leur propre privilége, les traditions d'une caste, des biens trop personnels. Leur impartialité est ainsi suspecte, et leur autorité politique est

amoindrie par cela même qui établit leur autorité sociale Quand le parti radical dénoncera la chambre haute comme hostile aux intérêts de la nation, la chambre haute sera en grand péril. On ne supporte plus de sa part, même aujourd'hui, une hostilité prolongée à la volonté des communes; on la représente comme un frein à la violence du nombre, des majorités populaires. Le frein serait brisé le jour où on le trouverait trop résistant.

Depuis bien longtemps, la chambre des lords ne tient que la seconde place dans le gouvernement du pays. La réalité a été plus forte que la fiction. Le talent parvenu battra toujours le talent héréditaire. Parmi les pairs mêmes, ce sont des parvenus qui font la loi. Les ducs, les comtes ne pourraient se passer de pairs juristes, sans apanage, sans naissance. Jusqu'au bill de réforme de 1832, les deux chambres, ayant une origine presque commune, n'en faisaient vraiment qu'une. Les pairs gouvernaient indirectement et par procuration dans la chambre des communes, y faisaient entrer leurs frères cadets, leurs fils, leurs cousins, leurs neveux, leurs créatures. Depuis cette époque, la chambre des lords a senti la puissance politique lui échapper par degrés. Tacitement elle s'est promis de savoir toujours céder à temps aux volontés des communes. Sa complaisance garantit sa durée ; « céder pour exister » semble être devenu sa devise.

Les lords sont plutôt des correcteurs de législation que des législateurs. M. Bright les a nommés un jour « des rétameurs de lois » ; mais la critique des lois est peut-être ce qui exige les capacités les plus variées, et l'esprit de la haute chambre est un peu trop uniforme pour cette tâche. Tout est jugé, compris, examiné, interprété à un point de vue trop exclusif. Dans les questions de politique extérieure, la critique de la chambre haute a plus de portée : l'histoire, la diplomatie, sont des besognes qui conviennent bien à ceux qui portent un grand nom historique; dans ces questions mêmes, la pompeuse fierté des discours, l'évocation des grands souvenirs, couvrent mal une autorité qui décline et des traditions qui s'effacent. L'âme des lords est plus chatouilleuse et plus guerrière que celle des communes : il semble que les premiers redoutent sans cesse de voir évanouir ce rêve de puissance, de force et de grandeur terrestre qui a pris corps en eux et avec eux ; mais notre temps, qui change tout, méprise les longs calculs. La menace ne sied d'ailleurs pas longtemps à ceux qui ne tiennent pas l'épée. La chambre des communes, avare du sang et des trésors du pays, décide seule aujourd'hui de la paix et de la guerre, et n'obéit qu'aux volontés spontanées et directes de la nation.

Il est fort douteux que la chambre des lords

puisse conserver longtemps encore un caractère judiciaire. En ce moment, elle est la plus haute cour d'appel du royaume : elle domine la hiérarchie des cours de comté et des cours supérieures; c'est le *lucus*, le bois sacré où l'on arrive après avoir traversé toutes les forêts de la jurisprudence. La logique moderne, habituée à la distinction des pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire, les trouve sans cesse confondus dans la constitution anglaise. Le pair est un législateur héréditaire. Cette idée étonne moins que celle du juge héréditaire : c'est qu'il est plus facile de faire la loi que de l'interpréter. La loi arrive devant le législateur héréditaire, écrite par les communes, portée par l'opinion publique. Il la repousse ou la sanctionne; certes le privilége est grand, mais, pour le bien exercer, il ne faut guère que de l'honnêteté, une intelligence générale des besoins du pays, quelquefois du désintéressement. L'administration même de la justice demande de tout autres qualités, une intelligence bien plus aiguë, des habitudes et des aptitudes spéciales que le premier venu ne saurait posséder. Aussi, en fait, quand la chambre des lords devient cour d'appel, elle ne se compose plus que du chancelier, des jurisconsultes de la chambre (les pairs légistes), disons le mot, des parvenus. Les autres pairs ont cependant le droit de siéger, et parfois ils en usent : cela est arrivé dans le procès de

O'Connell; deux pairs ordinaires entraînèrent par leur voix sa condamnation. A une époque troublée et dans une affaire qui passionnerait la multitude, les lords ordinaires ne pourraient plus sans doute revendiquer leurs priviléges judiciaires sans soulever des colères qui pourraient devenir fatales à tous leurs priviléges. Bornée aux pairs légistes, la chambre des lords est cependant une mauvaise cour d'appel. Elle siége si rarement en cette capacité, à des intervalles si irréguliers, qu'on ne peut jamais prévoir le jour ou même l'année où elle prononcera ses jugemens, et le mot de jugement ne s'applique à ses décisions que par un abus de langage, car il n'y a point de juge qui prononce un arrêt : chaque pair se contente d'exprimer ses vues dans un discours adressé à la chambre dans les formes ordinaires. Les jugements de la cour suprême d'appel perdent ainsi leur force principale : ce ne sont que les opinions d'une majorité, balancée souvent par une minorité presque égale.

Enfin la juridiction de la chambre des lords a pour inconvénient de scinder l'exercice du droit d'appel. Certaines affaires vont aux lords, d'autres, en plus grand nombre, au conseil privé. Expliquez, par exemple, pourquoi les appels des cours ecclésiastiques anglaises sont du ressort du conseil privé, ceux des cours ecclésiastiques irlandaises du ressort de la chambre des lords, pour-

quoi la Grande-Bretagne n'a pas la même cour suprême que les colonies. Dans cette confusion, des conflits peuvent naître aisément. Si l'un des deux tribunaux doit être quelque jour sacrifié, ce sera plutôt la chambre des lords. Ce qui la protége encore, c'est la jalousie des partis, car le chancelier en fonction choisit les juges au sein du conseil privé, et dans les questions politiques il désigne de préférence ses partisans, tandis que le comité judiciaire de la chambre haute est permanent et semble promettre plus d'impartialité. En cessant d'être une cour d'appel ordinaire, la chambre des lords restera sans doute toujours la haute cour de justice politique. On n'en saurait imaginer de plus solennelle, de plus procédurière et de plus lente, — grand avantage quand les passions sont soulevées : qu'on se souvienne du fameux procès de Warren Hastings !

Il est admis en principe que les lords abandonnent aux communes tout ce qui concerne les finances; la loi du budget n'est pas en réalité une loi ordinaire. L'impôt est un don volontaire que la nation se fait à elle-même ; elle le livre au pouvoir exécutif et en règle l'emploi par l'organe de la chambre élective. C'est pour cela que les lords ne peuvent amender la loi du budget; si on la leur envoie, si cette loi reçoit également l'assentiment de la couronne, c'est qu'on n'a pas voulu lui donner dans la forme un caractère exceptionnel. Au

fond, les mandataires élus de la nation ont seuls droit de disposer des trésors de la nation. Les lords toutefois, s'ils ne peuvent amender les lois de finance, peuvent les rejeter, de même que le souverain peut opposer son *veto* à une loi quelconque.

Les pairs ne peuvent être traduits que devant la chambre des lords pour crime de trahison et de félonie ; pour les simples délits et les contraventions, ils sont passibles des tribunaux ordinaires. On ne peut pas dire qu'ils aient tel ou tel privilége; ils n'en ont en réalité qu'un, qui est la pairie ; mais peut-on imaginer un privilége plus grand que le droit héréditaire à gouverner les hommes ?

Tout se transforme en Angleterre; comment la chambre des lords pourrait-elle se transformer ? A plusieurs reprises, on a songé à la création de pairs à vie. Cette innovation n'a jamais trouvé grande faveur. Une chambre qui renfermerait deux catégories de pairs serait trop divisée si la lutte s'établissait entre elles, trop dépendante de la couronne si les pairs à vie l'emportaient; si ces derniers tombaient sous la dépendance des pairs héréditaires, elle ne gagnerait rien à ce triomphe de la naissance sur le talent, sur l'éloquence, sur les grands services rendus au pays. Les esprits les plus radicaux ne vont pas encore bien loin sur le chemin des réformes; certains voudraient qu'il y eût

des pairs représentatifs d'Angleterre, comme il y a déjà des pairs représentatifs d'Écosse et d'Irlande. Dans chaque comté anglais, par exemple, on élirait, parmi tous les pairs héréditaires du comté, celui ou ceux qui rempliraient les fonctions législatives pendant un temps donné. On espère pouvoir rendre ainsi à la chambre des lords l'activité, la vie qui lui échappe. Ce problème de la chambre haute, qui est une des difficultés capitales du gouvernement parlementaire, ne se posera toutefois clairement devant le pays que quand la réforme électorale aura porté tous ses fruits. En ce moment, il n'y a pas encore de divorce véritable entre les communes et les lords.

CHAPITRE IV.

LA CHAMBRE DES COMMUNES ET LE GOUVERNEMENT PARLEMENTAIRE.

I.

Il n'y a pas d'assemblée plus auguste que le parlement anglais; son nom va de pair avec celui du sénat de Rome. Elle a été le berceau de la liberté moderne; les règles, les lois, les formules du gouvernement « parlementaire » ont été adoptées de tous les pays civilisés. Dans tout l'univers, on sait ce que veulent dire ces mots : motion, résolution, amendement, budget, ordre du jour. Rome a fait la grammaire du droit civil, l'Angleterre a fait la grammaire politique. Elle apprit à l'Europe, à l'Amérique, à l'Australie, au monde entier, à connaître, à envier un certain idéal de gouvernement qui met la force au service de la raison, qui livre le pouvoir à l'intelligence, qui, en conciliant les besoins du présent avec les droits du passé, empêche les révolutions par les réformes, impose

des réserves à toutes les impatiences et des freins à toutes les ambitions.

L'histoire des parlements anglais se perd dans la nuit féodale : les premiers font penser à ces réunions que peint Tacite, décrivant les mœurs des Germains[1]. La grande charte du roi Jean ne créa pas une véritable représentation nationale : elle n'appelait au conseil royal, avec les prélats et les pairs, que les tenanciers de la couronne; elle ne parle ni d'élection, ni de représentation, ni de villes, ni de bourgs. Sous Henry III, successeur de Jean, il y a déjà un vrai parlement représentatif. Il naît dans l'ombre; les vieux historiens s'occupent à peine de ces assemblées. Le 22 janvier 1265, le parlement se réunit à Londres. Les lettres de convocation ordonnent aux *shérifs*[2] de *choisir* et d'envoyer deux chevaliers par comté, deux citoyens par ville, et deux bourgeois par *bourg* du comté. Sous Édouard Ier (1272-1307), il y eut douze parlements, où chevaliers, propriétaires, bourgeois, prirent place. Ce roi s'en servit dans toutes ses entreprises, notamment pour faire sanctionner le meurtre de David de Galles, et pour subjuguer

1. « Mox rex vel princeps, prout ætas cuique, prout nobilitas, prout decus bellorum, prout facundia est audiuntur, auctoritate suadendi, magis quam jubendi potestate. »

2. Le *shérif* est le vicomte normand de chaque province ou *shire* saxonne, auquel les Saxons conservaient le vieux nom de *shire reve*.

l'Écosse. Le parlement de 1327 était assez puissant pour déposer le roi Édouard II. Sous son règne s'opéra sans doute la séparation définitive du parlement en chambre haute et chambre basse; le grand conseil féodal s'organise en quelque sorte, les rôles se divisent. Sous Richard II, les communes ne se contentent plus de voter l'impôt en bloc; elles votent des fonds pour des services spécifiés. Sous ce règne et sous le suivant (Henry IV), le parlement se réunit presque chaque année. Dès la fin du XIIIe siècle, les communes sont donc un organe reconnu de la constitution anglaise. La souveraineté de fait est déjà dans le parlement; mais dès cette époque son attitude vis-à-vis de la royauté est plutôt défensive qu'agressive. Quand le parlement proclame, le 30 septembre 1399, la déposition de Richard II, le duc de Lancastre s'avance vers le trône vacant et prononce la formule : « Au nom de Dieu le père et du Fils et du Saint-Esprit, moi, Henry de Lancastre, réclame ce royaume d'Angleterre, parce que je suis descendu en ligne directe du bon lord roi Henry III, lequel royaume était sur le point de se défaire par manque de gouvernement et par violation des bonnes lois. » Cela dit, Henry s'assit sur le trône. La royauté reconnaissait le parlement comme son juge; on punissait le roi sans punir la royauté. Les guerres des deux Roses fortifièrent pourtant le pouvoir royal en détruisant les grandes familles. Sous les Tudors,

les communes deviennent humbles et serviles; Henry VIII écrivait cependant au pape : « Les discussions du parlement anglais sont libres et sans restrictions; la couronne n'a ni le droit de limiter les débats, ni celui de contrôler les votes des membres. »

A la fin du xve siècle les rois dans tous les pays avaient lutté avec succès contre l'aristocratie, Ferdinand d'Aragon, Ferdinand de Naples, Louis XI, Henry VII. Il semblait que les mêmes causes dussent produire partout les mêmes effets; mais la monarchie, en devenant plus absolue, ne prit point partout les mêmes caractères. La chambre des communes fut la complice plutôt que l'esclave du sanguinaire despotisme d'Henry VIII. Sous les Tudors comme sous les Plantagenets, le parlement conserva ses priviléges essentiels, il continuait à fixer le chiffre et la nature de l'impôt. La passion royale et la passion nationale avaient les mêmes objets. Henry VIII, le roi le plus absolu qu'ait eu l'Angleterre, donna sans le vouloir l'omnipotence au parlement. Qu'est-ce qui pouvait être interdit ou impossible à un corps qui avait déposé, flétri des reines, confisqué le quart des terres dans le royaume, changé la religion établie, condamné des innocents, modifié plusieurs fois l'ordre de succession au trône? Il n'y avait rien qu'on ne lui demandât : il pouvait donc tout faire.

Sous le règne d'Élisabeth, la ferveur nationale

et l'exaltation religieuse firent de la reine une idole. On lui pardonna ses caprices arrogants, son dédain pour les formes constitutionnelles, encore mal définies du reste. Ce fut seulement sous son triste successeur que commença la lutte mémorable d'où le parlement devait sortir vainqueur et maître définitif des destinées de l'Angleterre. L'histoire de ces combats restera toujours la grande époque de l'Angleterre; rien n'en fera pâlir la gloire tragique, ni la révolution de 1688, ni la lutte contre la révolution française et contre Bonaparte.

Les libertés parlementaires sont comme de fortes racines entrées dans le sol : l'arbre a souvent été insulté, ses branches, son tronc même, ont été brisés, la vieille souche est toujours restée. Trois grands principes traversent tous les événements, mal définis au début, souvent contestés, mais toujours vainqueurs : 1° le roi ne fait point la loi sans le parlement; 2° il ne lève point d'impôts sans le parlement; 3° si la loi n'est pas exécutée, les agents du roi sont responsables devant les tribunaux. Henry VIII est obligé de céder quand il veut établir l'impôt du sixième du revenu; Élisabeth cède quand les marchands se révoltent contre les monopoles qu'elle veut créer. Comines vante déjà la constitution anglaise, la royauté limitée, tempérée.

Charles Ier ose rêver la royauté latine, romaine,

de droit divin; ses théologiens niaient le contrat, le pacte entre la royauté et la nation. De 1629 à 1640, et bien qu'il eût accepté la *pétition des droits* qui était la confession des obligations du souverain, Charles Ier se passa de parlements. Celui qu'il convoqua en 1640 devint le *long parlement.* Il frappa d'abord Laud et Strafford, puis, quand le roi voulut faire arrêter sous ses yeux cinq de ses membres, entre autres Pym et Hampden, il se vengea sur le roi lui-même. La révolution, d'abord défensive et faite au nom de la constitution, renverse bientôt le parlement lui-même. Cromwell, devenu protecteur, fit une réforme électorale, des communes nouvelles, une nouvelle chambre haute; mais ces chambres ni ne furent ni ne parurent jamais assez libres. Au moment de la restauration, le cri universel était « le parlement libre ». La réforme électorale de Cromwell était judicieuse, mais c'était l'œuvre de la violence; après lui, on retourna au vieux parlement.

L'idée de la réforme du système parlementaire n'était point populaire; elle ne devait le devenir que dans notre siècle. L'Angleterre était contente de ses communes, quelle qu'en fût l'origine. Ne tenaient-elles pas la royauté en échec? Ne faisaient-elles pas en 1688 une révolution défensive, qui donnait une satisfaction définitive à toutes les passions, à tous les intérêts du pays? Tant que les intérêts, tant que les passions dominantes sont

représentés dans le gouvernement, on peut dire de ce gouvernement qu'il est représentatif. Au sens où l'on entend ce mot dans les temps modernes, le gouvernement anglais ne l'était pas au siècle dernier; il commence à peine à le devenir. Dans sa constitution, on trouve ce principe fondamental : les hommes ne sont point représentés, ce sont les corporations, les êtres moraux, villes ou comtés. Un député vaut un député, un électeur ne vaut pas un électeur. Dans l'acte d'Henry VI, il n'est jamais question d'un chiffre quelconque de population. Nulle proportion n'existe encore aujourd'hui entre le nombre de ceux qui élisent et de ceux qui sont élus.

Les premiers parlements anglais furent en réalité les diètes des grands feudataires ou de leurs délégués. Les villes y étaient représentées en leur qualité de villes libres. Un bourg franc avait une parcelle de souveraineté; c'était un centre de commerce libre, sans douanes, délivré de péages, de pontage, de droits royaux, administré par une guilde de marchands. Une charte lui accordait le droit de tenir des foires, des marchés, de lever les taxes; le droit d'envoyer des membres au parlement était considéré comme onéreux, c'était la rançon des libertés municipales. La représentation était un privilége souvent peu envié. La couronne pouvait donner et retirer la franchise électorale; Henry VIII, Charles II, firent un grand

nombre de ces bourgs dits *bourgs de nomination.* Souvent c'était le simple shérif qui choisissait les villes électorales. Cette prérogative exorbitante du roi ne finit que sous Charles II. Il n'y avait aucune règle fixe pour l'attribution du droit électoral dans les centres d'élection. Ici, tous les hommes *libres* (*freemen*) étaient électeurs; ailleurs c'étaient seulement les membres des corporations, les maires et les conseillers municipaux.

Ce système, si grossier, si arbitraire, était la dernière expression de la féodalité; il laissait le pouvoir aux possesseurs du sol, aux grandes familles. La plupart des députés, directement ou indirectement, représentaient l'aristocratie conquérante. A la fin du siècle dernier, Leeds, Birmingham, Manchester, n'étaient pas représentés; mais le duc de Norfolk nommait de fait 11 députés, lord Lonsdale 9, lord Darlington 7, les ducs de Rutland et de Buckingham 6 chacun. Il y avait à Galton 7 électeurs, 10 à Tavistock, 7 à Saint-Michel; 70 députés ne représentaient presque personne, 90 députés représentaient en moyenne chacun 50 électeurs, 37 en moyenne 100 électeurs. Il y avait 200 députés nommés par 7,000 électeurs. Jusqu'à la réforme de 1832, 300 députés étaient de fait les élus des pairs, 170 seulement pouvaient être considérés comme tout à fait indépendants. Macaulay se trompe lorsqu'il écrit à propos de cette réforme : « Des villes ont dégénéré en

simples villages, des villages ont grandi jusqu'à être des villes, » et lorsqu'il semble croire que les villages électoraux, les bourgs-pourris, sont tout ce qui reste de lieux jadis importants. Il y a eu au contraire en tout temps des villages, des hameaux, des solitudes, représentés en tant que villages, que hameaux et solitudes. Le bourg fameux d'Old-Sarum, qui perdit son privilége électoral en 1832, nommait 2 députés et n'avait que 12 électeurs. Ce qui semblait un abus en 1832 ne le paraissait point aux siècles précédents. Les communes représentaient bien l'Angleterre, non pas tel et tel village, telle colline avec ses moutons, ses bergers, ses charrues, mais l'Angleterre. Le droit politique de cette époque était le droit de propriété. Pendant que toute l'Europe passait sous la domination de rois absolus, l'aristocratie anglaise maintenait sa puissance : attachée au sol, elle y puisait la séve de la politique. Qu'importaient les irrégularités, les absurdités du système électoral, si ce système laissait le pouvoir à ceux qui exerçaient sur le pays un patronage incontesté, qui défendaient l'honneur, la religion, la liberté anglaise? Les grandes familles possédaient des siéges au parlement au même titre que des domaines héréditaires. Le candidat sortait du château avec musique et bannières, il était salué par les acclamations des laboureurs. Les tonneaux de bière étaient défoncés, les tables de bois se

couvraient de lourdes viandes. Le député faisait à ses constituants un discours où il s'efforçait de les égayer; l'élection était une kermesse.

Les *bourgs-pourris*, les *bourgs de poche*, étaient des bénéfices politiques. Le poëte Waller fut député d'Ayesham à l'âge de seize ans. Fox entra en 1768 au parlement à dix-neuf ans comme député de Midhurst, que son père, lord Holland, avait acheté pour lui; à vingt et un ans, il faisait partie du ministère de lord North. Le pouvoir n'était pas encore mis au concours, on ne considérait pas la souveraineté nationale comme un trésor qu'il faille diviser exactement entre tous les habitants mâles; deux partis, tous deux aristocratiques, tous deux armés de la puissance sociale, se disputaient seulement le pouvoir et l'exerçaient tour à tour. Le même système électoral leur convenait. On entrait dans la politique comme on entre dans le monde, où on a une place toute marquée. Les grands propriétaires pouvaient, dans leurs bourgs, faire nommer leurs parents, leurs clients. Ce patronage profitait souvent à des hommes de plaisir, des parasites; il savait chercher pourtant les Pitt, Fox, Burke, Tierney, Sheridan, Canning, Brougham, Macaulay.

II.

Le vieux système électoral anglais eut les conséquences suivantes : il établit une solidarité secrète entre les partis politiques; l'un voulait donner plus, l'autre donner moins à la couronne, aucun ne voulait perdre son privilége. Il associait l'idée de puissance politique avec l'idée de richesse, de possession; il la matérialisait, la rendait inviolable, habituait la nation à croire que les maîtres du sol anglais devaient être les maîtres de tout. Il opposait au raffinement et à la corruption des cours une certaine rusticité énergique, jalouse, fière. — Il confondit de très-bonne heure les bourgeois et les nobles [1], car les fils cadets des grandes familles entrèrent dans la chambre basse, les aînés s'y mêlèrent aux affaires publiques du vivant de leur père; les deux états apprirent à vivre, à raisonner, à discuter, à penser en commun.

Le tiers et la noblesse ne se trouvèrent pas tout d'un coup, ainsi qu'il arriva en France en 89, en face l'un de l'autre comme deux masses aveugles,

1. Le fils d'un duc de Bedford, pendant les guerres des Deux Roses, fut le premier noble qui se présenta au parlement.

impénétrables, dont l'une devait écraser et renverser l'autre. La bourgeoisie et l'aristocratie étaient liées par des nœuds séculaires; le parlement était comme un arbre dont les branches et les racines vivent du même air et de la même eau. Le préjugé, la haine, l'ignorance, n'élevaient pas un mur infranchissable entre les grands et le peuple; la race gouvernante n'était pas devenue une espèce nouvelle. Le pouvoir absolu n'avait eu ni le temps ni l'occasion de créer une société artificielle, de passer un niveau sur l'aristocratie comme sur le peuple; l'organisation politique n'était l'œuvre ni du caprice, ni d'une volonté unique, ni d'une théorie, ni d'un système: c'était l'ouvrage inconscient de toutes les forces naturelles, du temps, de l'hérédité, de l'énergie humaine, du caractère, des inégalités natives, des événements. La force d'une telle société venait de ce qu'elle ne doutait pas d'elle-même; sa foi religieuse avait passé dans sa foi politique. « Il y aura toujours des pauvres parmi vous. » Le peuple croyait aussi fermement à cette autre maxime : « Il y aura toujours des lords parmi vous. » La vie était acceptée comme un fardeau, une tâche, un labeur; tous les ouvriers ne pouvaient travailler aux mêmes étages. Qu'importent les inégalités, les injustices même d'un jour, à celui qui a la vision d'un avenir infini? Au-dessus de ces milliers d'existences, les unes brillantes, faciles, les autres ternes,

sombres, désespérées, toutes éphémères, il y avait sur la terre une existence prolongée et durable, celle de l'Angleterre. Tout ce qui la glorifiait, l'embellissait, était bon; tout ce qui la fortifiait, utile. L'idée chrétienne du sacrifice est le fil qui coud la nation comme la famille. Que n'est-on prêt à donner à cette idole qui s'appelle la patrie! Les politiques modernes ne songent pas assez que le peuple, enfant de cœur et d'esprit, a une vie tout imaginative : ce sont les petits, les humbles, qui se plaisent le plus aux rêves de grandeur. Pourquoi le Breton, qui n'a jamais vu, qui ne verra jamais le clocher de la cathédrale de Strasbourg, souffre-t-il si vivement aujourd'hui de la perte de l'Alsace? Il y a sans doute plus d'un paysan en France qui troquerait volontiers cette belle province contre sa fraction infinitésimale d'impuissante souveraineté. Tant que l'Angleterre grandissait, abattait ses rivaux, bravait Rome et les puissances catholiques, la vision et le retentissement de ces luttes remplissaient les esprits : il n'y avait pas encore de place pour les calculs égoïstes. La hiérarchie politique anglaise n'aurait pu être respectée tant d'années, si l'Angleterre n'avait pas été menacée par tant d'ennemis, si elle n'avait eu que des besognes et des soucis domestiques; mais sa vie fut une longue conquête défensive, en Europe, dans l'Inde, aux Antilles, au Canada. Si elle n'était une très-grande puis-

sance, elle n'était rien. Si elle ne pouvait se faire respecter dans toutes les mers, elle ne pouvait plus défendre ses propres côtes. Ainsi elle s'accoutumait à regarder le monde entier comme son ennemi. De là une tension extraordinaire, des habitudes impériales, et, sous tant de flegme apparent, un état permanent de crise, de hâte, d'inquiétude, une disposition à se servir des instruments les plus proches, les plus familiers. L'Angleterre a toujours été comme un général plus pressé de gagner des batailles que de changer l'uniforme de ses soldats.

Quelles que fussent leurs imperfections, les parlements anglais ont eu ce grand mérite : ils ont su gouverner, tantôt avec le roi, tantôt contre le roi, dans l'intérêt du pays. L'impureté des colléges ne touchait point les élus. Paley l'avait dit : « En fin de compte, il s'agit de l'élu et non de l'électeur. » Dans ces élections, orgie, farce ou marché, la main royale ne se montre plus depuis longtemps. Une loi, rendue sous George II, défend aux soldats de se tenir à moins de deux milles de l'élection; ils ne peuvent revenir que deux jours après. Tous les fonctionnaires pensionnés par la couronne, les traitants de même (Bill de Fox), sont exclus du parlement; les shérifs ne peuvent être élus dans leur comté; les juges sont inéligibles, parce qu'ils sont nommés par le roi. Les listes électorales sont faites par des employés des pro-

vinces, les inspecteurs des pauvres; les juges de circuit choisissent des « avocats réviseurs » qui statuent sur les réclamations. On ne voit l'État nulle part dans ces opérations; on ne l'aperçoit pas davantage le jour de l'élection. Les commissaires électoraux sont le shérif dans le comté, le maire dans les villes, dans les bourgs qui n'ont pas de maire un notable choisi par le shérif. Les élections sont absolument libres; les partis y sont seuls en présence. Les réunions électorales sont aussi libres que les élections. Quel système est le meilleur, celui qui restreint la liberté, ou celui qui restreint le nombre des électeurs? L'élection est un duel entre les partis qui a ses règles établies; l'État y assiste comme un témoin.

Ce système si simple et si honnête ne peut s'appliquer que lorsque les partis ont une organisation séculaire. Il y a bien des pays qui ont des parlements, des chambres haute et basse; il y en a peu qui aient le vrai gouvernement parlementaire. Le caractère propre de ce gouvernement est de tenir en présence deux partis, l'un qui occupe le pouvoir, l'autre qui est tout prêt à remplacer le premier, si celui-ci commet quelque faute et cesse de satisfaire les instincts, les intérêts dominants. Dans un tel gouvernement, l'État n'est point quelque chose de supérieur, d'extérieur à tous les partis, qui profite de leurs divisions, dont la force vienne de leur faiblesse, la permanence de leur

instabilité. Les idées de la nation s'infiltrent dans le corps électoral, de là elles passent dans une majorité parlementaire, et enfin s'incarnent dans un comité qui se nomme le cabinet. Au-dessus de tout, il y a la couronne, indifférente au moins en apparence et impartiale, qui n'est plus que l'image de l'unité nationale. C'est bien à tort qu'on a cru voir en Angleterre le pays par excellence où les trois pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire sont séparés et indépendants. Les pouvoirs exécutif et législatif sont au contraire entièrement confondus. Un tel système produirait la tyrannie ou l'anarchie, si les volontés individuelles étaient déréglées, les ambitions dévorantes et insoucieuses de l'intérêt national; mais, dans un parlement aristocratique, la passion de la toute-puissance, naturelle à l'homme, perd quelque chose de son âpreté. Dans d'autres pays, les députés n'ont à choisir qu'entre le pouvoir et la misère; la politique y devient personnelle, on suit des hommes, on ne suit plus des traditions, des principes. En Angleterre, les politiques se soumettent à une discipline volontaire, l'ambition la plus ardente est réglée par une obéissance plus ou moins sincère à des partis séculaires. On arrive au pouvoir avec son parti, on trouve tout naturel d'en sortir avec lui. On attend patiemment pendant des années que les fautes du parti ennemi lui enlèvent la confiance du pays et lui retirent la majorité dans le

parlement. On se contente souvent toute la vie du rôle ingrat de censeur. On se résigne à n'être rien, on est retenu dans les rangs du parti vaincu par un sentiment d'honneur. On n'a point inventé en Angleterre cette maxime commode, qu'il est toujours licite de servir l'État : l'État, ce n'est jamais qu'un des partis au pouvoir; s'il a besoin de serviteurs, il a aussi besoin de successeurs.

Sur le continent européen, il s'attache une sorte de défaveur à ce mot d'opposition systématique; l'opposition en Angleterre est toujours systématique, en ce sens qu'il y a toujours un certain nombre d'hommes occupés à critiquer le pouvoir, à relever toutes ses erreurs, à signaler toutes ses fautes. Il y a un gouvernement potentiel à côté du gouvernement de fait; l'opposition a des cadres, des chefs, une discipline. C'est chose certaine que la longue jouissance du pouvoir stérilise un parti, lui ôte l'invention, le ressort; il devient comme une terre qu'il faut mettre en jachère. L'opposition réglée aiguise au contraire, affine les facultés; il faut s'y montrer digne du pouvoir, s'ingénier, promettre quelque chose au pays et ne rien lui promettre d'impossible. Il y a aussi, dans un pays naturellement enclin à respecter le succès, grande utilité à forcer les hommes d'État à savoir se passer du succès; on n'y voit point les généraux, ni même les soldats, passer d'un camp à l'autre, attacher la fortune de l'État à leur propre

fortune, trahir les principes qu'ils ont longtemps publiquement épousés et défendus. Sans doute l'intelligence humaine ne peut rester éternellement emprisonnée dans les mêmes formules; l'opinion publique n'astreint pas les hommes d'État à une rigidité entêtée, mais il est bien rare que ceux qui ont un esprit supérieur n'entraînent pas leurs amis dans le sens où les conduit leur propre raison. Fox put se coaliser avec ce North que pendant huit ans il avait traité de « ministre soumis », de « patron des traitants », de « pilote endormi de l'État ». Mais quand il épousa les principes de la révolution française et parut hésiter entre son propre pays et la France, Burke, qui pendant si longtemps avait combattu à ses côtés, lui retira publiquement son amitié. Fox, de nature complaisante et généreuse, tenta de mille manières une réconciliation que Burke repoussa toujours. « Ma séparation d'avec M. Fox vient d'un principe, écrivait-il, non d'une passion; je tiens pour un devoir sacré de confirmer ce que j'ai dit et écrit par ce sacrifice; à quoi servirait la réunion d'un moment? Je ne puis plus avoir de plaisir en lui, ni lui en moi. » Et quand Burke fut atteint de la maladie qui devait l'emporter, Fox très-ému demanda à le voir; il reçut cette réponse :

« Madame Burke présente ses compliments à M. Fox, et le remercie de ses obligeantes questions.

Elle a communiqué sa lettre à M. Burke, et l'informe par son désir que M. Burke a ressenti la plus profonde douleur quand, obéissant à la sévère voix de son devoir, il a déchiré une longue amitié; mais qu'il a fait ce sacrifice nécessaire; que ses principes demeurent les mêmes, et que, dans le peu de temps qui lui reste à vivre, il estime qu'il doit continuer à vivre pour les autres et non pour lui-même. M. Burke est convaincu que les principes qu'il s'est efforcé de maintenir sont nécessaires au bien et à la dignité de son pays et que ces principes ne peuvent être fortifiés que si tout le monde est persuadé de sa sincérité[1]. »

Ce sérieux dans les opinions a quelque chose de terrible et presque de tragique; sans doute, il s'agissait alors des intérêts les plus vitaux de l'Angleterre, de tout ce qui, dans l'estime de Burke, faisait sa grandeur et sa force. Mais on peut dire que, jusque dans les questions les plus secondaires, les partis apportent toujours une ténacité remarquable : il y a peu d'hommes qui parlent légèrement de la politique, et comme d'une chose futile. Il faut être ou paraître sincère, convaincu.

Dans la chambre des lords, qui a la part la moins active dans la législation, les opinions sont presque héréditaires : l'esprit des familles patri-

1. *Recollections of the life of Fox*, by B. Walpole. — London, 1806, page 144.

ciennes se transmet avec le sang. Les priviléges du droit d'aînesse nouent une chaîne morale entre les représentans successifs du même nom. En sortant de l'université, le jeune lord imberbe va prendre sa place à Westminster, du côté où siégeaient ses aïeux. En quoi diffère-t-il de ses amis qui sont assis de l'autre côté? Ils ont mêmes habitudes, mêmes préjugés, même idéal politique, religieux, moral, et néanmoins, tant qu'ils vivront, l'un votera oui quand l'autre votera non. Ils sentent qu'ils accomplissent une fonction, ils sont comme des poids de même métal attachés aux deux bouts d'un levier; quand l'un monte, l'autre descend.

Ces traditions pénètrent, quoique avec un caractère moins impératif, dans la chambre des communes. De la sorte il s'y trouve toujours deux partis en présence; leur nom change d'âge en âge, les problèmes du siècle présent ne sont pas les mêmes que ceux des siècles derniers. La prérogative royale, qui a été si longtemps en litige, semble aujourd'hui parfaitement définie. Les questions sociales ont pris le pas sur les questions de l'ordre constitutionnel. Les whigs sont devenus les libéraux, les tories les conservateurs; mais le tour d'esprit, les instincts, les aspirations des tories, se retrouvent modifiés par le temps et les circonstances dans les conservateurs. Les conservateurs modernes ont des principes de gouvernement qui en bien des pays épouvanteraient ceux

qui se flattent d'être les représentans du progrès. Tories et whigs ont le même respect de la constitution et des droits populaires, les mêmes mœurs politiques; ni les uns ni les autres ne songent à usurper le pouvoir, à s'y maintenir autrement que par les moyens légaux, par la persuasion, par le concours des majorités. On peut causer très-longtemps avec un homme politique anglais avant de s'apercevoir qu'il appartienne à l'un ou à l'autre des partis. On ne voit point chez ceux qui attendent le pouvoir cette amertume, cette impatience, cette lassitude de la fidélité ou cette ardeur désespérée qui s'observent en France, en Espagne, en Italie. Le mot de vaincu s'applique mal à des gens qui sortent si simplement des affaires.

On peut s'étonner cependant que les cadres politiques aient une telle solidité et se déforment si lentement, d'autant plus que les oscillations qui élèvent et rabaissent un parti ont été souvent d'une extrême lenteur. La révolution de 1688 porta les grandes familles whigs au pouvoir. Le nouvel établissement avait à lutter contre les passions les plus tenaces; il conserva longtemps, pour la moitié de la nation, le caractère de l'usurpation et presque de la conquête. Guillaume III était arrivé comme un maître avec ses régiments; il resta toujours son propre ministre des affaires étrangères. L'Angleterre n'était pas sa pensée dominante, elle n'était qu'un de ses instruments contre

la puissance de Louis XIV. Au dedans, il n'avait rien à refuser à ceux qui lui avaient donné la couronne; ceux-ci étaient perdus, s'ils ne restaient tout-puissants. L'oligarchie des whigs abusa de sa victoire, comme il arrive à tous les vainqueurs : elle acheta le parlement. A l'époque de la révolution, les débats des chambres n'étaient pas encore publiés; de fait, le vote était secret. Le trafic des voix fut éhonté sous les George. La dynastie hanovrienne, importée d'Allemagne, tenait à peine au sol anglais; elle laissait faire les whigs. La reine Caroline, plus virile que son mari, avait des moments de révolte. « Pouvez-vous, mylord, dit-elle un jour à Stair, qui voulait s'opposer à un impôt, oser venir me parler de l'opinion des électeurs et du compte qu'en doivent tenir les élus? Comment avez-vous l'assurance de me dire que vous croyez que l'opinion des constituants, que leurs intérêts, que leurs instructions servent de mesure ou de règle à la conduite de leurs représentants dans le parlement[1]? » Caroline, élevée dans les idées despotiques du continent, ne respectait dans les libertés anglaises que le prestige, l'auréole qu'elles jetaient sur l'Angleterre. Avec son appui, sir Robert Walpole resta vingt ans ministre, il érigea la corruption en système.

La vague qui avait soulevé les whigs en 1688

1. Mémoires de lord Hervey, ami et confident de la reine.

ne commençait à baisser que sous le règne de George III; les excès des whigs les avaient perdus. Depuis la défaite du prétendant, le parti jacobite s'était transformé; il était devenu simplement le parti monarchique, il avait contracté avec la nouvelle dynastie un mariage de raison. Il avait toujours ses racines dans les campagnes, il était dès lors un parti national, ne portait plus les regards au dehors. Il soutenait encore la prérogative royale, cependant ses théories politiques n'avaient plus le caractère d'une foi religieuse. Ce parti avait mûri en quelque sorte pour le gouvernement. Le règne des whigs avait duré presque sans interruption pendant soixante-dix ans, depuis la mort de la reine Anne; il prit fin quand lord North se coalisa avec Fox. En regardant l'histoire seulement par les sommets, on peut dire que les tories conservèrent l'ascendant jusqu'en 1832. Depuis cette époque, les libéraux ont repris l'avantage. Ces grandes oscillations subissent des arrêts ou même des retours momentanés, mais il y a comme de fortes impulsions qui se font sentir à travers plusieurs générations d'hommes. George III tira les tories de leur longue disgrâce; le jeune souverain, plus Anglais que ses prédécesseurs, se sentait aussi plus roi. Les règnes précédents avaient servi à mettre en pratique le gouvernement parlementaire; les règles étaient si bien établies que les batailles pour la prérogative royale livrées sous

George III ne furent que des escarmouches, comparées à celles qui s'étaient livrées sous les Stuarts. Les tories n'étaient plus que les amis du roi. Ils portaient dans les questions extérieures plus d'âpreté et de hauteur, dans les questions intérieures un esprit plus conservateur. La révolution française, en épouvantant le monde entier par ses crimes, l'empire, en l'alarmant par son ambition, rivèrent pour ainsi dire les tories au gouvernement. L'instinct de conservation agit sur les peuples comme sur les individus ; dans les grands périls, les nations se cramponnent, à moins que leurs instincts mêmes ne soient corrompus, à ce qui semble le plus ferme et le plus solide. Quand tout succomba en Europe, quand les plus redoutables puissances subirent le joug d'un parvenu couronné, l'Angleterre devint un instant le seul refuge de la liberté, elle resta la seule terre vierge de conquête et d'oppression. Que valaient les généreuses et pacifiques espérances des whigs, quand le monde était livré à la force, quand la guerre restait la dernière ressource de l'honneur? La vieille constitution anglaise, comme une forteresse, leva ses ponts-levis.

La grande marée conservatrice qui avait englouti la France impériale ne descendit que lentement : le règne des whigs ne recommença véritablement qu'en 1830; ils obtinrent une réforme électorale, mais dès ce moment ils paraissent plus préoccupés

de modérer le progrès des idées démocratiques que de combattre leurs anciens ennemis. Depuis longtemps, conservateurs et libéraux n'ont plus qu'un objet commun; ils cherchent à conserver aux classes moyennes la direction de la politique anglaise. S'ils restent divisés, c'est moins pour se nuire que pour ne pas risquer de tout perdre ensemble. A peine peut-on dire que les uns sont plus enclins, les autres plus opposés aux réformes. L'esprit réformateur pénètre l'un et l'autre parti.

Il y a toujours eu, en dehors des vieux cadres politiques, des groupes irréguliers qui, sans prétendre former un parti de gouvernement, ont exercé une influence considérable sur la marche des affaires en se portant d'un côté ou de l'autre, en déplaçant le centre de gravité des partis, en apportant des idées nouvelles dans le parlement. Les libres échangistes, ceux qu'on a appelés les *peelites*, ceux qu'on nomme aujourd'hui les radicaux, n'ont jamais constitué des partis véritables, mais ils ont fourni des dogmes nouveaux, des thèses, des doctrines. Ils ont plus de sincérité que d'ambition; le triomphe de leurs idées leur importe plus que celui de leurs personnes. Il s'établit ainsi comme une sorte d'accord tacite même entre ceux qui journellement se font la guerre. Dans les pays où les partis parlent sans cesse de concorde, on peut dire qu'il n'y a déjà plus de concorde; ils crient : « La paix ! » et il n'y a point de paix.

En Angleterre, les partis ne s'offrent jamais la branche d'olivier; ils se poursuivent, se querellent, s'invectivent sans relâche, mais leur inimitié n'est point mortelle.

Les réformes électorales n'ont pas encore altéré la nature du parlement. La réforme de 1867 a été très-radicale; elle a considérablement augmenté le corps électoral, mais rien n'a été changé dans l'idéal constitutionnel. Aujourd'hui comme autrefois, le député est un représentant, sans être un simple délégué, c'est-à-dire qu'il représente des intérêts plutôt que des personnes; il ne subit point le mandat impératif. Souverain le jour de l'élection, le corps électoral s'efface le lendemain. Chaque intérêt cherche ses colléges électoraux, les achète au besoin. L'électeur transmet en quelque sorte une puissance plutôt qu'il ne la produit, il est pareil aux courroies des usines. La vraie puissance est dans les choses durables, dans la richesse naturelle ou créée, dans la terre, dans les manufactures, dans le capital; les électeurs l'en expriment en quelque sorte et ne font pas autre chose. Les compagnies d'assurance, par exemple, ont intérêt à être représentées au parlement; elles trouvent des électeurs dociles, et disposent d'une cinquantaine de voix (1867). La terre, au moment où se faisait la réforme de 1867, avait 396 représentants dans les comtés, sans parler de 200 nommés dans les bourgs, mais

appartenant à la classe des propriétaires fonciers.

La terre et le capital immobilier se partagent le parlement. La terre y a encore la part du lion, on peut bien compter 500 voix pour elle ; le reste appartient au commerce, aux mines, aux manufactures, aux banques, aux manieurs d'argent. De même que dans la société civile une fortune mobilière semble moins noble qu'une fortune territoriale, le capital, incertain, fragile, remuant, abandonne encore la primauté politique au capital séculaire, éternel, immobile. Il n'y a plus, au reste, entre eux de rivalité, comme au temps de l'abolition de la loi des céréales. Tout le monde sait que, plus riche sera le commerce anglais, plus riche sera la terre anglaise. Les profits faits aux quatre coins du globe viennent s'endormir dans les champs mieux drainés, dans les prés, se solidifier dans les murailles des châteaux. Mille bras vont comme des tentacules chercher la richesse sur la terre entière pour la ramener toujours à la vieille Angleterre. Il y a dans l'esprit des parlements des traditions tenaces qui survivent à toutes les réformes. Le corps électoral les subit ; les électeurs ne peuvent que *choisir* entre des hommes qui, sous des masques différents, ont même visage. La réforme de 1832 a surtout profité à la classe des petits boutiquiers, elle leur a donné la majorité numérique ; qui pourtant

oserait dire que c'est la classe des petits boutiquiers qui a gouverné l'Angleterre de 1832 à 1867? Elle s'est contentée de vendre ses voix à ce que l'on nomme en Angleterre les classes gouvernantes (*governing classes*); elle n'a pas eu d'hommes d'élite propres, de visées politiques particulières, elle a eu tout au plus des passions, des préjugés faciles à satisfaire. Il n'y a pas de classe au reste plus attachée aux lords, à l'aristocratie, plus naïvement éprise du rang, de la richesse, que celle des petits marchands. C'est ce qu'il y a de moins noble dans la nation; les détaillants sont les électeurs les plus impurs, les agents les plus complaisants de la corruption électorale. Cette corruption a été aussi éhontée après 1832 qu'auparavant. De temps en temps, des comités d'enquête la recherchent, la poursuivent; mais la publicité de leurs procès-verbaux, loin de réprimer le mal, semble seulement familiariser les esprits avec les habitudes de la vénalité électorale. Dans les comtés, dans les bourgs, on vend sa voix au plus offrant, whig ou tory. Les libéraux ne sont pas plus scrupuleux que les conservateurs. Pour faire une élection, il faut gagner les gens de loi et les cabaretiers. Les courtiers parlementaires sèment l'argent, les cabaretiers versent la bière; les grands brasseurs, qui possèdent presque tous les cabarets, sont une puissance dans l'État. Le petit marchand ne se croit pas

déshonoré, s'il tire une dizaine ou une vingtaine de livres sterling d'une élection ; le candidat ne l'est point pour acheter de quelques milliers de livres sterling l'honneur de faire des lois.

La réforme de 1832 n'a guère changé le parlement; celle de 1867 a donné la franchise dans les bourgs à tout homme domicilié depuis un an et payant la taxe des pauvres, *quel que soit son loyer*. Dans les comtés, il faut payer un loyer de 12 livres. On est réduit aux conjectures pour apprécier les conséquences de cette nouvelle réforme. Les Cassandres ont fait les plus sinistres prophéties. On craint d'avoir donné trop de droits au nombre, à l'ignorance. « Il faudra, a dit M. Lowe, que nous nous décidions à enseigner l'alphabet à nos maîtres. » On peut se rassurer cependant. En premier lieu, la réforme n'a pas été violemment arrachée par le peuple aux classes gouvernantes. Depuis bien des années, le mot de réforme parlementaire n'était qu'un appât de popularité; on la promettait sans la désirer. Tant que dura le ministère de lord Palmerston, on savait qu'on en pouvait parler sans danger. Après sa mort, le parti libéral, qui n'était plus soutenu par sa popularité, se crut obligé de présenter un bill de réforme; mais il s'éleva bientôt dans son propre sein un corps d'opposition recruté principalement dans les grandes familles. Celles-ci redoutaient moins une réduction du cens qu'un

remaniement des circonscriptions électorales et la suppression de leurs derniers bourgs-pourris. Lord Russell et M. Gladstone virent une partie de leur propre armée se retourner contre eux. On eut peur au dernier moment de la démagogie, de l'inconnu. L'Angleterre, riche, prospère, avait-elle besoin de rien changer? pourquoi ne pas la laisser entrer tranquillement dans l'avenir, comme un vaisseau dans une passe familière?

Les réformistes défaits organisèrent des démonstrations populaires ; les grilles de Hyde-Park furent arrachées un jour qu'on voulait les empêcher de s'y réunir. Cette force nouvelle, le nombre, qui voulait entrer au parlement, se montra dans la rue. Le parti conservateur, tout surpris de se trouver au pouvoir, crut nécessaire, pour s'y maintenir, de faire lui-même une réforme que la veille il repoussait encore. Il n'y a presque pas de doctrinaires en Angleterre ; le gouvernement s'y donne pour tâche de satisfaire le pays; il ne prétend pas être plus sage que lui. Les tories firent donc la réforme, comme autrefois ils avaient enlevé à leurs adversaires le mérite de l'acte d'émancipation des catholiques et de l'abolition des lois sur les céréales. La session de 1867 fut non pas enthousiaste, mais résignée ; ce fut à qui ouvrirait le plus largement les portes à la réforme. M. Disraeli ne s'arrêta qu'aux confins du suffrage universel.

Témoin de ces changements pacifiques, j'ai la conviction que la pression populaire n'était pas assez forte pour en rendre l'ajournement périlleux. On pouvait encore faire attendre le peuple, ou le contenter du moins à meilleur marché; mais on voulut éloigner jusqu'à la crainte et à la pensée même d'un bouleversement. On comprit que le vieil édifice social serait moins menacé, si les concessions étaient offertes par le parti le plus attaché au passé; les conservateurs sacrifièrent moins leurs principes à leur ambition qu'à une sorte de patriotisme profond, jaloux, qui veut épargner à l'Angleterre les épreuves et les hontes des révolutions. Le rôle que le parti aristocratique par excellence a joué dans ces événements noue une sorte d'alliance secrète entre ceux qui sont le plus épris des changements et ceux qui ont le plus à les redouter. Jusque dans le radical se cache un conservateur. Le peuple anglais ne regarde pas ses nobles comme des ennemis, comme des étrangers. Quand un jeune lord se fait radical, ce qui arrive fréquemment, il obtient p'us aisément les suffrages des ouvriers qu'un plébéien. Qu'il s'agisse d'éducation, d'hygiène des grandes villes, de salaires, d'heures de travail, de logements à bon marché, d'assistance publique, d'une réforme sociale quelconque, le peuple voit toujours des pairs au premier rang des novateurs. Il aime encore son aristocratie, il la regarde avec complaisance,

comme un père qui, perdu dans une foule et les pieds dans la boue, verrait passer sa fille parée pour le bal.

La nouvelle réforme n'a pas changé encore le personnel parlementaire. La richesse et l'aristocratie y sont restées souveraines. Le centre de gravité politique a été à peine déplacé. Comme autrefois, on peut définir le parlement « un club d'hommes riches ». Il faut payer une entrée de 2,000 à 5,000 livres sterling (ce chiffre est quelquefois dépassé), et chaque réélection coûte une somme pareille. Il n'y a pas au budget et longtemps sans doute on n'y verra point de chapitre intitulé « appointements des députés ». L'opinion publique repousse l'idée du député salarié. Les candidats sont donc exclusivement des propriétaires ou fils de propriétaires fonciers, des hommes enrichis dans l'industrie, la banque, le commerce, des gens de loi dont la carrière parlementaire augmente la clientèle. Le titre de député vaut de l'argent à ceux qui sont dans les affaires, mais il faut déjà beaucoup d'argent pour le conquérir. Les hommes de lettres, les journalistes, n'y aspirent pas ; ce serait un luxe trop coûteux. Comment diminuer les frais d'élection? Plus le droit de suffrage s'étend, plus les frais obligatoires augmentent. La coutume est plus forte que la loi. Il faut qu'un candidat fasse tomber une pluie de Danaé sur son district. A

peine sait-il où elle tombe, il ne va pas lui-même corrompre les électeurs; c'est l'affaire des agents, qui savent toujours, quand on leur demande des comptes, faire des comptes fictifs, réguliers en apparence. Le député n'a point la ressource de promettre des faveurs, comme dans les pays de grande centralisation. Il faut qu'il dépense son propre argent, souscrive pour les écoles, les églises, les asiles, les hôpitaux, les monuments, pour les jeux, pour la chasse. L'ambition paye la dîme. Plus d'un maugrée contre ces terribles impôts, mais personne ne veut que les autres en soient exempts, et l'on achète fort cher la défaite de ses rivaux. Les lois contre la corruption électorale ne font que restreindre le nombre des candidats, car, sur cent personnes qui peuvent acheter un siége, il n'y en a pas beaucoup qui veuillent courir le risque de se voir enlever ce qui a tant coûté. En dépit de toutes les lois, la chambre des communes restera donc une chambre *riche*. Personne ne veut faire les affaires d'un homme pauvre, économe. S'il s'agit d'un Mill, d'un Gladstone, les électeurs consentiront à se faire eux-mêmes agents électoraux; ce sont là de rares exceptions. M. Mill avait déclaré qu'il voulait être élu par Westminster sans rien payer: il le fut, mais son élection coûta 50,000 francs à ses amis.

L'aristocratie n'a plus, comme autrefois, le désir de gouverner uniquement en vue de ses pro-

pres intérêts : elle abandonne tout ce qu'elle croit nécessaire de perdre; elle ne peut pourtant se détruire de ses propres mains, elle ne peut extirper ses instincts. Les ouvriers, qui par la dernière réforme sont devenus électeurs, ne cherchent pas encore à se faire représenter par des ouvriers; ils ne paraissent pas y avoir songé sérieusement jusqu'ici. L'ouvrier anglais n'est pas révolutionnaire : il ne veut que des réformes, et il les obtient des partis politiques. Les agitateurs qui le flattent obtiennent ses applaudissements, mais ils n'oseraient lui demander son sang, ils ne pourraient le mener à l'assaut de la royauté, de la constitution; leur gloire, qui brille dans les *halls*, s'obscurcit à Whitehall. Le peuple gronde, remue, s'agite; cependant il est encore retenu par le respect de la constitution, ou plutôt d'un je ne sais quoi qui n'a pas de nom dans la langue politique, qui lui figure et la grandeur des souvenirs et la majesté du présent et cette force invisible qui a construit l'Angleterre, assuré sa durée, son autorité morale, sa fortune sans pareille. L'idée chrétienne du devoir, du renoncement, a aussi une place dans les âmes simples qui se consolent de leur petitesse par la vue de la prospérité nationale. Le froid égoïsme ne les a pas complétement salies. Le peuple anglais n'est pas seulement une poussière humaine. Toutes ces volontés ont un ciment : dans leur grand et douloureux

effort, elles demandent seulement à l'État, aux gouvernants, ce qu'elles regardent comme le strict nécessaire de la vie humaine, la liberté, une protection pour les faibles, les impuissants, les malheureux. Le socialisme même reste chrétien; il ne relève ni d'Épicure ni de Babeuf; il a des alliés dans les palais, parmi les privilégiés. L'ouvrier anglais n'est point indifférent à la politique, car les journaux à bon marché l'en nourrissent : il s'abuse souvent sur la puissance et la compétence de l'État; mais son intelligence n'est pas corrompue. Il admire naturellement plutôt qu'il ne hait ce qui le dépasse; il veut s'élever plutôt que rabaisser les autres.

Tant qu'il en sera ainsi, le parlement restera fermé aux démagogues, aux aventuriers, aux politiques hasardeux. Il y a quelque chose dans la rudesse anglo-saxonne qui repousse la flatterie. Le peuple considère comme ses amis ceux qui s'efforcent de lui donner le pain, la viande, les vêtements à bon marché, qui protégent ses enfants contre la rapacité industrielle, qui lui promettent de les mieux instruire; il se défierait de ceux qui lui diraient que l'ignorance et la pauvreté sont les seuls maîtres, les seuls juges légitimes, qu'elles doivent seules faire et appliquer les lois. L'esprit révolutionnaire n'a pas encore franchi le seuil de la chambre des communes. L'esprit de réforme y trouve ses instruments dans des partis parfaite-

ment organisés, qui se remplacent au pouvoir comme des ouvriers qui descendent les uns après les autres dans une mine. Cette chambre reste encore aujourd'hui le modèle des assemblées politiques; son président a la gravité et l'impartialité d'un juge. Elle n'a pas de règlement écrit; des précédents séculaires lui servent de loi. Elle connaît le prix du temps. Sa besogne est énorme, car elle gouverne le plus vaste empire du monde. Comparez-la à tant d'autres assemblées où l'on agit d'autant moins qu'on parle davantage, où des journées entières sont données à de vaines paroles, à des discussions théoriques, à des querelles! Dans les pays novices, les assemblées, surtout à leurs débuts, ne savent comment user de leur force; elles discourent, s'embourbent dans la rhétorique; elles ressemblent à une armée qui ne saurait point manœuvrer, et qui remuerait sans pouvoir se mettre en ligne. Des règlements compliqués, les discussions et les intrigues des bureaux, les rapports, dévorent son temps. En Angleterre, l'action parlementaire est plus virile; toute proposition arrive directement à la chambre, elle est toujours défendue, et à chaque lecture, par son propre auteur; elle ne passe point par la nuit des bureaux pour revenir transfigurée dans un rapport théâtral; elle s'adresse à un gouvernement, à une chambre, préparés à toutes les discussions, à des partis qui savent prendre une décision et ne

sont pas réduits à se chercher eux-mêmes. La fonction parlementaire ressemble moins à un rôle. Il n'y a point dans toute discussion une part secrète et une part publique. Les clubs servent bien d'antichambre au parlement; on y discute, on s'y prépare aux discussions, on s'y concerte. Dans les occasions solennelles, les chefs des partis appellent autour d'eux leurs adhérents dans leurs propres demeures; mais tous les grands débats qui s'ouvrent devant les communes n'en ont pas moins quelque chose de direct, de spontané. Les partis n'ont pas besoin d'apprendre leur leçon.

Recrutée en majeure partie dans la caste aristocratique, la chambre a des allures très-républicaines. Le crédit d'un député ne tient ni à son nom, ni à sa richesse; il n'est dû qu'au talent, ou plus encore au caractère. Nulle servilité; on sent une sorte d'égalité politique pareille à l'égalité sociale qui relie tous les *gentlemen*. La chambre ne donne pas volontiers « son oreille »; mais elle ne la refuse jamais à un serviteur éprouvé de la nation ou à un débutant. Après le lord, le député est ce qu'il y a de plus élevé dans le pays. Quelle dignité dépasse celle du législateur? Il ne faut point s'étonner si les parvenus ouvrent avec une clef d'or les portes de Westminster. Membre du parlement, le nouveau riche va de pair avec tout le monde; il devient « l'honorable ami » de ce qu'il

y a de plus illustre. La puissance nationale se fait visible en lui : il entre dans un courant de grandeur, dans un nimbe de lumière ; il est souverain. Le peuple fut mécontent quand son « grand communeux » Pitt, en 1776, devint lord Chatham. La souveraineté des communes est la plus vivante, la plus agissante, la plus entière ; les grands orateurs ne s'exilent dans la chambre haute que quand leur ardeur s'éteint, quand leur propre flamme les a consumés. Ils regardent alors de loin, souvent avec envie, ces combats où ils ne peuvent plus se mêler.

III.

« Le parlement, a dit Blackstone, a la puissance absolue, et il est omnipotent. » On a dit plus familièrement de la chambre des communes « qu'elle peut tout faire, sauf d'un homme une femme et d'une femme un homme ». Il est certain que l'autorité parlementaire n'a point de limites bien tracées. Les fonctions du souverain n'ont jamais été définies, et le parlement est un souverain en trois personnes, le roi, les lords, les communes ; de ces trois personnes, les deux premières sont aujourd'hui les moins actives. Il faut à toute loi la sanction royale et la sanction des lords ; mais la

royauté ne refuse plus la sienne quand les deux chambres sont d'accord, et les lords cèdent toujours à temps à la volonté de la nation, exprimée dans les communes.

La couronne n'a jamais été dépouillée par des lois de ses antiques prérogatives; théoriquement, son autorité est presque sans limites. Il n'y a point de constitution écrite qui l'oblige à prendre ses ministres dans le parlement, à renvoyer un ministère déplaisant aux chambres. Les ministres sont les ministres de la couronne; le cabinet est un conseil royal. Les juges n'exercent leur pouvoir qu'en vertu d'une patente royale qui peut toujours être révoquée. Le roi nomme le commandant en chef de l'armée; l'armée même est *son* armée. On ne peut intenter une action contre le souverain. Il gouverne l'église établie; la *convocation* n'est que son conseil. La suprématie ecclésiastique, au temps d'Henry VIII, d'Élisabeth, de Jacques Ier, de Charles Ier, donnait au roi une autorité absolue sur l'église; elle s'exerçait par une haute cour qui punissait tous les délits ecclésiastiques, et qui sous Laud devint un objet de terreur pour la nation. Qui reconnaîtrait aujourd'hui dans ce qui reste des cours ecclésiastiques (la cour des arches) la cour de haute commission?

Rien dans les mots n'a changé; tout a changé dans les choses. La royauté est comme une façade antique qui couvre des bâtiments nouveaux. Le

droit de *veto* subsiste toujours, mais depuis le commencement du XVIII[e] siècle le parlement n'a pas entendu une seule fois la formule du rejet : « le roy s'avisera. » Entourée des cercles de l'aristocratie, comme le soleil de ses planètes, la royauté demeure toujours pour le peuple comme l'image visible de la nation. Les respects humains se fixent plus aisément sur des hommes que sur des idées; mais, quand ces hommes représentent des idées, le respect devient une sorte de religion. Ce simple mot le roi, la reine, évoque dans l'âme de l'Anglais toutes les passions qui sont son orgueil, son souci, et qui sont entrées dans la fibre nationale, car à l'idée de la royauté ne s'attache pas seulement l'idée d'une antique possession, de glorieux souvenirs, de bonheurs ou de malheurs partagés; il s'y attache celle d'un traité, d'un pacte solennel qui protége les libertés religieuse et civile.

Ce traité existe toujours; il fut conclu avec Guillaume d'Orange. La *Déclaration des droits* rappelle les crimes et les erreurs qui ont rendu une révolution nécessaire. Le roi désormais ne pourra plus, par l'exercice d'un prétendu droit de dispense, arrêter l'effet des lois pénales; il ne pourra lever des impôts sans un vote du parlement, ni entretenir en temps de paix une armée permanente. La déclaration confirme le droit de pétition, la liberté électorale, constate que les

débats du parlement sont libres, que la nation a droit à une administration de la justice humaine et conforme aux lois. Tous ces droits, tous ces biens sont l'héritage inviolable de la nation anglaise, et c'est à la condition que cet héritage sera gardé intact que l'autorité exécutive est confiée à la nouvelle dynastie. Il faut descendre l'histoire jusqu'à 1830 pour trouver quelque chose de semblable, une négociation ouverte entre une nation et un roi. On ne parle pas de droit divin en Angleterre; le pouvoir exécutif y est moins une propriété qu'une fonction. La nation est fidèle au roi, le roi est fidèle à la nation.

La nouvelle royauté, en se faisant complice de la nation contre l'ancienne, renonçait à la toute-puissance; elle se montra tantôt plus et tantôt moins exigeante, elle était forcément amenée à ne garder du pouvoir royal que ce qui était un obstacle aux prétendants et aux ambitieux. On sent encore, après plusieurs générations, ce caractère exceptionnel de la monarchie anglaise : elle n'a pas l'allure, le ton des monarchies continentales. Elle ne parle pas à l'Angleterre comme les Habsbourgs parlent à l'Autriche, les rois de Prusse à la Prusse, comme les Bourbons parlaient à la France. Elle se sent en même temps plus solidaire de la nation et plus étrangère, pourrait-on presque dire, à la nation. Elle a les mêmes principes sans avoir le même sang, elle lui est unie par les intérêts

plutôt que par les instincts. Elle plane comme un arbitre au-dessus des partis. Elle est moins une race qu'une magistrature. Son principe véritable, c'est l'utilité. *We love*, dit Cowper, *the king who loves the law* (nous aimons le roi qui aime la loi).

Depuis la chute des Stuarts, les discussions sur la prérogative royale n'ont été que des querelles de ménage; la monarchie ne disait plus : être ou ne pas être; elle argumentait, marchandait. Les derniers dévots de la royauté furent ceux qu'on nomma sous George III « les amis du roi, » qui n'allaient point à la cour, mais qui attaquaient l'administration au nom du souverain, dont ils prétendaient connaître la pensée secrète. Au fond, c'était leur propre pensée qu'ils défendaient. Lord Bute fut le dernier favori; George III, qui l'aimait, le fit d'emblée secrétaire d'État. Bute fit son premier discours en qualité de premier ministre; au bout de deux ans, las du pouvoir, il se retira sans motif apparent. Sous les deux premiers George, la royauté était en tutelle : George Ier vivait avec des femmes rapaces et des courtisans qui préféraient l'argent au pouvoir; George II, flegmatique et lourd, laissa régner Chatham. Seul, George III, plus Anglais et moins Allemand, plus roi que ses prédécesseurs, osa lutter pour sa prérogative. Il n'avait rien du despote, mais il prenait son autorité au sérieux, et voulait secouer le joug des grandes familles. Son esprit comprenait mal

les fictions constitutionnelles; il tenait autant aux apparences du pouvoir qu'au pouvoir même; il ne permit jamais à ses ministres de s'asseoir devant lui. Il sacrifia Pitt à un scrupule religieux; sa résistance aux projets de cet homme d État empêcha la réconciliation de l'Irlande et de l'Angleterre. La guerre d'Amérique fut sa guerre; tant qu'elle dura, il fut premier ministre avec North. Il lui parle sans cesse, dans ses lettres, de son honneur, de ses droits, de sa dignité; il menace quelquefois de retourner en Hanovre et de faire armer son yacht. Bien que la politique personnelle du roi n'eût amené que des désastres, il reste assez puissant pour qu'un billet de sa main colporté par lord Temple[1] fît rejeter l'*India bill* et tomber le ministère de coalition de North et Fox. L'allié du roi, Pitt, devenu ministre à vingt-quatre ans, lutta pour un souverain qui ne l'aimait point, et mit les grandes familles en déroute; cependant, soutenu au pouvoir par sa popularité, par les erreurs de Fox, par la guerre avec la France, il contint la prérogative royale. Le roi le subissait sans pou-

1. « Sa Majesté a permis à lord Temple de dire que quiconque doit voter pour l'*India bill* non-seulement n'est pas son ami, mais sera par lui considéré comme un ennemi, et, si ces paroles ne sont pas assez fortes, le comte Temple pourra employer des mots qu'il jugera plus forts et plus efficaces. » L'*India bill* ôtait le gouvernement de l'Inde à la Compagnie, et le donnait à une commission nommée par le parlement.

voir lui pardonner sa hauteur et son génie. Enfin la folie du roi livra tout au parlement; elle fit de la royauté une fiction. Si aucun parti ne proposa d'interdire le souverain, ce respect même mettait l'interdit sur la fonction souveraine; la nation aimait son pauvre vieux roi, mais elle ne se sentait plus gouvernée que par le parlement.

Dans George IV, le prince de Galles avait d'avance tué le roi; son alliance haineuse avec l'opposition, ses procès, ses vices, son mariage secret, le livrèrent désarmé aux partis. Après Guillaume IV, la prérogative enfin passa aux mains délicates d'une femme; elle s'y dépouilla de tout caractère oppressif; elle se fit plus impersonnelle. La reine Victoria, protégée par son sexe, par une vie sans tache, par l'intégrité de son caractère, a joué comme sans effort ce rôle suprême d'arbitre entre les partis que les théories constitutionnelles lui assignent. La nation l'aperçoit au-dessus des partis, plutôt résignée à la grandeur que jalouse de s'en parer, fidèle à des conseillers sans avoir de favoris; humaine, ennemie de la guerre, elle ne s'est jamais liguée avec un parti contre un autre parti, elle n'a jamais conspiré contre les communes. Elle a régné au grand jour; elle n'a eu ni diplomatie secrète, ni politique occulte, ni cour ennemie du parlement. La reine a très-nettement tracé en 1852 le programme de ce qu'elle regardait comme les droits de la couronne

dans une note qui fut lue par lord Russell au parlement. Ce mémorandum était ainsi conçu : « La reine exige d'abord que lord Palmerston (il était alors chef du cabinet) dise distinctement ce qu'il propose dans un cas donné, afin que la reine sache elle-même distinctement ce à quoi elle donne la sanction royale. Ensuite, quand elle a donné sa sanction à une mesure, elle exige que cette mesure ne soit point arbitrairement altérée ou modifiée par le ministre. Elle est obligée de considérer un tel acte comme un manque de sincérité envers la couronne, lequel mérite d'être puni par l'exercice constitutionnel du droit de renvoyer le ministre. Elle s'attend à être informée de ce qui se passe entre lui et les ministres étrangers avant que des décisions importantes ne soient prises sur leurs rapports, à recevoir les dépêches en temps convenable, à recevoir les documents qui ont besoin de son approbation à temps pour qu'elle puisse bien en connaître le contenu avant expédition. » On ne peut trouver ces prétentions exagérées : le premier ministre soumet à la reine toutes les décisions importantes du cabinet, il lui fait connaître les principaux scrutins du parlement; mais elle ne prend point de part aux discussions du cabinet. Les théoriciens politiques ont cherché en Angleterre l'exemple de la séparation des trois pouvoirs, mais le secret de la constitution anglaise est au contraire dans le mariage du pouvoir législ-

latif et du pouvoir exécutif. Qu'est-ce que le cabinet? C'est un comité des assemblées législatives investi de toutes les fonctions exécutives. Le premier ministre est un souverain électif et révocable qui gouverne au nom du souverain héréditaire. Les ministres sont nominalement les serviteurs de la reine, en fait ceux du parlement. En théorie, c'est le souverain qui choisit les membres de la commission exécutive; en pratique, c'est la majorité des communes. Un ministère renversé, le souverain appelle le chef du parti vainqueur, qui amène ses amis, ses adhérents, tous ceux qui ont préparé la victoire ou qui peuvent la consolider.

Le *cabinet* commença par la *cabale*. L'institution qu'on regarde aujourd'hui comme l'organe essentiel du gouvernement parlementaire fut regardée d'abord avec méfiance. Les ministres étaient les hommes du roi; ils se nomment encore les ministres de Sa Majesté, car en Angleterre les mots changent longtemps après les choses, tandis qu'en France les choses ne changent que longtemps après les mots. Au début, il n'y avait aucune solidarité dans le cabinet; aujourd'hui cette solidarité est si étroite qu'un ministre est responsable d'une mesure qu'il a combattue dans le conseil. S'il diffère de ses collègues sur un point important, il doit se démettre. Les délibérations du conseil sont enveloppées d'un secret absolu; on ne tient aucun procès-verbal des séances. Les ministres n'écrivent

point, ne racontent jamais ce qui s'y passe. Il y a une saveur presque révolutionnaire dans cette proposition : le cabinet est un comité des chambres; il faut la corriger en ajoutant que le mandat de ce comité n'est pas plus impératif que le mandat des députés. Le mystère dont s'enveloppe le conseil, la solidarité de ses membres, lui font une sorte de conscience qui reste libre. La majesté de la couronne est aussi préservée par ces précautions. Il serait impossible à un Anglais de rester longtemps ministre, s'il n'était secret.

Il n'est pas mauvais que la puissance du premier ministre, qui risque de s'exalter par les triomphes de l'éloquence et les applaudissements populaires, vienne pour ainsi dire se reposer et se refroidir dans des délibérations sans écho. La force bruyante qui éclate dans les assemblées et qui entraîne les foules par la parole ne suffit pas aux hommes d'État : ils ont besoin encore d'une force latente, tirée de ce qui représente l'intérêt et la grandeur nationale sous la forme la plus auguste et la plus invariable. Le pouvoir du ministre est une conquête qu'il a sans cesse à protéger contre les partis; il ne doit pas seulement vaincre ses ennemis politiques, il doit encore triompher de ses amis, de leurs sourdes divisions, de leurs jalousies. La royauté lui sert en quelque sorte d'armure invisible, elle s'élève à des sommets plus tranquilles. Sans convoitises, elle peut calmer les

convoitises, — sans haine, guérir les haines. Il faut la supposer ce qu'elle est aujourd'hui, honnête, sincère, fidèle à la nation; alors sa seule présence n'a plus seulement le don de réprimer l'ambition, elle l'élève et la purifie.

Tombât-elle pour quelque temps entre des mains indignes, la royauté anglaise n'est plus capable d'opposer des obstacles infranchissables à la souveraineté parlementaire. Les droits positifs dont elle est encore armée, le droit de dissolution, celui de créer de nouvelles pairies, ne peuvent s'exercer qu'avec le concours du cabinet, et les cabinets sortent des chambres, et ne peuvent se passer de leur concours. Dans une crise suprême, le premier ministre peut faire appel au pays, renvoyer une chambre hostile; mais la liberté électorale est entière, il n'y a point d'administration qui puisse corrompre, épouvanter ou tromper les électeurs; le pays a toujours le dernier mot. Tout s'incline à la longue devant lui, ministres, pairs, monarchie.

Les partis ne peuvent s'organiser fortement que dans les pays où l'État n'est pas organisé lui-même comme un parti, et le gouvernement parlementaire ne va pas sans l'organisation des partis; j'entends par là la faculté pour les hommes qui poursuivent le même but politique de se grouper, de se réunir, de fonder des journaux, de propager leurs doctrines dans des réunions publiques, de

maintenir une perpétuelle agitation pacifique. Un parti est comme une armée, il a son état-major, ses cadres, son trésor; l'État n'intervient pas dans la lutte: il ne convertit pas ses fonctionnaires en agents électoraux. Quand il pose des questions au pays, il n'essaye pas d'y répondre d'avance. On cherche en vain l'État hors de Londres : le lord lieutenant, le shérif, sont des notables plutôt que des fonctionnaires.

Mille gouvernements locaux, paroisses, corporations, comités, couvrent toute la surface du royaume; l'aristocratie, la richesse, la terre, le clergé, sont les seules puissances visibles dans les comtés. Tout ce que nous nommons en France l'administration leur appartient. Qu'une lutte électorale s'engage, les deux partis, toujours prêts, mettent en ligne toutes leurs forces; sous mille formes, en mille lieux, on cherche à exciter, à émouvoir les électeurs. L'État pendant ces grands duels n'a qu'une mission, il maintient l'ordre. La diffamation contre les hommes publics, les ministres, n'a d'autre frein que le droit commun; la colère, l'envie, l'injustice et la haine peuvent à leur gré se déchaîner. Ces orages n'épouvantent personne, ils semblent aussi inévitables que les vents d'équinoxe. Au pouvoir ou hors du pouvoir, les partis font de la propagande, remuent l'opinion. La politique a une sorte d'ardeur théologique; ce mot ne fait pas horreur comme aux pays

latins. La politique envahit tout, elle est assise au foyer domestique, à toutes les tables, elle se glisse dans tous les livres, elle respire partout; on n'en sépare point l'économie politique, l'administration, la science des finances, comme de je ne sais quoi de bas et d'impur. Les femmes n'en sont pas moins des femmes pour avoir une opinion. Les affaires de l'État ne sont point le monopole d'une classe de vendeurs de serments et de marchands d'éloquence. Il n'y a pas deux pays dans le pays, l'un qui vit de la politique, et l'autre qui la subit, s'en défend, s'en éloigne avec dédain ou dégoût. On demande à un homme d'avoir la préoccupation, la passion des choses publiques, du bien public; l'esprit de parti n'est pas regardé comme un danger pour l'État, on y voit une condition nécessaire du gouvernement libre. Ce n'est pas assez de dire : Je veux servir le pays; avec qui voulez-vous le servir?

Ces mœurs n'assurent pas seulement la liberté électorale la plus complète; la nation est tellement pénétrée et saturée de politique que l'élection exprime d'une manière à peu près parfaite la volonté nationale. Elle n'est point une sorte de saillie imprévue, elle sort du corps électoral comme le fruit sort de l'arbre. Il faut sans cesse avoir cette vérité devant les yeux pour ne pas s'étonner de l'omnipotence parlementaire : la souveraineté de la chambre n'est pas en quelque sorte superposée

à celle de la nation, elle en est exprimée. Rien ne la gêne dès lors, les hommes politiques vivent dans l'opinion comme des salamandres dans le feu. Il n'y a pas de mesure législative qui ne soit discutée, commentée, amendée, critiquée, d'un bout à l'autre du pays. Les parlements ne sont que des greffiers de la volonté nationale, ou plutôt il y a comme une circulation perpétuelle de volontés entre les mandataires et les mandants, entre le peuple et ses représentants. Le parlement agit sur la nation, la nation sur le parlement. Il est assez vain de décréter que le mandat est impératif quand la nation est insoucieuse, indolente, ignorante; il est oiseux de le faire quand les esprits sont toujours tendus, quand le souci des affaires publiques est incessant, universel, quand la politique devient pour ainsi dire une partie de l'hygiène nationale.

IV.

Il n'y a point de contitution, point de charte écrite qui définisse les pouvoirs du parlement. Ces pouvoirs n'ont pas de limite précise; ils sont de toute nature, religieux, législatifs, judiciaires, administratifs.

La constitution actuelle de l'Église d'Angleterre

date des premières années du règne d'Élisabeth; toute une session lui fut consacrée. On vota des lois canoniques et liturgiques comme on aurait fait d'autres lois; elles furent envoyées, comme de coutume, des communes aux lords. Il se trouva deux pairs temporels et neuf prélats pour voter contre la suprématie spirituelle de la reine et l'exclusion absolue de l'autorité spirituelle de « tout prince ou prélat étranger ». Ce fut à la majorité des voix qu'on remit en vigueur, avec quelques changements, le « livre de prières » d'Édouard VI, et qu'on établit de fortes pénalités contre ceux qui attaqueraient la nouvelle liturgie. Le parlement n'est pas un concile, et pourtant la transsubstantiation a été la doctrine de l'Église jusqu'à ce que le parlement l'ait abolie. Qui a mis fin au célibat des prêtres? Le parlement. L'Église étant nationale, elle reste forcément soumise à la puissance législative. L'Église aime à considérer sa doctrine comme un héritage direct des apôtres, comme un dépôt transmis à travers les âges; mais on ne peut la regarder comme une simple famille apostolique, elle demande trop à l'État, à la société civile. Elle possède des privilèges; elle a une part directe dans l'autorité législative, puisque ses évêques siégent à la chambre des lords; elle conserve un rôle important dans l'administration des paroisses, et la constitution des paroisses n'a été qu'ébranlée par la réforme de la loi des pauvres; en principe

et en fait, elles demeurent toujours les foyers, les centres de l'administration provinciale.

Quel est l'état de la législation en ce qui concerne l'Église anglicane? 1° La loi a permis qu'un grand nombre de fondations fussent appropriées à des usages religieux; 2° que le clergé anglican conservât ces fondations à la condition de remplir certains devoirs et engagements; 3° elle asservit ce clergé à une forme particulière de culte, à la doctrine du *Prayer Book* et des 39 articles; 4° elle permet aux évêques de siéger à la chambre des lords; 5° elle leur permet de tenir des cours ecclésiastiques, mais on peut en appeler des décisions de ces cours devant le conseil privé; 6° elle autorise les réunions d'une assemblée ecclésiastique nommée *convocation,* qui peut discuter certaines matières, et, avec la permission et l'assistance du parlement, prendre une part subordonnée dans la législation. Le parlement, qui a donné à l'Église ses dogmes, sa constitution, ses priviléges, sa richesse, peut modifier son ouvrage. Il a déjà défait l'établissement de l'Église anglicane d'Irlande, et remis cette Église dans le droit commun. Il n'y a aucun doute qu'il pourrait délier un à un en Angleterre même les liens qui rattachent l'Église à l'État.

Pour ce qui est de l'administration, on ne peut pas dire qu'elle soit tout entière dans le parlement, car les comtés, les villes, les paroisses, ont

des pouvoirs administratifs très-étendus; mais il n'y a rien pour ainsi dire entre le parlement et cette multitude de corps isolés, indépendants et sans cohésion. Il n'y a pas de grands corps administratifs tout-puissants, formant une sorte d'État dans l'État. L'administration ne se sépare pas nettement de la politique. Si l'on réduisait le cabinet aux ministères purement politiques, on ne laisserait pas assez de place à l'ambition des partis, on ne saurait plus comment récompenser les services rendus dans l'opposition; les autres ministères sont les premiers échelons sur lesquels se hissent les jeunes talents, les réputations nouvelles. En face de cabinets réduits à un petit nombre d'hommes indispensables s'élèverait une administration savante placée au-dessus des orages de la politique, bien plus préoccupée d'échapper au contrôle de la chambre des communes le jour où ses chefs n'appartiendraient plus au parlement; en ce moment, ceux-ci servent de lien vivant entre les volontés changeantes de la nation et cette volonté tenace et traditionnelle qui s'enracine toujours dans les bureaucraties.

Faire paraître à côté des ministres des directeurs placés à la tête des grandes administrations répugnerait à l'esprit du parlement anglais. Ces personnages, habitués au respect, au silence des bureaux, seraient emportés comme des feuilles mortes dans les orages des communes. Leur

éloquence technique reculerait devant la dialectique aisée, devant les sarcasmes des gladiateurs oratoires. Ils détesteraient la chambre, qui les mépriserait. Les ministres, dont le sort est toujours incertain, les sacrifieraient sans pitié. C'est à conjurer à temps les colères de la chambre que servent surtout les *petits ministres*. Vrais souffre-douleurs, ils couvrent à la fois le ministère et les administrations. Quand on fit la grande réforme de la loi des pauvres, on essaya de confier la direction de l'assistance publique à une commission purement administrative. Les « trois rois de Somerset-House » n'eurent qu'un règne assez court; ils avaient dans le parlement beaucoup d'ennemis et pas un défenseur officiel. La commission fut dissoute, et c'est un ministre aujourd'hui qui dirige ce département.

On n'entend point parler en Angleterre de « l'administration » comme d'un corps distinct du corps politique. Ce mot s'emploie dans un tout autre sens; on dit : « l'administration de lord Palmerston » pour « le cabinet de lord Palmerston ; » c'est qu'en effet le cabinet et la chambre, que le cabinet représente, sont la véritable administration. Il n'y aura rien à redouter de l'esprit bureaucratique tant que le parlement le dominera par l'esprit politique. On pourra centraliser davantage tout ce qui touche à l'éducation publique, à l'assistance, à la collection des impôts; mais tant que le

pouvoir législatif restera le moteur principal de l'État et l'âme du gouvernement, la centralisation, étant liée à la loi, en respectera les formes, les garanties, et ne deviendra pas un instrument d'oppression. Le parlement peut tout changer, il pourra effacer les limites féodales des paroisses, abolir la corporation de Londres, mettre des préfets à la place des lords-lieutenants, réformer Oxford, Cambridge, les grandes écoles : les barrières locales, les constructions antiques, ne restent debout que par sa tolérance; mais l'instinct de la conservation l'avertit qu'il ne faut pas transférer à d'autres son droit universel de réforme. Les lords eux-mêmes le sentent, ils accordent une réforme pour conserver le droit d'en empêcher une autre.

Il n'y a pas de pays plus centralisé que l'Angleterre, en ce sens qu'il y a une volonté centrale qui peut tout faire et défaire, qui embrasse tout et ne connaît pas de frein, qui se modifie librement, d'âge en âge, de génération en génération, d'année en année, en restant toujours souveraine. Cette volonté est économe d'efforts, comme un ouvrier habile qui ne dépense que la force nécessaire pour obtenir un certain effet. Elle ne fait que le nécessaire, elle ne dérange point tous les petits centres où s'accomplit tant bien que mal une besogne sociale, politique, religieuse. Elle laisse vivre tout ce qui a de la vie, durer tout ce qui

peut durer. L'Anglais ne goûte pas, ne connaît pas le plaisir de la destruction. Le lord-chancelier est toujours le *cancellarius*, le gardien de la conscience du roi; il est le représentant suprême de cette juridiction d'équité, reste des temps barbares où le roi mitigeait lui-même ou cassait les jugements; il nomme à des bénéfices et convoque le parlement, il est le tuteur naturel des mineurs, des aliénés; il confond en sa personne les trois pouvoirs, le judiciaire comme magistrat, l'exécutif comme membre du cabinet et comme représentant spécial du roi, le législatif comme président de la chambre des lords. Quand il s'agit de ses priviléges, la chambre des communes a eu longtemps la prétention de se rendre elle-même justice, et de ne pas tolérer l'intervention des cours ordinaires. Elle a fait incarcérer des prévenus sur un simple mandat et sans indication des motifs de l'arrestation. En 1810, sir Francis Burdett fut arrêté et emprisonné à la Tour par ordre du parlement. La chambre des communes peut mettre en accusation et faire juger par la chambre des lords, convertie en cour suprême, non-seulement les ministres, mais tous les officiers de la couronne; on se souvient du procès du Warren Hastings. Dans ces grands procès, les communes sont représentées par trois accusateurs; c'étaient pour Warren Hastings, Burke, Fox et Sheridan. Le dernier procès de ce genre a été, dans ce siècle,

celui de lord Melville, accusé de malversation.

La prérogative judiciaire de l'assemblée est une arme bien émoussée; on saurait à peine parler aujourd'hui des priviléges du parlement, car le plus humble Anglais jouit de la liberté de la parole et de la liberté personnelle. Depuis longtemps, il n'y a plus de précautions à prendre pour garantir les députés contre l'autorité royale. Aussi chaque fois que les communes ont voulu invoquer de trop grands priviléges, la nation et la justice du pays ont repoussé ces prétentions. Elles ont triomphé des communes quand celles-ci ont voulu empêcher les imprimeurs de reproduire leurs débats ou priver des citoyens des bénéfices de l'*habeas corpus* et les soustraire aux tribunaux ordinaires. En 1771, un imprimeur, Wheeble, fut cité devant la chambre pour répondre de la publication des débats parlementaires; il refusa de paraître. La chambre offrit une prime de 50 livres pour son arrestation. Wilkes, alors *alderman*, faisant fonction de juge à Guildhall, acquitta l'imprimeur. Un autre imprimeur intenta une poursuite contre le messager de la chambre chargé de l'arrêter. Wilkes et Oliver condamnèrent ce messager à payer caution. Les ministres mirent Oliver à la Tour, et peu de temps après le lord-maire Crosby. Les juges refusèrent de s'interposer entre la chambre et les magistrats de la Cité, et ceux-ci restèrent en prison jusqu'à la fin de la session. Depuis cette époque, les journaux ont

publié sans être inquiétés les débats de la chambre. Tous ces procès ne sont que des souvenirs. Les communes hésiteraient longtemps aujourd'hui avant de poursuivre un pamphlétaire ou un orateur pour « mépris de leur privilége. » La diffamation contre la chambre ou contre l'un de ses membres peut être réprimée par « la cour du banc du roi, » aussi bien que tout libelle calomnieux.

Il faut bien le remarquer, toutes les fois que les communes font l'abandon de quelque ancien droit, c'est moins au profit du pouvoir exécutif que du pouvoir judiciaire : le pouvoir exécutif, c'est encore le parlement, car il n'est qu'une délégation du parlement, c'est un pouvoir essentiellement politique; mais il est arrivé fréquemment que la chambre des communes a fait des sacrifices volontaires au pouvoir judiciaire, qui vit en dehors et au-dessus des partis. C'est ainsi que le parlement a institué une cour spéciale pour prononcer sur les demandes en divorce. Il a récemment décidé qu'il n'examinerait plus les pétitions faites contre les élections entachées de corruption ou de violence; il confie à des juges la vérification des pouvoirs contestés de ses propres membres, abandonnant ainsi un privilége précieux, et dont toutes les assemblées politiques sont jalouses. Il songe aujourd'hui très-sérieusement à modifier tout le système de la législation dite *privée*. Au

début de chaque session, on nomme un grand nombre de comités, qui ont pour mission principale de statuer sur toutes les demandes de concessions. Ces comités fonctionnent en réalité comme des tribunaux : les compagnies de chemins de fer, les constructeurs de docks, de ports, les compagnies rivales qui s'occupent d'éclairer les villes, de leur fournir de l'eau, de les assainir, comparaissent devant ces tribunaux avec leurs témoins, leurs avocats spéciaux, qu'on nomme les *avocats parlementaires*. Les enquêtes, au lieu de se faire sur rapports d'ingénieurs, comme devant nos savants conseils des mines et des ponts et chaussées, se font par un débat oral et contradictoire.

Le parlement a été frappé des vices de ce système. D'abord il est fort coûteux ; il n'est pas rare qu'une compagnie de chemins de fer dépense 40,000, 50,000, 60,000 liv. st. dans l'enquête parlementaire : il y a une compagnie de chemins de fer anglaise qui n'a pas dépensé moins de 300,000 liv. S'agit-il de travaux à faire dans le port de Cork en Irlande, le procès, au lieu de se faire sur place, se fait à Londres ; il faut faire venir les témoins à grands frais. Le prix des bills parlementaires a pesé bien lourdement sur la construction du réseau des chemins de fer anglais. Ce réseau représente un capital de 300 millions de liv. st. On peut juger ainsi de la grandeur des intérêts qui se débattent dans les comités de la chambre. Les juges de ces

tribunaux parlementaires sont souvent inexpérimentés, ignorants; les ingénieurs les accablent de leur science, les avocats de leurs arguments. Il faut traiter chaque question *ab ovo*; la jurisprudence de ces comités nombreux et mobiles est forcément incertaine, changeante; elle doit être souvent redressée par le comité judiciaire permanent de la chambre des lords, qui sert de cour d'appel. Les comités sont si chargés d'ouvrage et travaillent si lentement, qu'il est devenu nécessaire de donner au ministère dit *Board of trade* la faculté d'émettre des ordres provisoires pour les grands travaux publics. Le parlement, bien entendu, peut confirmer ou infirmer ces ordres, et les intéressés peuvent envoyer des pétitions à la chambre pour en arrêter l'exécution. Aujourd'hui il est question de renvoyer toute la législation privée à un véritable tribunal extérieur au parlement, mais l'on ne s'accorde pas encore sur la constitution et sur la compétence de ce tribunal. Ne contiendra-t-il que des juges, des gens de loi? Leur associera-t-on des ingénieurs, des financiers? Quoi qu'il en soit, le parlement semble tout prêt à faire l'abandon de son ancienne autorité en matière de concessions, mais il ne veut la livrer qu'à des arbitres indépendants de la couronne et du gouvernement du jour.

V.

C'est une erreur générale de croire que le gouvernement parlementaire soit forcément un gouvernement libre. L'histoire de la Convention ne montre-t-elle pas qu'une assemblée peut devenir le tyran le plus odieux, le plus impitoyable, parce que la responsabilité s'y divise, et pour ainsi dire s'y dissout? Y a-t-il rien de plus pitoyable que tant d'essais du gouvernement parlementaire qui n'ont jamais abouti qu'à des dictatures plus ou moins hypocrites? Une chambre peut, tout comme un souverain, devenir arbitraire, violente, s'engouer, s'entêter, avoir des caprices, des manies. Quel est en Angleterre le frein le plus puissant de l'omnipotence parlementaire? Ce n'est plus la prérogative royale, ce n'est plus la chambre des lords, c'est plutôt l'autorité judiciaire. J'ai déjà montré comment le parlement se dépouille de ses attributions au profit du pouvoir judiciaire plutôt qu'au profit du pouvoir exécutif. Il y a plus : l'autorité judiciaire fixe la place de tous les organismes politiques et en arrête tous les écarts; elle sert de *nec plus ultra* à tout ce qui exerce une autorité publique. La cour du banc de la reine est une quatrième puissance dans l'État; elle a le droit de

contrôle, elle empêche toutes les usurpations, celles de la couronne, celles des ministres, celles des fonctionnaires de l'État, celles des fonctionnaires municipaux. Là fut jugé le différend entre Jacques et les sept évêques, et l'histoire doit rendre cet hommage au roi, qu'il ne songea pas à pervertir la justice dans ce grand débat où sa couronne était en jeu. Les jurés furent choisis comme de coutume. Que signifie cette institution du jury, aussi sacrée que l'institution parlementaire? C'est que la nation, qui délègue tous les pouvoirs, a gardé pour soi le droit de punir. Les marchands qui vont donner leur verdict (*vere dictum*) sont les descendants de ces guerriers barbares qui rendaient eux-mêmes la justice et qui déposaient des rois.

« La pureté et l'impartialité, dit Junius (lettre du 21 janvier 1769), dans l'administration de la justice est le lien le plus ferme par où l'on s'assure de la soumission empressée du peuple et on rattache ses affections au gouvernement. Il ne suffit pas que les questions de droit privé soient décidées avec justice, ni que les juges soient supérieurs à l'infamie de la corruption pécuniaire. Jeffries lui-même, quand il ne s'agissait pas de la cour, était un juge probe. Un juge qui est sous l'influence du gouvernement peut être honnête dans la solution des procès privés et pourtant traître envers la nation. » Comment les juges anglais

sont-ils soustraits à l'influence du gouvernement? Comment la justice est-elle devenue le pouvoir suprême, le grand régulateur de l'État? Ceux qui font les lois, presque en tous pays, se croient supérieurs aux lois; en Angleterre, le législateur tire plus de gloire du respect qu'on accorde à la loi que de la puissance qu'il possède de la changer. En France, qui a le plus souvent violé la légalité, les rois ou les assemblées? Notre histoire est remplie des outrages que la monarchie absolue, puis les gouvernements révolutionnaires, ont faits au droit. C'est en France qu'a été dit ce mot: « La légalité nous tue! »

« Nous comptons, dit le duc de Broglie dans son livre sur *le Gouvernement de la France*, des juges non par centaines, mais par milliers. De ce fait, il résulte que nous ne pouvons avoir, comme nos voisins, un corps composé d'hommes de premier ordre et de jurisconsultes consommés. » Si l'autorité judiciaire est si puissante en Angleterre, cela vient de ce qu'il y a très-peu de juges. Trois cours seulement représentent l'ancienne cour du roi, l'*aula regia :* celle du banc du roi, plus spécialement chargée à l'origine des procès criminels, celle de l'échiquier des matières fiscales, celle des plaids communs des causes civiles ordinaires. Chacune a cinq juges seulement; et quinze juges, dans leurs assises criminelles et civiles, rendent la justice dans presque toute la Grande-Bretagne.

Il faut ajouter à ces cours de droit écrit les cours d'équité, qui peuvent suppléer à la loi, en corriger les lacunes, qui créent une sorte de droit perpétuel, organique, toujours en croissance, émané de la conscience individuelle du juge. Il y a donc fort peu de juges; ces personnages sont hors de pair, ils ont une majesté empruntée à la majesté royale, une dignité aussi stable que celle des législateurs héréditaires. A peine monté sur le trône, George III décida que les commissions royales données aux juges n'expireraient pas à la mort du souverain. Leurs appointements sont payés par la liste civile, et ne sont par conséquent pas discutés tous les ans dans le parlement, puisque le chiffre de la liste civile est réglé pour toute la durée d'un règne. Le lord chancelier, qui est ministre de la justice, et président de la chambre des lords en même temps que juge, reçoit 500,000 francs par an, le *chief justice* du banc de la reine 200,000 francs, celui des plaids communs et le *lord chief baron* 175,000 francs; les autres juges 125,000 francs [1]. Quand ils montent au banc des juges, ils sont déjà riches, car on ne choisit que les avocats les plus en renom, les plus heureux. Le juge n'a rien à demander à la couronne, aux ministres; il n'a ni

1. Les juges irlandais (il y en a douze) ont 92,000 francs; les écossais, 75,000 francs; les juges des cours de comté, 27,000 francs.

la crainte de descendre, ni celle de ne pas monter. S'il est jaloux de renommée, il n'en peut tirer que de son impartialité; il ne descend à la postérité que s'il est devenu comme une image de l'équité, si sa raison profonde a exprimé le sens le plus exact en même temps que le plus heureux de cette foule de documents et de règles qu'on appelle la loi. Il faut qu'il représente quelque chose d'impersonnel, la continuité dans le mouvement discontinu des affaires humaines, le passé parmi les mouvantes passions du présent.

Il est tout simple que l'autorité judiciaire, née à l'abri de la couronne et représentant les droits de la société contre les passions individuelles, soit, même dans un pays aristocratique, restée longtemps le défenseur jaloux des droits de la royauté. Lord Mansfield, lord Thurlow, lord Loughborough, lord Eldon, lord Ellenborough, furent des alliés de la cour; lord Mansfield et lord Ellenborough entrèrent même dans des cabinets, devinrent des agents du pouvoir exécutif. Lord Mansfield tenta de réduire les droits du jury en matière de presse, de l'enfermer dans le simple jugement des faits. Il ne s'attira pas seulement les colères de Junius. Un autre juge se trouva pour combattre cette doctrine, lord Camden. Il montra qu'on ne peut séparer absolument le fait et le droit, que le jury qui dans le meurtre cherche le degré de malice, dans le vol le degré de félonie, peut chercher aussi dans

un libelle l'intention coupable. Lord Camden eut raison de lord Mansfield, et en 1791 le bill de Fox devint la sauvegarde de la liberté de la presse.

Le parlement n'est qu'un des ouvriers qui travaillent à l'édifice de la loi : à côté de la loi écrite, faite sous la piqûre et l'éperon du moment, il y en a une autre, fille des siècles, de la coutume, sortie par degrés de la conscience et de la raison des juges. Ce sont presque toujours des procès qui ont fixé de la manière la plus stable et avec le plus de retentissement les conquêtes solides de la liberté; car les théories politiques ne remuent pas l'âme d'une nation aussi aisément que ces drames dont elle voit, dont elle aime ou dont elle abhorre les acteurs. Il y a d'ailleurs dans le génie anglais une disposition à vénérer tout ce qui est puissant : or le législateur ne fait que conférer une puissance sur les hommes et sur les choses, il ne touche pas de sa propre main à la fortune et à la vie des citoyens; il semble donc moins redoutable et moins grand que le juge.

Qui le premier a décidé que tout esclave devenait libre en touchant le sol anglais? C'est lord Mansfield, à propos d'un noir saisi sur un vaisseau de la Tamise. Qui apprit la tolérance aux whigs? Ce sont les magistrats. Ils ont atténué les effets des lois iniques contre les dissidents et les catholiques. Les gens de robe, habitués à consulter la raison, ne sont pas enclins au fanatisme. Lord

Mansfield, conservateur si sévère, gardien si jaloux des droits de toute autorité antique, fut un protecteur des dissidents. Il condamna la corporation de la Cité de Londres, qui infligeait des amendes aux shérifs qu'elle avait nommés et qui ne pouvaient remplir leurs fonctions, faute de se conformer au rite anglican. « Ce n'est pas un crime, disait-il à la chambre des lords, érigée en cour d'appel, pour un homme de dire qu'il est un dissident, ce n'est pas un crime pour lui de ne pas recevoir le sacrement suivant les rites de l'Église d'Angleterre; le crime consisterait à le faire contrairement aux dictées de la conscience (1767). » C'est la cour de chancellerie qui a tout à fait mis à l'abri les chapelles et les terres des sectes dissidentes (1844). Faut-il rappeler tout ce qu'ont fait les juges pour une liberté aussi précieuse que la liberté de conscience, pour la liberté personnelle? Jusqu'au règne de George III, il fut permis de faire de sarrestations en vertu de mandats généraux (*general warrants*) qui ne désignaient pas nominativement les personnes suspectes. Quand parut le 45e numéro du journal de Wilkes, le *North Briton*, Halifax fit arrêter quarante-cinq personnes. En 1762, le *chief justice* du banc du roi prononça que ces mandats généraux étaient illégaux; les agents du pouvoir furent condamnés à de fortes amendes. Wilkes, un moment arrêté, obtint 100,000 francs de dommages-intérêts. Les tribunaux interdirent

jusqu'à la saisie en bloc des papiers d'un sujet du roi; les mandats de saisie doivent spécifier exactement les papiers qui sont recherchés, et ce sont les seuls qu'on puisse emporter. Il n'est pas licite de mettre le domicile d'un citoyen au pillage. Lord Camden expose cette doctrine en 1765 dans la cour des plaids communs.

Les communes n'intervinrent pas législativement dans ces fameuses querelles. Pendant que les procès relatifs aux mandats généraux duraient encore, l'attorney général pouvait dire audacieusement « qu'il ne se souciait pas plus des résolutions des communes en cette matière que d'autant de jurons de porteurs ivres ». Les *résolutions* des communes ne sont en effet que des expressions d'opinion, elles n'ont pas de sanction légale. Les communes ne se croient pas le droit de changer une loi pendant qu'elle s'interprète et s'exécute : elles ne pourraient donner à une loi nouvelle un effet rétroactif. La nation représentée dans le parlement ne défie point la nation représentée dans le jury. Le juge se trouve ainsi pendant des mois, souvent pendant des années, sur une sorte de Sinaï, plus haut que les faiseurs de lois, et appelant sur lui les yeux de toute la nation.

Le prestige des juges ne tient pas seulement à ce rôle auguste; ce n'est pas assez que leur sagesse dirige la conscience ignorante des jurys, que leur

main les mène au vrai, que leurs arrêts deviennent comme des axiomes que les âges se transmettent. Le magistrat devient législateur sans cesser d'être magistrat. La chambre des lords peut être ou tribunal ou chambre législative. Ceux qui ont le plus longtemps veillé à l'application des lois sont les meilleurs correcteurs de législation. L'autorité morale des juges est donc presque sans bornes. La liberté de conscience, la liberté personnelle, la liberté de la presse, ne sont pas, grâce à eux, restées des mots, des chimères; ces biens sacrés sont devenus aussi inviolables que le droit de propriété, que les biens purement tangibles et matériels.

La chambre des communes est l'expression vivante de la souveraineté nationale; mais cette souveraineté n'est point une force aveugle, enfantine, capricieuse, remuante, prête à faire des ruines plutôt qu'à ne rien faire. Le parlement peut tout faire, mais il se contente de corriger l'œuvre du passé, il ne prétend pas la renouveler tout entière. L'Angleterre ne connaît pas encore la doctrine funeste en vertu de laquelle nulle génération n'aurait le droit de lier d'autres générations. S'il en était ainsi, ce n'est pas seulement la constitution politique, ce sont toutes les lois qu'il faudrait sans cesse changer. Où commencent d'ailleurs, où finissent les générations? La chambre des communes est la force motrice de l'Angleterre,

et il lui suffit de vaincre dans ses patients efforts les forces résistantes de la tradition, de la coutume, de la couronne, de l'aristocratie. Une sorte d'équilibre mobile s'établit sans cesse entre toutes ces forces. Les communes anglaises ne se sont jamais considérées que comme des instruments de la grandeur, de la prospérité, de la sécurité de l'Angleterre. Leur souveraineté s'arrête toujours instinctivement devant tout ce qui semble menacer la patrie.

CHAPITRE V.

DE LA FORMATION DES MŒURS POLITIQUES.

I.

Il faut distinguer dans un pays libre deux sortes de pouvoirs, les pouvoirs constitués et les pouvoirs organiques. Les premiers sont comme le fronton de l'édifice ; ce sont ceux qu'on nomme l'exécutif, le législatif, le judiciaire. Le roi, les pairs, les communes, le conseil privé, l'armée, sont les instruments visibles de la puissance nationale. Mais cette puissance même est sans cesse nourrie et entretenue par des pouvoirs que je qualifie d'organiques, parce qu'ils constituent des cadres en quelque sorte toujours vivants, qui ne sont point l'œuvre des lois, mais celle des mœurs. Ces pouvoirs se placent entre les individus et l'État ; ils donnent pour ainsi dire le premier degré de l'organisation au tissu des désirs, des instincts, des volontés, des espérances, des aspirations nationales. Le souverain et les chambres font penser à ces belles eaux jaillissantes qui for-

ment tableau au milieu d'un beau paysage; les pouvoirs dont je parle sont les tuyaux, qui courent sous le sol, les réservoirs, les machines hydrauliques.

La plupart des théoriciens politiques ont été beaucoup plus préoccupés des pouvoirs constitués, de ceux dont des chartes peuvent définir les attributions, que de ces pouvoirs inférieurs qui n'ont pas de place dans l'État, mais qui sont pour ainsi dire les supports de l'État. De nombreuses expériences ont assez montré qu'il est vain de donner des institutions représentatives à une nation où la religion ou la politique n'ont laissé survivre aucune autre force collective que l'État. Quand les hommes ne sont plus qu'une sorte de poudre déplacée par le hasard, quand l'égoïsme n'a d'autre frein que l'étroite vie de la famille, quand il n'y a pas au travers de la société toutes sortes de chaînes et de nœuds, d'obligations et de servitudes volontaires, l'État, qu'il se nomme roi, empereur ou parlement, incline forcément à la tyrannie.

Il en est de la liberté politique comme de la liberté morale : celui-là est le plus libre qui s'est imposé volontairement le plus de devoirs. Un peuple n'est pas libre s'il ne reconnaît d'autres puissances que le gouvernement, d'autres freins que la loi écrite. Une souveraineté qui ne trouve d'autre exercice que le choix périodique et hasar-

deux de quelques législateurs, n'est qu'une souveraineté presque nominale.

La législation doit être l'expression des besoins, des volontés nationales ; mais ces besoins, ces volontés restent à l'état d'instincts obscurs, s'ils ne peuvent trouver constamment sur toute la surface du pays une expression, une formule, une représentation. Il y a des pays où l'opinion est pour ainsi dire organisée, d'autres où elle reste à l'état inorganique : dans les premiers, la volonté nationale est agissante, en mouvement, pareille à un corps en bonne santé ; dans les seconds, la nation souffre plutôt qu'elle ne *veut*, elle ne sait pas commander ; tout au plus peut-elle changer de maîtres.

Les pouvoirs, non constitués, mais organiques, qui servent de support à tout l'édifice politique de l'Angleterre sont : les partis, la presse, les sociétes religieuses ou les Églises, les sociétés civiles ou corporations de toute espèce.

L'esprit de parti est indispensable aux États libres, il forme pour ainsi dire l'atmosphère de la liberté. Il constitue la première de ces inféodations nombreuses sans lesquelles la société retombe dans l'état atomique. L'esprit de parti n'est pas un esprit révolutionnaire : aux États-Unis, en Angleterre, en Belgique, en Suisse, partout où il y a des mœurs libres, les partis sont des partis de gouvernement ; ils ne veulent pas

renverser la constitution, ils veulent en être les interprètes. Ils ne se proscrivent pas, ils se remplacent.

Le gouvernement par les partis est l'expression la plus haute de la soumission des minorités aux majorités; il n'est possible que dans les pays où l'on admet que les gouvernements sont faits pour les peuples, non les peuples pour les gouvernements. Il réclame les plus hautes vertus, l'abnégation qui retient un parti dans l'opposition constitutionnelle tant qu'il n'a pas pu convaincre le plus grand nombre, la fidélité à un certain idéal, à des traditions sociales et politiques, le sacrifice perpétuel du moi; il bride les ambitions, il excite la paresse, il discipline les volontés impatientes ou lasses. Il relie les générations, il fait entrer l'esprit de famille dans la politique. C'est une religion qui ne proscrit pas le libre examen, qui admet les sectes, les églises dissidentes, les apostolats aventureux, mais qui flétrit les hypocrisies et les apostasies.

Dans les pays démocratiques, où le suffrage est presque universel, les partis ont besoin d'une sorte de représentation, on pourrait dire presque d'un gouvernement. C'est ce qui arrive, par exemple, aux États-Unis, où les partis ont des cadres permanents qui embrassent chaque État, chaque comté, chaque ville, chaque village.

Le parti qui n'est pas au pouvoir dispose d'une

armée d'agents volontaires, aussi bien que celui qui est au pouvoir. Ces armées se mettent en mouvement chaque fois qu'il faut nommer un président, des sénateurs, des membres du congrès, ou simplement des gouverneurs, des autorités fédérales ou municipales. Les listes électorales ne sont pas l'œuvre du caprice ou du hasard, elles sont étudiées, préparées, discutées par des délégations investies de pouvoirs réguliers. Ces gouvernements des partis ne sont point occultes, ils fonctionnent au grand jour comme le gouvernement de Washington. Les journaux enregistrent tous leurs actes. Leurs réunions sont publiques. Ils ont leurs agents, leurs orateurs, leurs apôtres ambulants, qui dans l'ouest se contentent d'une souche d'arbre comme tribune, leurs journaux, leurs revues, leurs programmes. Dans ces grandes associations politiques, sans doute la place la plus large est faite aux volontés les plus aiguës, aux ambitions les plus pressées ; mais ces volontés et ces ambitions sont forcées de s'attacher à des idées générales, de travailler pour d'autres, elles ne peuvent remuer tout à leur seul profit.

En Angleterre, l'organisation des partis n'est pas aussi complexe, parce que le gouvernement est demeuré longtemps presque purement aristocratique. Même aujourd'hui, ce qu'on pourrait nommer le personnel politique de l'Angleterre

n'est pas si nombreux que les partis aient besoin de se donner une représentation extérieure au parlement. L'esprit de famille y est resté longtemps le lien le plus solide de l'esprit de parti; les traditions se lèguent avec les vieux manoirs. Il y a des noms qu'on ne peut prononcer sans évoquer tout un monde de souvenirs. Il est rare que les représentants de certaines familles n'acceptent pas un rôle un peu impersonnel. L'hérédité transmet, développe certains instincts dominants, elle fait des races libérales et des races conservatrices. N'en serait-il pas ainsi, il est plus difficile de défier les morts que les vivants, de contredire ses aïeux que ses adversaires. Cette fidélité au passé n'est pas la servitude; mais on ne s'éloigne pas beaucoup de la vérité en disant que l'esprit de parti est presque héréditaire. Les jeunes gens, destinés aux affaires, sont de suite enrégimentés, classés. Ils reconnaissent des chefs, ils acceptent des guides. Un génie audacieux, prophétique, échappe à toutes les règles et rompt tous les obstacles; mais le monde n'est point peuplé de génies.

Après la famille, la société est le lien le plus fort de l'esprit de parti. Il n'y a pas de pays où la politique soit pénétrée aussi profondément qu'en Angleterre de l'esprit mondain. Les classes gouvernantes sont en même temps les classes polies, lettrées, élégantes, celles qui font la mode.

Il serait d'aussi mauvais goût de ne pas porter

les couleurs de son parti que de ne pas être bien habillé. Les jeunes filles savent de quel côté leurs danseurs siégeront à la chambre des communes. On ne peut entrer dans un salon sans y trouver la politique à côté du plaisir; à table, au bal, dans les châteaux, elle a partout une place. L'atmosphère mondaine en est comme saturée : il en résulte que les vertus de la société polie sont entrées dans la vie publique, la sûreté dans les rapports, le secret, la réserve, la courtoisie, le respect. Il n'y a pas de code plus sévère que celui du monde; il exige la droiture des paroles, sinon du cœur, un empire continuel sur la colère, sur la haine et l'envie, sur toutes les passions nobles ou viles qui nous remuent sans cesse. Plus haut on s'élève dans un parti, plus on est tenu d'exercer un semblable empire : il faut que le chef de parti devienne en quelque sorte impersonnel, qu'il se contienne sans cesse, qu'il fasse le sacrifice de ses rancunes, de ses souvenirs, de ses dédains; que la fierté de son esprit n'accable jamais la médiocrité, la sottise et l'impuissance; que son originalité se laisse fouetter par la pluie des banalités; sa qualité maîtresse est le caractère; ses paroles sont presque des actes, il les mesure. Il doit inspirer confiance à ses ennemis comme à ses amis ; il représente le type du *gentleman*, c'est-à-dire de l'homme *vrai*, dans la politique.

Je peins un idéal : mais n'est-ce pas beaucoup que cet idéal soit si élevé ? D'un bout à l'autre du parti, règne cet esprit de soumission à une œuvre commune : les hommes s'y considèrent tous comme des serviteurs plutôt que comme des maîtres. Dans les horizons les plus élevés, on ne se repaît pas du pouvoir comme d'une proie ; on y voit un moyen au moins autant qu'un but. On ne porte pas la puissance comme une vaine parure.

Ce n'est ni la fortune ni même le rang qui donnent ce désintéressement, car en d'autres pays on ne voit pas qu'ils triomphent de l'âpreté des ambitions ; c'est une certaine hauteur naturelle qui fait que l'homme se croit toujours supérieur à son ouvrage, et ne peut trouver en rien des jouissances pleines, en même temps qu'une sorte d'esprit collectif, qu'on appelle l'esprit de secte dans les Églises, et qui n'a pas encore de vrai nom dans la politique.

II.

La presse est peut-être l'instrument le plus puissant des partis ; elle représente des forces idéales, impersonnelles, traditionnelles. Le journal anglais exerce une sorte de royauté où il n'y a ni régences ni minorités. Le journaliste est enve-

loppé d'un mystère bien plus épais que la fiction constitutionnelle. Il est inconnu, et sa voix porte dans toute l'Angleterre et souvent dans le monde entier. Il vit comme dans une tombe; mais Shakspeare, mais Milton ne sont-ils pas dans la tombe et ne charment-ils pas toujours l'humanité? Le journal ne la charme pas, mais il l'instruit. Il tient boutique d'informations, de faits; il porte en un instant l'esprit de son lecteur aux quatre coins cardinaux; il ouvre chaque jour au plus humble artisan des horizons sans limites, il le promène sur des champs de bataille lointains, parmi les tempêtes, dans les palais des rois, dans toutes les grandes assemblées humaines, dans les prisons, dans les hôpitaux, et de tous les faits il extrait chaque jour un enseignement: il compose des idées générales; il tire l'homme de son isolement, de son ennui; il lui livre le monde, le rend meilleur en lui montrant l'enchaînement de toutes choses, en le passionnant pour ce qui ne lui est rien, en lui donnant de nobles soucis. Que d'art, de patience, d'ingénuité ne faut-il pas à la nouvelle sultane Shéhérazade qui ne compte plus les nuits et qui doit toujours charmer son maître! Elle n'a rien à inventer, mais elle ne récite pas seulement les événements; elle en tire sans cesse une morale politique. Elle fait une leçon qui n'a ni commencement ni fin. Elle a pris l'office du chœur antique.

C'est le caractère impersonnel de la presse qui est aujourd'hui la vraie marque de sa puissance. L'écrivain disparaît dans l'œuvre. Il n'en était pas ainsi quand le journal était une petite feuille, une œuvre individuelle et littéraire. Sans fortune, sans naissance, Addison entra à la chambre des communes et devint sous-secrétaire d'État.

Nous en sommes encore sur ce point où en était l'Angleterre au dernier siècle. Les journaux du continent font penser à ces petites auberges de province, où l'on trouve d'ordinaire bonne chère, où l'on cause avec l'hôtesse, mais où manque à peu près tout ce qu'on voudrait trouver. Le journal anglais, au contraire, est comme ces grands hôtels où il suffit de désirer quelque chose pour l'obtenir, et où l'on n'aperçoit jamais que des serviteurs obéissants et muets.

Les journalistes sont les avocats invisibles d'une cause; ils écrivent pour se faire lire et non pour se faire connaître; ils n'ont à ménager que les intérêts de leur parti. Ils traitent de puissance à puissance avec ce qu'il y a de plus grand; parce qu'ils traitent au nom de certaines idées, de certaines doctrines et traditions. Ils sont pareils à ces acteurs qui jouent quelqueiois les rois mieux que les rois véritables. A l'étranger, leurs représentants sont comme des ambassadeurs, non accrédités, presque aussi puissants, plus actifs souvent que les ambassadeurs véritables. On pourrait croire que

dans un pays d'absolue liberté, il y a beaucoup de journaux. Il n'en est rien. C'est seulement quand la politique devient personnelle que les journaux se multiplient. Le journaliste est alors un général, qui veut commander, et ne veut plus obéir. Chez les nations révolutionnaires, il y a comme une végétation continuelle d'ambitions dont chacune a pour fleur un journal. Chaque tribun, chaque intrigant, chaque vaniteux a le sien. La liberté de la presse dégénère en un combat de gladiateurs ou, pire encore, une lutte d'histrions. Dans les pays depuis longtemps libres, les journaux sont des œuvres fortes et durables, qui se poursuivent de génération en génération, qui ne se transforment que graduellement, qui ne font point de saillies inattendues et audacieuses sur la popularité. Il n'y a pas de place dans le journal anglais pour le roman, le commérage ou la pure frivolité. C'est une forte machine politique et commerciale, toute de fer et d'acier, qui se passe de vains ornements. Pour construire une telle machine, il faut des capitaux immenses, un temps considérable ; c'est pourquoi il y a si peu de grands journaux. Qu'a-t-on besoin de lire encore quand on a lu le *Times*, et deux ou trois autres gazettes? On n'a pas même à redouter d'être graduellement asservi à des opinions trop uniformes, trop étroites. Les journaux n'ont été à l'origine que de simples instruments de parti : mais il y en a aujourd'hui

de si puissants qu'ils font la leçon à tous les partis. Ils représentent une nouvelle fonction dans l'État: la critique politique. Du jour même où ils arrivent au pouvoir, les hommes d'État risquent de perdre une partie de leur puissance morale; le journal, qui n'est qu'un témoin, conserve toujours la sienne; il surveille les partis, il réveille et chatouille chez les hommes en place ce point d'honneur qui leur défend de continuer à gouverner dès qu'ils ne sont plus appuyés sur l'opinion publique; il cherche et guette sans cesse cette opinion, et devient l'écho de toutes ces volontés sourdes qui n'ont pas d'expression directe dans le parlement et dans l'administration. La presse est en quelque sorte barométrique, elle marque avec fidélité les fluctuations, les mouvements, les inquiétudes, les lentes conversions de l'esprit national. De même que les pensées en sortant de leur limbe et en se fixant dans les mots se révèlent en quelque sorte mieux à elles-mêmes, ainsi l'opinion, qui est la pensée multiple et nationale, se cherche, se trouve sans cesse dans la parole imprimée, dans le journal. Ce que la conversation produit dans la famille, la presse le produit dans la nation : des chocs, des heurts, mais aussi des explications, des ententes, une harmonie génerale, une communion. On ne peut concevoir le vrai gouvernement parlementaire, c'est-à-dire un gouvernement de persuasion, sans le concours incessant

d'une presse sérieuse, vigilante, qui tient l'esprit de la nation toujours suspendu à des préoccupations générales. Il n'y a pas en Angleterre un homme, si grossier qu'on le suppose, qui ne possède quelques notions de politique, qui n'ait du respect pour la parole, pour la loi, pour la raison, qui n'ait appris à aimer la lutte courtoise et légale, le franc jeu des énergies et des intelligences humaines.

Les idées et doctrines nouvelles ne se répandent pas dans un pays libre à la façon des cercles qui dans l'eau s'éloignent d'un centre d'impulsion. Le mouvement qui les propage ressemble plutôt à la diffusion graduelle d'un liquide dans un autre. On ne voit pas, on ne sait pas souvent par quels canaux elles se frayent un chemin, ni même d'où elles sont parties. L'atmosphère politique change graduellement, si bien qu'au bout de quelques années elle est entièrement renouvelée. Ceux mêmes qui par tempérament, parti pris ou intérêt, se déclarent les plus fidèles aux idées anciennes, subissent à leur insu les nouvelles; elles s'emparent déjà de leur langage quand elles ne sont pas encore entrées dans leur esprit. On voit sans cesse des exemples de cette diffusion, que la presse, l'habitude de la discussion, le caractère politique de la race rendent prompte et comme irrésistible. Citons quelques exemples. Je prendrai, si l'on veut, la politique coloniale de l'Angleterre. Au-

trefois, et au commencement de ce siècle encore, la Grande-Bretagne considérait chacune de ses colonies comme une forteresse qu'il fallait défendre à tout prix : leur sol était aussi sacré que le sol même de la patrie. Les étendre, les multiplier, les fortifier, était le premier devoir des hommes d'État. Les vaisseaux de guerre étaient des ponts mobiles qui reliaient un immense territoire dont les Iles Britanniques n'étaient que le centre. On ne reculait pas devant la conquête d'un pays comme l'Inde, et une poignée d'Européens prenait sur elle de gouverner des millions d'hommes. On sait avec quel acharnement l'Angleterre lutta pour garder ses colonies américaines, et à peine pardonne-t-elle encore aujourd'hui aux États-Unis d'avoir prisé l'indépendance plus haut que l'honneur d'appartenir à la Grande-Bretagne. La leçon donnée par l'Amérique ne fut pourtant point perdue. Les colonies, par une sorte d'accord tacite, se divisèrent en deux classes : les unes furent considérées comme de vastes dépendances, d'où l'Angleterre devait chercher à tirer le plus de richesses possible, sans y établir ses enfants, ses lois, ses institutions, sans les faire tout à fait siennes ; les autres, ouvertes à une émigration permanente, furent regardées comme ayant droit à l'indépendance législative et à une sorte d'autonomie. Partout où une population saxonne posait pied, elle portait avec elle ses dieux lares, ses institutions. Elle ne recevait

de la métropole que le représentant du pouvoir exécutif, et en revanche la métropole la garantissait contre toutes les attaques.

A l'abri de ce régime à la fois d'indépendance et de solidarité, les colonies australiennes ont pris leur magnifique essor; le Canada (c'est Pitt qui permit aux Canadas d'avoir des parlements de leur choix; le Canada français étant catholique, c'était émanciper au loin les catholiques qui ne l'étaient pas encore en Angleterre) jouit d'une prospérité qui ne le cède presque pas à celle de ses puissants voisins. Et pourtant l'opinion publique s'est détachée graduellement de ce système; on sait à peine à qui attribuer ce changement : il est moins dû à des hommes qu'à la propagation de l'économie politique. Il y a une école qui n'examine les rapports entre la métropole et les colonies qu'au point de vue du doit et de l'avoir. « Cette colonie nous coûte plus qu'elle ne nous rapporte : telle autre profite de son indépendance législative pour voter des tarifs protecteurs et exclure nos produits. La nécessité de garantir sur tous les points du globe nos établissements, contre n'importe quelle attaque, nous force à conserver un établissement militaire et naval ruineux pour nos finances. Notre protection, pour être lointaine et inefficace, n'en éteint pas moins dans les colonies ce sentiment viril qu'on éprouve quand on sait qu'on ne peut compter que sur soi. Le commerce,

le libre échange des produits, voilà pour nous le meilleur moyen de conserver l'amitié de tant de populations lointaines. Notre autorité sur elles ne peut être que tyrannique ou nominale : tyrannique, nous ne le voulons point ; nominale, à quoi peut-elle nous servir ? Elle devient pour nous une chaîne, un embarras, une constante préoccupation. Nous avons toujours une guerre sur les bras, aujourd'hui dans l'Inde, demain au Cap, en Chine, dans la Nouvelle-Zélande. Nos responsabilités sont trop écrasantes : le sang versé par un brutal gouverneur de la Jamaïque dégoutte directement sur nos têtes. Nous signons des traités où l'on découpe des provinces que connaissent à peine les membres les plus savants de la Société géographique. »

Ce langage était déjà, dans l'intimité, celui de sir Robert Peel. Avec quelle fierté, quelle hauteur ne fut-il pas flétri par les représentants de la vieille Angleterre, quand les radicaux le formulèrent timidement ! L'Angleterre réduite, dans son île étroite, au rôle de banquier du genre humain, devenue une sorte de Hollande paisible, grasse, muette, sans voix dans le règlement des affaires humaines ! Une pensée aussi ignoble se pouvait-elle concevoir? Ces redoutables responsabilités, ce souci perpétuel du lendemain, ce duel permanent contre le hasard et contre des difficultés toujours renaissantes, cette ardeur

ambitieuse que n'arrête nulle distance, n'ont-elles point grandi le caractère de la race? Les soucis du commerce doivent-ils lui suffire? Sa primauté hautaine, qui est une partie de sa force, est-elle sortie seulement de l'obscurité de quelques comptoirs? Mais quoi! Ce fier langage ne s'entend plus qu'en de rares occasions. Les économistes, les radicaux trouvent trop onéreuse la protection que l'Angleterre accorde à ses colonies : ils sont prêts à couper le cordon ombilical qui les relie à la métropole. Ils se contenteraient de vivre avec elles sur le pied du libre échange des produits : attachés à la politique de la paix, ils cherchent moins des alliés que des amis, et il leur suffit que les colonies conservent pour l'Angleterre de lointaines sympathies.

La presse anglaise est incessamment occupée de ces grandes questions : elle prépare, avec un art inconscient, le pays à tous les sacrifices devenus nécessaires; elle sent tous les mouvements de l'orgueil d'une race patricienne, en même temps que ceux de la prudence patriotique qui redoute les conflits inutiles ou périlleux.

Ce n'est pas d'autre façon, c'est par l'action lente et sourde de l'opinion que la paix et la non-intervention sont devenues les pôles de la politique extérieure du pays. Lord Palmerston a emporté dans le tombeau cette vieille politique qui avait

fondé, il faut le dire, la grandeur de l'Angleterre, mais qui, mêlant avec un art infini l'audace à la prudence, ne reculait devant aucune violence ni aucune fraude; cette politique donnait un grand prix à l'alliance de l'Angleterre : sachant porter son poids au moment opportun d'un côté ou de l'autre, elle avait réussi à se donner les apparences de la prépondérance. Les victoires qu'elle ne pouvait remporter de ses mains, elle les achetait par des subsides ; elles humiliait ses alliés en même temps qu'elle venait à bout de ses ennemis.

La victoire de Waterloo fut le couronnement inespéré de cette politique; on en savoura pleinement et insolemment les fruits, jusqu'à la guerre de Crimée. Mais sur cette péninsule lointaine, où elle combattait à côté et comme sous la protection de son ancienne ennemie, l'Angleterre vit diminuer son prestige. Son armée fut comptée; on admira son courage, on eut pitié de son organisation. Depuis cette époque, l'Angleterre s'est retirée graduellement du centre de la politique militante : elle a pris une attitude plus défensive; elle fait encore entendre sa voix dans les disputes européennes, et parfois ses hommes d'État se permettent de fières et éloquentes sorties contre les gouvernements et les peuples; mais leurs remontrances ne sont plus écoutées de la même oreille; ceux mêmes qui les font savent qu'ils ne peuvent plus disposer de l'Angleterre à

leur gré : l'action diplomatique, ayant perdu sa sanction, craint de sembler le « *telum imbelle sine ictu* ». Londres n'est plus le pôle de la politique européenne : livrée à son commerce, à son industrie, engraissée de richesse bien que suant pour se nourrir, l'Angleterre s'est de plus en plus vouée à la paix. Sa petite armée, admirable sous tant de rapports, lui coûte encore des trésors ; elle tente de la réorganiser, de l'augmenter ; mais quelle figure ferait-elle au milieu de ces peuples en armes que l'esprit de conquête a mis sur pied sur tout le continent?

L'Angleterre a pourtant besoin de faire figure parmi les grandes puissances ; elle a pendant des siècles travaillé à fonder, à soutenir l'équilibre de l'Europe ; son nom est au bas d'une multitude de traités. Mais il semble qu'elle ne recherche plus la primauté, ou ne redoute plus autant la primauté d'autres puissances. A mesure qu'elle a mieux senti qu'il lui était devenu impossible de lutter sur le continent avec de grandes puissances militaires, elle s'est fait une politique plus pacifique : elle a ajusté sa politique à de nouveaux principes. L'esprit mercantile des classes bourgeoises, dont les sédiments toujours grossis s'amoncellent sur l'aristocratie, favorise ce changement. Il respecte davantage la force partout où elle s'exerce et a peu de disposition à se mesurer avec elle. La

bourgeoisie sait que l'étonnante prospérité du pays est en grande partie artificielle; elle redoute les crises commerciales, les accidents, les hasards. Au moment de la guerre civile des États-Unis, l'Angleterre a sacrifié à sa passion les droits des belligérants maritimes, ces droits pour lesquels elle avait jadis soutenu des luttes si terribles. Elle s'est réjouie de voir quelques corsaires, sortis de ses ports, balayer sur toutes les mers le commerce américain. Mais depuis, le souvenir de l'*Alabama* l'a hantée : elle s'est demandé, trop tard, ce qui lui arriverait si elle avait une guerre sur les bras et si tout d'un coup sortaient des ports d'une puissance neutre des bâtiments qui, s'autorisant des précédents qu'elle-même a fournis, feraient la course contre elle. La statue d'or du Mammon anglais a des pieds d'argile. Supposez un moment le commerce ruiné, ce n'est pas à une ruine ordinaire que vous condamnez le pays, c'est à la faim. Que deviendront ses machines vivantes, ses ouvriers qui travaillent pour le monde entier? Que deviendront la vieille constitution, la balance des partis, les fictions?

Le souvenir de l'*Alabama* a été le frein invisible, mais tout-puissant, qui a retenu les élans de la politique anglaise vers une politique moins humble, moins désintéressée. Que lui importaient, en comparaison des risques que lui ferait courir une guerre maritime, les péripéties de la politique

européenne, les petites souverainetés allemandes, et la Prusse et l'Autriche, et les frontières du Rhin, et la question d'Orient elle-même?

La presse est la force qui remue ces grands courants, ces marées d'opinions qui lentement déplacent les idées et jusqu'aux instincts de la vieille Angleterre. Cette presse commet parfois de grandes erreurs, mais ce sont pour ainsi dire les erreurs de la nation : une fois commises, elle s'attache toujours à en corriger les effets. Son caractère impersonnel lui rend les retours plus faciles qu'aux hommes d'État, enchaînés par la vanité. Elle est plus libre de s'adapter aux faits, aux circonstances, de s'humilier, de se démentir. Il lui suffit de découvrir les intérêts de l'Angleterre, de les servir; elle ne peut pour ainsi dire pas s'abaisser tant qu'elle les recherche. Elle tend partout ses tentacules mobiles pour trouver le danger du moment. Elle sait triompher des vieux préjugés, faire sonner creux ce que Bacon appelait les idoles de théâtre; elle détache lentement l'Angleterre du continent, voué peut-être à une douloureuse décadence, la rive davantage à son île, tourne ses yeux vers les mondes nouveaux où les rameaux de la civilisation anglo-saxonne sont en pleine séve. La liberté anglaise apparaît à l'Europe comme un soleil suspendu au bord de la mer; l'Atlantique est bien large et la Manche bien étroite; mais il y a plus loin de

Londres à Paris que de Londres à Washington.

La presse anglaise a eu plus de part que les hommes d'État au règlement définitif des affaires de l'*Alabama*. Elle s'est étudiée à calmer les colères des États-Unis; elle a successivement subi, puis accepté, puis célébré la victoire de l'Union; le diplomate le plus retors n'aurait pas mieux su cacher son extrême envie de traiter, n'aurait pas mieux défendu pas à pas un terrain qu'il était décidé à abandonner; la presse rattachait sans cesse le fil qui se brisait entre les mains des ministres. Enfin le traité de Washington et l'arbitrage de Genève vinrent mettre fin à une controverse si longue : l'Angleterre, en paraissant céder, a réussi à acheter à bien bon marché la sécurité commerciale ; elle a semblé subir des règles de droit international qui deviendront sa sauvegarde, elle a retrouvé la liberté de ses mouvements; elle est encore la rivale, elle n'est plus l'ennemie des États-Unis.

La presse, anonyme, sans responsabilité, n'est pas doctrinaire, elle n'a que des haines et des amitiés changeantes. Elle a vu de grandes révolutions se produire sur le continent sans autrement s'en émouvoir que comme d'un spectacle. Elle regarde volontiers l'Europe comme un vaste champ d'expériences, et montre à l'Angleterre à jeun les rois ou les peuples ivres. Il y a dans son secret dédain des nations continentales, mêlé pourtant

d'une vague appréhension, quelque chose de pareil aux sentiments avec lesquels la hautaine papauté, ancrée sur les siècles, regarde les gouvernements qui passent, leurs triomphes bruyants et leurs catastrophes. Elle applaudit alternativement aux révolutions et aux réactions qui les suivent : elle ne voudrait jamais voir le continent ni trop agité, ni trop tranquille. Elle morigène toutes les puissances; toute catastrophe qu'elle a prévue lui semble nécessaire. Il semble qu'il lui suffise de trouver la raison de tous les événements : elle se réconcilie même avec ce qui l'a surprise et a mis sa sagesse en défaut. Son orgueil s'attache, plus que son intérêt, à la conservation de certaines dynasties, de certains États; mais on devine jusque dans sa protection un fonds d'indifférence et d'incrédulité. L'ancien équilibre européen rompu, l'Angleterre n'a pas été longtemps à prendre parti pour l'Italie nouvelle, pour l'Allemagne nouvelle; elle se console de voir grandir certaines puissances, pourvu que d'autres, qu'elle avait longtemps redoutées, lui semblent moins dangereuses. Elle se détache des cadavres et s'attache aux vivants. Elle désarme la fortune, en applaudissant aux triomphateurs. Elle songe toujours à elle-même : et qui pourrait l'en blâmer? La presse, soupçonneuse, curieuse, continue sa perpétuelle inquisition pour découvrir les ennemis du pays; elle brave quelquefois les forts,

pour que ses louanges conservent quelque mérite; elle accorde sa protection aux faibles, pour que le nom de l'Angleterre reste béni : elle s'érige en directrice morale de l'Europe, afin de sembler plus pure, plus noble au peuple anglais. Elle tient avant toute chose à conserver intacte la foi que l'Angleterre a en elle-même, dans sa propre supériorité, dans sa propre prévoyance, dans des institutions et des doctrines séculaires.

Quel fruit n'a pas un ver rongeur? L'observateur qui cherche à étudier les moteurs secrets de l'opinion publique ne peut s'empêcher de remarquer que la clairvoyance anglaise, si rarement mise en défaut quand il s'agit de politique intérieure, l'est au contraire plus souvent et plus grossièrement que dans les temps passés, quand il s'agit de politique extérieure. En vain des agents, des correspondants actifs, remuants, intelligents, envoient à l'Angleterre une sorte de photographie vivante du monde entier; il semble que, dès qu'elle regarde hors de chez elle, sa vue se trouble aisément. Un égoïsme invincible, un mépris outré qui lui dérobe les forces morales en jeu dans l'humanité, le dégoût secret de toute grandeur qui ne lui a rien emprunté, tout contribue à l'égarer. Son empirisme, sa manie de tout observer par le menu lui cachent ce qu'aperçoivent les moins habiles. Il y a eu, par exemple, une sorte de démence dans les jugements qu'elle a portés sur la guerre

de la sécession et dans ses pronostics sur le sort de l'Union américaine. Personne n'a mieux connu des événements que personne n'a plus mal compris. Qu'il s'agisse de la France ou de la Russie, l'opinion anglaise devient par moments pour ainsi dire nerveuse et affolée. Les représentants du gouvernement parlementaire et constitutionnel se sont faits conseillers de coups d'État; ils adorent au dehors ce qu'ils brûleraient chez eux; ils découragent ce qu'ils devraient encourager; ils choisissent des idoles d'un jour, qu'ils brisent ensuite les premiers. Ils se fanatisent à froid; ils veulent faire violence aux faits, en tirer ce qu'ils ne contiennent pas. Leur imagination cherche à pétrir l'histoire. Ils en veulent aux rois, aux parlements, aux peuples, de ne pas obéir à leurs prophéties flatteuses ou menaçantes.

III.

Parmi les forces qui arrachent l'homme à son égoïsme natif et le jettent hors de lui, il n'en est pas de plus persistante sans doute que le sentiment religieux. Les Églises sont en Angleterre des écoles de citoyens. Cela vient de ce qu'elles sont en lutte, que l'esprit de secte a quelque ressemblance avec l'esprit de parti, qu'il exige comme ce dernier

une ardeur active, une foi qui éclate dans les œuvres, une organisation des énergies humaines. L'idéal catholique a cela d'admirable qu'il efface toutes les distinctions de race, d'âge, de rang, de classes, de gouvernements; l'unité catholique détruit tout ce qui sépare, mais par conséquent aussi tout ce qui groupe les hommes; elle les jette devant Dieu comme une poussière dont les grains n'ont pas besoin de se connaître. Elle les écrase par la splendeur de ses monuments, où ils semblent comme des insectes; elle pousse leur âme hors des voies terrestres. Il y a assurément quelque chose de sublime dans une foi qui dédaigne les triomphes visibles, la force, la richesse, le succès; la foi protestante tend sur le monde les traits et les ressorts de la volonté; elle semble avoir pour ainsi dire sans cesse besoin de se prouver à elle-même son excellence; elle est moins contemplative et plus remuante, moins poétique et plus raisonneuse, moins mystique et plus âpre; elle rassemble les hommes en faisceaux, en groupes, en petites sociétés jalouses, qui se surveillent, s'observent et apprennent à se gouverner.

Toutes ces sociétés ont leurs règles, leurs lois, leur discipline, leurs confessions de foi; on n'y peut pas entrer sans devenir un combattant. La grande Église nationale reçoit toujours ce qu'il y a de plus ancien, de plus grand, de plus illustre; mais elle vit sous l'œil jaloux des Églises dissi-

dentes, qui sont à demi laïques et qui l'obligent elle-même à sortir incessamment de sa quiétude séculaire, et à se mêler aux affaires terrestres. Elle ne peut conserver son empire sur les âmes qu'à la condition de ne pas demeurer insensible à ce qui les agite; elle aborde les problèmes politiques de loin en quelque sorte et avec hauteur; mais elle ne les ignore pas, elle ne les dédaigne pas; elle fait de sa puissance un soutien de l'antique ordre de choses, des innovations nécessaires, des progrès impérieux; elle ne reste pas en face de la politique comme un témoin dédaigneux, elle envoie ses évêques à la chambre des lords, elle figure à toutes les cérémonies, à toutes les réunions civiques; elle se mêle au peuple; on la voit à l'école, au municipe, au banc des magistrats; elle fait tomber quelques-uns de ses rayons sur tout ce qui est humble, journalier, vulgaire, matériel. La religion officielle devient une des figures de l'État; elle remplit les universités; elle enveloppe et divinise pour ainsi dire la royauté. Il y a peu de dîners publics où, après les toasts à la reine, à la famille royale, on ne porte celui de l'Église.

Canterbury et York ont leurs archevêques. Il n'y a pas moins de vingt-six évêques; chaque diocèse a ses archidiacres, ses doyens, ses chanoines, ses prébendaires. Il y a les doyens de chapitres, les doyens ruraux, les doyens de provinces, les doyens

des colléges universitaires, les honoraires et d'autres encore. A côté de cette riche et immense hiérarchie, les Églises dissidentes ont la leur : elles ont leurs églises, leurs biens, leurs synodes, leurs parlements annuels ; les méthodistes wesleyens ont plus de 7,000 chapelles; les méthodistes primitifs plus de 3,000 ; les indépendants et les baptistes en ont ensemble plus de 8,000. Une foule de sectes vivent solitairement, humbles mais libres : les amis, les unitaires, les moraves, les nouveaux wesleyens, les chrétiens bibliques, les saints du dernier jour, les presbytériens anglais, les presbytériens unis. Les catholiques, aujourd'hui affranchis, ont leurs couvents, leurs écoles, leurs églises. Toutes ces églises, étant libres, sont tenues de se gouverner ; elles exigent de leurs membres des sacrifices pécuniaires, des efforts désintéressés; elles les plient à la discipline volontaire. Plus l'Église est humble, plus elle demande de temps, d'ardeur, de dévouement. Dans les ports, dans les grandes villes manufacturières, une bourgeoisie parvenue, qui a grandi dans l'ombre des sectes longtemps méprisées, se fait gloire d'être généreuse ; elle paye du plus haut prix l'éloquence de ses prédicateurs; elle remplirait le temple de richesses, si sa foi même n'y faisait obstacle.

Les dissidents ont une place éminente dans le parlement ; ils apportent dans la politique cette ténacité, cet esprit de propagande, cette sorte de

lenteur remuante et de patiente inquiétude qui caractérisent les sectes. Ils savent comment on agite les profondeurs du peuple, par quelles voies on arrive à ses instincts les plus sourds et les plus cachés; ils servent à la fois d'avant-garde et d'arrière-garde au parti libéral ; ils reçoivent toujours et donnent toujours les derniers coups. Les questions sociales ont pris, dans un pays où la constitution n'a pas d'ennemis avoués, une place prédominante ; les passions religieuses, le christianisme, la philanthropie sont pour ainsi dire le sous-sol du parlement. La haute Église, la basse Église évangélique, les Églises libres se disputent l'influence; elles cherchent à inspirer la législation ; elles ne peuvent, comme des politiques vulgaires, flatter les viles passions de la multitude; elles sont obligées à la fois de lui parler le langage sévère de la morale et de veiller à ses besoins; elles donnent ainsi une couleur chrétienne aux lois sur l'assistance, sur l'éducation publique, sur le règlement du travail, sur la salubrité, sur l'hygiène, aux lois fiscales elles-mêmes. Elles songent moins à faire des citoyens que des chrétiens et des hommes. Mais les vertus civiques sortent des semences religieuses. La liberté n'est pas seulement considérée comme une arme contre des ennemis, elle devient une foi; elle impose des devoirs : elle fait de la vie non pas un perpétuel combat, mais un perpétuel labeur.

Le contact et la libre concurrence des religions favorisent la vertu civique. Qui n'a, même parmi les catholiques les plus fervents, le sentiment confus que la Révolution française n'aurait pas eu des avortements aussi sanglants et aussi douloureux, s'il était resté, en face d'une royauté affaiblie et d'une aristocratie de courtisans, un vieux parti huguenot, une noblesse plus austère, provinciale, fière, jalouse? La Saint-Barthélemy et la Terreur sont des dates complices. Le protestantisme depuis longtemps ne fait plus que végéter sur le sol français, et l'esprit protestant, cet esprit qui n'est ni la révolte ni la soumission, fait toujours défaut à notre politique. L'homme apporte dans les affaires publiques quelque chose de son esprit religieux : la politique italienne a, même quand elle lutte contre Rome, la patience et la finesse du Vatican. Les révolutions en France sont comme des péchés pour lesquels la nation consent à faire de longues pénitences; elle se punit de la licence par des abdications; elle va des tribuns aux despotes et des despotes aux tribuns.

Quand les religions ont cessé de se persécuter mutuellement, elles se surveillent encore et se servent de frein mutuel. L'Église anglicane a toujours une rivale; la petite chapelle wesleyenne, presbytérienne ou baptiste, n'est jamais bien loin de la chapelle anglicane. L'Angleterre a ainsi tout à la fois les avantages d'une religion d'État et de la

pleine liberté des cultes. Les deux Églises, l'Église d'État et l'Église dissidente, sont, au point de vue religieux, une sorte d'équivalent de la chambre des lords et de la chambre des communes. L'une représente le passé, les souvenirs immobiles; l'autre les passions et les troubles du présent. Dans les pays catholiques, comme la France, les clercs n'ont aucune part au gouvernement ni à l'administration civile, les laïques n'en ont pas davantage au gouvernement de l'Église. Il en est tout autrement en Angleterre. Les deux sociétés civile et religieuse n'y sont pour ainsi dire pas distinctes; le prêtre n'est pas aussi étroitement enfermé dans l'église par la jalousie des laïques ou par le souci de son prestige. Dans les campagnes, il est rare qu'il ne prenne pas une part très-active à l'administration de la justice, à la vie municipale, à toutes les œuvres qui exigent l'action commune des citoyens. Dans les villes, il est un instrument actif de la philanthropie; il s'occupe d'écoles, d'hygiène, d'hôpitaux; on le voit avec des médecins, des ingénieurs, des chimistes. Les vieux romanciers ont peint le prêtre campagnard, grand buveur et mangeur, hardi chasseur qu'on trouve toujours derrière les chiens. Ce Nemrod clérical existe encore et est resté populaire; mais on pourrait montrer aujourd'hui d'autres types: le prêtre occupé de science, de statistique, économiste, aussi soigneux des corps que des âmes, initiateur

de tous les progrès, animé de l'esprit de réforme sociale. Le personnel des grandes universités, des grandes écoles, est presque entièrement clérical.

Si le clergé est sans cesse mêlé à la vie civile, d'autre part les laïques ne restent pas étrangers au gouvernement de l'Église. L'Église anglicane ne les admet pas, il est vrai, dans ses assemblées. La chambre haute de la province de Cantorbery est composée de vingt-deux évêques ; la chambre basse de tous les doyens et archidiacres, d'un député de chaque chapitre et de deux procureurs pour le clergé de chaque diocèse ; mais ce synode, qui se nomme la Convocation, ne peut plus aujourd'hui faire de canons sans la permission du roi et du parlement. Le parlement, qui est un corps laïque, s'est réservé ce droit depuis le règne du roi Charles Ier ; il a réglé la liturgie et ne laisse point à la Convocation l'autorité d'un concile. Pour les Églises dissidentes, elles ont toutes un gouvernement mixte où les congrégations sont représentées aussi bien que les pasteurs. L'esprit de discussion a ainsi mille théâtres divers, aussi bien dans l'Église officielle que dans les sectes.

IV.

A côté, au-dessous des sociétés religieuses, il y a toutes sortes de sociétés civiles : les premières

tiennent les âmes loin des préoccupations vulgaires; les secondes les y maintiennent et les y repoussent pour ainsi dire sans cesse. Dans une société où une législation méthodique a tout réglé, où une volonté souveraine descend sans cesse par mille canaux vers les extrémités les plus lointaines de l'empire, l'individu, soutenu, appuyé, protégé, dirigé, finit par s'endormir dans une égoïste quiétude : plus les lois se perfectionnent, plus les hommes deviennent médiocres; quand tout est réglé, il n'y a plus de règle volontaire. Rien n'est plus fastidieux que l'étude ou la description des institutions locales et municipales de l'Angleterre, parce qu'on n'y aperçoit aucun ordre apparent, aucune règle générale, aucune idée simple. Deux choses y dominent pourtant et sont comme les lumières fixes qui éclairent cet amas confus d'institutions, de coutumes, d'abus : l'une est l'idée que j'appellerai de corporation ou d'association, l'autre est la notion fidèle du contrat, du *feudum*. Les intérêts semblables se sont de tous temps groupés, serrés et organisés; les hommes en s'unissant pour des besoins divers ont formé des sortes de personnes multiples, des êtres moraux, durables, immortels : mais ces personnes, en quelque sorte impersonnelles, n'ont jamais prétendu à la souveraineté absolue; elles ont fait des marchés, des conventions avec l'État, souverain ou parlement; elles ont toujours rendu hommage

au suzerain et reconnu son autorité; leur liberté se meut dans une sphère limitée, définie par des chartes, par des contrats, par des textes ou des coutumes.

L'idée de la souveraineté individuelle, des droits de l'homme, n'est pas le lien qui unit tous ces groupes, toutes ces corporations, c'est plutôt l'idée d'un marché, d'un devoir, d'une obligation contractée; c'est le besoin de travailler à quelque œuvre commune. La liberté des corporations, communes, paroisses, conseils de toute espèce, comités de toute nature, est d'autant plus énergique, plus jalouse et plus active qu'elle est soumise aux lois générales du royaume. Elle n'est pas l'inspiratrice de la loi, elle ne peut ni la faire, ni l'interpréter, mais elle s'en sert comme d'une égide et d'une protection.

En France, la commune n'a jamais été qu'esclave ou que rebelle. Les vieilles municipalités gauloises étaient des copies de la Rome impériale; Périgueux, Bourges, Marseille, Reims, Paris, Metz, Arles, Toulouse, Narbonne, Nîmes, étaient des cités consulaires : « *Civitas sit libera et nullius jurisdictioni subjecta.* » Paris n'a jamais sollicité ni obtenu de charte royale; il en est de même de la plupart des villes françaises. Elles se considéraient comme ayant des droits souverains. Le rêve d'Étienne Marcel fut de fonder une confédération de cités souveraines, dont la commune de Paris

serait la principale. En parlant de sa révolte, un historien français a dit : « On sent la verve révolutionnaire, et en même temps le génie administratif de la grande commune.» (Michelet.) La grande commune, c'est celle de la Terreur, qui a remplacé le roi et opprime jusqu'aux assemblées de la nation, qui a tous les pouvoirs, qui recrute sa propre armée, qui seule fait des lois pour la cité. Quand la commune n'opprime pas l'État, nous la voyons opprimée par l'État : « les plus anciennes, dit Thierry, et les plus considérables s'établirent spontanément, par insurrection, contre le pouvoir seigneurial. » Dans le Nord seulement, dans les Flandres, dans la Normandie, dans le Maine, dans les parties occidentales qui confinent à l'empire germanique, nous trouvons des communes qui ne sont ni insurrectionnelles, ni souveraines en vertu du vieux droit romain. Ce sont des corporations, liées par un traité en bonne forme, par une charte du souverain. Le niveau royal passa sur toutes ces communes d'origine si diverse, écrasant ici les germes de la liberté latine, là ceux de la liberté germanique. La révolution continua l'œuvre royale; l'esprit de nos aïeux dans cette matière peut encore se résumer par cette opinion d'un membre du conseil des Cinq-Cents : « La France est une république, une et indivisible. Peut-on souffrir que cette république, formée par la volonté et les intérêts combinés de la nation,

comprenne une multitude de corporations, interposées entre l'État et entre ses membres, de façon à subdiviser la grande association en autant de petits gouvernements qu'il y a de villages et de hameaux, et à encourager cet esprit municipal que la constitution a cherché à détruire? Nous avons fait tout ce que nous avons pu pour détruire ces autorités bâtardes. » La révolution a toujours eu pour idéal l'asservissement de la France à la dictature de Paris. La commune parisienne n'a jamais été une simple municipalité, elle a été un comité usurpateur et insurrectionnel, armé de tous les pouvoirs politiques. Quand la révolution a offert à toutes les communes l'indépendance absolue, le droit de s'armer et de se défendre, de s'administrer sans contrôle, ce n'a jamais été qu'aux heures de lutte, quand elle avait besoin d'alliés provinciaux contre un gouvernement encore debout. Après le triomphe, elle n'a jamais tenu ses promesses, et elle a toujours refusé aux communes non-seulement les droits de la souveraineté, mais l'indépendance administrative.

La commune anglaise a une autre histoire: elle n'a jamais aspiré à l'indépendance politique; tous les francs-bourgs anglais ont été au début des corporations; ils n'ont d'autre titre qu'une charte royale; ces chartes ont converti au début les habitants des villes en hommes libres; elles leur ont donné la liberté du commerce, des marchés,

des foires, des libertés fiscales, des priviléges électoraux, jamais la moindre parcelle de cette autorité exécutive qui n'appartient qu'au souverain. La liberté municipale anglaise est sortie d'un contrat; elle a le caractère germanique : les empereurs ne traitaient avec les corporations communales que comme avec des vassaux. Mais l'indépendance qui commence par la vassalité a plus de chance de durée que celle qui commence par la rébellion. Elle ne menace aucun droit; elle est humble, mais patiente. N'est-ce pas une singulière coïncidence que les deux traités les plus honteux que la France ait signés, à cinq siècles de date, celui de Bretigny et celui de Francfort, aient été le châtiment des deux plus formidables explosions de l'esprit municipal latin, de la commune d'Étienne Marcel et de celle du 18 mars? Jamais aucune ville anglaise, pas même Londres, n'a aspiré à donner des lois à tout le royaume, mais jamais elles n'ont été punies de leurs usurpations par une perte complète de toutes les franchises municipales. La liberté politique n'a pas cherché d'autre instrument que le parlement; ni la royauté, ni les villes n'ont eu intérêt à déchirer les chartes. La souveraineté est dans la loi, dans une réunion de forces idéales; elle n'est pas dans des carrefours et des murailles. On comprend une ville libre; on ne comprend pas un État formé de villes libres. L'agglomération des hommes ne leur con-

fère aucun droit politique nouveau : il leur impose seulement des soucis, des devoirs, et par conséquent aussi des attributions d'une nature toute domestique. La municipalité doit être à un étage plus bas que l'État. Il en est ainsi en Angleterre ; on ne trouve le législateur, ni dans les paroisses, ni dans les conseils des villes. Des milliers de petites communautés rurales ou municipales se gouvernent elles-mêmes, elles ont des finances, des petits gouvernements représentatifs, de nature diverse ; la propriété foncière, l'Église, le peuple y sont représentés. La vieille coutume saxonne accordait à tout paroissien qui payait des taxes le droit de siéger dans le conseil, le *vestry;* avec le temps, les conseils devinrent fermés, oligarchiques. Le vote devint presque partout cumulatif; c'est-à-dire que chaque voix comptait en proportion de l'impôt payé par l'électeur; telle voix valait un, telle autre dix. Depuis 1831 (acte de Hobhouse), les paroisses ont pu adopter un mode de scrutin plus équitable.

Il n'est que trop aisé de faire le procès des corporations municipales, nées à l'abri des chartes royales, de montrer les abus de ces petits gouvernements qui exploitaient à leur profit les propriétés de la corporation, les emprunts, les péages, les droits électoraux, devenus un monopole, et dont les délibérations étaient généralement secrètes. Ces petites oligarchies, étroites et

jalouses, négligeaient trop souvent leurs fonctions véritables, s'occupaient moins de la police, des prisons, du pavage, de l'éclairage, de l'hygiène publique, que de la défense de leur patronage et des fêtes où s'étalait leur luxe. Ici les villes étaient livrées à des conseils fermés qui se recrutaient eux-mêmes ; ailleurs à un conseil et à ses créatures, prises dans les classes les plus misérables et investies, sous le nom d'*hommes libres*, du privilége électoral. Ces abus se perpétuèrent jusqu'à la réforme de 1832 : aujourd'hui les gouvernements des villes sont de vrais gouvernements représentatifs et non plus des oligarchies. Le parlement renversa, dès qu'il le voulut, ces petits conseils séculaires : il fit une loi municipale qui donna à tous les contribuables un droit de contrôle sur l'administration et sur l'emploi des deniers publics. Avec le monopole parlementaire de l'aristocratie devait nécessairement finir le monopole des corporations municipales. Celles-ci n'avaient pourtant pas été inutiles; elles étaient si occupées de leurs priviléges, qu'elles ne songeaient point à faire des sorties sur la politique, à défier, à dominer l'État. Elles étaient comme ces avares qui, pour cacher leur fortune, se font humbles et sordides. L'État pouvait les ignorer, les mépriser; mais ce mépris et cette ignorance devenaient des garanties d'indépendance. Les corporations ont été souvent un obstacle au progrès.

Presque partout elles ont gêné les dissidents, et mis des entraves fâcheuses au commerce. Birmingham doit sa prospérité au fait qu'elle fut d'abord un asile pour les dissidents, une ville franche pour le négoce et l'industrie. L'enquête parlementaire de 1831 fit entrer le plein jour dans la nuit des corporations. Elles avaient, il est vrai, contribué à donner des mœurs publiques à l'Angleterre ; mais la vie s'en était retirée et il n'y restait plus que la rouille des abus. Elles avaient cessé d'être aussi utiles depuis que la liberté de réunion, la liberté d'association, étaient devenues inviolables. A la place des vieux mécanismes vermoulus, on en créait chaque jour de nouveaux, mobiles, transitoires, appropriés à des besoins changeants. Le caractère provincial des corporations céda à l'esprit moderne, qui exige des progrès rapides et continuels.

La loi laissa debout l'antique corporation de Londres, protégée par tant de souvenirs. Son luxe vulgaire, son désordre financier, sa détestable administration n'ont pas encore comblé la mesure de la patience anglaise. Mais toutes sortes de comités spéciaux se superposent à elle, et ne lui laissent plus guère que des apparences. On craint pourtant vaguement de municipaliser tout à fait Londres et de placer à côté du parlement un gouvernement qui représenterait trois millions d'hommes. Que serait la *Commune* de Londres? la

Cité n'est aujourd'hui qu'une sorte de principauté bourgeoise, la plus riche du monde, qui aime à donner sa fastueuse hospitalité aux rois, aux empereurs, ou à leurs ambassadeurs.

Quand on étudie les institutions municipales anglaises, on est frappé d'une totale absence de symétrie, de système, de méthode. Le municipe n'a pas détruit la paroisse. A côté des maires et des conseillers municipaux, on trouve les représentants des fabriques, les uns collecteurs de la taxe des pauvres et administrateurs des établissements charitables, les autres occupés des revenus de l'Église; bedeaux et hommes de police veillent ensemble à l'exécution des lois sur l'observation du dimanche. Nominalement, l'Église reste toujours la providence des pauvres. Elle n'accepte qu'impatiemment le contrôle des commissaires. L'action de l'État se révèle surtout dans la création de comités spéciaux chargés de services divers. Les villes demandent au parlement des *lois locales,* qui leur permettent de faire des améliorations, des docks, des ports, des travaux hydrauliques; ces lois locales créent de nouvelles sortes de corporations, électives et responsables, des organes d'administration temporaires. On fabrique sans cesse des instruments nouveaux pour des besoins nouveaux : tous ces groupes, corporations, comités, tirent leur puissance d'un acte du souverain; leur liberté n'est gênée, dans

l'application, que par l'opinion publique et par les tribunaux. La servilité bureaucratique ne s'y glisse pas plus que l'esprit révolutionnaire. La plupart des fonctions qui touchent à l'administration municipale, aux écoles, aux églises, à l'assistance publique, à l'hygiène, sont gratuites. Elles imposent des devoirs; elles rehaussent les citoyens, les habituent à la règle consentie, à la responsabilité volontaire, à des sacrifices quotidiens, au contact de volontés rivales et indépendantes ; elles sortent le riche, le noble, l'oisif de lui-même, lui mettent le monde sous les yeux, avec ses besoins, ses désirs, ses douleurs, ses hontes, ses maladies morales.

Il en est de même dans ces innombrables sociétés qui n'ont plus aucun rapport avec le gouvernement ou l'administration [1]. Il n'est permis à personne de rester seul; mille mains arrachent sans cesse le riche à son repos; il faut que sa main soit toujours ouverte, qu'il donne aux arts,

1. Il y a, par exemple, des centaines de sociétés qui tiennent lieu de l'action judiciaire publique ; à défaut de magistrats chargés de poursuivre les crimes et les délits, il y a des sociétés pour prévenir la corruption de la jeunesse, pour arrêter la publication des gravures et livres obscènes, pour dénoncer les fautes du corps médical, pour rechercher les falsifications des valeurs de crédit, etc., etc. Toutes ces associations ont pour objet de conserver la paix du royaume, elles viennent en aide à l'intérêt privé.

aux sciences, à la misère, à la mode, à son parti, à son église. La société semble sans cesse dire à l'homme : Que serais-tu seul? tout ce que tu vaux, tout ce que tu as, tu me le dois. J'ai besoin de ton bras, de ta parole, de tes efforts. Ta fortune est un des clous d'or de mon temple; ta gloire, un rayon de la mienne; ta vie n'est qu'une heure de la vie nationale. » Point de paresse; on accepte toutes les tâches. Est-ce pour échapper à cet ennui nébuleux qui menace toujours d'envelopper la vie, aux pays ternes où la nature donne si peu aux sens? A-t-on besoin d'une sorte d'entraînement qui entretienne l'énergie, arme indispensable dans les pays trop peuplés? Est-ce l'instinct grossier qui serre les uns contre les autres les animaux du même troupeau? le sentiment actif du devoir, qui n'est jamais satisfait, qui se complaît à chercher sans cesse de nouvelles tâches? Est-ce une protestation instinctive contre la hiérarchie séculaire de l'aristocratie, la recherche de tout ce qui peut nouer entre les hommes de nouveaux liens, les rapprocher, les unir dans des œuvres communes?

Quoi qu'il en soit, quand on pénètre dans les classes cultivées, on voit peu de vies entièrement solitaires, absolument égoïstes. Plus elles seraient brillantes, décentes, embellies par les raffinements qui sont le fruit de la civilisation, plus de telles existences sembleraient lâches. Cet effort perpé-

tuel, qui tire les hommes du cercle de leurs intérêts, est comme une rançon qu'on trouve naturel de payer. Chacun doit donner ce qu'il a : les uns, un nom ; les autres, de l'argent ; les autres, leur temps, leur parole. Il n'est pas permis d'être avare. On remplirait des pages avec la liste des sociétés, des associations, dont quelques-unes remplissent des fonctions ailleurs assignées à l'État. Les grandes ligues qui se forment de temps à autre sont des forces politiques spontanées qui remuent l'opinion, qui enrôlent les timides, les indifférents et organisent la volonté nationale. Elles montent comme des marées humaines. Qui ne connaît l'histoire de la ligue pour l'abolition des lois sur les céréales?

Un esprit latin, qui aime l'ordre, la discipline, l'État, est choqué par la grossièreté, le tumulte de ces grands mouvements populaires, qui en Angleterre préparent et accélèrent toutes les réformes. Dans toute réunion d'hommes, il y a quelque chose de ridicule, qui froisse un goût délicat, des acteurs maladroits, grotesques, usés, des hypocrites, des importants, des fâcheux. Mais on n'a pas encore inventé le moyen de gouverner les hommes du dehors, en quelque sorte, avec une baguette de fée ; il faut qu'ils se heurtent, se voient, se mesurent, se jugent. Il y a trop de mépris dans cette sagesse du moraliste qui se détourne des foules, et qui relève son manteau

pour ne pas le tacher de boue. Le meilleur et le plus pur perd quelque chose dans la solitude, le don de s'émouvoir pour autrui, de s'oublier, la générosité, le courage.

La loi anglaise a conservé les fidéicommis, et leur usage universel peut être aussi considéré comme ayant une influence éloignée sur les mœurs publiques. Il donne à une multitude de personnes l'obligation de la responsabilité; il les force sans cesse à s'occuper d'intérêts qui ne sont pas leurs intérêts. Il n'y a pour ainsi dire personne qui ne soit pour une femme, un parent, un ami, une corporation, une société, quelque chose comme un tuteur; on trouve tout naturel de remplir gratuitement les devoirs de ces tutelles. Un archevêque catholique irlandais a, m'a-t-on assuré, l'emploi de huit millions de francs par an; cette somme lui est confiée, en vertu de sa dignité, par des coreligionnaires. Un tel système suppose la confiance de l'homme dans l'homme, il ennoblit l'espèce : il a sans doute des inconvénients, mais il exalte le sentiment de la solidarité humaine.

Il n'y a peut-être pas de pays plus centralisé ni depuis plus longtemps que l'Angleterre, en ce sens qu'il n'y a qu'une souveraineté, celle du roi et de son parlement, et que cette souveraineté n'a en quelque sorte point de limites. En même temps il n'y a point de pays où l'on aperçoive moins l'autorité centrale. Le pouvoir royal et le pouvoir

parlementaire ont de bonne heure abattu tous leurs rivaux; ils ont fondé l'unité politique, mais ils ne se sont pas souciés de l'unité administrative. Dans les pays centralisés, le gouvernement ne se contente pas de faire des lois, il veut avoir partout, jusque dans les villages, des avocats et des interprètes de ces lois. On cherche en vain en Angleterre ces avocats du pouvoir, préfets, sous-préfets, maires, obligés de correspondre avec les agents du pouvoir central; cette armée mobile et docile de fonctionnaires, régents d'opinion, traducteurs de volontés, qui volent d'un bout à l'autre du pays. La royauté n'a jamais pu abattre la classe aristocratique, et celle-ci, qui conserve le pouvoir politique à Westminster, a tenu aussi à conserver le pouvoir administratif dans les provinces. Elle y est représentée par les lords-lieutenants [1], dont la grande charge n'est qu'une coûteuse sinécure, par les shériffs, qui reçoivent avec pompe les juges de circuit et sont censés les protéger, par les juges de paix, dont les fonctions sont gratuites comme celle des shériffs. On ne trouve nulle part de gens de robe; car la plupart des

1. Jacques II essaya de convertir les lords-lieutenants en agents électoraux, en préfets. Il leur enjoignit de faire subir un interrogatoire à leurs députés, aux juges de paix, de dresser des listes des amis du roi. La moitié refusa de jouer ce rôle nouveau. Les autres firent au roi des réponses banales.

causes sont portées devant ces magistrats, qui sont des propriétaires des comtés, ou devant les juges *itinérants* qui font deux fois l'an leur circuit. Ce système dure depuis Henri II (1179), qui divisa le premier l'Angleterre en circuits. Il n'a donc jamais pu se former de noblesse de robe, de parlements semblables à ceux qu'on voyait en France avant 1789; l'influence qui dérive de l'administration de la justice est disséminée et comme dissoute dans toute la nation. Elle y est d'autant plus profonde que les causes portées devant les cours de Westminster ou devant les juges itinérants sont toujours soumises au jury, qu'il s'agisse de droit civil ou de droit criminel; les jurés n'ont à décider que le point de fait, mais le juge ne leur laisse jamais ignorer les conséquences de leur verdict; il définit les questions avec une extrême rigueur; il met les faits en lumière; les jurés, par la fixation des dommages-intérêts, sont d'ailleurs forcés de peser directement les nuances les plus délicates de l'ordre moral. Il n'y a aucun doute que l'institution séculaire du jury n'ait puissamment contribué en même temps à développer la conscience publique et à rendre le peuple anglais familier avec les problèmes législatifs.

La nation s'est réservé pour ainsi dire le droit de juger; elle s'est contentée d'un très-petit nombre de guides, d'oracles judiciaires; les chanceliers, les juges de Westminster, ne sont pas assez nom-

breux pour former une caste ; les avocats sont une corporation peu nombreuse, écrasée de besogne, qui use son ardeur et ses forces dans l'étude perpétuelle du droit le plus difficile qu'il y ait au monde. Partout où il y a des codes, l'étude du droit devient chose facile ; toute la législation de l'état d'Illinois tient dans deux volumes, et tous les dix ans les chambres en font une nouvelle édition. Il en résulte que tout homme intelligent y peut en quelques mois devenir un homme de loi ; mais l'étudiant d'un droit si facile est bien vite tenté de devenir législateur. Les chambres américaines, comme les chambres françaises depuis 1789, sont envahies par les légistes ; l'esprit d'avocat, l'esprit de la robe, n'a jamais fait irruption dans les communes anglaises. Il s'y trouve assurément des gens de loi ; mais l'autorité, la direction restent à l'esprit proprement politique. Les propriétaires, qui remplissent la chambre, sont d'ailleurs tous ou presque tous des juges, des magistrats, quelque chose de plus que de simples parleurs. Ils ont eu, ils ont encore dans leurs mains l'honneur, la vie, la liberté, la fortune des citoyens. Par cela même que le gros de la nation est familiarisé avec la vue et l'administration de la justice, ses représentants sont moins asservis aux professeurs de chicane et aux vendeurs de paroles.

Le gouvernement des villes est une sorte de république, la charte municipale tient lieu de cons-

titution. Les magistrats municipaux ne sont pas des seigneurs, des gentilshommes, ce sont d'ordinaire des bourgeois, des marchands; on les nomme *anciens* ou *aldermen*. Ces petits gouvernements locaux sont tout ce qu'il y a de plus modeste; ils n'ont aucune influence, aucune ambition politique. Ils n'aspirent pas à représenter l'État; ne recevant les ordres de personne, ils ne prétendent en donner à personne. Le gouvernement des bourgs est à peu près le même que celui des villes. Dans les villages, il n'y a ni maire, ni conseil d'aucune sorte. Il faut se figurer que ces villages ne sont autre chose que des dépendances des grandes propriétés. Ce sont des communs, où on loge des forgerons, des charrons, des menuisiers, des cabaretiers, des ouvriers des champs, un maître d'école pour les enfants, quelques petits marchands. Le village n'est pas une unité administrative, c'est une simple agglomération. Jadis le seigneur du village avait le pouvoir de tenir une cour de baron; il choisissait lui-même un connétable, qui mettait la paix, cherchait et emprisonnait les malfaiteurs, jusqu'à ce qu'on pût les mener devant les juges. Le propriétaire était comme un roi dans son domaine, il était juge dans toutes les affaires qui regardaient les terres et les personnes.

Aujourd'hui le gouvernement des comtés appartient de fait aux magistrats de comté, aux juges de paix, qui ont des fonctions à la fois judiciaires et

administratives. Ces notables, nommés par le lord-chancelier, sur une liste que lui présente le lord-lieutenant, tiennent quatre sessions par an. Ce sont des *conseils généraux* permanents; ils fixent la taxe de comté (*county rate*), arrêtent les dépenses pour les différents services, la répartissent; ils s'occupent de la taxe des pauvres, de la police rurale, des routes, des prisons, des auberges, des licences de cabaretiers, des poids et mesures des hospices d'aliénés [1]. Ces conseils sont en même temps les cours d'instruction des procès criminels; ils jugent, avec l'assistance du jury, les crimes ou délits passibles seulement de la transportation limitée, de la réclusion et de l'amende. Ils servent de cour d'appel pour tous les jugements rendus sur les simples contraventions par les juges de paix.

Si l'on voulait d'un coup donner à un étranger une idée vive et nette de l'Angleterre, ce n'est peut-être pas au parlement ni à la chambre des pairs qu'il faudrait le conduire, mais dans quelque ville de province où se tient la cour de session trimestrielle. Il y a dans toute l'Angleterre 1,800 de ces juges, magistrats volontaires, conseillers généraux, investis des pouvoirs exécutifs, administratifs,

1. Quand le comté veut faire des dépenses extraordinaires de construction ou autres, ils préparent le bill qui sera présenté au parlement, pour faire un emprunt et imposer au comté une taxe spéciale.

et judiciaires les plus étendus. Ces souverains au petit pied sont des hommes du monde, ils appartiennent à la classe où se sont jusqu'ici recrutés les conseillers généraux en France. Il faut remarquer qu'ils sont indépendants du corps électoral; car si les petits gouvernements municipaux sont électifs, responsables, ceux des comtés échappent à l'élection et à la responsabilité directe. Ils exercent une sorte de patronage traditionnel ; ils représentent encore l'idée, qui commence à se perdre, du gouvernement patriarcal, paternel. Des jeunes gens de vingt et un ans se font inscrire au rôle des juges de paix ; ce sont les chasseurs qui jugent les braconniers; les propriétaires, les attentats contre la propriété.

Il est bien aisé de critiquer un tel système : on conçoit pourtant comment il a dû, pratiqué pendant des siècles, former une race essentiellement politique, fière, habituée au commandement, qui respire, avec l'air des champs, le sentiment de sa force et de son indépendance. Les cours de comté remontent à la conquête : les *francs tenants* normands s'y rendaient ceints du baudrier et armés de l'épée, et jugeaient tous les procès, hormis ceux des hauts barons, réservés à l'*aula regia*. La confusion barbare de tous les pouvoirs se retrouve encore dans ces petites assemblées de notables. Les maîtres du sol n'aperçoivent rien au-dessus d'eux, rien même à côté d'eux : qu'est-ce qui vien-

drait leur rappeler que toute puissance doit s'incliner devant l'inflexible justice? ils sont juges; devant la majesté de l'État? ils remplissent eux-mêmes presque toutes les fonctions qu'ailleurs s'attribue l'État; devant la majesté divine elle-même? les ministres de Dieu sont leurs clients. La magistrature n'existe point à l'état d'un grand corps, solitaire, sévère, aussi menaçant que protecteur. L'administration est comme un sable sur lequel marchent les individus; ce n'est pas une montagne qui les domine. Les petites forces provinciales sont pareilles à des sources éloignées les unes des autres; il n'y a pas de fleuve où elles aillent se mêler et se perdre. Les deniers des comtés, des villes, ne passent point d'abord par les mains des collecteurs de l'État; en France, même quand le département, quand la commune se taxe, c'est encore l'État qui semble lui faire l'aumône.

L'élection et la sélection, le système républicain des villes et le système aristocratique des campagnes, bien que si différents, ont au fond le même inconvénient; ils laissent tomber la puissance administrative entre des mains peu capables. Un certain bon sens solide, un sentiment même très-délicat de l'honneur chez les gentilshommes, la droiture, l'amour du bien public ne tiennent pas lieu de tant de connaissances techniques aujourd'hui nécessaires à l'administration. Il y a une science de la voirie, une science hospitalière, une

science de l'éducation primaire, une science de l'assistance publique, une science de l'hygiène, d'autres encore, qui ne peuvent produire de fruits qu'à la faveur d'une certaine centralisation d'aptitudes, d'efforts et de volontés.

C'est le terrible problème de l'assistance publique qui d'abord a forcé l'Angleterre à sortir de la routine; les paroisses suffisaient à la charité des temps passés. Le temps moderne a exigé les unions de paroisses. Toutes les sciences dont je parle trouvent des organes dans des corps ou comités spéciaux. Le parlement les crée un à un, les agrandit, les perfectionne. Chaque année il fait un pas vers la centralisation; mais il faut bien comprendre que cette centralisation ne crée point de nouvelles forces politiques; elle naît seulement de la nécessité de faire des économies, d'améliorer la condition du peuple.

La réforme de la loi des pauvres a été le point de départ d'un mouvement vers l'unité, l'ordre et le contrôle administratifs; l'esprit nouveau, humble et indécis au début, presque inconscient, se contente encore de petites victoires. La loi de 1871 sur les taxes et sur le gouvernement local (*Rating and local government bill*) a entrepris de dépouiller les corporations municipales de beaucoup d'anciens droits. Ces corporations, en vertu de l'acte de 1836 (*Municipal Corporation act*) élisent annuellement des *auditeurs* ou vérificateurs de

comptes, choisis parmi les contribuables. Elles ont la faculté de percevoir directement des taxes, elles ont leurs receveurs (*collectors*), leur personnel fiscal. La loi nouvelle tend à placer le gouvernement des villes, au point de vue financier, sous la haute direction de l'administration centralisée de l'assistance publique. Pour atteindre ce but, on s'est servi des paroisses, et on les a opposées aux corporations municipales. Chaque paroisse ayant un *overseer*, ou inspecteur des pauvres, aura un comité de paroisse électif, qui sera chargé de percevoir l'impôt dit *consolidé*, parce qu'il comprendra toutes les taxes locales. Ces conseils de paroisses soumettront leurs comptes à des auditeurs salariés, qui *seront des agents de l'État*, qui pourront réduire les dépenses exorbitantes, supprimer celles qui ne sont pas autorisées par la loi, ordonner celles que la loi réclame. Ces conseils nommeront des collecteurs d'impôts, lesquels resteront soumis à un conseil central, dit conseil du gouvernement local, qui prescrira le mode de vérification, la forme des comptes, et fixera les appointements des auditeurs. Ces conseils de paroisse resteront libres de fixer la quotité de la taxe consolidée.

Si cette loi reçoit une application stricte, il est clair que le pouvoir des corporations municipales ira en décroissant. Les finances des villes seront soumises au contrôle de conseils dirigés par

l'autorité centrale. On sera forcé bientôt de retoucher toutes les institutions locales. Il y a en ce moment des unités administratives trop diverses et trop inégales : 1° la paroisse; 2° le bourg ou la cité; 3° le comté; 4° l'union; 5° le dictrict routier (*highway district*) ; 6° les districts administratifs des commissions dites du progrès local (*local improvement*), des commissaires des égouts, etc. Toutes ces mosaïques ne sont pas accolées, mais superposées; les aires se croisent, se coupent, débordent; chaque unité particulière a aujourd'hui ses impôts, ses méthodes de répartition. Il y en a une qui finira par absorber toutes les autres, qui imposera sa comptabilité, ses limites, ses percepteurs. Quelle qu'elle soit, elle sera gouvernée par un corps électif. La paroisse est trop petite pour qu'on en puisse faire sortir de bons conseils administratifs; et comme ces conseils ne peuvent pas se passer d'agents salariés, il faudra que l'aire administrative ait une plus grande étendue. L'*Union* actuelle, délimitée par la nouvelle loi des pauvres, correspond à un des besoins les plus impérieux du pays; la loi sanitaire (*Sanitary act*) lui a déjà donné des fonctions nouvelles; et il se peut qu'elle absorbe graduellement tous les services administratifs. Ce qui est certain, c'est que les taxes locales sont devenues énormes et qu'il faudra chercher un système moins coûteux de les prélever et un mode de répartition plus équitable.

CHAPITRE VI.

LE PEUPLE ET LES QUESTIONS SOCIALES.

I.

Le parlement a représenté successivement la noblesse militaire et territoriale, la grande bourgeoisie, puis la petite bourgeoisie; aujourd'hui, il représente le peuple entier. Les classes qui vivent de salaires n'y ont pas encore envoyé d'artisans; soit qu'elles croient que leurs intérêts sont assez bien défendus, soit qu'elles cèdent instinctivement au respect qui les incline encore devant l'aristocratie et la richesse; il n'en est pas moins vrai que la politique anglaise a graduellement changé de caractère depuis cinquante ans, que les questions sociales y ont pris une place de plus en plus importante. La foule, le nombre, la multitude ne sont pas seulement flattés par les tribuns ambitieux, ils sont l'objet de la sollicitude de plus en plus inquiète des hommes d'État. Le législateur a toujours l'œil tourné vers cette grande mer d'hommes qui s'appelle le peuple, observant les moindres rides qu'y dessine le vent, cherchant à deviner quels courants en traversent les obscures pro-

fondeurs. L'aristocratie anglaise n'a pour le peuple ni haine ni mépris : rien de ce qui appartient à l'humanité *anglaise* ne lui est étranger. Le lord n'hésite pas à boxer avec l'ouvrier. Il y a une sorte d'égalité, créée par la race, par la position insulaire de l'Angleterre, et qui perce à travers les masques et les fictions de la hiérarchie. Les révolutions, déjà anciennes, n'ont guère mis aux prises que des partis aristocratiques ; les niveleurs n'ont paru un instant que sous Cromwell. Les grands et les petits n'ont jamais été séparés par un fleuve de sang ; il n'y a pas, comme en France, des souvenirs encore récents, qui entretiennent des haines presque sacrées. L'envie n'a pas de traits aigus ; elle n'a jamais brisé le trône sous ses pieds, elle ne s'est jamais ruée sur les terres, sur les châteaux, en conquérante ; l'aristocratie, la richesse noble, se sentant fortes, protégées, hors d'atteinte, sont plus débonnaires ; elles exercent leur patronage avec une grandeur plus royale, elles sont plus équitables, plus humaines ; elles remplissent tranquillement leur tutelle.

L'Angleterre, gorgée et repue de richesse, fait penser à une grosse chenille qui ronge lentement des feuilles, et n'en laisse que le maigre squelette. La belle étoffe verte, brillante, luisante au soleil, qui disparaît sans cesse sous la morsure invisible, c'est cette race forte et brave que la civilisation et l'industrie dévorent. Il ne faut point accuser

l'aristocratie ni la bourgeoisie des maux que souffre le peuple anglais; mais il faudrait s'étonner si, en face de tant de maux, elles n'étaient pas émues de pitié et tourmentées d'un perpétuel souci. Que sont les problèmes constitutionnels, auprès de ce grand problème : faire vivre le peuple? Qu'importent les partis politiques, s'il y a un parti de la faim? L'ouvrier qui mène sa rude vie, sans jamais apercevoir un large pan de ciel bleu, qui voit languir, blêmir sa femme, ses enfants, souffrir les seuls êtres qu'il puisse aimer, songe peu au Conseil privé, aux changements de ministère, aux lords, aux communes, à la constitution. On a souvent dit que les gouvernements étaient faits pour les peuples, non les peuples pour les gouvernements. L'office du gouvernement est, non sans doute de faire le bonheur des citoyens, mais de diminuer autant que possible les souffrances et les misères de la condition humaine, d'affranchir un peu les corps, les esprits, de ramasser les blessés et les morts sur le champ de bataille de la vie. Il faut toujours se souvenir que cette œuvre fragile et complexe que nous nommons l'État, ne peut se passer en dernière analyse de la vertu et de la bonne volonté de tous, d'un renoncement, d'un sacrifice perpétuel, universel. L'animal sauvage qui vit en chacun de nous, jeté sur la terre avec ses âpres désirs, ses instincts, ses appétits, se fait esclave

d'une loi, serviteur d'un idéal, d'une foi, d'un principe. Plus l'individu doit à la société, plus aussi la société doit à l'individu. L'homme n'approche de la perfection morale que quand il a cessé de penser à soi, quand il s'est donné à sa famille, à ses amitiés, à une doctrine, à une œuvre. Les maximes chrétiennes sont loin, certes, d'avoir pénétré la politique des nations réputées les plus chrétiennes; il ne peut y avoir un détachement absolu dans des classes gouvernantes, dans des partis, chez des hommes d'Etat, des souverains. Mais ceux à qui la naissance, la tradition, la richesse ont donné le gouvernement moral de l'Angleterre ont, de nos jours au moins, une notion assez sévère de leurs devoirs. Le livre, le journal, le sermon remettent sans cesse sous leurs yeux le tableau des drames obscurs de la vie populaire. Il y a dans Dickens, par exemple, une tendresse presque féminine pour tout ce qui est petit, souffreteux, misérable, honteux, pour ceux qui ont faim et soif de bonté, pour les mendiants de bonheur. La charité n'a pas toujours cette douceur, elle est plus souvent rogue, grondeuse et pédagogique; hérissée de chiffres, de statistique, ou enveloppée d'un dogmatisme pesant. Il y a une philanthropie qui n'est plus qu'un métier et qui sert de masque aux ambitions les moins généreuses; solennelle, fâcheuse, elle cherche à tyranniser l'opinion bien plus qu'à calmer des

maux. Mais ses ridicules mêmes et ses excès démontrent la puissance que l'esprit de charité a conquise dans la société anglaise.

De tout temps cette société a distingué le malheur de la paresse; elle a reconnu les droits de l'infortune, mais elle a été inflexible pour ceux qui sont encore capables d'un effort. Elle regarde la pauvreté avec tant d'horreur, qu'elle repousse le pauvre volontaire; elle prend à sa charge les vieillards, les infirmes; mais le mendiant vagabond et valide est traité sans merci, comme un chien qui vague, un déserteur. On ne croit pas à la sainteté de la misère. La mendicité fut un des premiers effets de l'abolition du servage. Sous Richard II, il y a déjà assez de vagabonds pour qu'on défende à tous domestiques ou laboureurs d'aller d'une partie du royaume à l'autre. En même temps on réserve pour les pauvres une partie des fruits et profits de l'Église. L'acte de 1531 (Henri VIII) enjoint aux juges de paix, aux maires, aux shérifs, aux officiers municipaux de rechercher les impotents, et de leur donner des licences de mendicité, en leur fixant des limites de parcours. Les mendiants vaillants (*valiants*) doivent être fouettés, tout nus, jusqu'au sang : « Ils seront menés au marché le plus proche, attachés derrière une charrette, nus et battus avec des fouets à travers la ville jusqu'à ce que leur corps soit saignant par l'effet du fouet »; (on ne permet la mendicité sans

licence qu'aux étudiants d'Oxford); les récidivistes ont l'oreille droite coupée et reçoivent deux fois la bastonnade; ceux qui sont arrêtés une troisième fois ont l'oreille gauche coupée et sont bâtonnés. Henri VIII aggrave encore dans le statut de 1536 ces horribles pénalités. La charité privée est refrénée; on enlève les enfants vagabonds dès cinq ans, pour les forcer au travail. La troisième condamnation pour mendicité est jugée comme félonie et condamnée à mort. L'Église jusque-là avait été la grande nourricière des pauvres; en persécutant la misère, c'est elle encore qu'on persécute. Sous Édouard VI, un acte dit « que si un adulte (homme ou femme) capable de travailler refuse de le faire et reste oisif trois jours de suite, il sera marqué à la poitrine de la lettre V et adjugé comme esclave, pour deux ans, à quiconque informera contre lui. » Le maître peut passer un anneau de fer au cou, au bras, à la jambe de son esclave.

Cette horrible loi fut promptement révoquée; la 43e loi d'Élisabeth devint la base de la législation des pauvres. Cet acte établit le droit des pauvres non valides à l'assistance, confie aux paroisses le soin de la régler. Les mendiants, les vagabonds sont toujours poursuivis avec férocité. Sous Jacques, les vagabonds dangereux (ce sont les magistrats propriétaires qui les jugent) peuvent être marqués à l'épaule : en cas de récidive, on peut les condamner à mourir sans les secours du clergé.

La loi du séjour (*law of settlement*) est votée en 1662; elle empêche le travailleur de chercher les marchés du travail. « Il y a, disait Adam Smith (un siècle après), à peine un homme de quarante ans en Angleterre qui n'ait été cruellement opprimé par cette loi. » Les laboureurs restent en fait les serfs de la glèbe. Une loi de George II (17. George II) déclare « qu'une femme qui accouche dans une paroisse qui n'est pas la sienne peut être fouettée en public et condamnée à un emprisonnement de six mois.» Sous George III (32. George III), un acte dit : « qu'aucun juge de paix ne peut donner à un vagabond un laisser-passer, s'il n'a été fouetté ou emprisonné sept jours. » La liberté personnelle reste le privilége des classes propriétaires.

En dépit de ces mesures cruelles, le paupérisme s'étendait comme une plaie sur le pays. La paroisse repoussait les étrangers, les nouveaux venus, mais elle entretenait ses pauvres, auxquels le droit à l'assistance avait enlevé toute pudeur et toute honte. Une charité banale, sans âme, sans choix, réglementaire, routinière, confondait la misère cynique et l'infortune. L'honneur, la fierté, l'indépendance s'éteignaient dans les classes laborieuses. La paresse recevait une sorte de prime, car l'honnête laboureur se voyait préférer celui qui était en partie payé aux frais de la paroisse. Le sol était cultivé par des pauvres que l'agriculture allait chercher dans leurs asiles. Les revenus

de la terre étaient mangés par la paroisse. En 1833, l'impôt des pauvres s'élevait à 215 millions.

Le mal était si grand qu'on chercha des remèdes : on fit une nouvelle loi des pauvres en 1834. On essaya de distinguer la vraie misère de la misère hypocrite et volontaire; on chercha une marque pour les reconnaître; on obligea les assistés à quitter leur demeure, leur famille, pour entrer dans des sortes de prisons (*workhouses*). Quand une paroisse était trop pauvre pour bâtir et entretenir ces hôpitaux de la misère, on permit à plusieurs paroisses de s'associer, de faire une *union*. On rencontre souvent en Angleterre ces grandes demeures, en pleine campagne, bâties dans un style gothique bâtard; ce sont les couvents où le pauvre honteux, séparé des siens, est asservi à un travail humiliant; on l'oblige à éplucher des étoupes, à casser des pierres. Chacun de ces refuges est sous la direction d'un comité de *gardiens*, qui rendent leurs comptes à un comité central à Londres. La nouvelle loi fut une digue élevée contre le paupérisme; mais on se relâcha peu à peu de sa rigueur : il est impossible de ne pas donner des secours à domicile; la charité publique ne peut parquer tous les malheureux dans des prisons; elle ne peut pas être insensible aux misères les plus respectables, accidentelles, momentanées; déchirer toujours les liens de la famille, les plus tendres, les seuls qui retiennent

certains êtres dans l'espèce humaine. Chacune des 666 prisons charitables du pays sert en même temps d'hôpital. Mais quels hôpitaux! médecins, remèdes, pharmacies, infirmiers, tout est insuffisant. Les maladies graves ne peuvent être bien traitées par un jeune chirurgien ignorant, par une infirmière qui sait à peine lire quelquefois les prescriptions. Le mal de la misère ronge le plus riche pays du monde. On soigne les pauvres malades à domicile quand on ne peut les mettre dans les infirmeries. En 1868, en 1869, la taxe des pauvres a dépassé 250 millions [1]. Près des trois quarts du produit des taxes locales tombent dans ce gouffre. Il y a en gros 15,000 paroisses en Angle-

1. Le chiffre total des taxes locales est aujourd'hui d'environ 400 millions de francs.

Taxe des pauvres. . . . . . . livres sterling.	11,364,000
Fabriques métropolit. et comités de districts.	1,449,000
Gouvernement local.	923,000
Chemins et routes. Sans compter ce qui est déduit de la taxe des pauvres	770,000
Taxe des bourgs	700,000
Commissions d'amélioration.	699,000
Taxes de l'Église	230,000
Drainage.	154,000
Ville de Londres.	109,000
Égouts.	70,000
Police des villes.	51,000
Éclairage.	41,000
Livres sterling.	16,561,000

terre et dans le pays de Galles. Chacune a deux inspecteurs (*overseers*) qui fixent et reçoivent la taxe des pauvres. Cela fait déjà 30,000 employés. Chaque paroisse a au moins un *gardien*, beaucoup en ont davantage ; ces gardiens reçoivent la taxe des pauvres perçue par les inspecteurs. Ajoutons-y des collecteurs, des assistants, au nombre de 2,000 environ. Il y a au moins 55,000 individus qui sont des agents de l'assistance publique. Si l'on se rappelle que, d'après les derniers recensements, il n'y a en Angleterre que 69,000 fonctionnaires de l'État, on voit que le paupérisme a presque autant de serviteurs que le gouvernement.

La population de l'Angleterre et du pays de Galles était en 1776 de 8 millions et demi d'habitants. Elle est aujourd'hui d'environ 22 millions. En 1777, la taxe des pauvres était de 43 millions de francs. La population n'a pas tout à fait triplé en un siècle ; le budget de la misère, dans la même période, est devenu six fois plus considérable.

Le 1er janvier 1872, il y avait dans l'Angleterre et le pays de Galles 981,042 pauvres inscrits sur les registres de l'assistance publique; 16 p. 100 des pauvres recevaient les secours dans les établissements charitables, 84 p. 100 à domicile. La liste comprenait : 1° mâles adultes, 39,512 (*able bodied*) valides, et 150,787 invalides ; 2° femmes adultes, 114,241 valides et 283,616 invalides : 3° enfants au-dessous de 16 ans, 255,404 enfants de parents

bien portants et 84,474 enfants de parents malades; 4° vagabonds, 3,378; 5° fous, 21,494 hommes, 27,427 femmes, 1,063 enfants. Au 1er janvier 1871, il y avait 104,619 pauvres de plus que le 1er janvier 1872. Le paupérisme avait donc diminué dans le pays entier dans la proportion d'un dixième.

Rien qu'à Londres, sur une population de 3,250,000 âmes (cens de 1871), il y avait en 1871 en moyenne, suivant les époques de l'année, de 100,000 à 150,000 personnes reçevant des secours à domicile ou dans les asiles de la charité. (A Londres, il n'y a guère qu'un tiers des malheureux qui ne reçoivent pas les secours à domicile; le nombre des adultes y est un peu supérieur au nombre des enfants.) On a signalé une diminution assez graduelle du paupérisme de 1869 à 1872; en comparant le chiffre des pauvres secourus pendant les mêmes semaines de l'année, en 1869 et en 1872, on trouve en 1872 des chiffres moindres de près d'un quart. Ainsi, dans la quatrième semaine d'octobre, on a secouru, en 1869, 133,611 pauvres; en 1871, 131,200 pauvres; en 1871, 115,474 pauvres, et en 1872 seulement, 103,208. Les quartiers les plus misérables de Londres sont ceux du district du Sud, Southwark, Lambeth, Greenwich, etc.; puis viennent dans l'échelle de la misère : 1° le district du Nord, Saint-Pancras, Saint-Marylebone, Hackney, Islington; 2° le district de l'Est, Shoreditch, Poplar, Bethnal-Green; 3° le district du

Centre, Holborn, la Cité, le Strand; 4° le district de l'Ouest, où il n'y a qu'un quartier très-misérable, Saint-Georges. La marée de la misère est aujourd'hui dans son reflux. Les hommes d'État cherchent dans la statistique des pauvres la plus heureuse confirmation de cette politique de la paix et de la liberté commerciale qui triomphe depuis quelques années.

On peut affirmer qu'à Londres, sur cent habitants, il y a souvent cinq pauvres qui vivent de la charité publique; il y a dix ans, il n'y en avait que trois. Les sociétés particulières, qui sont innombrables, sociétés hospitalières, religieuses, sociétés pour l'instruction du peuple, etc., dépensent, dans la capitale seulement, 125 millions par an; en y ajoutant l'impôt des pauvres, on arrive pour la capitale à une somme de 175 à 200 millions. En supposant que chaque malheureux, enfant, femme, infirme, vieillard, coûtât 500 francs par an, Londres pourrait donc nourrir ou élever jusqu'à 400,000 misérables. Mais son immense budget de la charité est mal administré, passe entre trop de mains et demeure en grande partie stérile. Imaginez cependant une ville où la misère impose à la richesse d'aussi lourds sacrifices! et Londres est moins une ville qu'une province de briques. Trois millions d'hommes y remuent. Les courbes du grand fleuve boueux, les interminables rues, le réseau des ruelles, des allées, dessinent comme

un grand cancer qui s'étend tous les ans et ronge les jardins, les prés, la verte campagne. Que de voyages ne peut-on pas faire dans ces immenses quartiers populaires, sans jamais les bien connaître ! Partout on revoit les petites maisons de briques noirâtres, monotones, basses, alignées : partout on retrouve, sur le seuil des maisons, dans les rues, des enfants déguenillés; sur ces visages, quelquefois encore frais et parfois déjà flétris, se lit encore une sorte d'insouciance, mais le masque des adultes a pris quelque chose de fatal; ils portent le poids de la vie d'un air sombre et presque farouche. Leur misère n'est pas un purgatoire, c'est un enfer dont ils ne songent plus à sortir.

Toute capitale est comme un étau qui presse des êtres vivants et en exprime la souffrance. Londres pourtant n'est pas celle où la mortalité soit la plus grande; loin de là. La mer salubre vient chaque jour balayer ses immondices. Mais l'ouvrier, le pauvre n'a pas de logis décent : le *home,* dont l'Angleterre se fait une gloire, l'oasis domestique, le doux asile de la famille, il ne le connaît point. L'enfant vit dehors, il joue dans la boue noire, il a pour spectacles les rixes, les batailles de l'ivresse; la nuit, on lui fait un coin dans un lit commun, il se chauffe contre ses frères, ses sœurs. Il grandit : il apprend la politique sur les placards des journaux; il reçoit l'écho des grands procès,

des crimes, des catastrophes, des guerres, des batailles. Le soleil intérieur de la jeunesse l'échauffe; s'il aime, s'il ramasse une fleur éclose près de lui sur son fumier humain, où vont aller les nouveaux époux? dans quelque maison déjà gorgée d'habitants; on payera fort cher pour une chambre nue, un vieux lit. Là s'abriteront les tristes amours, les joies d'un jour et les longues douleurs; viennent les enfants, et il n'y aura bientôt plus de place. Il faudra chercher quelque autre asile; il y a une hiérarchie dans la misère. La présence des enfants discrédite une maison; quand les agents des propriétaires expulsent les familles trop nombreuses, il faut qu'elles émigrent dans des quartiers plus mal famés.

Au plus bas degré, on trouve le quartier irlandais: une fois conquise par les Celtes, une rue leur appartient pour toujours; elle sera évitée par tous ceux que n'y jette pas l'inexorable nécessité; l'Irlandais seul se jette gaiement dans ces repaires, où retentissent les gaietés bestiales, les fureurs de l'ivresse, indécente, cynique, drapée de haillons. Il payera deux schellings et demi par semaine le droit d'y occuper une chambre avec sa femme et ses enfants; le plancher pourri pose sur la terre humide; les vitres brisées sont closes avec du papier; la pluie filtre partout; la petite cour, commune à cinq ou six familles, est un fumier; mais la paresse s'ébat à l'aise dans cette atmosphère

fétide et ce communisme hideux; on dirait que l'Irlandais ne sait pas souffrir.

La majorité des familles d'artisans de la métropole n'a qu'une chambre; un petit nombre en a deux; l'aristocratie ouvrière en a trois. Les loyers sont de trois à huit schellings par semaine. On fait rarement crédit au delà de deux semaines. Une promenade dans Londres ouvre à tout moment des perspectives sur des cours, des allées sombres où grouillent, surtout le soir, des foules déguenillées et lugubres. La jaune lumière du gaz qui remue au vent d'ouest humide éclaire des visages rêveurs et touchés de je ne sais quelle indélébile tristesse. Çà et là, quelles fleurs charmantes dans cette sombre végétation humaine, quels traits purs, nobles et doux, empreints de grâce enfantine et chrétienne! Quels sombres visages aussi, flétris, usés, sculptés par la rude main du destin! Les maisons sinistres ressemblent à des tombeaux qui seraient remplis de vivants. Le logement des ouvriers est devenu, dans une aussi vaste capitale, une question d'importance suprême. Si l'on ne trouve à la résoudre, l'artisan risque de retomber, en pleine civilisation, dans la barbarie. A Londres, la loi gêne l'industrie. Comment construire de bonnes maisons, quand on ne peut acheter le terrain en nue propriété et quand la maison bâtie appartient, à l'expiration du bail, au propriétaire? Les maisons ne sont que des tentes. En Écosse, on

a depuis longtemps obligé les lords de manoir à abdiquer leurs privilèges et les villes s'y sont bâties à la faveur de baux qui créent en réalité des *freeholds,* soumis seulement à une rente. La philanthropie ne peut seule résoudre un tel problème. Il faut changer le milieu si l'on veut changer les hommes. Ce n'est pas assez de bâtir des écoles, car toute l'éducation ne s'y fait pas. Il y a un enseignement de chaque instant dans les sensations qui entourent l'enfance. Les briques noircies, les murs ne suintent pas seulement l'humidité, ils suintent des idées, une morale, une religion.

En dépit de tout, l'homme du peuple aime Londres; la fourmilière vivante, le grand fleuve fier, couvert de mâts, le dôme immense de Saint-Paul trônant sur la Cité, l'oubli que donnent les yeux, les flambantes lumières du gaz, les cris, la foule pressée, les spectacles, les visions fugitives de la richesse, de la beauté, qui embellissent les capitales. On ne l'attire pas facilement loin de ce pôle. Il donnera pour une place en ce grand monde bruyant le cinquième, le quart de son salaire. Avec la même somme il aurait, dans le Lancashire, le Yorkshire, un petit *cottage.* Il est encore la victime du détaillant, du logeur; les idées nouvelles d'association, de coopération, qui ont amélioré le sort des ouvriers dans les districts manufacturiers, n'ont pas encore transformé Londres. Le peuple y est matériellement moins

heureux, mais il vit d'une vie plus intense, par l'esprit, par l'imagination, dans ce noir infini de Londres.

II.

L'industrie tire sa puissance de l'organisation, de la division du travail; elle cherche toujours à diminuer les frais généraux, à concentrer, à agglomérer ses forces. Aussi est-ce dans les districts industriels qu'il faut chercher le type du véritable ouvrier. Les régiments du travail sont organisés en brigades, en divisions, en armées. L'individu disparaît, l'âme étouffe, les mœurs s'avilissent. Le capital s'empare de l'enfant lui-même. Avant l'acte de sir Robert Peel sur l'apprentissage, les manufacturiers demandaient des enfants aux paroisses, à la maison des pauvres, à la métropole. Pour sept ans, ils devenaient esclaves; on ne les corrigeait qu'avec le fouet. Sur cent femmes, dans les districts ouvriers, on en trouvera quatre-vingts qui ne savent pas tenir une aiguille; les vêtements tombent en lambeaux, car il n'y a personne qui puisse les raccommoder. Tel ouvrier qui reçoit un gros salaire n'a pas honte de traîner la livrée crasseuse, béante, d'une misère sordide. La moitié des enfants ne porte pas de bas. Il y a une multi-

tude d'ouvriers qui ne possèdent que deux chemises. Les tempêtes les plus violentes et les assauts les plus frénétiques du vent n'agitent pas la mer au-dessous d'une certaine profondeur : c'est ainsi qu'il y a une Angleterre souterraine où ne passe aucun courant moral, aucune brise religieuse. Au milieu de l'Angleterre protestante, de conscience morbide, tourmentée de piété, l'ouvrier du Nord, celui de Sheffield, par exemple, est un vrai païen ; non pas un païen sceptique, aimable, sensuel, mais sauvage, grossier. Son idéal est un salaire élevé, qui lui permette de boire, de manger davantage, de rester en repos trois jours de la semaine. Il est intelligent pourtant, hardi, dur, sans remords, bestial. Les femmes de Sheffield jurent sans cesse. Elles ne connaissent pas la prostitution ; celle-ci est remplacée par la débauche universelle, sans pudeur, sans vergogne. Le mariage débute souvent par le concubinage. Des jeunes filles accouchent à quatorze ans. Les mâles, les femelles se prennent, s'abandonnent, se cherchent après les lourds repas dans les rêves fatigués de l'ivresse.

Les ouvriers du Lancashire ont quelque culture, quelque humanité; dans le Staffordshire vit une race plus rude ; à Newcastle, dans toutes les mines du Nord, on sent je ne sais quel esprit sauvage. Les caractères ont la trempe du fer.

Errez le soir dans les rues de Glasgow, et vous aurez sous les yeux les maux que traîne après soi

l'industrie moderne. Ce qu'on voit semble un rêve! partout des enfants demi couverts de haillons traînants, sans couleur, des femmes aux pieds nus, aux jambes nues. La beauté naturelle de la race est effacée, et comme salie. Les traits sont avilis, usés; les yeux hardis, impudiques. Partout s'ouvrent les portes des palais du *gin* où, sous le gaz flamboyant, hommes, femmes se pressent debout devant les comptoirs où sans cesse on verse les liqueurs spiritueuses. On s'enivre sans se reposer. Çà et là, des spectacles grossiers attirent la foule mouvante, noire, hébétée; figures de cire, enluminures criardes. La prostitution est maîtresse des rues, une prostitution qui a des haillons pour oripeaux, du charbon pour fard. Sur les grandes rues s'ouvrent de distance en distance des allées, des couloirs obscurs. On y voit remuer, si loin que perce le regard, des formes humaines. Que se passe-t-il en ces repaires? Nulle part, même dans les quartiers les plus pauvres de Liverpool, je n'ai vu la race plus abâtardie; parmi les enfants du pavé, que de figures livides, de petits corps maigres, pliés, tordus; que de femelles horribles, aux fronts bas, aux yeux ternes, flétries, desséchées! Glasgow, qui reçoit les eaux pures et abondantes du lac Katrine, essaye de nettoyer ses étables humaines; mais quelles sources morales pourraient purifier les âmes? Faut-il donc que la civilisation reproduise la barbarie! Faut-il que le nuage de charbon

soit un voile opaque de misère et d'ignorance pour des millions d'êtres humains! Aux anciens serfs de la glèbe restait le ciel, la vue des collines, des forêts, des champs, l'air frais et pur, cette nature qui parle si doucement au cœur de l'homme que ceux mêmes que la fortune a comblés y reviennent toujours comme à la maîtresse la plus tendre. Aux serfs de l'industrie, que reste-t-il entre les murs de brique et de pierre de leur prison? Les hommes jeunes, énergiques, peuvent fuir, émigrer, défier l'univers; les enfants, les jeunes filles, restent livrés au monstre, victimes sans force et sans volonté. Aussi rien n'est plus pitoyable que le sort de l'enfance dans les grandes villes manufacturières; l'État leur doit une incessante protection et il faut rendre cette justice à l'Angleterre qu'elle a triomphé, en faveur de l'enfance, de ses instincts, si contraires à toute législation qui règle le travail.

Le système industriel produit des maux auxquels un cœur généreux ne peut rester insensible; l'industrie est devenue une bataille entre les nations. Il faut produire, produire beaucoup, à bon marché. Il faut diminuer les frais généraux, ce qui oblige à réunir de grandes fourmilières d'hommes, où l'individu disparaît, où il n'est plus qu'un mécanisme, un rouage. La vie entière s'use dans une terrible monotonie; la grandeur, la richesse de la nation ne doivent pas éblouir les

yeux au point qu'ils ne puissent plus apercevoir l'humble instrument de cette grandeur et de cette richesse.

Il n'y a point de maux sans remède dans les pays où souffle un vent de liberté, où l'âme chrétienne sort des liens grossiers de la chair, et ne se repaît pas uniquement d'orgueil terrestre. La pitié, la bonté sont un dernier luxe, une jouissance raffinée, mêlée de remords, de doutes terribles. La charité devient une sorte d'excitant pour des esprits qui ont goûté et usé toutes les émotions. L'Anglais, riche, tout-puissant, heureux ou qui semble heureux, ne craint pas le contact salissant de la misère, il ne fuit pas la vue de la mort ou de tant de vies qui ressemblent à des supplices. On pourrait presque dire que le mal, le vice, le crime, l'impur, l'horrible, l'attirent. Il ne veut rien ignorer; il sait que l'acier ne perd pas sa trempe dans la boue. Il ne vit pas seulement de fictions, à des étages inaccessibles; il vit sur terre et « rien d'humain ne lui est étranger[1] ».

La charité n'est pas seulement mise en action par la foi chrétienne et par une curiosité presque morbide. L'économie politique, après avoir fait la

1. C'est chose remarquable que l'art, en Angleterre, ne dédaigne pas l'ouvrier, la pauvreté. Les romanciers (madame Gaskell, George Elliott, Dickens, Charles Read) s'intéressent aux amours du pauvre; ils savent peindre les idylles de la mine, de l'usine et de l'atelier.

théorie de la production, a fini par découvrir que de tous les produits, le plus important, c'est encore l'homme; que l'instrument de travail le plus précieux, c'est l'ouvrier. Les questions sociales, celles qui touchent au salaire, à l'organisation et à l'emploi de l'épargne, à l'éducation du peuple, aux logements des ouvriers, à leur hygiène, à leur bien-être, sont devenues les grandes questions qui occupent le plus ses hommes d'État; ce seront sans doute celles qui dans toute l'Europe rempliront la fin du dix-neuvième siècle. Celui-là n'a plus le droit de se dire un politique, qui en méconnaît la redoutable importance.

Comme on fait toujours en Angleterre, on procède sans parti pris, sans système. L'action législative ne porte jamais que sur des questions limitées. Le sort des jeunes apprentis soulève-t-il l'indignation générale? le parlement vote une loi pour régler le travail des enfants dans les manufactures. Un autre jour, on s'occupera des maisons où l'on loge la nuit; de la salubrité des maisons ouvrières; des caisses d'épargne annexes aux bureaux de postes, où l'ouvrier porte ses petites économies. Le pouvoir législatif ne touche jamais que d'une main timide et discrète aux transactions privées; il ne se mêle point d'organiser le travail, il se contente de réformer des abus criants. L'industrie, aveugle souvent et rapace, élude volontiers ses *actes*, elle repousse toute in-

quisition; se débat contre toute ingérence, en matières de mines, de machines à vapeur, etc. Mais l'industrie intelligente finit par ouvrir l'oreille à ceux qui lui conseillent d'assurer la sécurité et le bien-être de l'ouvrier, d'obtenir une main-d'œuvre plus intelligente par l'éducation, par un repos suffisant, par la création d'institutions qui attachent le travailleur à un groupe, à un centre, à un foyer. Ce que l'humanité conseille, l'intérêt de l'ordre l'exigera d'autant plus impérieusement, que le peuple sera armé de droits plus étendus.

Deux principes se sont glissés presque en même temps dans la législation, contradictoires en apparence : la liberté absolue du commerce et la protection donnée au travail. L'école économique n'a pas protesté moins vivement, au début, contre l'ingérence du parlement dans les conditions du travail, que les tories n'ont lutté contre la suppression des lois protectionnistes. Aujourd'hui pourtant, les plus endurcis sont obligés de reconnaître que la réforme de Cobden et de ses amis a versé en Angleterre une masse incroyable de capitaux. L'industrie se résigne aussi à voir le parlement légiférer sur les heures du travail, sur le travail des enfants, créer des inspecteurs des mines, des machines, etc. Elle se contente de ne pas laisser l'inspection dégénérer en tyrannie [1].

1. Il n'y avait en 1871 que 12 inspecteurs pour 3,162 mines de charbon, occupant 360,874 ouvriers, adultes et enfants, qui

L'enfance surtout est protégée. En 1832, des commissaires pouvaient écrire que « les enfants employés dans les principales branches de l'industrie dans le royaume travaillaient le même nombre d'heures que les adultes »; enfants et adultes donnaient alors de quatorze à quinze heures, de nuit ou de jour. L'enfant devenait, de fait, esclave à six ans, quelquefois à cinq. L'acte de 1833 mit fin à ce régime barbare; il fut interdit d'employer des enfants au-dessous de neuf ans. En 1847, on fit un pas de plus, on fixa un maximum de dix heures de travail par jour pour les enfants et les femmes. Cette loi, depuis 1867, s'applique à toutes les usines sans exception. Le commerce, l'industrie ont-ils souffert de ces restrictions? Depuis vingt-cinq ans la population ouvrière est devenue plus saine, plus robuste, partant plus intelligente. On ne se souvient plus que Robert Peel, alors encore tory, que des amis du peuple, comme Joseph Hume, que beaucoup de radicaux, ont fait opposition au bill « des dix heures ».

Pendant qu'on cessait de protéger le travail agricole, on commençait à protéger le travail industriel; inconséquence seulement apparente, car

ont extrait, pendant l'année, 112,875,725 tonnes de charbon. Le chiffre des accidents dans ces mines est, en moyenne, de 1,000. L'utilité des inspecteurs est démontrée par le fait que ce chiffre n'est pas accru depuis quelques années, bien que le rendement des mines ait doublé.

en donnant le pain à bon marché à l'enfant de l'ouvrier, on lui permettait aussi de grandir, de respirer, de devenir un homme.

Il n'y a pas de loi sur le travail des adultes; mais de fait et en usant de la liberté de coalition, les ouvriers ont partout réduit leur journée à dix heures; tout travail supplémentaire doit se payer à part. En ce moment, on se remue, on s'efforce de limiter la journée de travail au chiffre de neuf heures. On veut aussi empêcher que les enfants entrent dans les usines avant l'âge de treize ans. Le parlement protége l'enfant, la femme; les hommes se protégent eux-mêmes. Ils ont trouvé une arme, en dehors de la loi, dans l'exercice du droit d'association.

Le parlement avait déchiré les vieux statuts qui réglaient les conditions de l'apprentissage dans les divers métiers, qui permettaient aux villes de renvoyer les ouvriers qui n'avaient pas été apprentis dans l'enceinte de leurs murailles, qui autorisaient les magistrats locaux à fixer pendant leur session des échelles de salaire. Le travail est affranchi de ces entraves; mais les associations ouvrières sont revenues par des détours au principe abandonné de la protection; seulement, elles cherchent à conférer aux salariés les priviléges autrefois possédés par les patrons. Elles aspirent à régler les salaires, les conditions du travail et de l'apprentissage. Leur esprit étroit et jaloux s'est

porté, dans beaucoup de cas, à d'horribles extrémités. Les comités des unions, gouvernements tyranniques, irresponsables, ont eu constamment recours à l'intimidation, à la menace envers les ouvriers réfractaires ; ils n'ont pas toujours reculé devant le crime[1].

L'enquête parlementaire ouverte en 1867 à Sheffield a révélé des faits épouvantables; elle a montré un monde inconnu, où règnent la terreur et la vengeance. On a vu Broadhead, le secrétaire d'une petite union de cent cinquante membres, défendant pendant vingt ans le monopole de son association par les crimes les plus odieux.

Mais la liberté des coalitions n'a pas souffert de ces révélations. On a pensé, avec raison, qu'il valait mieux que les unions ouvrières fussent des sociétés libres que des sociétés secrètes. Non-seulement les ouvriers peuvent se coaliser pour obtenir de meilleurs salaires, mais ils peuvent confier leurs intérêts à des comités permanents, créer un budget pour les grèves; ils donnent une partie de leur épargne à l'union, trois, quatre pence, jusqu'à un schelling par semaine. Ce n'est pas seulement le terrorisme qui grossit le chiffre des unions. L'expérience démontre que ces associations sont d'autant plus nombreuses dans un métier, que ce métier est plus prospère. L'ouvrier sent instinctivement

1. Lire les *Associations ouvrières,* par M. le comte de Paris.

que, seul, il n'est rien : son travail lui donne le pain quotidien; l'union lui donne autre chose, l'espérance, le sentiment qu'il fait partie d'une force sociale, quelque chose de l'esprit qui anime le soldat dans une armée. Sa fierté est relevée; il ne se sent plus retenu par un poids invincible aux profondeurs où il passe sa vie.

III.

Rendons cette justice à l'ouvrier anglais : il n'abuse pas trop de ses droits nouveaux. Il sait attendre. Il n'a jamais, nouveau Samson, dans un jour de féroce désespoir, ébranlé les colonnes du temple pour le faire écrouler sur ses propres épaules. Il ne sépare point son sort de la destinée nationale, ses intérêts des intérêts du pays. Il conserve, dans ses souffrances, je ne sais quel respect touchant pour tout ce qui représente à ses yeux la patrie. Il n'est pas soldat; mais s'il ne paye pas au pays l'impôt du sang, il lui donne sa longue patience, son obéissance aux lois, sa résignation. Il fait penser à ces mineurs contents d'aller chercher au fond de la terre les métaux qui doivent briller au ciel, ou à ces spectateurs candides qui, aux plus mauvaises places d'un théâtre, jouissent pourtant des splendeurs de la scène. Pour que l'An-

gleterre soit riche et libre, il donnera sa vie. Toute révolution est une sorte d'usurpation; l'Anglais déteste les usurpateurs, les grandeurs de hasard, les idoles creuses; l'ouvrier, plus qu'un autre, est accoutumé à une certaine proportion entre l'effort et le résultat accompli; il ne connaît pas le hasard; son existence est réglée, monotone, sans écarts. Il y a une certaine lenteur jusque dans ses plaisirs. On l'observe, les jours de fête, dans les grands parcs ouverts au peuple; le plaisir, alourdi par l'ivresse, célèbre dans ces Arcadies une kermesse indolente et paisible. L'ouvrier, seul, couché par terre, souvent fixe le sol pendant des heures entières. Le repos lui tient lieu de bonheur.

Une grande passion peut remuer les foules : mais dans les réunions publiques, même en plein vent, dans les carrefours, sur les places, l'enthousiasme, la colère, se règlent, se disciplinent. Il y a de l'ordre dans le désordre. La corde qui vibre le plus vite est celle de la justice : tout ce qui ressemble à l'oppression touche la multitude; mais on ne l'émeut pas beaucoup quand on ne parle qu'à son envie; l'âme populaire n'est pas hantée par le souvenir de triomphes récents, de victoires sanglantes remportées par la force et la terreur sur les lois, d'outrages mortels faits à toutes les grandeurs terrestres. L'ouvrier n'a point de *Marseillaise,* de chant d'insulte à l'Europe, à la royauté, à l'Église; point de symboles, de bonnet

phrygien, de drapeau rouge. Il ne voit des ennemis, des étrangers, ni dans dans le noble, ni dans le prêtre. Il gronde quelquefois, rarement il menace. Il est resté assez près de la nature; n'ayant jamais été soldat, il ne connaît d'autre arme que ses robustes mains. Il est brutal, sans être cruel. Ses instincts sont naturellement droits : ils n'ont pas encore été aiguisés, affinés, pervertis par les sophismes et les flatteries démagogiques, par une littérature menteuse. Ceux qui se font ses apôtres, ses guides, ont été jusqu'ici moins poussés vers lui par l'ambition que par l'esprit de charité. Les souffrances des malheureux, des pauvres, des humbles, leur sont un remords et non pas un thème de révolte. Ils cherchent à servir le peuple plus qu'à en faire leur serviteur.

Si l'on cherchait à résumer les principes de la législation sociale de l'Angleterre moderne, on verrait que l'État a, dans une certaine mesure, rompu avec les théories qui veulent faire sortir tout progrès du principe d'utilité, et de l'intérêt bien entendu. Les parlements n'ont pas eu autant de foi que les économistes dans la clairvoyance des chefs d'industrie, des capitalistes; ils n'ont pas attendu que la protection des enfants, des femmes, que la santé des ouvriers, qu'une meilleure hygiène sortissent, comme un fruit mûr, de la prévoyance et de l'intelligence des producteurs. Ils ont fait comme ces ennemis de la mendicité qui ne peu-

vent fermer leur main en face d'un visage éploré.

Personne aujourd'hui ne conteste plus que l'État doive une protection active, incessante, à l'enfance ; qu'il faut la disputer à l'ignorance, au vice, à une industrie âpre, avide. La nation a des droits sur l'enfant. On aménage les forêts; on peut bien aménager l'humanité, ne pas couper les forces, les intelligences grandissantes, par le pied. L'État civilisé doit chercher à donner à l'enfant autre chose que ce qui est nécessaire à sa fibre musculaire, que l'eau, l'air et le pain; il doit l'élever, si le père ne peut le faire; lui donner le premier, le plus précieux instrument de travail, le moyen de s'instruire. Ce grand problème de l'éducation populaire, longtemps oublié et méprisé par les parlements, ne l'a jamais été par les Églises. Plus de la moitié des enfants qui apprennent à lire doivent encore ce bienfait à la vieille Église nationale; les sectes ont aussi leurs écoles. L'État ne s'est pas encore fait lui-même pédagogue : il arrive dans les écoles comme un inspecteur, la bourse à la main, prêt à donner des subventions à ceux qui ont les meilleurs méthodes, qui font le plus d'efforts.

Pour ce qui est des adultes, l'État croit faire assez en leur laissant, pleine et entière, la liberté redoutable des coalitions. Il n'intervient dans le domaine de l'industrie que pour défendre la vie humaine contre l'imprudence et l'incurie; il ne

protége pas le travail, il n'en règle point les rapports avec le capital. Les classes ouvrières ont obtenu de l'État tout ce qu'il peut donner : le libre échange, qui leur permet de se nourrir au meilleur marché possible; la liberté de coalition, qui leur permet de régler leurs salaires sur les bénéfices du capital. L'esprit d'association, la science, doivent faire le reste. Les machines, que les ouvriers ignorants ont longtemps regardées comme des ennemis, sont des auxiliaires muets. A Nottingham, les machines qui font les dentelles sont conduites par des ouvriers qui gagnent de 50 à 60 schellings par semaine; malgré ces salaires élevés, Nottingham chasse du marché les pauvres dentellières des Flandres. A tout progrès mécanique correspond une augmentation de salaire; car la machine plus savante a besoin d'un guide plus intelligent. Dans les filatures de coton, une machine qui employait deux hommes payés 18 schellings la semaine a été remplacée par une autre qui n'emploie qu'un ouvrier, qui se paye de 25 à 30 schellings. Au commencement du siècle, un ouvrier de filature ordinaire gagnait en moyenne 4 schellings et demi par semaine; aujourd'hui, dans le travail plein, il gagne au moins 10 schellings et demi, mais il arrive aisément à 19 schellings; la femme a 10 schellings; un garçon reçoit 7 schellings, une fille 5.

Dans les districts où l'ouvrier n'est pas nomade,

l'association rend la vie plus facile. On est arrivé à fournir au filateur une nourriture substantielle et saine pour cinq ou six schellings par semaine: ajoutez-en deux pour le loyer, deux pour le blanchissage et le vêtement, il ne donne ainsi que 10 à 12 schellings pour le nécessaire; il reste aux bons ouvriers 10, 12, 15 schellings par semaine pour l'épargne. Il ne faut pas dédaigner ces menus détails, ces chiffres si humbles. Le taux du salaire, l'emploi de ce salaire, c'est toute la vie du travailleur, c'est aussi la ruine ou la grandeur d'une civilisation. L'esprit d'organisation, qui s'est épuisé d'abord dans la production des richesses, doit s'ingénier maintenant à améliorer le sort des producteurs. Il faut que la ville ouvrière soit bâtie, chauffée, éclairée, nettoyée, drainée comme une usine. La vie devient forcément presque conventuelle. La cuisine se fait chimie; le budget domestique devient une part d'un grand budget. La famille disparaîtra-t-elle dans cette grande communauté d'efforts? Un peu de bien-être, la décence des vêtements et des demeures, l'épargne modeste qui grossit entre des mains protectrices, serviront au contraire de ciment à la famille. Un pâle rayon d'humble bonheur suffit à une race imaginative, « *the mind is its own place;* » l'esprit se sert à lui-même de théâtre, a dit Milton. Les passions qui font la famille n'ont tant de profondeur et d'empire que parce qu'elles nous dérobent par

moment le monde extérieur et nous cachent la pauvreté de nos destinées.

Le plus terrible ennemi de l'ouvrier anglais, c'est l'ivresse. Il est difficile de prêcher la tempérance à des hommes dont la vie est si rude, qu'ils sont sans cesse enclins à chercher l'oubli. L'Anglais n'a pas besoin d'une ivresse complète : il n'a pas les boissons qui la procurent, légère, folle, ou terrible ; sa bière le nourrit en même temps qu'elle le stimule; elle lui donne une sorte de torpeur étrange, qui lui enlève rarement toute sa raison; elle enveloppe son cerveau d'un brouillard, que traversent les rêves, les fantômes.

L'Angleterre a consommé annuellement en moyenne, depuis 1869, pour 112 millions sterling de stimulants, boissons alcooliques, thé, café (les boissons alcooliques entrent pour la plus large proportion dans ce chiffre). Elle a bu pour 450 millions st. en quatre ans, et n'a dépensé que 51 millions st. pour acheter du coton. Mettons à 85 livres par an (33 schellings par semaine) le salaire d'un ouvrier, voici en gros son budget : 40 livres pour la nourriture, 7 pour le logement, 20 pour le feu, la lumière, le vêtement, les récréations, 18 pour la boisson et le tabac.

Les taxes sur les stimulants rendent 39 mill. st. par an ; c'est presque la moitié du budget. Les ouvriers payent sans le savoir, sous cette forme, une taxe du revenu bien plus élevée que les capitalistes.

On sent bien je ne sais quoi d'artificiel dans ce nouveau monde industriel que le temps moderne voit naître. N'y a-t-il pas quelque chose d'étrange et presque de monstrueux dans les nouvelles ambitions que la science a déchaînées? C'est en Angleterre que se tissent les étoffes que portent des millions d'hommes dans la Chine et au Japon; ce pays s'est fait l'usine de l'univers; il a une fièvre, une furie de travail. Il ne peut conquérir tout le monde, mais il veut le rendre tributaire; il souffle aux peuples les plus lointains des besoins, des appétences qu'ils ne connaissaient pas. Il apprend à l'Indou rêveur le prix du temps; sa pensée parcourt toutes les longitudes en quelques instants.

Il s'impose mille tâches inutiles. Ce labeur insatiable n'est-il qu'une forme nouvelle de la lutte fatale et perpétuelle des nations? ou quelque idéal nouveau de société doit-il sortir quelque jour de tant d'efforts, de peines et d'entreprises? L'homme asservit aujourd'hui la matière, mais en même temps il lui est trop asservi. Peut-être il réussira quelque jour à faire la part plus égale entre le labeur et le bonheur, entre le devoir et la liberté.

IV.

Le paysan, le travailleur des champs n'est qu'un ouvrier en Angleterre. Il n'est jamais propriétaire ; il n'a ni champs, ni maison ; il loue ses bras aux fermiers, au tenancier. Le vrai servage a disparu en Angleterre dès la fin du XVIe siècle ; le seigneur alors vivait sur son domaine (*demesne land*) entouré de tenanciers libres et de vilains, inscrits au rôle de la cour du manoir, qui, avec le temps, devinrent eux-mêmes des propriétaires, assujettis seulement aux règles de cette cour. Au-dessous des tenanciers ou des propriétaires, il y eut toujours des paysans, vivant sur des terres, dans des maisons qui ne leur appartenaient pas. On peut douter que le paysan qu'on rencontre aujourd'hui diffère beaucoup de celui des siècles derniers. Son corps est robuste, épais, carré ; ses mouvements sont lents, ses yeux rêveurs, vagues, et doux comme ceux des grands bœufs ; ses pieds semblent tenir à la terre. Fouetté de la pluie fine et du vent, il grandit sur les sillons, comme un arbre. On ne lit point de pensée, d'inquiétude, d'agitation sur son visage sans expression. Le gros fermier, qui est un industriel et qui traite la terre en chimiste, regarde ses paysans comme des ma-

chines, plus maladroites, plus coûteuses que les machines de bois et de fer; il les appelle des *mains* (*hands*); il s'occupe peu de leur tête, de leur cœur. La vie du paysan commence dans les prés, entre les haies, au milieu des animaux; elle s'écoule, monotone et régulière comme le retour des saisons; il meurt d'ordinaire dans le refuge des pauvres. Sous le ciel humide et doux de l'Angleterre, vivant au grand air, vêtu de laine, il contracte peu de maladies; mais la pluie lui donne des rhumatismes, et pendant la vieillesse il en souffre cruellement. De bonne heure, ses membres se roidissent, se nouent.

D'un comté à l'autre, les salaires agricoles varient : dans le Nord, dans le Lancashire, le Yorkshire, les salaires élevés de l'industrie ont fait hausser ceux de l'agriculture. Le paysan de ces comtés, né sur une terre de batailles, énergique, intelligent, d'esprit plus aigu, plus indépendant, ne subirait point un sort aussi misérable que le lourd habitant du Devonshire. Dans le Yorkshire, les salaires sont de 13 schellings par semaine, et pendant la moisson, les fenaisons, ils montent à 15, 20 schellings et au delà. Le fermier loue aux ouvriers agricoles un cottage, avec un petit carré de terre pour quatre livres par an. Dans beaucoup de comtés, on trouve une moyenne de 12 schellings par semaine; mais ce chiffre ne donne pas une idée suffisamment exacte de la condition du paysan;

il faut, pour établir son budget, ajouter à quarante cinq semaines à 12 schellings quatre semaines de moisson à 20 schellings, trois semaines de fenaison au même prix, la bière donnée en nature ou représentée par de l'argent. La femme peut donner aussi quelques semaines de travail à la ferme ou dans les champs pendant huit à douze semaines; le garçon donne quarante-cinq semaines à 2 schellings et demi, quatre semaines de moisson à 5 schellings, trois semaines de fenaison à 3 schellings. Si l'homme est un charretier ou un vacher, il a 2 schellings de plus par semaine. Pour compléter le budget, il faut tenir compte de ce que l'on nomme les « privilèges de la paroisse » : un coin de terre (*allotment*) est alloti au paysan; la moitié du produit de ce champ en paye le loyer; l'autre moitié lui reste en nature ou en argent. Le droit de glanage apporte aussi une petite part dans ce budget qui monte en somme environ à 56 livres (1400 francs)[1].

Il y a une raison puissante qui empêche l'élévation des salaires agricoles, c'est la loi sur les pauvres et le droit à l'assistance mis en pratique depuis des siècles dans les campagnes. Les paysans

1. Un famille, composée d'un homme, une femme, six enfants non adultes, dépense environ 15 schellings par semaine pour le pain, le fromage, le beurre, l'école, le blanchissage, le thé, le sucre; viennent, en outre, les vêtements, la boisson, les dépenses accessoires.

se sont habitués à être des pauvres ; quand leur salaire devient insuffisant, quand ils ont une trop nombreuse famille, ils mendient les secours des paroisses, des unions ; plus les salaires sont bas, plus la taxe des pauvres s'élève, et réciproquement. Les propriétaires, obéissant à d'égoïstes instincts, aiment mieux ajouter, sous forme de secours, un supplément indirect aux salaires, que de payer le travail plus cher. L'ouvrier agricole n'est pas à proprement parler libre de porter ses bras où il lui plaît, de marchander, de traiter avec le maître du sol : il est retenu par une force secrète, il a toujours peur de la misère et il sait que c'est le maître du sol qui distribue les secours. L'ouvrier industriel, à la faveur des coalitions, arrive à traiter d'égal à égal avec les manufacturiers, et il débat les conditions de son travail monotone et défini. Mais que peuvent les paysans ? Récemment, dans quelques comtés, on les a vus pour la première fois tenter de se coaliser. Ils vivent toutefois isolés, les uns loin des autres. Vont-ils se réunir, comme les anciens huguenots, dans le désert, entendre des discours aux carrefours des routes, aux rayons de la lune ? Ces vies humbles, éparses, tiennent de trop près à la terre ; les passions, les ardeurs qui suivent les grandes foules, ne sortent point des champs silencieux. Et que demanderont les paysans ? Comment formuleront-ils leurs prétentions ? Parleront-ils des heures de travail ? leur tra-

vail à l'incertitude même des saisons; il s'arrête, s'accélère, sans cesse varie. Après les jours de hâte, de peine, de travail interrompu, viennent les jours indolents, qui n'amènent aucune fatigue. Les salaires aussi sont variables d'un bout à l'autre de l'année. Il semble donc bien plus difficile aux ouvriers agricoles qu'aux ouvriers ordinaires de se coaliser, de faire avec le capital des traités de paix, bien nets, bien clairs.

Par la force des choses, dès que le paysan n'est pas propriétaire du champ qu'il cultive, il devient une sorte de domestique, presque de serf. Son vrai maître n'est plus le propriétaire du sol ; c'est le simple tenancier. Sa place est-elle meilleure que dans l'organisation patriarcale des temps passés? Le fermier est un maître pressé, âpre, inquiet, souvent un étranger, un nomade. Le paysan ne connaît plus, ne voit plus que de loin le propriétaire ; il subit la loi d'un homme que l'intérêt seul attache à la terre. Il est le serf d'un domaine plutôt que d'une famille. La pauvreté l'enchaîne aussi puissamment que la reconnaissance, l'affection héréditaire pour une race, l'admiration naïve et féodale. Son foyer est étroit, triste, sombre l'hiver, trop éloigné souvent des champs où il travaille. Il ne faut pas s'étonner si les campagnes se dépeuplent au profit des villes; tout centre industriel ou minier agit comme une pompe aspirante sur la population. Dans le Lan-

cashire et le Yorkshire, on manque souvent de bras. C'est dans les comtés du Sud, où il y a le moins d'industrie, que les paysans sont le plus malheureux. Les salaires n'augmentent dans les campagnes que lorsque l'industrie fait concurrence à l'agriculture. Le fermier est lui-même contraint de devenir industriel, la vapeur remplaçant les vieilles charrues, les semeurs, les faucilles. Le paysage anglais, dans certains comtés, commence à s'altérer; les champs sont immenses; il faut abattre une partie de ces haies qui formaient un long réseau fleuri sur la campagne. Les grands ormes séculaires tombent avec les haies. Le charmant désordre des enclos, des longues murailles vertes, qui à tout pas forme un tableau, est menacé par la monotonie. On n'aperçoit presque plus d'hommes, de maisons; il semble qu'on erre dans un désert cultivé; la terre est comme un jardin sans jardinier.

L'émigration menace aussi la terre anglaise. Il est surprenant qu'elle soit aujourd'hui si lente dans les campagnes; le paysan anglais, qui ne possède rien, deviendrait aisément nomade; son ignorance seule l'enchaîne. On a vu en Allemagne que le mouvement de l'émigration ne s'accélère que lorsqu'il est activé par les sollicitations extérieures, les secours, les avances de parents, d'amis déjà prospères sur la terre étrangère. L'Allemand, menacé du service militaire, sobre, économe, s'em-

barque à Hambourg ; il va en Pensylvanie, dans l'Illinois, le Missouri, au Brésil, partout où on l'appelle, où il trouve une sorte de petite patrie. Il ne paraît pas que rien de semblable se passe encore pour les familles de paysans anglais. La terre les tient; elle les possède, s'ils ne la possèdent pas. Ils sont trop pauvres pour aisément émigrer, trop ignorants même pour connaître toutes ces Angleterres lointaines où vont seulement les ouvriers les plus intelligents, les fermiers les plus hardis. Ils n'ont pas assez de besoins, de désirs, d'ambition. On se demande ce que deviendrait l'Angleterre si la fièvre de l'émigration gagnait les campagnes. N'est-elle pas faite par la nature pour porter des prés plutôt que des champs ? Les vents la mouillent sans cesse ; les bœufs au dos allongé, les chevaux en liberté aiment à errer dans ses herbages. La vigne n'y peut venir, ni les plantes qui demandent les longues chaleurs. Terre de pâtres, plutôt que de laboureurs, elle peut donner de la viande, elle doit acheter des céréales. Elle a besoin de la paix, d'une longue paix qui favorise ces libres échanges. La verte Irlande, que l'Océan baigne de ses vapeurs, ne peut redevenir heureuse qu'en se dépeuplant encore. La froide Écosse a des landes sans fin, que nulle patience ne peut rendre fertiles. On peut faire violence à la nature ; mais à la longue elle reprend toujours ses droits.

L'Angleterre n'est pas naturellement un pays de petite propriété. A côté des grands herbages, elle doit porter de vastes champs, fertilisés par la culture intensive. Le paysan, qui dans la Gaule est l'habitant-type, ne le sera jamais dans la Grande-Bretagne ; il ne met pas sa marque sur la législation, sur l'histoire nationale. L'esprit des grandes villes, des grands ports, reste l'esprit dominant. Les progrès de l'instruction publique dans les campagnes auront sans doute pour effet de dégoûter de son sort le paysan, aujourd'hui résigné ; le Saxon musculeux, lourd et patient, deviendra plus semblable à l'ouvrier bilieux ; il fuira la destinée qu'il subit aujourd'hui comme on subit le vent ou la pluie. Il fera payer ses services plus cher aux riches possesseurs de la terre. On ne peut guère supposer qu'il en devienne jamais propriétaire. On peut changer les lois de succession et les impôts, mais on ne voit pas comment on peut empêcher le capital anglais, toujours grandissant, enflé sans cesse par les conquêtes de l'industrie, par les tributs du monde entier, de se jeter sur la terre anglaise ; ce sera toujours sa proie la plus chère, la parure la plus enviée de la richesse. Les ouvriers des villes, devenus une puissance redoutable dans l'État, peuvent, dans un moment de ferveur révolutionnaire, porter des coups violents à la constitution anglaise, à l'aristocratie, au capital ; mais ils n'ont aucun intérêt à confisquer la terre. Ils

vivent loin d'elle, leur âme est ailleurs. Ils ont des passions citadines, ils restent serrés les uns contre les autres, ne connaissent pas les jouissances de la possession solitaire, de l'isolement; ils ont besoin de vie commune, de bruit.

Il y a sans doute entre le sol et les limitations de la propriété une relation secrète que les lois peuvent gêner, mais qui tôt ou tard se révèle. En France même, où les lois favorisent si puissamment la constitution de la petite propriété, on voit sans cesse se refaire, se ressouder en quelque sorte la grande propriété, partout où elle se prête le mieux à la grande culture. L'agriculture ne saurait échapper aux lois de l'industrie; elle n'est pas soustraite aux règles qui gouvernent les capitaux, la production et la circulation des richesses. On ne comprend pas la petite propriété dans les forêts, ni la grande dans les vignobles. La législation ne peut pas changer grand'chose à certaines harmonies naturelles.

Il n'y a plus, pour ainsi dire, de problèmes politiques à résoudre en Angleterre. Le gouvernement parlementaire y a été établi depuis si longtemps, qu'il fonctionne comme une machine bien graissée qui ne fait presque pas de bruit. Les problèmes sociaux sont aujourd'hui les plus importants. L'esprit anglais, si novateur en même temps que si conservateur, ne les nie, ni ne les méprise. Il les aborde sans parti pris. Il n'y a personne

qui méconnaisse les droits du travail, qui refuse aux salariés la faculté de chercher à hausser le salaire.

Que ces salariés unissent leurs efforts, quoi de plus naturel! Le moyen âge avait les guildes; pourquoi les ouvriers n'auraient-t-ils pas leurs unions? Ces associations sont-elles devenues assez puissantes pour fixer le taux des salaires? non: ce chiffre est réglé par la concurrence de ceux qui mettent le capital en œuvre. Tout ce que font les unions, c'est de précipiter un peu la hausse des salaires, quand cette hausse est dans la nature des choses, de retarder un peu la baisse, quand la baisse est nécessaire. Ce petit avantage est compensé par les frais d'organisation des unions et par ceux des grèves. L'ouvrier paye une sorte d'impôt permanent en échange duquel il obtient un peu plus tôt une élévation de salaire, que l'état général du commerce rendait inévitable, ou il retarde une diminution également fatale.

Beaucoup d'ouvriers espèrent que les unions auront pour résultat de créer l'uniformité des salaires. C'est une erreur. Dans l'industrie du bâtiment, 90,000 ouvriers étaient membres des unions en 1870; et pourtant les salaires des maçons variaient de 4 pence 1/2 à 7 pence 3/8 par heure, ceux des poseurs de brique de 4 pence 1/2 à 8 pence, ceux des charpentiers de 4 pence 5/8 à 8 pence 1/2. L'union ouvrière, en réalité, n'opère que comme

ces volants qui, dans les usines, s'opposent aux changements trop prompts de vitesse.

L'industrie anglaise, qui a des ambitions grandioses, ne vit pas de maigres profits, elle ne cherche pas à tirer ses bénéfices d'une rémunération insuffisante du producteur. Le capital vise surtout le consommateur, il prend plutôt parti pour le travailleur; pendant les crises, il s'impose souvent de grands sacrifices; il traverse sans murmurer les années maigres, espérant le retour des années grasses. Les grèves agricoles ne deviendront donc sans doute jamais bien redoutables, et les grèves industrielles elles-mêmes n'ont pas encore pris le caractère révolutionnaire. Elles ne sont qu'un mécanisme grossier qui opère maladroitement et au prix de grandes douleurs, ce que l'industrie éclairée doit tendre à faire spontanément.

CHAPITRE VII.

POLITIQUE COLONIALE.

Toute grande race a besoin de domination : elle y trouve le témoignage même de sa grandeur et de son excellence. En dehors de l'Angleterre, fermée par les mers, si petite qu'on s'en dispute les moindres parcelles, il y a une autre Angleterre, éparse sur le monde entier; si l'île anglaise devenait un jour une sorte de terre d'oubli, si son aristocratie, sa monarchie devenues bourgeoises n'aspiraient plus qu'au repos, si cette terre longtemps redoutée semblait demander grâce à l'Europe et n'en réclamait plus que le droit d'applaudir tranquillement aux triomphes des plus forts, il resterait encore sur la surface entière du monde des témoins de l'ambition de la Grande-Bretagne.

J'ai dit qu'une sélection naturelle humaine s'était produite dans cette île depuis si longtemps vierge des invasions; mais cette sélection ne s'est pas faite dans des conditions ordinaires. La race n'est jamais restée emprisonnée; elle a sans cesse rejeté, expulsé au dehors une partie de ses

enfants : elle ne recevait rien, elle donnait toujours; plus elle devenait pure, singulière, originale, plus elle restait féconde. On peut se demander si une continuelle émigration améliore ou détériore une race; elle lui prend ce qu'il y a de plus misérable, de plus corrompu, mais souvent aussi ce qu'il y a de plus énergique et de plus vivace. Quoi qu'il en soit, l'Angleterre, en face de l'Europe menaçante, forcée de rester maîtresse de la mer, sous peine de périr, devenait la puissance la plus expansive en même temps que la plus insulaire. Comme la Grèce, comme Venise, comme Carthage, comme toutes les puissances maritimes, elle ne se défendait jamais mieux qu'en se défendant au loin. Une île est une citadelle entourée d'un fossé; pour la bien protéger il faut des ouvrages extérieurs. L'océan Atlantique n'est qu'un fossé un peu plus large que la Manche ou le canal Saint-Georges. Comme une grande puissance militaire est condamnée aux conquêtes, une puissance maritime est condamnée à la colonisation. Si elle trouve des terres sans habitants, elle y fondera des sociétés nouvelles qui, libres, sans entraves, sans rivales, se développeront avec une surprenante rapidité; si elle rencontre devant elle des races inférieures, elle les détruira ou les asservira; sa civilisation prendra racine sur les civilisations en ruine. Le droit des gens est une application des maximes de la justice qui n'a cours qu'entre les

nations vivant sur un fonds d'idées et de notions communes; les Européens vont, au mépris du droit des gens qu'ils ont inventé, s'établir dans des pays lointains, et sitôt que les indigènes commettent la moindre infraction à un droit qu'ils ignorent, on les punit avec la plus extrême rigueur.

L'histoire des colonies a été rarement écrite, et n'a jamais été lue. Nos sociétés hautaines, pharisaïques, fières de leur prétendue moralité, nourries de belles maximes et de mots trompeurs, ferment volontairement les yeux sur ces luttes obscures où l'homme civilisé redevient voleur, pirate, animal de proie. Les combats entre les peuples chrétiens sont réglés par certaines conventions et entrepris au nom d'intérêts élevés; la force prend la peine de se couvrir du masque du droit. Elle veut faire croire qu'elle est la protection du faible, de l'opprimé, qu'elle répare les erreurs séculaires, qu'elle est l'arme souveraine de la justice. Même quand elle opprime, elle cherche à convaincre; elle voudrait faire violence aux âmes en même temps qu'aux corps.

En face des races que nous nommons inférieures, ces scrupules s'évanouissent; il semble que la force n'ait plus besoin alors de justification. Bien des vaincus la subissent, comme un fléau divin, comme quelque chose d'incompréhensible et de nécessaire. Certaines races commencent à se flétrir sitôt qu'elles ne savent plus vaincre; elles ab-

diquent, se livrent, trop heureuses de désarmer la colère d'un maître et d'obtenir ses faveurs.

Il y a peu de nations dont la puissance n'ait été pourtant troublée par les agitations de quelque race vaincue, attachée à leur flanc comme un remords, trop vivace pour être détruite, trop hostile pour être convertie. L'Irlande a été la perpétuelle blessure de l'Angleterre; elle a été à la fois une dépendance et une colonie, elle n'est jamais devenue semblable à la mère patrie. Le génie celtique y a trouvé refuge et y a conservé sa pureté haineuse, superstitieuse et farouche.

L'Irlande est à l'Angleterre ce que l'Angleterre est à l'Europe; une île. C'est presque un autre monde, tant la mer est une barrière difficile à franchir; les montagnes sont peu de chose auprès de ces grands abîmes creusés par l'Océan et traversés de tempêtes. Une voix éternelle tantôt y hurle et tantôt y soupire, disant toujours à l'étranger : « Va-t'en. »

Où la conquête a-t-elle jamais été plus cruelle et plus insolente? Ses effets, qu'ailleurs le temps a effacés, durent toujours. La guerre entre le Saxon et le Celte n'a jamais eu de fin. Mille circonstances ont donné à la haine entre les deux races une ténacité sans pareille. Les vainqueurs n'ont pas été contraints de se mêler aux vaincus; ils n'ont pas brûlé leurs vaisseaux en abordant sur la terre étrangère. On n'a jamais coupé le cordon ombili-

cal qui attache les conquérants à l'Angleterre, et les fils des vainqueurs et ceux des vaincus étaient encore, il y a un siècle, aussi loin les uns des autres qu'il y a six cents ans les Saxons et les Normands en Angleterre.

Depuis Henri II, l'histoire d'Irlande n'est qu'un long martyre. Les Celtes repoussèrent la réforme, dès qu'elle se fit purement anglicane. Henri VIII, d'un seul coup, confisqua tous les biens des absents et les donna à des résidents. Il essaya de Kildare comme gouverneur, puis le trouvant trop Irlandais, l'envoya à la Tour; le fils de Kildare, lord Thomas Fitzgerald, se révolta, brisa lui-même, d'un coup de hache, la tête du vieil archevêque de Dublin, qui voulait se sauver de l'île. Fitzgerald fut exécuté. Le roi distribua en vain les biens des couvents et des abbayes à des chefs irlandais. Il se fit reconnaître comme roi d'Irlande, et cessa d'être une sorte de vice-roi du pape. Mais le peuple, blessé dans ses fibres secrètes, aimait ses autels, le culte antique, les vieux rites. Il commença à chercher des alliés au dehors. Il devint le sujet de Rome : il a toujours confondu ces deux causes, l'indépendance irlandaise et la religion catholique. Élisabeth étendit à l'Irlande les nouvelles lois religieuses faites pour l'Angleterre, elles y restèrent une lettre morte. Elle n'avait ni armée pour la soumettre complétement, ni clergé pour la convertir. On s'étonne qu'une nation

n'ait pas jeté à la mer la petite garnison anglaise, quinze cents hommes au plus! Mais les chefs irlandais se livraient une guerre perpétuelle; Élisabeth n'avait rien à faire qu'à fomenter leurs divisions et qu'à perpétuer la sanglante anarchie. Jacques profita d'une insurrection pour faire une confiscation en masse; il envoya dans les comtés du Nord dix mille fermiers, ouvriers, avec leurs femmes et leurs enfants. Depuis ce temps il y a eu deux peuples dans l'île : les clans catholiques, demi-barbares; les calvinistes d'Ulster, fanatiques, mais industrieux. Strafford tenta un moment de pacifier l'Irlande; en 1639, il convoqua un parlement irlandais à Dublin; les catholiques étaient maîtres de la chambre haute; les communes étaient divisées presque également entre protestants et catholiques. Ce parlement vota des fonds pour lever une armée royale de neuf mille hommes. Mais Strafford fut rappelé avant de pouvoir l'organiser.

En 1641, la population de l'Irlande était ainsi composée, d'après sir William Petty : sur 1,500,000 habitants, il y avait 1,200,000 catholiques, 300,000 protestants (dont 200,000 dans Ulster, non conformistes, et 100,000 anglicans, cavaliers et tories, du parti du roi). Les catholiques n'étaient pas tous anti-anglais : car les barons anglo-normands établis dans l'île ne s'étaient point unis aux chefs irlandais, de race celtique. Le 15 novembre 1641, l'insurrection éclata; ce fut comme

une longue Saint-Barthélemy. Les massacres furent affreux ; on se vanta d'avoir égorgé 150,000 hérétiques (le nombre ne dépassa probablement pas 40,000). Les rebelles se divisèrent bientôt et la guerre civile dura neuf ans; en 1650, la population de l'île était réduite d'un tiers, à 900,000. Ormond finit par triompher de toutes les résistances et par réunir une belle armée; il semblait que l'Irlande s'appartenait enfin. Mais Cromwell débarque en 1649, avec quatorze mille hommes; il joint à son armée la garnison de Dublin, de quatre mille hommes, prend de vive force Drogheda, passe trois mille hommes au fil de l'épée; Wexford est pris de même; au bout d'un an, l'armée d'Ormond était évanouie et la paix de la mort régnait en Irlande. Cromwell rendit Ulster aux colons anglais, il confisqua toutes les terres des rebelles, ne leur laissa qu'une province sur quatre, Connaught, où ils furent parqués, isolés; il donna des terres à tous ses soldats, appela des Flamands, des huguenots. Il abolit le parlement irlandais et incorpora sa conquête dans l'Angleterre. Il organisait la sujétion et méditait la destruction d'une race.

Les Stuarts revenus, leur générosité rendit aux Irlandais assez de force pour lutter contre leurs vainqueurs, sans leur en donner assez pour s'en débarrasser. Connaught cessa d'être une prison; on rendit beaucoup de terres aux anciens proprié-

taires. L'Église épiscopale fut rétablie, en même temps que l'Eglise catholique. Les puritains furent à leur tour confinés dans une province, dans Ulster. Aussi l'Irlande fut, on le sait, la dernière citadelle de Jacques II; mais avec lui elle fut vaincue à la Boyne. Guillaume, plus généreux que Cromwell, laissa vivre la religion catholique et se contenta de distribuer quelques terres à ses favoris. Il stipula que les catholiques jouiraient pour l'exercice de leur religion de tous les priviléges qu'ils avaient sous le règne de Charles II. Mais ils ne furent pas déclarés aptes à remplir des fonctions politiques, à servir dans l'armée, à être admis dans les corporations. La loi resta vindicative et haineuse. L'Irlande fut persécutée jusque dans son commerce et son industrie. On avait dès 1683 interdit l'entrée du bétail irlandais en Angleterre. En 1698, l'exportation des lainages irlandais fut défendue, sous peine de la transportation. On défendit d'envoyer les laines brutes ailleurs qu'en Angleterre. En 1704, l'Irlande, pour obtenir la parité commerciale, demanda l'union avec l'Angleterre et cette union lui fut refusée.

L'archevêque Boulter, qui fut le vrai gouverneur de l'île, de 1724 à 1742, écrivait à Newcastle : « Je prie Votre Grâce d'user de son influence pour qu'on ne mette plus à l'avenir ici dans les grands emplois que des Anglais. » Il y avait des prêtres anglicans qui réunissaient jusqu'à seize bénéfices.

Les évêchés étaient donnés à des gens corrompus. Swift dit plaisamment « que les ministres anglais ont toujours soin de choisir pour les évêchés d'Irlande des hommes irréprochables, mais que, par une singulière fatalité, ces saints prêtres sont toujours assassinés sur la lande de Hounslow par des voleurs qui s'emparent de leurs papiers, de leurs robes et passent en Irlande à leur place ».

Les famines sont déjà périodiques. Que peut devenir un pays livré à une aristocratie qui se gorge sans rien rendre, à une multitude oisive d'agents, de fermiers, sous-fermiers de tous degrés qui pressuraient le paysan?

Pendant le XVIII[e] siècle, l'Irlande avait bien un parlement. Mais quel parlement! On lui envoie des lois toutes faites; les pairs sont toujours absents, ils dépensent en Angleterre l'argent que leurs agents arrachent aux petits tenanciers; la chambre haute était composée presque entièrement des évêques d'une religion détestée par les catholiques et les presbytériens; les communes étaient l'instrument de l'oligarchie des conquérants. La réforme électorale eût été peut-être le meilleur remède à tant de maux, mais les patriotes voulaient une indépendance complète. L'Irlande, demi-morte, ne bougea ni en 1715, ni en 1745, pour le prétendant, mais la révolte des colonies américaines et la révolution française préparèrent une nouvelle rébellion. Les presbytériens et les

catholiques s'insurgèrent ensemble; puis la révolte prit promptement le caractère d'un soulèvement catholique, les protestants du Nord désarmèrent et cinquante mille victimes furent encore sacrifiées à la chimère de l'indépendance.

Ce fut le dernier grand effort : comme toujours, l'Irlande avait voulu briser sa chaîne; comme toujours, ses propres enfants s'étaient divisés; la trahison s'était glissée dans leurs rangs : il n'y a pas d'histoire plus lamentable, dans sa sanglante monotonie, que celle de cette nation martyre, incapable d'aimer ou de chasser ses vainqueurs. La seule excuse de la force est la paix ; et l'Angleterre n'a jamais su donner la paix à l'Irlande. Elle s'est contentée de frapper d'âge en âge des coups terribles; elle se montre un moment, terrible, cruelle, puis disparaît. Élisabeth, Cromwell, Guillaume en ont fait trop ou trop peu. Ils ont importé le protestantisme en Irlande, mais ils ne lui ont pas tout asservi. Les historiens anglais s'excusent en disant que l'Angleterre libre, parlementaire, jalouse de ses rois, ne voulait point leur donner de grandes armées permanentes, et qu'une armée permanente eût seule pu réduire l'Irlande, étouffer l'hydre des souvenirs, des haines, des traditions. Il y a toujours eu dans l'île malheureuse ou trop de catholiques, ou trop de protestants. Unis un moment contre l'Anglais, ils se divisèrent toujours quand ils se crurent près de la victoire. Pouvait-on faire

une réforme électorale en Irlande, avant de la faire en Angleterre? Le parlement irlandais, qui ne représentait pas le peuple irlandais, pouvait-il quelque chose pour ce peuple? L'Angleterre devait-elle pratiquer la tolérance vis-à-vis d'une nation toujours rebelle, avant d'émanciper ses propres catholiques? Elle était condamnée à la fois à garder et à irriter sa conquête, à passer de la générosité à la fureur. L'Angleterre eût volontiers dit aux Irlandais : « Rendez-vous libres ou restez soumis. » Elle dénonçait les divisions, les perfidies, les lâchetés dont elle profitait toujours; mais elle n'osait se demander si cette corruption, si cet incurable mépris des lois, si cette déraison qui déroutait sa sagesse, n'étaient point son propre ouvrage. Elle sentait sans cesse remuer autour d'elle des ennemis invisibles, des forces d'imagination presque invincibles. L'Irlande ne cherchait pas seulement des alliés chez tous les ennemis de l'Angleterre, en Espagne, en France, à Rome, plus tard aux États-Unis; elle en avait de muets dans le souvenir de tant de victimes et de martyrs, dans ses sillons abreuvés de sang, et jusque dans le ciel. Elle resta longtemps ce que fut la Gaule conquise par Rome et par les barbares; les prêtres furent ses véritables conducteurs. Il n'y pas longtemps que les paysans disaient encore aux voyageurs : « Ici nous sortons du pays du Père **, nous entrons dans celui du Père **. » Le pape

est le roi lointain; la foi catholique est nourrie par tout ce qu'il y a de plus sacré dans l'âme humaine, par l'horreur de l'injustice, par le respect des ancêtres; l'Irlandais cherche d'une égale ferveur la patrie céleste et la patrie terrestre. Quelle âme pourrait n'être pas émue de ce long et stérile effort d'une race poétique, ardente, inconsolable?

La révolte de 1798, comme toujours, avait été étouffée dans le sang. Cornwallis, qui la réprima, fut épouvanté de la férocité des vainqueurs; Castelreagh, qui était Irlandais, tenta de réconcilier les deux pays et acheta au parlement irlandais sa propre abdication, au prix de 1,260,000 livres sterling. Dans sa pensée, ce marché fait à ciel ouvert devait être suivi de l'émancipation des catholiques. Pitt avait épousé cette pensée, mais il la sacrifia aux scrupules religieux de George III, et cet acte de réparation ne fut accompli que beaucoup trop tard. L'Irlande n'avait, en réalité, pas perdu beaucoup en perdant son parlement, mais il sembla que la mesure de l'iniquité fût comble, quand on ne lui donna rien de suite en échange de ce sacrifice. Une chambre composée de propriétaires irlandais n'aurait peut-être pas fait d'aussi bonnes lois que la loi des pauvres d'Irlande, la loi foncière, la loi des corporations irlandaises, la loi sur l'Église anglicane d'Irlande, la loi sur l'éducation, votées de notre temps à Wesmins-

ter. Mais ces lois ne sont venues qu'après l'horrible famine, après l'exode, comme une expiation et un remords. Les députés irlandais forment dans le parlement impérial une petite armée qui ne peut montrer sa force qu'en se jetant d'un côté ou de l'autre, mais l'Irlande n'a guère le droit de se plaindre de sa représentation. La constitution anglaise n'admet pas de pouvoir politique simplement issu du nombre; cependant on peut observer qu'il y a quarante ans la population de l'Irlande était le tiers de celle de l'Empire uni, qu'aujourd'hui elle n'est plus qu'un sixième, etque pourtant l'Irlande a toujours autant de députés. Le mal de l'Irlande est à peine de ceux qu'une législation plus équitable et plus humaine puisse guérir. Son cœur est encore en révolte quand sa raison est à demi satisfaite. Elle déteste le médecin plus que la maladie et repousserait volontiers tous les remèdes. Gardant fièrement le souvenir de sa longue humiliation, elle se sait toujours méprisée, et derrière la sagesse des hommes d'État qui travaillent pour elle, elle aperçoit d'involontaires dédains. Quel serait le vrai remède à ses misères? un peu d'amour; mais c'est une triste loi de l'histoire que deux races, deux peuples, ne puissent jamais s'aimer. L'Angleterre, aujourd'hui si forte, contrainte, il faut bien l'avouer, à conserver l'Irlande dans l'orbite de sa puissance, voudrait être équitable, généreuse même; mais le châtiment des longues

persécutions, c'est qu'elles semblent durer encore bien longtemps après qu'elles ont cessé : pourra-t-on d'ailleurs jamais accorder à l'Irlande tout ce qu'elle réclame? comment lui donner des satisfactions qui ne soient pas incomplètes? Si la majorité catholique avait la toute-puissance, elle confisquerait tous les revenus de l'Église anglicane à son profit; elle donnerait la terre en nue propriété à ceux qui n'en sont que les tenanciers, elle livrerait l'éducation au clergé catholique. En quoi le sort de l'Irlande diffère-t-il aujourd'hui de celui de l'Écosse? Elle a, comme celle-ci, ses pairs représentatifs, ses députés. Pourtant l'une est contente, l'autre toujours irritée. C'est que l'une est surtout catholique et l'autre protestante.

La question agraire est grave; mais elle n'est pas insoluble : l'Irlandais tient moins qu'on ne croit à la propriété absolue du sol. Son rêve, c'est l'occupation assurée, avec un faible loyer. L'idée de propriété n'est pas une idée celtique. La race bretonne ignorait jadis la propriété personnelle, individuelle; la terre appartenait au clan; le chef prenait seulement la plus grosse part, comme Achille au festin d'Homère. L'Irlandais, d'une part, ne comprend pas bien la tenure légale, définie, un peu artificielle du fermier temporaire lié par un bail librement débattu; de l'autre, son ambition s'élève à peine jusqu'à la nue propriété; ses espérances flottent dans l'intervalle. Il est atta-

ché au sol, à la terre, et voudrait un « bon maître » généreux, prodigue, patriarcal, *avant tout irlandais*.

L'esprit de famille, si puissant chez les Celtes, est une entrave pour les paysans. Le petit fermier se marie jeune, les prêtres catholiques poussent au mariage pour conserver la pureté des mœurs. Il a beaucoup d'enfants. Toute une famille vit bientôt sur une petite terre qui se subdivise en champs de trois ou quatre acres. Ou le propriétaire devient une sorte de patriarche, de patron d'une famille de plus en plus nombreuse et misérable, ou il est contraint de faire de cruelles évictions.

Dans la province protestante d'Ulster, il y a un droit particulier. Le propriétaire est tenu d'accepter comme son fermier quiconque a acheté les « droits » du fermier sortant. Dans cette partie de l'Irlande, la terre n'est pas morcelée en misérables parcelles ; elle se divise en petites fermes de quinze à trente acres. On y fabrique la toile, on y tisse le lin, et les manufactures y ont de tout temps prospéré, même à l'époque où l'Angleterre jalouse avait réussi à étouffer l'industrie dans le reste du pays.

Le temps guérira les plaies de l'Irlande. L'Église anglicane vient d'y être dépouillée de ses privilèges ; la législation a facilité la vente des propriétés encombrées d'hypothèques : on repoussera les plans chimériques de ceux qui veulent exproprier

l'Irlande entière, pour la revendre aux occupants du sol; mais le sort des tenanciers deviendra moins précaire. Cette île, verte, toujours mouillée par les vapeurs et les pluies, a été trop morcelée; une île de bergers était devenue une terre de laboureurs; les paysans s'en disputaient les parcelles et ne pouvaient y trouver leur nourriture. Le grand exode de l'Irlande a été peut-être son salut: l'émigration continuera jusqu'à ce que l'Irlande soit riche, prospère, heureuse, que ses haines séculaires soient calmées et qu'elle soit enfin devenue anglaise.

II.

Hors des îles Britanniques, dont l'unité politique est aujourd'hui à l'abri de toute atteinte, l'Angleterre a deux sortes de possessions; les Grecs distinguaient déjà les colonies, qui n'étaient que des garnisons permanentes de celles qui étaient des républiques semblables à la mère patrie. On pourrait aussi distinguer deux ères dans l'histoire du gouvernement colonial: 1° l'ère du monopole et de la protection; 2° l'ère de la liberté commerciale. Jusqu'à ce siècle, l'Angleterre, imitant les exemples donnés par l'Espagne, par la France, par la Hollande, asservissait le commerce de ses

colonies; seule, elle prétendait satisfaire à leurs besoins, elle conservait autant que possible leurs produits, elle défendait au dehors toute industrie; elle demandait des matières premières, et donnait en échange des produits fabriqués. Les colonies mêmes, qui jouissaient de pleines libertés politiques, n'eurent longtemps aucune liberté commerciale; en revanche, l'Angleterre ne demandait aucun tribut, comme faisaient Rome ou les cités grecques. Elles le payaient en réalité sous forme d'un impôt indirect, mais elles ne payaient point d'impôt direct. Quand l'Angleterre essaya de lever dans ses colonies américaines des taxes régaliennes sans l'assentiment de leurs chambres, elle les poussa à la révolte. Le principe, qui est l'essence même de la vie parlementaire, en vertu duquel la nation ne doit payer au souverain que des taxes votées par les communes librement élues, pouvait-il s'affaiblir en traversant les mers et parmi des sociétés qui, hors des rayons de la royauté et de l'aristocratie, étaient devenues de véritables républiques?

L'Angleterre a bien compris aujourd'hui que la fidélité de ses colonies est d'autant plus assurée que leur liberté est plus complète. Il lui suffit que toutes ces républiques lointaines acceptent ses gouverneurs. Ceux-ci jouent le rôle salutaire d'arbitres au milieu des partis. Ils sont comme des rois constitutionnels, tombés du ciel pour quelques

années, sans enfants, sans ambitions, sans intérêts.

Un des caractères spéciaux de ces colonies qui forment autant d'États indépendants, c'est une tendance naturelle à former des confédérations. Les colonies américaines sont devenues les États-Unis; les colonies canadiennes, restées soumises à l'Angleterre, se sont récemment confédérées; les colonies australiennes sont les embryons d'un puissant empire fédératif; les colonies du Cap cherchent à se coudre ensemble. De petits établissements, humbles refuges inconnus à leurs débuts, deviennent des provinces; ces provinces deviennent des États. Il n'y a plus qu'un lien d'imagination en quelque sorte entre ces républiques et la petite monarchie anglaise; mais les puissances d'imagination sont les plus subtiles et les plus tenaces. L'amour que le colon, le résident du Cap, de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande, a pour la mère patrie, est quelque chose de semblable à la passion de l'exilé pour sa patrie; la vue du drapeau anglais réveille dans tous ces exilés de l'Europe tout un monde de pensées tristes et douces; ce signe est pour eux ce que la croix est pour le chrétien, le croissant pour le musulman. On ne veut pas être seul dans le monde, méprisé, oublié; ce n'est pas assez d'être riche, opulent, d'avoir d'immenses troupeaux, d'être roi des solitudes; l'âme a besoin des instincts nationaux, de l'orgueil de race. L'Allemand,

enrichi dans l'Illinois, aime à revenir omnipotent au pays d'où il est parti misérable. L'Australien triomphe en entrant sa lettre de crédit à la main dans les vieilles banques de la Cité. La vapeur a rapetissé la terre; on trouve dans les colonnes du *Times* le résumé des discussions parlementaires de Sydney, de Melbourne, de Victoria; on veut savoir au Cap, à Montréal, avec qui dîne la reine d'Angleterre. La presse porte quelque chose de l'Angleterre à tous les coins du monde, partout où l'on parle la langue anglaise. Y a-t-il une différence essentielle entre le colon qui vit aux antipodes et le paysan de Leicestershire qui n'a jamais vu la reine et le lord-chancelier? Qu'importe qu'on soit à 3,000 ou à 100 lieues de la capitale?

Il y a donc une sorte d'Angleterre idéale, dont les vastes océans, les continents, les montagnes, ne peuvent interrompre la continuité; ainsi que Rome, Londres est un pôle du monde moral. Il y a heureusement des forces mystiques qui luttent sans cesse contre le bas égoïsme. Les peuples ont besoin d'un idéal, d'une histoire, ils aiment à vivre dans le passé autant que dans le présent; les souvenirs glorieux, les grands noms entrent dans l'esprit de l'enfance presque avec les premières impressions. Un pays comme la Grèce se console d'être petit parce qu'il a une histoire; il représente un grand art, une grande littérature. Les États-Unis, si jaloux de leur indépen-

dance, maîtres d'un immense continent, sont toujours ramenés par de secrètes affinités vers la vieille Angleterre; leur haine même, quand elle éclate, contient de l'amour.

Les colonies de l'Angleterre sont autant de comtés lointains, plus libres, plus vastes que les comtés anglais; elles ont leur propre gouvernement et leur propre administration. L'indépendance serait-elle plus complète, si elles inventaient quelque nouveau drapeau, et mettaient un roi ou un président à la place d'un gouverneur?

Le lien qui relie ces nouvelles sociétés à celles d'où elles sont issues n'est pourtant pas seulement un lien idéal. La subordination politique a été aussi atténuée que possible; mais il y a d'autres dépendances : le besoin le plus impérieux des sociétés naissantes, c'est le crédit; ce qui leur manque le plus, c'est l'argent. L'Angleterre est restée le banquier de ses colonies; elle les commandite, elle en escompte les efforts, l'avenir; elle souscrit tous leurs emprunts, fournit les moyens de faire des chemins de fer, des ports, de tirer parti de toutes les ressources naturelles. La cote de la Bourse de Londres a trois colonnes remplies de noms que les géographes seuls connaissent hors de l'Angleterre. On achète et l'on vend tous les jours les fonds de la Nouvelle-Galles du Sud, de la Nouvelle-Zélande, du Queensland, du sud de l'Australie, de Victoria, les actions des

chemins canadiens, des chemins de fer de Melbourne, de la Tasmanie, des mines les plus lointaines. Toutes les colonies subissent le patronage industriel et commercial de l'Angleterre; toute entreprise sérieuse est encouragée ; l'or, qui reçoit une très-faible rémunération en Angleterre (les consolidés rapportent 3 p. 100), peut toujours se faire payer ses services plus chèrement dans les dépendances anglaises. Sur une terre nouvelle, le capital s'accroît avec une merveilleuse rapidité, mais l'argent est toujours rare; il ne peut rester un instant inactif, il a trop de tentations, il y a toujours quelque chose à acheter. L'or californien, l'or australien, ne peuvent rester en Californie, en Australie; c'est une marchandise qui s'échange très-vite contre d'autres marchandises plus nécessaires. Sans aucun doute, les rapports commerciaux, réglés par l'offre et par la demande, pourraient survivre et survivraient aux rapports politiques; mais le lien politique, aujourd'hui si léger, si souple, s'entremêle aux liens sociaux, à tous ceux que nouent la communauté de la langue, de la race, des affections, des souvenirs; et qui affirmera que le commerce ne profite point de tant d'alliances intimes?

L'école économique a supputé ce que les colonies coûtent à la métropole; elle ne veut plus que l'Angleterre construise leurs forteresses, leur fournisse des armées; elles sont libres, qu'elles appren-

nent à se défendre elles-mêmes! Une guerre prolongée mettrait, il n'en faut pas douter, à une rude épreuve la fidélité des colonies. Si les États-Unis avaient une guerre avec l'Angleterre, le Canada deviendrait forcément un champ de bataille. L'Australie, qui ne peut jeter le moindre poids dans la balance des ambitions européennes, souffrirait-elle que son commerce, sa prospérité, son avenir soient à la merci de ces ambitions? L'Angleterre a, pour ainsi dire, charge d'âmes dans le monde entier. Elle se sent partout vulnérable; elle a détendu elle-même les liens qui l'attachaient à tant d'États lointains; elle a renoncé à ses priviléges commerciaux; elle a cessé d'envoyer ses transportés dans les colonies qui ne voulaient plus les recevoir; elle a livré son droit de patronage, ses droits régaliens sur les terres inoccupées; sa souveraineté n'est plus guère que nominale; mais elle existe toujours. Le jour où une puissance maritime ou une coalition de puissances maritimes lui déclarerait la guerre, il serait avantageux pour l'Angleterre que ses colonies puissent être comptées au rang des puissances neutres, et celles-ci seront désireuses, si la lutte se prolonge longtemps, d'obtenir les avantages de la neutralité. Mais les belligérants ne traiteront pas les colonies autrement que comme des ennemis, et plus ils seraient impuissants à frapper l'Angleterre au cœur, plus ils chercheront à la blesser aux extrémités de son

empire. Entraînées dans une lutte qu'elles n'auront pu ni prévoir, ni empêcher, victimes de fautes qu'elles n'auront pas commises, ces grandes confédérations, pacifiques, laborieuses, presque libres, seront tentées de le devenir tout à fait. On ne sent plus le joug de l'Angleterre ; sitôt qu'on devra de nouveau le sentir, il sera presque intolérable. Il ne faut pas croire cependant que l'empire anglais soit de ceux qui peuvent se dissoudre en un jour ; c'est mal connaître l'humanité que de la supposer seulement capable de suivre ses instincts et ses intérêts. Les États-Unis étaient, si l'on peut se servir de ce mot, plus loin de l'Europe au siècle dernier qu'ils ne le sont aujourd'hui. Ni les descendants des puritains, ni les fils des cavaliers n'étaient contents de l'Angleterre ; ils lui restèrent pourtant fidèles contre la France. Pendant sept ans, les colonies armèrent 25,000 hommes à leurs frais. Pendant une longue guerre, elle ne coûtèrent à l'Angleterre, suivant le mot de Franklin, que « des plumes, de l'encre et du papier ».

Les colonies américaines aidèrent l'Angleterre à s'emparer du Canada ; elles ne cherchèrent l'indépendance que lorsqu'elles se sentirent elles-mêmes outragées par la métropole. L'Angleterre évite aujourd'hui, avec un soin extrême, de porter le moindre ombrage à la jalouse fierté de ses colonies. Elle ne leur impose aucun système politique.

En 1850, on révisa les constitutions des colonies australiennes. On accorda à chacune d'elles une chambre, où les députés étaient nommés pour un tiers par la couronne, et pour deux tiers par des électeurs soumis à un cens (2,500 francs en biens-fonds ou 250 francs de loyer). Le budget colonial était grevé d'une somme fixe pour les administrations civiles, les juges, et l'Église officielle. Mais on concéda au gouverneur, assisté de son conseil législatif, le droit d'amender la constitution. En l'absence d'une aristocratie et d'une chambre haute, les gouvernements coloniaux étaient portés naturellement vers la démocratie; aussi le cens électoral fut-il bientôt aboli et le vote secret fut adopté en Australie longtemps avant de l'être en Angleterre. L'Angleterre ne chercha pas à interposer le veto royal entre la volonté des Australiens et des constitutions plus démocratiques que celles des États-Unis. Elle laissa, au contraire, le gouvernement représentatif s'établir dans la Nouvelle-Zélande, au cap de Bonne-Espérance. Les hommes d'État ne pouvaient ressentir aucune admiration pour des constitutions qui, en fait, donnaient un pouvoir sans contrôle à des assemblées uniques, nommées par le suffrage universel. Dans les sociétés démocratiques, on ne peut constituer une chambre haute qu'en unissant des États divers par une confédération et en assemblant dans un sénat, semblable au sénat américain,

les ambassadeurs de ces États. L'Angleterre, pour cette raison, devra encourager partout l'esprit de confédération parmi ses colonies : elle ne doit pas les tenir divisées pour y régner ; elle montrera plus de véritable sagesse en leur permettant de se fédérer. Elle a déjà favorisé la fédération canadienne, par crainte des États-Unis ; elle ne pourra pas empêcher les colonies australiennes de s'unir un jour, pour fonder le grand empire d'un continent.

Si longtemps que le jour de la séparation soit reculé, il viendra ; l'Angleterre assistera un jour de loin aux triomphes de ces civilisations dont elle aura semé les premiers germes. Elle sera comme une mère que ses enfants ne connaîtront plus, ou comme ces inventeurs qui voient d'immenses fortunes se faire avec quelque machine qu'ils ont laborieusement construite les premiers. La vapeur et l'électricité transforment le monde bien plus vite qu'il ne pouvait se transformer autrefois. Les coups du destin semblent aussi devenus plus prompts, plus décisifs. L'histoire bat d'une aile plus prompte. L'humanité est comme haletante. Si nous pouvions nous endormir pour un siècle, pour cinquante ans seulement, reconnaîtrions-nous l'Europe à notre réveil? L'Angleterre, qui vit, pour ainsi dire, du passé, qui présente au continent la seule image de la stabilité qu'il connaisse encore, ne peut échapper aux lois universelles des choses humaines.

III.

Les races nobles ne peuvent se passer d'un état militaire. La décrépitude atteint plus promptement celles qui sont vouées à une paix éternelle. Le mépris de la mort est cette preuve suprême que l'homme se donne à lui-même de sa propre excellence. Les dangers sont nécessaires aux nations comme aux individus. Ils leur donnent la trempe. Il n'y a pas de race plus naturellement brave que l'anglaise. Elle court au-devant de tous les dangers. Elle a inventé des jeux, des plaisirs où la mort est toujours invitée. Sa jeunesse est virile, elle aime et cherche l'effort, la lutte, le péril. Mais ni le peuple, ni l'aristocratie ne recherchent plus cette épreuve redoutable de laguerre, la plus terrible, la plus solennelle, celle qui seule assure et conserve la primauté aux nations et aux races. Qu'on le trouve bon ou mauvais, toute l'histoire de la civilisation peut s'écrire dans les dates de quelques journées sanglantes. Il faut savoir donner, savoir recevoir la mort. L'homme n'a pas de plus grand sacrifice à faire que sa vie. Et les nations ne grandissent que par le sacrifice et l'immolation des particuliers.

Mais l'Angleterre a trouvé hors de l'Europe de

nouveaux théâtres où elle peut exercer sa vertu militaire. On pourrait dire presque sans exagération qu'elle est toujours en guerre sur quelque partie du globe. Elle n'a pas seulement des colonies, elle a des dépendances, elle fait des conquêtes, elle règne par la force de ses armes sur des régions immenses du globe. Il est rare que, dans les grandes fêtes à Londres, on n'aperçoive pas, au milieu des représentants des souverains de l'Europe et de l'aristocratie britannique, quelque figure qui rappelle ces grands empires lointains sur lesquels règne aujourd'hui la race saxonne. L'Anglais roux, vêtu de noir, sans ornements, sans armes, sans grâce, peut sembler le vrai barbare à ces Orientaux rêveurs, aux traits fins et purs, qui étincellent de diamants et de pierres précieuses; mais ces rois étrangers sont des esclaves, leurs armes ne sont plus que des jouets et leur splendeur même vient rendre hommage à des vainqueurs.

Les vastes conquêtes de l'Angleterre se sont faites sans dessein, sans parti pris. *Crescit eundo.* L'ardeur commerciale a ouvert des carrières aux instincts dominateurs et impériaux de la race. La conquête de l'Inde commença par la querelle de quelques marchands français et de quelques marchands anglais. Mais la France du XVIII[e] siècle, oublieuse, épouvantée et dédaigneuse, abandonna ses traitants, au lieu que l'Angleterre protégea les

siens, vint à leur secours et entrevit de bonne heure à quoi ils pourraient lui servir.

A la mort d'Aurungzebe, qui ajouta le Deccan aux territoires du Grand Mogol, l'empire commença à se décomposer. Il s'y établit un état un peu analogue à l'état féodal. La terrible invasion de Nadir Shah (1739) mit à nu la faiblesse de l'antique monarchie. Un royaume s'était constitué, avec Hyderabad pour capitale, qui renfermait une grande partie du Deccan; au nord et au nord-ouest, était la confédération des Mahrattes; au sud, le royaume de Mysore. Le gouverneur d'Oude s'était rendu indépendant; les Rajpoots au nord, les princes de Coimbatore, de Travancore, de Tanjore, de Cochin, de la Carnatie, l'étaient à peu près aussi; comme les Affghans, les Sicks du Punjaub, les Goorkas, les Rohillas.

La compagnie anglaise, qui n'était au début qu'une association de trafiquants, devint forcément une puissance politique dès la fin du XVII[e] siècle. Ses agents commencèrent à faire des acquisitions territoriales, à demander des concessions. La guerre éclata en 1744 entre la France et l'Angleterre. Deux poignées d'hommes se disputèrent un empire. La Bourdonnais, Dupleix et Bussy entrèrent en lutte contre Clive. Des soldats français battirent les premiers les armées du Grand Mogol. Dupleix fit voir la vanité, l'inanité des grandes puissances asiatiques. Si la France l'avait appuyé,

ou ne l'avait seulement pas contrecarré, il devenait le maître du Deccan et repoussait les Anglais dans quelques misérables comptoirs. Si les Français de Chandernagor n'avaient conservé la neutralité entre Clive et Surajah Dowlah, Clive était perdu et ne pouvait reprendre Calcutta. Mais l'Anglais n'eut pas plutôt fait sa paix avec le lâche asiatique, qu'il attaqua et prit Chandernagor. Le Nabab vit alors le danger, mais il était trop tard.

C'est à ces événements et à ceux qui suivirent, où la trahison la plus odieuse joua le rôle principal, où le droit des gens fut violé de la manière la plus audacieuse, que remonte l'origine de la domination anglaise dans l'Inde. Clive avait compris qu'il fallait mettre sur les trônes les créatures de l'Angleterre; se faire des princes des instruments de servitude; son armée jeta partout la terreur et mit le pays au pillage. Clive, pour sa part, prit entre 200,000 et 300,000 livres sterling et se crut encore modéré. Le Mogol essaya de revendiquer ses droits de suzeraineté sur le Bengale; Clive alors jeta le masque : il défendit le vassal contre le suzerain nominal. On vendit, on revendit le trône du Bengale; les rançons princières, les lacs de roupies furent envoyés dans les noires boutiques de la cité de Londres. L'Angleterre trouvait un pays mûr pour toutes les luttes civiles, politiques, religieuses; la guerre devint le pourvoyeur de sordides avarices; guerre facile,

car il ne s'agissait jamais que de prendre parti pour l'un contre l'autre : guerre sans trêve, car l'immense empire du Mogol était long à dépecer, et la conquête montait lentement vers l'Himalaya, comme une marée qui n'a pas de reflux.

Il n'y a pour ainsi dire aucune puissance humaine dont l'origine ne soit impure. Les règles de la justice ne lient véritablement que ceux qui se croient égaux. Toute race européenne, mise en contact avec des races qu'elle regarde comme inférieures, use sans pitié, sans remords de tous les avantages que lui donne la civilisation : la race anglaise, trouvant plusieurs races, plusieurs religions aux prises dans l'Inde, se vit d'autant plus puissante qu'elle était plus étrangère ; par un monstrueux abus de la justice, elle se fit la grande justicière de la péninsule ; elle se mit partout à la place du souverain, arrachant par les armes ou obtenant à prix d'or les titres de la souveraineté ; enfin, elle garantit aujourd'hui l'ordre et la paix dans des contrées immenses, qui, si elle disparaissait, seraient certainement livrées à d'épouvantables guerres civiles. Elle y représente cette chose indéfinissable qui se nomme le progrès ; elle joue le rôle que remplirait quelque race nouvelle qui ferait la police de l'Europe, dont la suprématie serait reconnue des Français, des Allemands, des Russes, qui prendrait leurs armées à ses gages, et calmerait des haines et des jalousies

séculaires par ses dédains et par son autorité.

De telles entreprises, si on pouvait d'un seul coup en apercevoir les extrémités, ne seraient jamais tentées. Si on eût dit à Clive, ou même à Warren Hastings, qu'ils travaillaient à soumettre deux cents millions d'êtres humains à l'Angleterre, leur audace fût devenue plus hésitante. Une sorte de fatalité a poussé les armes de l'Angleterre de province en province; elle n'a pu s'arrêter dans son œuvre de conquête. Son empire étant un empire d'imagination aussi bien qu'une conquête de la force, il faut sans cesse frapper l'esprit des peuples déjà soumis, des peuples encore frémissants et non résignés, enfin des voisins. La conquête appelle la conquête, l'intervention une autre intervention. Il faut que, dans tout l'Orient, le nom de l'Angleterre devienne un objet de terreur. Les Européens pénètrent en ce moment dans l'Empire chinois et dans le Japon; une fatalité pareille à celle qui entraîna l'Angleterre dans l'Inde les a déjà amenés sous les murs de Pékin. Le temps viendra certainement où les grands peuples qui remplissent l'Asie et les îles du Japon regarderont les Anglais ou les Américains comme leurs vrais maîtres. Les Hollandais, à Java, gardent vingt millions d'insulaires avec une armée de deux mille cinq cents hommes, bien organisée, recrutée parmi les natifs, mais commandée par des Européens.

La révolte des cipayes faillit mettre fin à la do-

mination anglaise dans l'Inde; mais l'énergie de la répression dut singulièrement frapper ces races qui se soumettent si volontiers aux coups du destin. L'Angleterre devint plus prudente, elle ménagea davantage les préjugés religieux de ses soldats natifs. Ce n'est pas qu'elle eût jamais été oppressive au point de vue religieux; elle était plutôt ignorante. Toute conquête, si brutale qu'elle soit, cherche à se légitimer à ses propres yeux; mais l'Angleterre, si religieuse, n'a jamais cherché à faire regarder ses entreprises asiatiques comme des croisades protestantes. Les premières conquêtes dans l'Inde se firent à une époque où la philosophie avait un peu éteint la ferveur théologique. La *Compagnie* ne défendait que son monopole commercial, elle ne prétendait point établir un monopole religieux. Elle ne fit point de propagande; elle fut tolérante, ou plutôt indifférente, couvrant de sa protection tous les rites, toutes les superstitions; reconnaissant toutes les fondations religieuses, et administrant les revenus des Indous, des musulmans, des parsis. Des chrétiens qui succédaient au gouvernement absolu du Grand Mogol laissèrent des églises chrétiennes mourir de faim; il y avait des nestoriens à Travancore; ils devinrent des ilotes comme les catholiques d'Angleterre.

Ce fut seulement en 1814 qu'on nomma le premier évêque à Calcutta; la présidence du Bengale

n'eut que dix-neuf chapelains; on ne permit qu'un seul ministre écossais par présidence. Les chrétiens indigènes étaient obligés de traîner le char des idoles, condamnés à des corvées impies. Les honneurs militaires étaient rendus aux images, aux asiles sacrés des Indous; la Compagnie administrait les revenus des pagodes. Jusqu'en 1829, on toléra l'usage qui enjoignait de brûler les veuves. Le christianisme ne s'humiliait pas; il avait pris le parti de disparaître. Jusqu'en 1830, les chrétiens nés dans l'Inde furent exclus, dans la présidence de Madras, de tous les emplois publics, du barreau, de l'armée, de la magistrature; leur état personnel n'était pas même défini. L'Orient ne comprend ni la tolérance, ni la séparation de l'Église et de l'État; comment le souverain y renoncerait-il aux grandes richesses des Églises? L'Angleterre pourtant, quand la Compagnie cessa d'être libre et devint un instrument du parlement, voulut retirer sa main de l'administration des Églises. En 1846, le Conseil de l'Inde tenta de transférer à des fidéicommissaires les vastes possessions qui depuis des générations étaient le patrimoine des sectes. On ne comprit pas ce détachement, on crut y voir une sorte d'abdication du souverain. On offrit des terres au temple de Jaggernath, à qui l'on payait depuis longtemps une rente considérable. Les catholiques indigènes furent émancipés. Ces réformes produisirent un grand trouble dans la

péninsule; les natifs virent leur religion en péril, et ces terreurs ne furent pas étrangères à la grande révolte de 1857. Combien de prisonniers, sur le point d'être exécutés, offrirent de se convertir et furent consternés en voyant que cette offre ne les pouvait sauver! La conversion forcée n'a rien qui répugne aux races encore à demi barbares; la force leur semble toujours la meilleure sanction du droit. Aussi c'est le mahométisme qui seul fait des progrès lents dans l'Inde, car c'est une religion conquérante et militante; elle ne triomphe pas en ce moment, mais elle rêve vaguement de nouveaux triomphes. Elle excite un peuple que le bouddhisme énerve, endort, et que le christia nisme offusque. L'État, de plus en plus étranger aux sectes, se croit obligé de modérer l'ardeur maladroite des missionnaires, et s'est enfermé dans une sorte de nihilisme religieux. Il ne revendique pas le droit de diriger les consciences; la foi musulmane, nourrie de souvenirs glorieux et d'espérances, se propage à la faveur de cette inertie. Elle a une vitalité, un ressort qui manquent à la vieille religion. Le monde musulman n'est pas subdivisé en castes, et le Coran est plus dangereux que ne sont les Védas. La Bible reste une lettre morte devant ces livres sacrés. Les natifs qui abandonnent leur antique religion, ceux qui se civilisent, deviennent des déistes, des libertins.

Jamais domination ne fut plus matérielle que celle de la race anglaise dans l'Inde; la force morale, celle du moins qui ressort des doctrines religieuses, n'y a pour ainsi dire aucune part. L'Anglais ne se donne pas même la peine de discuter avec les natifs, il ne leur montre pas sa vie intérieure, il ne tient pas à les convertir, il les domine. Au milieu de races hypocrites et menteuses, il ne ment pas, mais cette vertu même ne leur semble sans doute qu'une forme suprême du mépris. Le natif n'est pas moralement beaucoup plus rapproché de lui que le tigre ou le léopard qu'il chasse dans les jongles. Le soldat écossais, irlandais ou anglais, de race noble, dédaigne de toucher autre chose que ses armes; les coolies font ses corvées, sa cuisine. L'officier n'a qu'un objet: vivre assez longtemps pour retourner, avec une pension, en Angleterre. On ménage sa santé; s'il commence à souffrir du climat, on l'envoie respirer l'air froid des montagnes. Une poignée d'étrangers commande à deux cent mille soldats, qui commandent à deux cents millions d'hommes. Le conquérant a une sorte de rude équité, qui lui permet d'administrer les races les plus diverses. Des hommes qui dans leur pays sont si timorés, si soucieux de l'opinion publique, qui discutent sans relâche les nuances les plus délicates de la justice politique, qui savent se faire humbles avec les humbles, qui ont une sorte de respect morbide

des droits individuels, se trouvent tout d'un coup omnipotents, juges, généraux, législateurs, souverains. Il y a je ne sais quoi de monotone, de fermé, d'étroit dans la race anglaise, et pourtant elle se trouve mêlée aux drames les plus variés, aux acteurs les plus dissemblables. Elle se laisse mener par son courage en même temps que par un dédain universel qui finit par lui tenir lieu de science et d'équité. Elle traite aussi volontiers avec les représentants les plus subtils des religions les plus antiques qu'avec les chefs de tribu les plus farouches. Dans son œuvre de colonisation, l'Angleterre dépouille toutes ses notions parlementaires et ses préjugés constitutionnels; elle ne croit pas que les règles par lesquelles elle se gouverne puissent être bien appliquées hors de chez elle; mais elle reste fidèle à ses grands principes économiques, et c'est par là peut-être qu'elle garantit le mieux la durée de son pouvoir. Elle a renoncé au vieil idéal colonial, tel que longtemps l'ont conservé l'Espagne et la France; elle ne considère pas le gouvernement comme un instrument destiné à tirer le plus de richesses possible des colonies pour les engloutir dans la métropole. Il lui suffit que ses agents soient assez généreusement rétribués pour consentir à quitter quelque temps leur pays; elle ne demande pas de tributs, de rançons, de sacrifices continuels à ses possessions lointaines. Elle en administre les

finances d'après les règles les plus sages qu'elle puisse trouver et ne vise point à écraser le peuple d'impôts; elle recherche les meilleurs, ceux qui gênent le moins la production et la circulation des richesses. Elle a, en un mot, inventé un nouvel idéal colonial qui consiste à regarder le commerce et non pas le payement d'un tribut comme le lien naturel entre une dépendance et la métropole. Plus ce commerce est prospère, plus la métropole s'enrichira, et pour que ce commerce soit prospère, il faut que la colonie elle-même le soit.

On a dit que, si l'Angleterre était expulsée de l'Inde, elle n'y laisserait d'autre trace de sa conquête que des fragments de bouteilles. On oublie ce réseau de chemins de fer qui relie les diverses parties de la péninsule; on oublie surtout ce souvenir de la plus longue paix que l'Orient ait jamais connue, les bienfaits d'un ordre durable, qui règne au milieu de peuples longtemps condamnés à la plus cruelle oppression, aux guerres continuelles, à la misère, à la famine. Les réformateurs qui ont obtenu l'abolition des lois sur les céréales, des lois sur la navigation, qui ont donné à l'Angleterre les bienfaits de la liberté commerciale, n'ont pas seulement préservé leur pays de sanglantes révolutions; ils ont, sans le savoir et presque sans le vouloir, assuré pour un temps indéfini la suprématie commerciale de l'Angleterre.

On a découvert que, pour retenir les hommes dans l'obéissance, il n'y a rien de mieux à faire que de ne pas les traiter en ennemis. Le commerce est une école de morale plus pure que la diplomatie; le crédit repose sur le respect des engagements, et le crédit de l'Angleterre est devenu sa véritable force.

L'Orient, livré à l'usure depuis des siècles, apprend à connaître des taux d'intérêt meilleurs; sur toutes les côtes et dans les îles de cette nouvelle Méditerranée qui se nomme l'océan Pacifique, les peuples civilisés s'essayent à des luttes d'un ordre nouveau; l'avenir n'est plus à qui sera le plus redoutable, le plus impitoyable, mais à celui qui inspirera le plus de confiance. Dans cette conquête du monde par le crédit et le commerce, l'Angleterre aura longtemps d'immenses avantages. Elle est à la fois hardie et prudente, active, aventureuse; le monde asiatique est assez vaste et pour elle et pour les États-Unis, et pour la Russie, qui sont ses seuls rivaux redoutables. Mais les États-Unis vont à l'Asie par la mer, la Russie y pénètre de toutes parts. La route la plus directe de l'Angleterre est barrée par l'isthme de Suez. Ce lambeau de terre la gêne; il ne lui suffit pas d'avoir Gibraltar, Malte, il lui faudrait un pied en Égypte. Elle ne peut du moins y souffrir la suprématie d'aucune autre puissance européenne et y veut une espèce de vassal.

Il y eut un temps où la France aurait pu rêver la conquête de l'Égypte ; sa fortune présente ne lui permet pas d'aussi vastes desseins. L'Angleterre se sent plus rassurée de son côté; c'est avec les capitaux français qu'on a creusé le canal qui unit les deux mers, mais l'œuvre accomplie, d'autres en profiteront. L'Angleterre envahit l'Égypte, avec ses armes nouvelles, ses banques, son crédit, ses capitaux; elle s'y fait une place dominante. Elle a été jusque dans les montagnes de l'Abyssinie punir un monarque qui avait osé la défier. Ses voyageurs pénètrent au cœur même de l'Afrique et la traversent en tout sens.

IV.

Trois continents immenses restent ouverts à l'ambition anglaise : l'Asie, l'Australie, l'Afrique; elle est plus tentée d'y rétrécir ses conquêtes que de les élargir. Elle se sent comme épouvantée par moments de sa propre grandeur, des efforts qu'elle lui impose. Elle fait trop grande figure dans le monde et peut-être trop petite figure en Europe, et ce contraste ne laisse pas que de l'irriter. Son activité se décourage; ne doit-elle pas tout savoir, être informée de tout, fouiller du regard l'Asie centrale, y suivre les pas de la Russie, connaître

le secret des sérails, tenir les fils de cent politiques, réprimer des insurrections au bout du monde, courir au secours de tout Anglais qui crie : « *Civis romanus sum* », apprendre toutes les langues, rendre la justice du Coran comme celle de l'Évangile? Elle exerce une sorte de tutelle, dont les devoirs semblent chaque jour plus écrasants, parce qu'ils sont chaque jour mieux compris.

Le respect de la vie humaine, de la propriété, est l'objet élémentaire du gouvernement; la force seule peut assurer ce bienfait aux sociétés humaines, qu'elle s'appelle police, ou qu'elle se nomme armée. L'État, dans un pays donné, a le droit incontestable de réprimer les entreprises faites contre les droits des particuliers; et si un pays se trouve dans un état d'anarchie si misérable que la vie humaine cesse pour ainsi dire d'y avoir aucun prix, on ne sait si l'on peut condamner la nation qui s'en empare et lui donne la paix. L'Angleterre a du moins bien compris les devoirs de ce patronage qu'elle exerce sur tant de races inférieures; elle protége des civilisations renaissantes aussi bien que des civilisations en ruine; si son ingérence parmi tant de races et de peuples divers est considérée comme une injustice, on peut affirmer que sa grandeur ne peut se passer d'injustice, qu'elle en vit, qu'elle s'en nourrit sans cesse. Tout l'édifice de sa puissance tomberait le jour où elle voudrait appliquer partout

les principes de la pure morale chrétienne ; elle apaise sa conscience en se souvenant de ce qu'elle a fait pour l'affranchissement de la race noire. Elle réprimait encore la traite pendant qu'elle faisait des vœux pour le triomphe de la confédération du Sud, dont l'esclavage était la base angulaire. Elle a pour ainsi dire deux génies : l'un qui lui souffle la conquête, la rapine, l'envie, le mépris de tout ce qui n'est pas anglais, la dureté inflexible envers les faibles, les vaincus ; l'autre qui lui inspire le respect de la justice, un certain amour de l'humanité, bien plus religieux que tendre, moins inspiré par la compassion que par l'équité.

Ce n'est pas seulement par la force, avec soixante mille soldats anglais, que l'Angleterre aurait pu dans l'Inde retenir sous son empire pendant plus d'un siècle une population de deux cents millions d'habitants. La race anglo-saxonne est une race impériale, une race de commandement. Elle sait remplir toutes les fonctions du gouvernement, approprier partout les moyens au but. Elle n'importe point dans ses dépendances les mœurs politiques et administratives de la métropole. Les lords qui, à Westminster, s'enferment dans le cercle étroit que trace la constitution, deviennent, à Calcutta, comme gouverneurs de l'Inde, des empereurs administratifs, des initiateurs de toutes les réformes ; le gouvernement qui, en Angleterre,

s'efface, se réduit autant que possible, qui ne fait que le strict nécessaire et abandonne le plus qu'il peut à l'initiative individuelle, devient dans l'Inde le moteur suprême et universel. Nous trouvons dans cette grande conquête asiatique le type d'un gouvernement paternel, qui ne représente pas un parti arrivé au pouvoir et jouissant d'une puissance éphémère et toujours contestée, mais la force continue du progrès administratif et social. Le gouvernement de l'Inde est devenu le type d'une monarchie administrative; la politique, ou du moins ce qu'on entend généralement par ce mot, les luttes parlementaires, les résistances sans cesse opposées à l'action de l'État, l'action de l'éloquence, la propagande de la parole humaine y disparaissent. Ce grand pays est gouverné comme le serait une usine; il est conduit à l'avenir par un despotisme qui n'est point fantasque, personnel, arbitraire, par un despotisme intelligent qui ne se sert de sa force que pour briser les barrières inutiles, les entraves du travail et de la circulation des richesses. L'expérience colossale que le génie européen poursuit en Asie, qu'il a d'abord conduite sans méthode, mais qu'il suit avec des règles de plus en plus sûres, n'a pas encore porté tous ses fruits; on peut à peine deviner quels en seront les résultats; comment se transformeront tant de races armées, comme par une divinité venue d'en haut, des instruments les plus parfaits de la civilisation,

presque au sortir de la barbarie. Rien dans l'histoire ne peut se comparer à ces métamorphoses, ni la conquête d'Alexandre, ni les conquêtes plus solides de Rome, ni les invasions des barbares. L'Asie est un corps trop puissant pour se dissoudre au contact de la civilisation européenne; ses myriades humaines ne disparaîtront pas, comme quelques tribus de Peaux-Rouges ou d'Australiens. Mais ses religions s'ébranleront, ses idées se modifieront, ses races mêmes s'altéreront. L'Angleterre joue aujourd'hui ce grand rôle de perturbateur du monde barbare, qui est échu si longtemps à Rome; elle fait le rebours de l'invasion des barbares; elle est entrée dans un monde barbare et y a introduit son organisation militaire, ses habitudes sociales, ses pratiques commerciales, sa religion, sa hiérarchie aristocratique, tout ce qui constitue sa force et son idéal.

La théorie du gouvernement paternel, du roi tel que le définissaient Bossuet et Fénelon, tel que le souhaitait encore Voltaire, semble aujourd'hui une chimère aux États européens; l'utilité est de plus en plus regardée comme l'excuse et comme la raison d'être des gouvernements. Les fidélités à une race, à une famille, à une personne, à une forme particulière de gouvernement, à une charte écrite et séculaire, tous ces liens antiques se détendent. On rêve une sorte d'État où il n'y ait plus de politique, au sens actuel de ce mot, plus de partis, plus de camps

opposés, enflammés de passions rivales, mais où l'administration devienne la besogne principale d'un gouvernement de raison, protecteur, paisible, fort, qui, n'étant plus occupé à se défendre, puisse s'appliquer entièrement à la solution de tous les problèmes sociaux. Un tel gouvernement peut être indifféremment une monarchie ou une république. Un roi, de même qu'un président, peut n'être plus qu'un rouage suprême dans une puissante machine administrative. La science, le travail patient et muet, l'action, l'esprit novateur, la statistique, l'hygiène, prendront dans ces grands empires administratifs la place tenue aujourd'hui par l'éloquence et par l'intrigue parlementaire. Nous ne comparons pas ici les deux systèmes, le gouvernement des hommes par la parole, et le gouvernement des hommes par la hiérarchie. Ces systèmes s'approprient à des états de civilisation tout différents; mais il est assurément singulier que l'Angleterre puisse les appliquer tous deux, qu'elle les ait poussés, pour ainsi dire, tous deux à leur plus grande perfection. Au fond, elle est toujours fidèle à elle-même, sur les bords du Gange comme sur ceux de la Tamise. La race anglaise est profondément imbue et convaincue de son droit de patronage. Dans l'Inde, l'Anglais patronne des races, des peuples entiers; il les mène devant lui comme des troupeaux humains, les protégeant contre leurs propres discordes. En An-

gleterre, la classe gouvernante et impériale exerce aussi un droit de patronage. Le mandat du lord, du député des communes, n'a rien de commun avec le mandat impératif des sociétés démagogiques ; il n'a pas le caractère étroit du mandat donné à un homme de loi ; c'est une mission conférée non-seulement par le hasard de la naissance, ou par celui de l'élection, mais imposée par la fortune, par l'éducation, par toutes les forces accumulées qui élèvent une civilisation. On voit toujours deux partis aux prises ; mais les altercations de ces partis ne sont que l'expression des hésitations, des doutes d'une conscience qui cherche son chemin. On n'aperçoit pas l'autorité, parce qu'elle se fait toujours précéder par la persuasion ; mais sous les voiles enchevêtrés des partis, il y a une volonté, une autorité inflexible, multiple, à mille bras, qui entraîne tout le pays.

Tant que l'Angleterre aura en elle-même cette foi robuste, elle continuera à grandir, ou du moins elle saura protéger sa grandeur. Elle n'a presque rien à craindre de l'Europe ; elle s'exagère son péril, quand elle regarde du côté de la Russie ou des États-Unis. Son véritable ennemi est plus près : tout l'édifice de sa puissance est soutenu par quelques idées qui commencent à être menacées ; et, l'ajouterai-je ? par certaines fictions. Or la démocratie moderne repousse toutes les fictions ou ce qu'elle croit être des fictions : la fiction royale,

la fiction de l'aristocratie héréditaire; elle ne veut plus rien accorder au passé, aux souvenirs; elle mobilise l'humanité, rabaisse tout ce qui s'élève et élève tout ce qui est rabaissé. Elle donne au nombre une souveraineté remuante, impatiente et jalouse ; elle briserait volontiers tous les cadres politiques, consacrés par l'expérience des républiques même les plus florissantes, pour se délivrer de toute règle, de tout frein. Il n'y a aucun doute que l'esprit démocratique ne fasse de grands progrès en Angleterre, le nombre y devient à son tour une force politique; mais par une étrange fortune, les passions du plus grand nombre ne sont pas encore hostiles à ces puissances qui sortent du temps, du passé, qui tiennent la scène politique. Le peuple est comme le chœur qui pleure ou qui triomphe avec les héros de théâtre, qui leur fait sans cesse écho et qui ne songe pas à remplir tout seul la scène. Il croit encore à ses dieux et à ses demi-dieux : il n'est pas égoïste, il laisse vivre quelque chose à côté de lui; il a besoin d'admiration, d'adoration; il s'oublie dans cette grande apothéose où figure tout ce qu'il s'est accoutumé à vénérer, à aimer, à servir. Il pourrait prendre la devise des princes de Galles : « *Ich dien* »; il sert, non pas certes un homme, une famille, ni quelques hommes ou quelques familles, mais l'invisible, l'universelle Angleterre; il a foi en elle, il admire ce qui ajoute quelque chose à

sa puissance; il l'a faite libre à force d'obéissance, grande à force d'humilité. Jusqu'ici l'aristocratie anglaise a réussi à entretenir ces sentiments; elle a sans cesse nourri l'imagination populaire de grandeur visible et de grandeur d'imagination; le mot de gentilhomme, qui en France n'a plus qu'un sens matériel, a conservé en Angleterre un sens idéal, et là est peut-être le secret de la permanence étonnante de l'unité anglaise. Comment cette unité si profonde sera-t-elle un jour menacée? L'aristocratie d'argent, qui a commencé à se mêler à l'aristocratie de naissance et qui sans doute finira par la détrôner, sera-t-elle aussi habile, aussi populaire que l'ancienne? Il est permis d'en douter; quand le vrai souverain sera le plus riche, quand les vieilles races seront devenues les vassales des spéculateurs, quand ceux qui donnent leur vie seront remplacés par ceux qui achètent la vie d'autrui, l'idéal anglais s'obscurcira et finira par s'éteindre. Il n'y aura dans cette île trop peuplée que des producteurs et des consommateurs, des salariés et des salariants; et la religion des temps nouveaux, le socialisme y trouvera peut-être le plus de martyrs, de fanatiques et de bourreaux. Les niveleurs ne trouveront nulle part autant à détruire. Plus haut l'édifice aura été élevé, plus les ruines tomberont avec fracas. Il y a tant d'artifice, ou plutôt tant d'art dans la puissance anglaise qu'elle ne peut se sou-

tenir que par une sorte de miracle perpétuel d'abnégation chez les gouvernés, de sagesse, de labeur et de clairvoyance chez les gouvernants. Donnez aux derniers un peu de cette démence que Jupiter envoie à ceux qu'il veut perdre, arrachez les autres à leur lenteur, à leur patience, et les catastrophes suivront les catastrophes. La constitution anglaise est comme une machine savante, où on ne peut briser un seul organe sans que tout soit arrêté. Tout est suspendu à quelques opinions séculaires, enchevêtrées comme les filaments d'une corde; que quelques filaments se déchirent, la corde entière peut rompre et tout se briser à la fois.

FIN.





TABLE DES MATIÈRES

Paris. — J. Claye, imprimeur, 7, rue Saint-Benoit. — [132]









